This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

447.009
R328
v.1

REVUE HISTORIQUE

DE

l'Ancienne Langue Française

ET

REVUE DES PATOIS DE LA FRANCE

Publiée sous la direction de M. L. FAVRE,

Membre de la Société des Antiquaires de France.

TOME I.

PRINCIPAUX ARTICLES DE CET OUVRAGE :

Anciens monuments de la langue françoise. — Cantilènes. — Chansons de gestes. — Vieux textes rares ou inédits. — Etude sur les mots gaulois entrés dans la langue française. — Racines des langues indo-européennes. — *Estillement au Vilain*, poésie du XIIIe siècle. — Une chanson de Pierre li Borgnes de Lille, du XIIIe siècle. — *Des XXIII manières de Vilains*, pièce satyrique du XIIIe siècle. — *Versions de la Parabole de l'Enfant prodigue*, en 88 dialectes. — *La Cantilène de Sainte-Eulalie*. — *La Gent poitvinerie*, poésies patoises. — De l'influence du dialecte normand dans la transformation de la langue française. — Mémoire sur l'ancienne langue françoise, par les Bénédictins de Saint-Maur. — Chanson du pèlerinage de Charlemagne. — Les Romans de la Table-Ronde. — Le Roman de Renart. — Les Fabliaux. — Anciens chants populaires de la France. — *Chants de la Gui l'an neuf*. — Poésies populaires d'origine druidique. — *Fables causides de la Fontaine* en bers gascouns. — Le Roman de la belle Hélène de Constantinople. — *Remarques sur des proverbes français*, par Le Duchat, &c., &c.

Librairie spéciale de l'Histoire de France de H. CHAMPION,

QUAI MALAQUAIS, 15, A PARIS.

Digitized by Google

UNIVERSITY OF
ILLINOIS LIBRARY
AT URBANA-CHAMPAIGN
STACKS

Digitized by Google

CENTRAL CIRCULATION BOOKSTACKS

The person charging this material is responsible for its renewal or its return to the library from which it was borrowed on or before the **Latest Date** stamped below. **You may be charged a minimum fee of $75.00 for each lost book.**

Theft, mutilation, and underlining of books are reasons for disciplinary action and may result in dismissal from the University.

TO RENEW CALL TELEPHONE CENTER, 333-8400

UNIVERSITY OF ILLINOIS LIBRARY AT URBANA-CHAMPAIGN

NOV 14 1997

AUG 12 1997

APR 27 1998

OCT 12 1998

FEB 25 2000

MAY 24 2000

MAY 13 2000

NOV 03 2000

SEP 2 2000

When renewing by phone, write new due date below previous due date. L162

Digitized by Google

Digitized by Google

N33-1

REVUE HISTORIQUE

DE

L'ANCIENNE LANGUE FRANÇAISE

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE HISTORIQUE

DE

L'ANCIENNE LANGUE FRANÇAISE

ET

REVUE DES PATOIS DE LA FRANCE

RECUEIL MENSUEL

Publié sous la direction de M. L. FAVRE

Editeur du *Dictionnaire historique de l'ancien langage français*, par La Curne de Sainte-Palaye.

ÉTUDES HISTORIQUES ET ÉTYMOLOGIQUES SUR L'ANCIENNE LANGUE FRANÇAISE ; — GRAMMAIRE COMPARÉE DES DIALECTES DE LA FRANCE ; — PHILOLOGIE FRANÇAISE ; — PUBLICATION DE VIEUX TEXTES INÉDITS ; — REPRODUCTION DE PIÈCES ET D'OUVRAGES RARES ; — INFORMATIONS ET FAITS CONCERNANT LES LETTRES ET L'HISTOIRE ; EXTRAITS DES COMPTES-RENDUS DE L'INSTITUT DE FRANCE ; BIBLIOGRAPHIE PHILOLOGIQUE.

Chaque livraison contient 32 pages et un cahier du GLOSSAIRE FRANÇOIS DE DU CANGE, faisant suite au *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, avec additions de mots anciens extraits des glossaires de La Curne de Sainte-Palaye, Roquefort, Raynouard, Burguy, etc.

Année 1877.

PARIS

H. CHAMPION

A LA LIBRAIRIE SPÉCIALE DE L'HISTOIRE DE FRANCE

Quai Malaquais, 15.

Digitized by Google

Digitized by Google

447.009
R328
V. 1

A NOS LECTEURS.

La langue française est en honneur dans le monde entier; on la considère comme la plus claire, la plus précise et la plus sérieuse de l'Europe. Nous en sommes fiers. C'est là au moins une gloire que la force ou les coups du destin ne peuvent nous enlever; cependant, nous connaissons fort peu l'origine de notre langue, et sur plusieurs points nous nous en rapportons aux grammaires les plus élémentaires.

Les corps enseignants se sont préoccupés de cette négligence et ils cherchent à y remédier en imposant l'étude de notre langue au XVIe siècle; mais cela ne suffit pas pour la connaître, il faut remonter au delà, étudier sa formation du Ier au XIe siècle.

Dans ces derniers temps, la *Grammaire historique* et le *Dictionnaire étymologique* de M. Brachet sont devenus les ouvrages classiques pour étudier l'histoire de notre langue. Nous devons citer aussi le Recueil d'anciens textes bas-latins, provençaux et français de M. P. Meyer, qui permet aux élèves de l'École des Chartes et de l'École des Hautes-Études de ne plus consulter la *Chrestomathies* de M. Bartsch.

M. Egger a fait cette remarque fort juste : « Notre langue, disait-il dans une conférence faite en 1868, est une des plus belles et des plus riches que l'on parle sur la terre, une de celles qui ont produit le plus de belles œuvres en vers ou en prose. Elle exprime au plus haut degré le génie de notre nation: elle est une des meilleures parties de l'héritage que nos pères nous ont légué. Et pourtant nous ne la connaissons, nous ne l'étudions guère qu'en vue de la pratique. »

Les notions sur l'histoire de notre ancienne langue,

Digitized by Google

que M. Egger déplore de ne pas voir répandre dans le public, nous allons chercher à les faire connaître. Nous ne nous adressons pas seulement aux gens lettrés, nous faisons appel aussi à toute personne qui veut savoir comment notre langue s'est formée et quels sont les éléments variés qui sont entrés dans sa composition. Il n'est plus permis d'ignorer les origines de cette belle langue française qui fait l'admiration des étrangers et qui, dans le monde entier, est le complément d'une bonne et solide instruction.

Nous avons fait connaître notre but; voici maintenant le plan de la *Revue historique :*

Nous publierons des études historiques et étymologiques sur :

L'origine et la formation de la langue française : élément celtique ; élément latin ; élément germanique ; élément grec ; éléments d'origine étrangère ; éléments d'origine diverse ;

Sons ou phonétique ; l'influence de l'accent tonique sur la formation des langues romanes ;

Les plus anciens monuments de la langue française ;

Les cantilènes ; les chansons de gestes ; les gloses et glossaires.

La grammaire comparée des dialectes de la France sera l'objet d'un travail approfondi sur les diverses formes grammaticales de ces dialectes, sur leurs origines et sur leur persistance.

Nous donnerons de vieux textes inédits, avec des notes et l'explication de certains mots. Nous reproduirons aussi des pièces et des ouvrages composés dans les XIIe, XIIIe et XIVe siècles, déjà imprimés, mais dont les éditions sont épuisées. C'est ainsi que, dans cette première livraison, paraît l'*Estillement au Vilain.* Cette pièce de vers du XIIIe siècle est d'une extrême rareté. Nous l'avons accompagnée de notes et d'une chanson en patois poitevin sur le même sujet.

Digitized by Google

Nous nous occuperons aussi des patois de la France et nous recueillerons les spécimens les plus remarquables de ces vieux dialectes, dont les radicaux ont beaucoup emprunté aux latins, mais ont aussi conservé quelques mots dont l'origine est celtique. Il est évident que la langue latine, *lingua rustica*, celle qui a été apportée en Gaule par les soldats et les colons, a été acceptée par les villes, mais qu'elle n'a pu étouffer immédiatement les anciens dialectes qui se parlaient dans notre pays.

Nous extrairons des comptes-rendus de l'Institut les rapports ou les discussions concernant la philologie française. C'est ainsi que nous avons la vive satisfaction d'ouvrir les colonnes de notre première livraison au remarquable discours sur les racines des langues indo-européennes, que M. Bréal, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a lu dans la séance publique annuelle des cinq Académies, le mercredi 25 octobre 1876.

Nous recueillerons, sous le titre d'informations et faits, tout ce qui intéressera les lettres, les arts et les sciences : telles que les découvertes de manuscrits célèbres, les statistiques bibliographiques, etc.

Enfin nous mentionnerons les publications concernant les études philologiques.

Nous avons voulu compléter ce journal en y ajoutant une partie consacrée spécialement à un Glossaire. Ainsi nous débutons par la publication du *Dictionnaire françois* de Du Cange, faisant suite au *Glossarium mediœ et infimæ latinitatis*, avec nombreuses additions de mots anciens extraits des Glossaires de : La Curne de Sainte-Palaye, Roquefort, Raynouard, Burguy, Diez, etc. Ces additions complètent cet ouvrage. Les mots ajoutés sont marqués d'un astérisque, et les explications intercalées sont placées entre deux crochets. Ce Glossaire est imprimé avec une pagination spéciale, de manière à former un volume en dehors de la *Revue historique*.

Digitized by Google

Nous espérons pouvoir ouvrir, cette année même, un concours sur les origines de la langue française. Nous en annoncerons la date, dès que le nombre des souscripteurs nous permettra de faire appel aux savants qui se consacrent à l'étude de notre ancienne langue.

Nous venons de dire ce que nous ferons; nous n'avons plus qu'à demander aux personnes qui s'occupent de notre ancienne langue, ou qui veulent en connaître les origines, la formation et les développements, de nous lire et de juger si nous avons rempli notre programme. Nous sommes certains à l'avance de leur assentiment, car nous avons déjà réuni les articles et les documents qui assurent le succès d'une publication sérieuse.

La *Revue historique* est animée d'intentions bienveillantes pour tous les travailleurs, louant avec une juste mesure, critiquant sans aigreur, cherchant, avant tout, à agrandir le champ des études.

Ce sont les sentiments qui nous dirigeront et auxquels seuls nous obéirons. Cette tâche serait au-dessus de nos force, mais elle nous sera rendue facile par l'appui que nous avons trouvé et que nous rencontrerons toujours chez les hommes qui aiment l'étude et qui sont heureux de s'associer à toute idée quand elle a un but utile et vraiment national.

La Rédaction de la *Revue historique.*

FORMATIONS DE LA LANGUE FRANÇAISE

I.

Idiome primitif de la Gaule. — Origine indo-européenne des langues celtiques. — Opinions de Prichard, Pott, Pictet, Eug. Burnouff, de Belloguet, sur la parenté du celtique et du sanscrit.

L'histoire des origines de la langue française comprend environ dix siècles, de la conquête des Gaules par les Romains à l'avénement de Hugues Capet.

Digitized by Google

Comment s'est opérée la fusion des différents dialectes parlés dans la Gaule, pendant cette période ? Quelle a été la part du Celtique, du Latin, du Tudesque dans la formation de la langue romane? Telles sont les questions posées au philologue qui doit s'efforcer de les résoudre. Il ne s'agit plus comme autrefois de raisonner sur des données vagues, de se laisser impressionner par le sentiment de sa nationalité et d'étayer un système avec des conjectures. Non, ce n'est plus ainsi qu'on procède. Il faut s'appuyer sur des règles fixes, sur des documents authentiques, et sur la comparaison des langues d'un même rameau. La philologie, c'est-à-dire la science de l'ancien langage, possède aujourd'hui une méthode savante et exacte qui permet d'éviter les erreurs et d'avoir un guide sûr pour arriver à la connaissance de la formation des idiomes indo-européens.

César constate, en quelques lignes, la diversité des dialectes qui se parlaient dans les Gaules, au moment où les légions romaines pénétrèrent dans ce pays : « L'ensemble de la Gaule (César, Commentaires, livre I, « chapitre I) se divise en trois parties ; l'une est habitée « par les Belges, l'autre par les Aquitains, la troisième « par ceux qui, dans leur langue, s'appellent Celtes et que « nous appelons Gaulois. Tous ces peuples diffèrent entre « eux, par le langage, par le gouvernement et par les « lois. La Garonne sépare les Gaulois des Aquitains; la « Marne et la Seine forment leur frontière du quartier des « Belges. »

Ainsi, César reconnait que ces peuples diffèrent entre eux par le langage, mais il s'arrête là et se borne à signaler seulement ce fait.

Strabon, qui a visité la Gaule sous Auguste et Tibère, a reconnu que le dialecte aquitain avait beaucoup plus de rapports avec l'*Ibère* qu'avec le Gaulois. Le Belge ressemblait au Gaulois. Ces deux langues avaient une communauté d'origine. Plusieurs historiens romains ont

Digitized by Google

remarqué qu'au nord et au centre de la Gaule on parlait le Celtique qui avait donné naissance à divers dialectes. Ces dialectes, dès les premiers siècles, furent remplacés par le latin vulgaire, la *lingua rustica*. « Dès le premier siècle de notre ère, dit M. Hovelacque, dans son ouvrage sur la linguistique, les idiomes celtiques étaient supplantés en Gaule par le latin vulgaire ; il y eut à cela des causes nombreuses, des causes irrésistibles : au premier rang l'intérêt puissant qu'avaient les Gaulois à s'assimiler à leurs vainqueurs. La langue littéraire s'introduisit rapidement, elle aussi, et les écoles gauloises, formées sous la culture latine, eurent leur célébrité bien acquise. Cependant le latin vulgaire contribuait seul au développement de la langue populaire : c'était seulement au latin vulgaire qu'elle allait devoir son origine. La langue classique disait, par exemple, « urbs, iter, osculari, os, hebdomas », mais le français prenait ses mots de *ville*, *voyage*, *baiser*, *bouche*, *semaine* aux formes populaires « villa, viaticum, basiare, bucca, septimana. » Le nom de la langue française, de la langue d'oïl, était alors celui de « langue romaine rustique », et au huitième siècle les gens d'Eglise prêchaient le peuple en langue rustique, en français. Une glose récemment découverte à Reichenau, et qui remonte à cette époque, est le plus ancien texte français que l'on connaisse. Les onzième, douzième et treizième siècles sont l'âge d'or de la langue d'oïl. « Alors se développent, dit M. Brachet, une littérature poétique pleinement originale, une poésie lyrique gracieuse ou brillante, une poésie épique grandiose, et dont la Chanson de Roland reste l'expression la plus parfaite. L'Allemagne, l'Italie, l'Espagne s'approprient nos poëtes et nos romans, les traduisent ou les imitent..... Le douzième siècle, au moyen âge, le dix-huitième siècle dans les temps modernes, seront les principaux et les meilleurs représentants de notre génie national. »

On a aujourd'hui la certitude que les langues romanes ne

Digitized by Google

dérivent point du Celtique, elles ont seulement emprunté à cet idiome un certain nombre de mots de son vocabulaire, surtout des mots se rapportant à la géographie; mais, pour arriver au français, ils ont dû subir une transformation latine.

Zeuss, qui a fait une étude profonde des langues celtiques, pense que « le Celtique moderne se divise en deux branches principales, *la branche irlandaise* ou hibernienne, qui a pour rameaux le Gaëlique, l'Ecossais, l'Irlandais; *la branche britannique* ou le Breton, d'où sont sortis le Cambrien, le Cornique (éteint au XVIIIe siècle) et l'Armoricain. Cette seconde branche, le Breton, est celle qui se rapproche le plus de l'ancien Gaulois, si elle n'est pas le Gaulois même, altéré et modifié par le temps; elle reproduit les noms et les connaissances du Gaulois; en un mot elle est moins éloignée du Gaulois ancien que de l'Irlandais moderne. » Il est évident que le Breton est un dérivé de l'ancien Gaulois. Ce dialecte renferme les racines de la plupart des mots celtiques qui nous ont été transmis par les anciens auteurs romains. Mais il est difficile d'établir d'une manière bien nette les rapports qui existent entre la syntaxe du Breton moderne et celle de la vieille langue celtique. Nous avons perdu, dit M. de Belloguet, presque toute connaissance des formes et de la constitution grammaticale de l'ancien Gaulois.

Cet auteur, qui s'est consacré à l'étude des origines celtiques, prend pour point de départ, dans son ouvrage sur l'*Ethnogénie gauloise*, trois questions préliminaires qu'il tient pour résolues définitivement. Voici ces questions :

« 1° L'origine indo-européenne des langues appelées « communément Celtiques, et encore parlées aujourd'hui, « savoir le Gallois ou le *Kymmryque*, dont notre Bas- « Breton ou Armoricain est un dialecte, et le Gaëlique, « divisé en Irlandais, *erse* ou Ecossais des hautes terres, « et *manks* ou patois de l'Ile de Man. Le *Cornique*, ou

Digitized by Google

« dialecte kymmryque de la Cornouaille anglaise, s'est « éteint le siècle dernier.

« 2° L'étroite parenté de ces deux langues, le Kymmry- « que et le Gaëlique, attestant la tige commune dont elles « sont sorties.

« 3° L'identité, sinon absolue, du moins originelle de « l'une ou de l'autre de ces langues avec le Gaulois « et le Breton parlés à l'époque de la conquête romaine. « Peut-être partageaient-elles ensemble ce vaste terri- « toire ? » (1)

Voici donc les trois points admis par M. de Belloguet qui, à ses yeux, établissent philologiquement l'origine indo-européenne des langues celtiques.

Plusieurs savants ont réfuté le système qui donnait une origine indo-européenne aux langues celtiques parlées encore de nos jours en Bretagne et en Irlande. En 1831, Prichard publia un ouvrage sur l'origine orientale des nations celtiques prouvée par la comparaison de leurs idiomes avec le Sanscrit, le Grec, le Latin et les langues teutoniques. L'étymologiste Pott, dans une savante étude sur les travaux de Prichard, reconnut que le système de ce philologue reposait sur des probabilités, mais qu'il ne s'appuyait pas sur des preuves d'une authenticité incontestable. Il admettait l'élément sanscrit dans les langues celtiques, mais il pensait que cet élément avait pu leur être transmis par le Germanique, puis par le Latin et que le fond de ces langues n'avait point une source indo-européenne. Prichard trouva de chaleureux défenseurs. M. A. Pictet, dans un ouvrage publié en 1837, démontra l'affinité des langues celtiques avec le Sanscrit. L'allemand Bopp vint, en 1839, fournir de nouvelles preuves à l'appui de ce système.

M. Pictet, qui avait approfondi cette question, présenta, en 1863, à l'Institut, un second ouvrage sur les *Origines*

(1) De Belloguet : *Ethnogénie gauloise*, page 9, 2e édition (1872).

Digitized by Google

indo-européennes qui remporta le prix de philologie. M. Eug. Burnouf se prononça pour la parenté réelle du Celtique et du Sanscrit. L'opinion de ce savant trancha la question d'une manière définitive.

Dans son livre sur l'*Affinité des langues celtiques*, M. Pictet établit d'une manière évidente l'identité de la plupart des radicaux. « Le fond des racines celtiques, dit ce philologue, est en grande partie identique à celui des radicaux sanscrits. Le système de la composition et de la dérivation des mots est le même. Un grand nombre de composés celtiques ne trouvent leur explication que dans le sanscrit, ce qui prouve que leur formation est antérieure à la séparation de ces langues. Le système tout entier des formes grammaticales, quelques modifications que le temps lui ait fait subir, se rattache intimement au sanscrit et ne trouve que là la raison de ses anomalies. D'où il résulte avec évidence que les langues celtiques appartiennent à la grande famille indo-européenne dont elles forment le point extrême à l'Occident. »

La démonstration de M. Pictet est complète et ne laisse aucun doute sur l'origine indo-européenne des langues celtiques.

II.

Etroite parenté du Gallois et de l'Irlandais.

L'étroite parenté du Gallois et de l'Irlandais a été établie, dès l'année 1707, par Ed. Lhuyd, dans l'*Archæologia britannica*. Cette opinion a été confirmée depuis par une foule de savants. Ed. Davies (*Celtic Researches*, 1804) a prouvé, par de nombreuses citations, que l'Irlandais possédait des racines perdues de mots composés du Gallois et de l'Armoricain, et que de leur côté les Gallois employaient encore des mots que les Irlandais considéraient comme tombés en désuétude. L'écossais Chalmers *(Caledonia)* T. I, 1810, a fait la même remarque pour les Gaëls. Ainsi, il a noté que les dialectes des Highlanders

Digitized by Google

renferment beaucoup de mots bretons ou kymmryques qui remontent à l'origine de leur langue. R. Williams a comparé le vocabulaire irlandais avec le vocabulaire gallois et en est arrivé à cette conclusion, c'est que les deux tiers des mots irlandais sont identiques aux mots gallois. *(Crania-britann.)* Nous ne nous arrêterons pas à des objections sans valeur, soulevées par les Irlandais Betham et Wallancey, qui ont nié la parenté de l'Irlandais et du Gallois. Le Dictionnaire a parlé, et en fait de langues ce sont les radicaux qui prononcent en dernier ressort.

(A suivre.) L. Favre.

INSTITUT DE FRANCE

LES RACINES DES LANGUES INDO-EUROPÉENNES

Par M. Bréal, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, lu dans la séance publique annuelle des cinq Académies, le 25 octobre 1876.

Messieurs,

C'est une entreprise périlleuse de vous parler de grammaire dans cette fête consacrée aux plaisirs les plus élevés de l'esprit. Mais il y a quelques ombres à l'aimable portrait que notre président vient de vous tracer de l'Institut. Le cercle de nos études comprend des parties moins attrayantes que la philosophie et la littérature. Je crains que maintenant vous n'en fassiez l'expérience. J'espère au moins que le sujet que j'ai choisi méritera de fixer pour quelques instants votre attention. Les racines, ces syllabes qui se trouvent à la base des mots et qui en forment la partie fondamentale et invariable, ont donné lieu en ces dernières années à de brillantes et curieuses théories. Je voudrais vous présenter sur ce point quelques observations nécessairement bien incomplètes, car ce n'est pas dans le court espace d'un quart d'heure qu'on pourrait songer à épuiser la matière.

Digitized by Google

Toutes les fois que l'homme, remontant un degré dans l'histoire de son passé, découvre une époque plus ancienne que ce qu'il avait connu jusque-là, il est tenté de croire que cette fois il touche à ses origines. Déjà plus d'une illusion de ce genre a captivé momentanément et trompé la science. Lorsque les récents progrès de la linguistique ont permis de réduire les mots à leurs moindres éléments, quelques éminents philologues ont cru qu'ils tenaient enfin les commencements de la parole humaine. Les racines parurent à leurs yeux comme l'expression des premières notions de l'homme. Ils y rattachèrent des considérations sur la succession de nos idées et sur la nature de notre intelligence.

Quand on parcourt la liste des racines indo-européennes, un premier point frappe l'attention : c'est que la plupart expriment une action ou une qualité, comme *aller*, *porter*, *frapper*, *briller*, *retentir*, *penser*. Cette action ou cette qualité a l'air d'être conçue d'une façon abstraite, c'est-à-dire détachée de l'objet qui va, porte, frappe, brille, retentit, pense. Très-peu de racines désignent un être ou une chose. Pour nommer le soleil, par exemple, ou le cheval, on se sert, non pas d'une simple racine, mais d'un dérivé de la racine *briller* ou de la racine *courir*. Le soleil est le brillant, le cheval est le coureur. De cette signification abstraite des racines, notre confrère, M. Max Müller, dans ses spirituelles *Lectures sur la science du langage*, a tiré des vues ingénieuses : « Nous commençons, dit-il, nous commençons réellement par connaître les idées générales, et c'est par elles que nous connaissons et que nous nommons ensuite les objets individuels... Nommer, dit-il encore, c'est classer, c'est-à-dire ranger les faits individuels sous des faits généraux ; et tout ce que nous connaissons, nous ne le connaissons qu'à l'aide de nos idées générales. » Il serait hors de propos de discuter en ce moment la valeur de cette théorie philosophique : disons seulement qu'à l'occasion des

Digitized by Google

racines elle ne nous paraît pas à sa place. Pour nous convaincre que nous ne touchons pas aux premières conceptions de l'homme, il suffit de nous rappeler qu'il s'agit ici d'une seule famille de langues, et non pas sans doute de la plus ancienne. Quant à la signification de ces racines, un examen plus attentif permet d'apercevoir par quelle circonstance elles sont arrivées à exprimer des notions générales. Elles doivent ce privilége au système agglutinatif de nos langues. Ce sont les flexions et les suffixes qui, en venant s'y ajuster, ont causé ce changement.

Je prends, par exemple, le monosyllabe *bhar*, qui veut dire « porter », et qui a donné le latin *fero* « je porte », le grec φέρω, le germanique *bairan* (lequel se trouve encore en allemand dans le composé *gebaren* « mettre au monde »). Il est impossible de savoir au juste ce que signifiait d'abord le monosyllabe *bhar*. Désignait-il le porteur d'un fardeau, ou le fardeau lui-même, ou avait-il quelque sens encore plus particulier, comme le serait par exemple l'enfant que la mère porte dans son sein ? Il serait hardi de rien décider là-dessus. Mais ce qui est certain, c'est qu'il ne faut point attribuer à l'ancien monosyllabe *bhar* la signification abstraite qu'il a prise quand on a commencé à dire *bhar-mi* « je porte », *bhar-ti* « il porte », *bhar-tar* « le porteur ». Ce jour-là, *bhar* est *devenu* une racine.

Il suffit d'observer nos idiomes pour voir comme un verbe tiré d'un nom surpasse ordinairement en abstraction le nom dont il est sorti. Nous avons, par exemple, en latin le substantif *monstrum* qui désigne une curiosité, une merveille, un monstre ; de là est venu notre verbe « montrer » qui s'emploie encore en d'autres occasions que quand il s'agit de monstres ou de merveilles. On a l'adjectif latin *durus* « dur » : il a donné le verbe *durare*, qui s'employait probablement d'abord pour le bois des jeunes arbres, lequel avec le temps prend de la consis-

Digitized by Google

tance et se durcit ; mais *durare* a ensuite signifié « durer ». On voit comme le verbe se dégage facilement de ce qu'il y avait de trop particulier dans le nom dont il est issu. Le même fait a dû se passer à une époque plus ancienne. Il n'est pas vraisemblable que dans la période monosyllabique il n'y eût pas encore de termes pour désigner le *soleil*, le *tonnerre*, la *flamme*. Mais du moment que ces mots sont entrés en contact avec les éléments pronominaux, pour former des verbes, leur sens est devenu plus fluide, et ils se sont résolus en racines signifiant *briller*, *retentir*, *brûler*.

Le jour où commença le système agglutinatif de nos langues, un instrument d'une puissance extraordinaire était créé. Il devait avoir un double effet : 1° transformer en *racines* tous les mots qui étaient pris dans ses engrenages ; 2° faire peu à peu tomber dans l'oubli, comme superflus, comme obscurs ou comme surannés, la plus grande partie des mots qui n'étaient pas saisis par ce mécanisme. Ce qui caractérise, en effet, ce système, c'est sa grande fécondité : à l'aide des suffixes, une seule racine verbale met au monde un nombre considérable d'adjectifs et de substantifs, qui souvent prennent des sens fort éloignés les uns des autres. Qu'on songe seulement aux rejetons de la racine *man* « penser », comme *memini*, *mens*, *monere*, *Minerva* et tant d'autres. Il est telle racine dont M. Pott, dans son *Dictionnaire étymologique*, n'épuise pas en cent cinquante pages les innombrables dérivés. Les monosyllabes appelés au rôle de racines sont donc comme une espèce prolifique et pullulante qui limitait l'espace et entravait l'existence des autres mots, restes de la période anté-grammaticale. Il faut ajouter que les mots nouvellement formés avaient l'avantage de la clarté, puisqu'ils contenaient à leur base l'idée d'une action. On ne sera donc pas surpris que ces quatre ou cinq cents racines aient pu dévorer, en quelque sorte, ce qui, à côté d'elles, restait de la période antérieure, sauf un certain nombre

Digitized by Google

de mots qui, grâce à des circonstances particulières, ont su se défendre et se maintenir. Nous ne prendrons donc pas, pour les premières créations de la parole humaine, des syllabes qui sont probablement le résidu de nombreuses évolutions antérieures.

Pouvons-nous espérer de percer le voile qui nous dérobe les mots employés avant la formation de notre système grammatical ? Je crois qu'en s'y appliquant, on peut encore apercevoir quelques vestiges de la période précédente. Il faut d'abord chercher, parmi les racines verbales, celles qui ont conservé en leur signification quelque trait caractéristique qui trahisse leur ancienne nature de substantif. Ainsi les grammairiens indous placent parmi les nombreuses racines signifiant *aller* la racine *sarp* ; mais quand on voit que *sarp* a donné en latin *serpens* « serpent », en grec ἕρπω « je glisse », en sanscrit *sarpa* « serpent », on peut conjecturer que les reptiles avaient depuis longtemps quelque nom approchant et que la racine *sarp* doit à cette origine la fonction spéciale de désigner une marche rampante.

Mais non-seulement certaines racines laissent encore, en leur acception, transparaître le personnage qu'elles représentaient dans une existence antérieure : il s'est conservé des substantifs qui ne s'expliquent par aucune racine verbale, et qui sont comme les débris restés debout d'une génération éteinte ou transformée. Les ancêtres de la race indo-européenne n'ont pas absolument renouvelé leur vocabulaire. Si étendue que soit l'influence des révolutions, l'homme ne renonce jamais tout à fait à l'héritage de ses ancêtres. C'est parmi les idées les plus simples et les objets les plus familiers que nous devons nous attendre à trouver ces survivants. Tels sont les noms des différentes parties du corps, comme *pad* « le pied » *nas* « le nez » (sanscrit *nasa*), *dant* « la dent », *kard* « le cœur ». Aucune étymologie plausible de ces noms n'a pu être donnée. Il faudra chercher encore parmi les noms d'ani-

Digitized by Google

maux, comme *gaus* « le bœuf », *kvan* « le chien » ; ces animaux s'appellent encore aujourd'hui des mêmes noms, et l'on n'avait probablement pas attendu, pour les nommer ainsi, la formation de notre système grammatical. Quelques produits de la civilisation et de l'industrie humaines semblent protester également contre l'âge trop récent qu'on leur attribue en les voulant expliquer par nos racines verbales ; je citerai : *dam* « la maison », *dvar* « la porte », sans compter quelques termes abstraits qui représentent les premières conquêtes de la moralité humaine, comme *ra* « la propriété », *jaus* « le droit ».

Je viens maintenant à une série de mots que l'intérêt public dut défendre contre tout remplacement une fois qu'ils eurent été trouvés : ce sont les noms de nombre. Depuis plus de trente siècles, sauf quelques changements insignifiants, les langues de notre famille comptent de 2 à 100 avec les mêmes mots, et elles continueront probablement à le faire aussi longtemps qu'elles dureront. Pour la même raison, nous devons penser que ceux qui créèrent notre système grammatical ont respecté les noms de nombre qu'ils trouvèrent en usage. A moins de supposer que l'homme ne savait pas encore compter de 1 à 10, il faut bien admettre que ces termes : *dva*, *tri*, *katur*, etc., sont antérieurs à la période où furent jetées les bases de notre grammaire. C'est donc une tentative bien risquée de chercher l'explication de ces termes parmi les mots restés en usage. Le seul rapprochement acceptable est celui qu'on a souvent fait entre le nombre *dix*, (*dacan*, *decem*) et les mots signifiant *doigts* (*δάκτυλοί*, *digiti*). Si cette parenté existe on en peut tirer deux renseignements : le premier, c'est que *dak* ou quelque forme de ce genre a été, dans les langues indo-européennes, le plus ancien nom des doigts ou de la main ; le second, c'est que le nom de nombre *dix* n'a pas été pris dans une autre famille de langues : d'où la présomption pour la série des neuf nombres précédents qu'elle n'a pas été empruntée. Les coïn-

Digitized by Google

cidences qu'on a souvent signalées avec la famille sémitique, où l'on a, par exemple, l'hébreu *shesh* « six », *shebà* « sept », devraient dès lors être expliquées comme remontant à une période anté-grammaticale où les deux familles étaient encore confondues en une seule.

Qu'il nous soit permis de citer ici quelques lignes qui n'ont pas été écrites par un linguiste, ni en vue d'une question de linguistique, mais qui n'en trouvent pas moins leur application : « On raisonne trop souvent comme si le genre humain finissait et commençait à chaque instant, sans aucune sorte de communication entre une génération et celle qui la remplace. Les générations, en se succédant, se mêlent, s'entrelacent et se confondent... Un peuple, à moins qu'il ne soit exterminé, ou qu'il ne tombe dans une dégradation pire que l'anéantissement, ne cesse jamais, jusqu'à un certain point, de se ressembler à lui même. »

C'est l'un des rédacteurs de notre code civil, c'est Portalis qui parlait ainsi, faisant allusion aux théories trop idéales de législation et de droit qui avaient eu cours de son temps. Nos linguistes ont quelquefois raisonné à la manière de ces théoriciens du dix-huitième siècle, comme si, à un certain moment, rien n'avait survécu des âges précédents, et comme si le langage avait été créé en une fois et sur un modèle unique. Nous ajouterons quelques mots de Guillaume de Humboldt, qu'il n'a pas écrits non plus en songeant à la question qui nous occupe, mais qui peuvent également s'y appliquer : « Comme chaque langue reçoit sa matière première des générations précédentes, l'activité intellectuelle consistant à créer l'expression des idées est toujours tournée vers quelque chose qui est déjà là : elle ne produit pas, elle transforme. »

Pour des raisons analogues, nous ne saurions suivre ceux qui ont voulu trouver dans la contexture matérielle des racines et dans le son qu'elles rendent à notre oreille, un écho de l'impression que la nature extérieure a faite

Digitized by Google

pour la première fois sur l'homme. Je ne songe pas à contester le rôle de l'onomatopée dans la formation du langage. Mais une réflexion aurait dû empêcher les philologues de trop s'engager dans cette voie. Si nous pouvons à peu près nous représenter le son qu'avaient les racines dans nos langues anciennes, la période monosyllabique est beaucoup trop loin pour qu'un espoir de ce genre soit légitime. Et cependant, dès cette période les racines avaient dû subir le frottement des siècles: car il en est des mots comme de ces blocs de rochers que les rivières, au commencement de leur course, arrachent des montagnes et emportent avec elles; déjà à la moitié du voyage ils ont perdu leurs aspérités, et ils finissent par être ces galets ronds et polis que lave et amincit sans cesse la mer. On commettrait donc une sorte d'anachronisme en transportant dans ces âges lointains les sons qu'avec le temps a pris notre langage. Si nous croyons parfois entendre dans certains mots une imitation des bruits de la nature, nous devrions nous rappeler que les mêmes bruits, dans d'autres langues, sont représentés par de tout autres sons, dans lesquels les peuples étrangers croient également sentir des onomatopées: de sorte qu'il serait plus vrai de dire que nous entendons les bruits de la nature à travers les mots auxquels notre oreille est habituée depuis l'enfance.

Nous bornons ici ces considérations, qui nous ont été suggérées par certaines théories où il semble que la question des racines ait été confondue avec la question de l'origine du langage. Une appréciation plus vraie doit à la fois étendre notre horizon intellectuel et limiter notre ambition philologique. La création du système grammatical dont nous nous servons fut une révolution qui plia à des usages nouveaux la matière transmise par les âges antérieurs. Si ce qui précéda ne se laisse entrevoir que par échappées, on peut du moins affirmer que de longs siècles de parole se trouvent par delà notre horizon

Digitized by Google

linguistique. Il n'y a aucune information directe à tirer des racines pour la question de l'origine du langage. Les premiers balbutiements de l'homme n'ont rien de commun avec des types phonétiques aussi arrêtés dans leur forme et aussi abstraits dans leur signification que *dha* « poser », *vid* « voir, savoir », *ma* « mesurer ». L'erreur serait à peu près la même que si l'on voulait voir dans les anciennes monnaies grecques, d'un art déjà si avancé, d'un goût si exquis, le premier moyen d'échange inventé par les hommes.

DE L'ESTILLEMENT AU VILAIN

(XIIIe SIÈCLE.)

L'*Estilement au vilain* est un manuscrit du XIIIe siècle; mais le titre : *de l'Oustillement au villain*, d'une encre plus blanche, a été écrit au XIVe siècle. Ce manuscrit, qui existe à la Bibliothèque nationale sous le n° 7218, folio 119, verso, col. 2 (nouv. 837), a été publié en 1833 par M. Monmerqué, avec le titre *de l'Oustillement au villain*. Cette pièce n'était pas inconnue; avant cette époque, Fauchet (*de la Milice française*, 1579-1608, page 102), cite une pièce satirique pour prouver que le vilain s'armait comme les nobles. Nous donnerons cette pièce dans une prochaine livraison. L'*Oustillement* est cité dans Boutaric (Inst. Milit. de la France, pages 151-152), mais d'après Fauchet.

L'*Oustillement au villain* n'avait été tiré qu'à 100 exemplaires et est épuisé depuis longtemps. Nous reproduisons cette pièce, mais en suivant fidèlement le texte du manuscrit de la Bibliothèque nationale. Nous y avons ajouté l'explication de plusieurs mots.

La reliure de ce manuscrit est curieuse : à l'intérieur a été collée une charte latine de 1396, coupée par la moitié, pour servir de gardes.

Dans ce même manuscrit, du folio 161 à 165, v°, ont

Digitized by Google

été copiés les *proverbes au vilain*, malheureusement incomplets.

Le motif qui nous a engagé à placer cette pièce dans notre première livraison, c'est que nous pouvons mettre en regard un morceau de poésie patoise poitevine qui traite du même sujet. Non pas avec la résignation et le calme qui règnent dans L'ESTILLEMENT AU VILAIN, mais avec cette ironie gauloise qui forme le fond du caractère du paysan poitevin.

Si, dans l'*Estillement au Vilain*, nous trouvons la nomenclature des objets qui à cette époque garnissaient une ferme, nous remarquerons aussi dans la Chanson poitevine, composée au milieu du XVIIIe siècle, des mots qui concernent les vêtements et les aliments des habitants de la campagne. Ce tableau du ménage est des plus tristes ; hâtons nous de dire qu'il a été tracé par un misanthrope, car la situation du paysan poitevin a toujours été relativement heureuse. Dans le Bas-Poitou, aujourd'hui la Vendée, le paysan était le compagnon du noble et du bourgeois. Il chassait avec son *maître*, l'invitait à ses noces. Ce mot de maître n'avait rien de dur et d'humiliant. La femme du paysan portait le plus grand respect à son mari ; elle exécutait les plus rudes travaux, soignait les enfants, s'occupait du ménage, préparait les repas et ne s'asseyait jamais à la table de son mari. Elle mangeait debout, en le servant. Cette habitude s'est encore conservée de nos jours dans beaucoup de fermes du Poitou.

Les prochaines livraisons contiendront des pièces en patois des divers dialectes de la France. On pourra ainsi comparer ces dialectes, qui tendent de plus en plus à disparaître. Etudions les patois quand nous pouvons encore nous trouver en contact avec des vieillards qui ont conservé la langue de nos aïeux. Ils nous expliqueront certains mots que nous ne comprenons pas et qui, plus tard, seraient pour nous des hiéroglyphes. Nous

Digitized by Google

rencontrerons dans ces différents dialectes un grand nombre d'expressions qui nous aideront à saisir la formation de beaucoup de mots de notre vieille langue. Nous aurons ainsi un guide qu'on a longtemps trop dédaigné et qu'on recherche, aujourd'hui, avec raison.

DE L'ESTILLEMENT AU VILAIN (1)

Homme qui se marie
Molt par fet grant folie
S'il n'est si estorez (2)
Et de pain et de blez
Et de fuerre (3) et de paille
Que nule rien n'i faille :
Tost en est assotez (4)
Et de la gent blasmez.
Li prestres del monstier
Li demaine dangier ;
Si voisin ensement (5)
En parolent sovent.
Se de plège (6) a mestier (7)
Nus ne li veut aidier,
Et se il n'a que prendre
Tant a il mains (8) à rendre.
Si le plège à enuis
Li granz et li petis :
Et se il se corouce
Et sa fame regrouce (9),

(1) Fol. 119, *d*. — (2) Garni, meublé ; de *instaurare*.

(3) Fourrage ; de *fuerre* dérivent *forrer*, *fourrer*, fourrager, aller au fourrage.

(4) Rendre sot, perdre le sens ; d'où *assotement*, folie, sottise.

(5) Pareillement, de même ; la forme primitive a été *esement*, qui est un dérivé de *ipse*, en roman *eps*, *eis*, *es*.

(6) Caution, sûreté. — (7) Besoin, utilité. — (8) Moins.

(9) Murmurer, gronder, parler entre les dents. Ce mot se trouve sous les formes de *groucer*, *groucher*, *grouchier*, *groucier*.

Digitized by Google

Maudrent l'assamblée (1),
Or sont à la meslée;
Si venist miex, ce croi,
Que chascuns fust par soi.
  Or vous vueil aconter
Com se doit estorer
Homme qui fame prent.
Sachiez tout vraiement
Qu'il li covient meson
Et bordel (2) et buiron (3);
En l'un mete son grain,
Et en l'autre son fain (4),
Et en la tierce maingne (5).
Que riens ne li soufraingne : (6)
  Se li covient fouier (7),
Et la busche el buchier (8)
Et le bacon (9) au feste;
S'en menjust (10) à la feste.

(1) C'est-à-dire ils maudissent leur union et la mêlée s'ensuit.

(2) *Borde* signifie petite maison, ferme, borderie, d'où *bordel*, du gothique Baûrd, planche.

(3) *Buron* signifie petite maison, cabane, dérivé de *bur*. Le celtique a bwrr, enclôture.

(4) Fain, foin, *fenum* (foenum). Ce mot se trouve sous les formes de *foen, fain, fein, fien*. — (5) Demeure, verbe au subj.

(6) Reste en souffrance, c'est-à-dire que rien ne soit négligé. Du Cange, Glos., a le mot *Souffraite*, disette, indigence. Glos. lat. *Soffrata* et *Sufferta*.

(7) Foyer, âtre, cheminée *(focus)*. Ce mot se trouve sous les formes de *fouier, fouée, fouace*. (Du Cange, Glos. lat. *Foagium*, chauffage, fagot, bourrée.)

(8) Faîte (v. D. D. à *festis*, III, 246, col. 3). — (9) Lard, jambon, porc engraissé et salé. (Du Cange, Glos. lat. *Baco*.) L'ancien haut allemand possède la forme *bacho, pacho*, et l'anglais *back*.

(10) Manger *(manducare)*. Ce mot se trouve sous les formes de *manger, maingier, mangier, mengier, menjier, meingier*. (Gl. lat. de Du Cange, *Mangerium* et *Mengerium*.)

Digitized by Google

Si n'envoit mie au vin,
Mès chascun jor matin
Envoit à la fontaine
Por une buire (1) plaine :
De cele boive assez (2)
Qu'il ne soit enyvrez ;
Tost est d'avoir délivre (3)
Homme qui trop s'enyvre.
Se li covient les feves,
Et les chols (4) et les reves (5),
Et aus et porions (6)
Et civos (7) et oingnons ;
Et la cuve à baingnier,
Charrette à charrier,
Et sele charretiere,
Et forrel et dossiere (8),
Trais et avaléoire,
Penel (9) et menéoire (10),
Crameillie de fer
Et craisset (11) en yver.
Se li covient trepier,

(1) Cruche, vase à mettre de l'eau (*bibere*). Ce mot se trouve sous les formes de *buion, beure, buie, buire, bure.* (Glos. de Du Cange, *Buheterius.*)

(2) (Fol. 120, *a.*) — (3) Dénué. — (4) Chous (de *Caulis*).

(5) Raves. — (6) Porreaux ; ce mot se trouve sous la forme de *porel, poret, porée (porrum).*

(7) Civettes, ciboules.

(8) Partie de harnais d'un cheval de limon qui soutient la charge. (Joubert, Glossaire du Centre de la France.)

(9) Espèce de bât ou de selle.

(10) Bride pour conduire, de *meneor,* meneur, conducteur. Le mot *amenage* signifie voiture, action d'amener. Le centre de la France a le mot *menouère*, lisière pour mener les enfants. (Joubert, Gl. C. F.)

(11) Lampe, chandelle (*crassitudo*), Gl. lat. de Du Cange, *Crassa.*

Digitized by Google

Et paiele (1) et andier (2),
Et le pot et la louce (3)
Où la porée grouce (4),
Le grail (5), et le croc (6)
A trere de son pot
La char quant ele ert quite ;
Qu'il ne s'arde ne cuise,
Tenailles et souflet ;
A fere son fouet,
Mortier et molinel
Et pilete (7) et pestel. (8)
  Se li covient coingnie
Trenchant et enmanchie,
Doléoire et cisel
Esmolu de novel,
Besaguë (9) d'acier,
Tarere por percier,
Fers à fere mortoise
Et en pierre et en boise (10).
  La lingne et le compas
Ice n'est mie gas ;
Et se li covient roisne (11)
Et canivet et foisne (12),

(1) Poële à frire, poëlon. (Gloss. lat. de Du Cange, *Padella.*) Le centre de la France et le Poitou ont conservé dans leur patois le mot de *palle.*

(2) Landier, chenet. (Gloss. lat. de Du Cange, *Anderius.*)

(3) Cuiller à potage, louche. (Gl. lat. de Du Cange, *Lochea.*)

(4) Bouille, en faisant le bruit d'un murmure, d'une plainte.

(5) Grille (*craticula*). — (6) Crochet. -- (7) Pilon.

(8) *Pestel (pistillus)* a le même sens que *pilete* et signifie pilon.

(9) Besaiguë, hache à deux taillants *(bisacuta).*

(10) Bûche, rondin. (Gl. lat. de Du Cange, *Boisia.*)

(11) Instrument destiné à marquer les marchandises.

(12) Instrument de pêche en forme de trident, qui sert à prendre des anguilles.

Digitized by Google

Et engin à peschier,
Et au col le panier
A metre son poisson,
Quant il en a foison.
  Puis le covient armer
Por sa terre garder ;
Coterele (1) et hiaumet (2),
Maçuele (3) et gibet (4),
Arc et lance et espée,
Se vient à la meslée.
Au cheves soit couchie (5)
L'espée enroeillie,
Qu'il n'ait soing d'estoutie (6)
Ne d'esmovoir folie.
Tost est un homme mort,
Soit à droit, soit à tort,
Par une sajetele (7) ;
Tele œvre n'est pas bele
Par (8) petite achoison (9),
Ce nous dit la reson.
  Si ait son viez escu
A la paroit (10) pendu ;
Por ce, se il n'est bel,
Acesmez (11) de novel,
N'est-il mie mains durs :
De ce sui toz seurs.
A son col le doit pendre
Por sa terre deffendre :

(1) Epée, grand couteau.
(2) Casque à visière. — (3) Petite massue.
(4) Gros bâton ou espèce de fronde. — (5) (Fol. 120, *b*.)
(6) Témérité, imprudence ; a aussi le sens de querelle.
(7) Flèche, trait d'arbalète. — (8) Lisez *Por*.
(9) Occasion, cause. — (10) Mur.
(11) Parer, équiper. Ce mot se trouve sous les formes : *acesmoer*, *achesmer*, *asesmer*.

Digitized by Google

Mes gart qu'il ne soit mie
Devant à l'escremie (1),
Quar il feroit que fols
S'il ert aus premiers cops :
Tels vient aus premerains. (2)
S'il ert des daarrains (3)
Qu'il n'i perdist jà rien ;
De ce savons-nous bien.
Toz jors soit en porpens (4)
De revenir par tens,
S'il puet, à sa meson.
Et si ait son gaignon (5)
Si afetié (6) et duit (7)
Que il n'abait par nuit
Se il ne set por qoi,
Ainçois (8) se tiengne qoi (9).
Et se li covient huches
Et corbeillons et cruches,
Le chat aus soris prendre,
Por les huches deffendre,
Et le banc el fouier (10),
Et la table à mengier.
Se li covient en haut
Le chasier (11) sus le baus
Aus frommages garder,

(1) Escrime, combat à l'écu et à l'épée qu'on faisait la veille d'un tournoi.

(2) Le premier d'un rang.

(3) Dernier. Ce mot se trouve sous les formes de *daarein, daarien, daerein, daerin, daimy, durie, derrain, derraine, derrenier.* — (4) Réflexion. — (5) Chien de basse-cour.

(6) Dressé. — (7) Appris. — (8) Mais.

(9) Paisible, tranquille. — (10) Foyer. (Joubert, G. C. F.)

(11) Panier à fond d'osier dont on se sert pour faire égoutter le fromage. *(Caseus.)* Le centre de la France a les mots *chasière* et *chaillère*, dans le même sens. (Joubert, G. C. F.)

Digitized by Google

Et l'eschiele à monter,
Trepier et chauderon
A brasser son boillon.
  Quant ce revient au tens
En quaresme, ès avens,
Et si reface en mars
Assez cueillir des hars (1)
A la charrue joindre (2);
L'aguillon au buef poindre
N'i doit estre oubliez ;
Et port comme senez,
Par derrier son crepon,
Ou sarpe, ou faucillon
A ses hars détrenchier (3)
Se il en a mestier,
Besche ou hache d'acier
Aus busches esracier (4).
Tout traie à gaaignage (5),
Si fera molt que sage.
  Et se li covient herche (6),
La civière et la fesche (7),

(1) Branche flexible qu'on tord pour en faire un lien.

(2) (Fol. 120 *c.*) — (3) Couper.

(4) Arracher. Ce mot se trouve sous les formes d'*esracher, esrachier, esrager, esragier, esrajier [eruncare, eruere]*.

(5) Ferme, terre labourée, ensemencée. Ce mot se trouve sous les formes de *gaagnage, gaaignage, guaignage, guaaignerie ;* c'est un dérivé du verbe *gaagnier*. Les patois du Poitou et du centre de la France ont conservé les mots de *gaignage* et de *gangnage*.

(6) Herse, instrument aratoire.

(7) Houe pour labourer la terre. Ce mot se trouve sous les formes de *fessoir, fesseur, fessoer, fessooir, fessouer, fessoul, fessour*. Le patois du centre de la France a conservé les mots *fessorie, fessouer, fessoir*, petite houe pour biner la terre. (Joubert, G. C. F.)

Digitized by Google

Le sarcel (1) enhanter (2),
Por les chardons oster.
Se li covient faucille
Et alesne et estrille,
Coutel à pain taillier
Et la jarce (3) d'acier,
La keus (4) et le fuisil (5)
A aguisier l'ostil,
Les aguilles poingnanz
Et les forces (6) trenchanz.
Sollers (7) et estivaus (8),
Et chauces et housiaus (9),
Cotele (10) et sorcotel (11),
Chaperon et chapel,
Corroie et couteliere,
Et borse et aumosniere,
Et moufles bien cuiriés (12)
De novel afétiés (13),
A espines cueillir
Por son seignor servir,
Por fere heriçon (14)

(1) Du Cange a donné à *sarcel* la signification d'aiguillon. Ce mot n'aurait-il pas plutôt le sens de sarcloir? Le patois du centre de la France a *sarclet*, qui se rapproche beaucoup de *sarcel*.

(2) Emmancher.

(3) Sorte de serpette. *Jar*, dans le centre de la France, signifie *courbe*. — (4) Pierre à aiguiser. En Poitou on dit *cau*.

(5) Morceau d'acier qui sert à faire du feu en le battant avec un caillou. — (6) Ciseaux, *forceps*. — (7) Souliers. — (8) Bottes.

(9) Guêtres. Dans le centre de la France, on dit encore *housiau, housette*.

(10) Petite veste. — (11) Petit manteau.

(12) Gros gants en cuir. — (13) Arranger.

(14) Hérisson ; par extension, ce mot désignait la défense qu'on mettait à un passage pour servir de barrière. Ici, il doit signifier palissade.

Digitized by Google

Tout entor sa meson.
  Puis ait pendu au laz
Le trible et le saaz (1),
Chaelit à gesir (2)
Et la met à pestrir.
Se li covient le four
Et les forchons (3) entour.
S'il a la barbe uslée (4),
N'en face jà posnée (5),
Mès soit de bele hère
Et face bele chière,
Quar bon est le mestier
Où l'en puet gaaigner.
  Se li covient saunière (6)
A son feu par derrière
Toraille (7) à brais sechier (8) ;
Ne li doit anoier (9)
De lui bien estoier,
Quar il en doit prester
A son voisin sovent
Se besoing le sorprent.
Les pilons et la pile,
Ne l' tenez pas à guile (10)
Le sac et le boissel,

(1) Tamis de *seta,* crins. Parce que les tamis sont faits de crins.
(2) Bois de lit pour coucher.
(3) Fourches. Dans le centre de la France on dit *forche.*
(4) Brûlé, grillé.
(5) Parure. — (6) Salière.
(7) *Toraille* signifie lieu à sécher les grains. Mais s'agit-il, dans ce passage, de *toraille?* N'y aurait-il pas une faute de copiste? Ne serait-ce pas plutôt *touaille à brais* qui serait le sens de toile à haut-de-chausses. *Touaille, touile* est dérivé de *tela.*
(8) (Fol. 120 *d.*)
(9) Nuire *(nocere).*
(10) Fourberie.

Digitized by Google

Le van et le rastel,
Picois (1), coingnie et pele,
Se la mesons est tele.
A-il de plus mestier
A son seignor aidier ?
Oïl, par le mien chief,
Encore i a plus grief:
Quar se il ne l'avoit,
Querre li covendroit
Hanas et escueles
Et platiaus et foisseles (2),
Granz, gatés et menues ;
Por ce se l' sont fendues
Ne les get en puer mie,
Quar ce seroit folie.
Le bers face devant
Ainz que naisse l'enfant.
Doit il estre tout plain
De drapiaus et d'estrain (3) ;
Et se ce est vallet,
Ce li quiere . j. auget
Por baingner estendu,
Si ert ainçois creu ;
Et se c'est baisselete (4),
Se li quiere minete (5).
Si sera miex fornie,
Quar ce est la mestrie (6).
Et se il bien li plaist,
Si porchast (7) que il ait

(1) Pioche, pic.

(2) Sorte de panier ou de vase en bois percé de trous, dans lequel on met le laitage pour former le fromage. Le centre de la France et le Poitou ont le mot *fescelle*.

(3) Balle d'avoine. — (4) Jeune fille.

(5) Lieu propre à jouer.

(6) Métier, art, savoir. — (7) Pourceaux.

Digitized by Google

Viaus, une vache à lait;
Qu'il ne l' mete en delait,
A l'enfant alaitier
Quant il en a mestier ;
Quar se saouls n'estoit
Toute nuit ploerroit:
Si toudroit (1) le dormir
Quant s'iroient gesir
Toz ceus de la meson,
D'entor et d'environ,
Et lendemain louvraingne ;
Ice n'est pas gaaingne (2).
Por ce di-je sovent (3)
Et faz sermonement
Que li fol se chastient,
Quant li sage lor dient :
Homme qui fame prent,
S'il n'a estorement (4),
N'ert jà tenuz por sage,
A poissant (5) ne à large (6) ;
Quar se il n'a que prendre
Tant a il mains à rendre ;
N'a garde de larron
Qu'il li bust sa meson,
Ne que par nul engien
Li toille (7) nule rien :
Por ce n'ai je que fere
De nule rien atrere. (8)

EXPLICIT L'ESTILLEMENT AU VILAIN.

(1) Enlevrait *(tollere)*.
(2) Bénéfice. — (3) (Fol. 121 *a*.)
(4) Ménage monté.
(5) Puissant. — (6) Généreux.
(7) Enlève *(tollere)*.
(8) Exciter *(attrahere)*, conseiller.

Digitized by Google

QUIELAY[1] SE TROMPANT QUI TRECHANT BENAISE EN MARIAGE

CHANSON POITEVINE

Sur l'air : *Plait à Dieu quo l'arive, Jean.*

Y say tonté de veni fou,
Matelin, quand y ponse
Qu'y n'ay pas de cas faire in sou
Pre fourni aux depenses
Que, dans un moinage (2) poüilloux,
O faut faire tous les beas joux.
Quielay (3) se trompant qui trechant (4)
Benaise (5) en mariage.

Y neus pas putous guiere fin
Epousé Marjolete
Que le prêtre et le segrétain (6)
Mirant ma bourse nette :
In boun écu pre le proumay,
Au second, cinq sols pre sounay.
Quielay se trompant, etc.

Retourné chez nous y trouvis
Trante creuses bariques
Qui, comme de francs aloubis (7),
Mangiant in bouc étique.
Y vis grugeay en pois de tems
Mes services de quatorze ans.
Quielay se trompant, etc.

Depis quiau jou, mille malhurs
Mont chésu sus la tête.

1. Ceux-là. — 2. Ménage. — 3. Ceux-là. — 4. Cherchant. — 5. Leurs aises. — 6. Sacristain. — 7. Affamés comme des loups.

Digitized by Google

Mas qui dormas, y ne dors pus ;
Y éprouve la tempête
De vingt marmailles qui braillant
Sans dire ce que gle velant.
Quielay se trompant, etc.

Et si glau disant, va to meux ?
L'in veut ine graissée,
L'autre vedret daux pois, daux eux,
L'autre ine fricassée ;
Et bay souvent, au tenaillay (1),
Y n'avons rain pre lau baillay.
Quielay se trompant, etc.

O n'est pas tout : o l'est bay pis
De netre moinagere ;
Sçavas y, mas, quand y la pris,
Q'ua seret la proumere
A mettre men ame aux abois
Pre tout quieu qu'a vedret avois.
Quielay se trompant, etc.

Tantous o l'y faut dau bourgnon (2) ;
Tantous ine croupere (3),
In garderobe, in cotillon,
Daux coeffes, daux brasseres ;
Pre sa drolesse in bounet gris,
Pre Jacquet et Jean daux vitis (4).
Quielay se trompant, etc.

1. Echelle attachée à plat au plafond sur laquelle on met le pain. — 2. Calotte piquée qui supporte la coiffure des femmes de la campagne.

3. Bourrelet que les femmes attachent au bas et sur le derrière du corset, pour soutenir leurs jupons.

4. Grand sarrau qui enveloppe les enfants.

Digitized by Google

Ne fauto rain pre la maison ?
Daux pot, ine marmite,
In tamis, in troil (1), daux chaudron,
Et tout plain dautre nippes ;
In chatelet (2) et daux fuseas,
Daux bot (3), daux lasset, daux couteas.
Quielay se trompant, etc.

Peut on se passay damidon,
De saux et de rousine,
D'épisse, d'azur, de savon,
D'aguilles grousse et fine ;
Tous les dix ans ne fauto pas
Vingt sols pre maver in chapeas.
Quielay se trompant, etc.

O l'est pretant sus quies (4) deux bras
Qu'o roullant quiés depanse ;
Et si quies deux bras ne vant pas,
O faut tournay la chanse :
Adieu marmite, adieu la met (5),
Ve chaumerez, quieu sera fait.
Quielay se trompant, etc.

V'errez cherchay chez le maunay (6)
Dau blé, de la farine,
Gle (7) dirat : compte dau denay,
Monsieu de belle mine,
Sinon vas t'en planter daux choux.
Crevez si ve velez tretous (8)....
Quielay se trompant, etc.

O faudrat s'armay din doublay (9),
Le prenre sus lepale,

1. Devidoir pour mettre le fil en écheveau.
2. Dévidoir pour mettre le fil en peloton. — 3. Sabot. — 4. Ces.
5. Pétrin. — 6. Meunier. — 7. Il. — 8. Tous. — 9. Bissac.

Digitized by Google

Tendre la moin et shabillay
Dedans ses hardes sales,
De porte en porte allay trechay (1)
In morcea de poin queme in chay (2).
Quielay se trompant, etc.

Ce qui me console en tout quieu (3),
Si nay pas de cas (4) vivre,
O l'est qui vois que si say guieux,
Malaise me délivre
Daux grands pechés daux yvrognoux,
Parcequi mets mon fait ailloux.
Quielay se trompant, etc.

Bay daux fois venant les foyjoux (5)
Me demanday la taille,
Et dautres fois les sergentoux
Emportant nos touailles (6) :
Gle vendant et dounant pre ray (7)
Ce qui ve zat coûté bay chay.
Quielay se trompant, etc.

Nato (8) pu rain dans vos maisons
Que vetre cramaillére,
O ve vaindrat la garnison
Qui, d'ine mine fiére,
Resterat chez vous bay long tems
Cas que ve ly direz : vas ten.
Quielay se trompant, etc.

Qui séche malade après quieu,
Que la fiévre me mange,
Qu'arayje prarestay le feu
Dau maux qui me demange ?

1. Chercher. — 2. Chien. — 3. Cela. — 4. Quoi.
5. Receveur du droit de fouage. — 6. Trappes. — 7. Rien.
8. N'y a-t-il ?

Digitized by Google

De laive (1) frede en in pichay (2),
Dau pain ner (3), rain pre le gressay.
Quielay se trompant, etc.

Daumoins si, pre me consolay,
Y avas ma compagnée (4);
Mais a lat sa vache a garday,
O faut qu'a set soignée
Bay meux que mas, car, mes amis,
Quieu la coutume dau païs.
Quielay se trompant, etc.

Y resteray donc dans mon lit,
La porte bay fremée,
Dès le matin jusqu'à la nit,
Que la femme arrivée
Commencerat à me gronday,
Et tretous ses droles à fessay.
Quielay se trompant, etc.

Quieu n'est encor rain quin lambeas
Daux soussis dau menage,
Si la femme ne v'aime pas,
O l'est pis que la rage,
Vezéte lié, garrotté,
Pre la santance dau curé.
Quielay se trompant, etc.

De foüis, o nat pus de moyen;
Apras vous la justice
Ve dirat : revains ten coquien,
Ou bay quon te punisse.
O faudrat croquay le marmot,
Andegueni (5) sans dire mot.
Quielay se trompant, etc.

1. Eau. — 2. Sorte de broc en grosse terre.
3. Noir. — 4. Femme, épouse. — 5. On dépérit.

Digitized by Google

Et pis les maledictions
Cheurant queme la gresle ;
Daux injures de cent façons,
Dont le diable se mesle.
Qui pis est, daux coups de baton
Sus quiau qui cret avoy raison.
Quielay se trompant, etc.

Velat le portrait daux malhus
Qui sont dans in moinage ;
Bachelay : velève être heurus ?
Gardez le bachelage (1).
Retenez bay quielle chanson,
Et qua v'y serve de leçon.
Quielay se trompant, etc.

1. Célibat.

ANCIEN DOMAINE DE LA LANGUE FRANÇAISE

D'après les recherches de MM. Paul Meyer, Kiepert, Léon Gautier, De Tourtoulon et O. Bringuier.

Les limites de la langue d'oïl sont : au nord, l'Océan ; à quelques kilomètres au-dessus de Calais, la ligne se dirige sur Saint-Omer, passe au-dessous de Courtrai et de Bruxelles, au nord de Liége, à l'est de Spa, entre Verviers et Aix-la-Chapelle, à Longwy et Thionville, à l'est de Metz, Château-Salins, Blamont, Senones, Saint-Dié, Gerardmer, Belfort, Montbéliard, et se dirige sur Fribourg par Soleure et Neufchâtel, comprenant les cantons de Vaud, de Neufchâtel, une partie du Valais et des Grisons ; elle se rend par Sion au mont Rosa et à Grenoble. Voici pour la limite du nord à l'est.

Pour obtenic la limites de l'ouest à l'est, on doit tirer une ligne qui partirait de Blaye, se dirigerait sur Angoulême, Montmorillon, la Châtre, des Coudrais à Montluçon, Clermont, passerait à Montbrison, Saint-Etienne, Vienne, Grenoble, Saint-Jean-de-Maurienne, et aboutirait au Mont-Cenis.

Ces deux lignes, partant l'une d'un point du littoral de l'Océan entre Calais et Gravelines et aboutissant à Grenoble, l'autre ligne allant de Blaye au Mont-Cenis, renferment l'ancien domaine de la langue française. Ce sont les limites de la langue d'oïl

Nous devons faire remarquer que le breton est parlé sur le littoral de l'Océan, dans les départements compris derrière une ligne qui commence à Saint-Brieuc et passe à Loudéac, suit la rive de l'Oust et se termine à l'embouchure de la Vilaine.

Niort. — Typographie de L. FAVRE.

Digitized by Google

AIDEZ-NOUS!

L'accueil qu'a reçu la première livraison de la REVUE HISTORIQUE assure son existence. Nous sommes heureux, dès notre début, d'avoir rencontré de si nombreux et de si honorables encouragements à persévérer dans la voie que nous nous sommes tracés. Plusieurs observations nous ont été adressées. Il en est parmi de fort justes que nous prenons en considération. Ainsi, un savant professeur de l'Université de Bonn nous fait remarquer que la partie qu'on cherchera le plus avidement dans la *Revue historique*, ce ne seront pas des articles théoriques ou doctrinaires, mais des textes intéressants, inédits ou rares. Ainsi l'*Estillement au vilain*, que renferme la première livraison, est très précieuse. La publication de semblables documents et de textes inédits serait une bonne fortune pour la *Revue historique*.

Cette remarque est très fondée. Nous en tiendrons largement compte en donnant le moins de développement possible aux articles théoriques et en publiant des pièces rares et inédites qui offriront de l'intérêt à nos lecteurs.

Les prochaines livraisons contiendront une précieuse collection de versions de la parabole de l'Enfant prodigue en langue Bretonne, en langue Galoise, en Gaëlique, en Irlandaise, en Gaëlique de l'île de Man, en Gaëlique de la Haute-Ecosse, en Basque et dans presque tous les dialectes ou patois de France, au nombre de près de cent.

Nous continuerons la publication du *Glossaire français de Du Cange*, qui formera un ouvrage distinct très utile à consulter pour la connaissance des mots de la vieille langue française.

Voici donc une nouvelle *Revue* qui vient prendre place dans la presse française : elle n'en demande qu'une des plus modestes. Son but, seul et unique, est de faire aimer l'étude de notre ancienne langue et des patois de la

Digitized by Google

France dont il faut se hâter de recueillir des échantillons, car chaque jour ils tendent de plus en plus à disparaître.

LA RÉDACTION DE LA REVUE HISTORIQUE.

FORMATIONS DE LA LANGUE FRANÇAISE.

Petit nombre de mots gaulois entrés dans la langue française. — Classement des mots gaulois. — Persistance de la langue gauloise. — Unité de la langue celtique.

Les travaux de MM. Ampère (Histoire littéraire de la France), de Courson (Histoire des peuples bretons), de Chevallet (Origine et formation de la langue française), Brandes (Ethnogr. Verhalt Niss), de Belloguet (Ethnogénie gauloise) ont constaté que l'ancienne langue française n'avait hérité que d'environ 430 mots du celtique. Le gaulois n'a donc pas eu une influence très-marquée sur la formation de notre langue.

Pendant longtemps, sous la domination romaine, on a parlé gaulois dans les campagnes, où les patois nous ont conservé un grand nombre de mots dont les racines appartiennent au celtique. M. Holtzmann, qui veut que le gaulois dérive du tudesque, mais dont le système est repoussé par la critique moderne, a prétendu que la langue celtique avait cessé d'être parlée en Gaule dès le règne de Caligula. C'est là une énonciation inexacte. Les faits relevés par les contemporains le prouvent. Au IIIe siècle, Ulpien et Lampride constatent la persistance des vaincus à parler leur ancienne langue. A. Gelle dit : *Quasi nescio quid tusce aut gallice dixisset, universi riserunt*, XI, 7. Au IVe siècle, les formules médicales de Marcellus, de Bordeaux, nous ont conservé les noms gaulois de plusieurs plantes, alors en usage parmi le peuple. Au Ve siècle, le poëte Prudence signale l'existence de chants de bardes gaulois. Un passage de saint Jérôme nous prouve que de son temps le gaulois était parlé dans le pays de Trèves. Nous avons donc la preuve que le gaulois

Digitized by Google

a persisté dans notre pays depuis la chute de l'empire romain.

Le celtique ne disparut pas complétement sous les flots de l'invasion barbare. A la fin du VIe siècle, l'historien Grégoire de Tours et le poëte Fortunat citent des expressions encore en usage parmi le peuple et qui appartenaient au celtique. M. de Belloguet dit que « plusieurs passages des hagiographes nous font regarder le celtique comme vivant toujours, dans une province ou dans l'autre, pendant toute l'époque mérovingienne; et nous verrons, ajoute-t-il, Isidore de Séville et Bède nous en renvoyer encore, à des dates plus précises, les échos de l'autre côté de la Manche et des Pyrénées ». Ce philologue pense que le plus ancien document qui fasse présumer l'extinction du celtique en France, excepté en Armorique, est un canon du concile de Tours de l'an 813, prescrivant à chaque évêque de faire traduire, pour les mettre à la portée du peuple, ses homélies en langue romaine rustique ou en langue tudesque; mais il n'est pas question du gaulois, qui paraît alors abandonné. Cet idiome subsistait encore cependant dans le peuple, comme l'armoricain qui se parlait en Bretagne. Plusieurs écrivains gallo-romains ont remarqué que le celtique et le latin étaient simultanément en usage, et il est très-probable que le langage celtique persista longtemps dans les couches inférieures de la société. Le dernier refuge du celtique fut en Bretagne et en Auvergne. Nous retrouvons aujourd'hui encore cet idiome dans les patois de la Basse-Bretagne, du pays de Galles et de plusieurs contrées d'Ecosse et d'Irlande, avec les modifications apportées par les siècles. C'est dans ces patois qu'on a retrouvé les radicaux celtiques qui nous ont été conservés par des écrivains latins ou des inscriptions gallo-romaines.

Nous avons vu que les philologues n'admettent que 469 mots se retrouvant dans les dialectes celtiques modernes. M. de Belloguet arrive, dans son Glossaire, à

Digitized by Google

un total de 430 mots, qu'il divise en deux catégories. La première comprend les 249 termes dont il donne la signification, sur lesquels 207 sont gaulois et les 42 autres peuvent être considérés comme tels. De ces 249 mots, 172 sont antérieurs à l'invasion des barbares. La deuxième catégorie contient des noms propres gaulois dont le sens n'est pas connu, mais qu'on a cherché à expliquer par induction.

M. de Belloguet a constaté qu'à l'exception de 24 mots, tous ceux qu'il avait recueillis se sont retrouvés, directement ou indirectement, dans le celtique moderne. De ces 24 mots, plus de la moitié ont été expliqués depuis comme des noms propres, ou rendus soit au grec ou au latin, soit au basque ou au tudesque. Sur 10 ou 11 qui étaient restés rebelles à toute assimilation, l'un a été retrouvé dans le Glossaire d'Endlicher : c'est *Briva* ou *Bria*, pont. Trois autres, *Gilarus, Laurio* et *Ioumbaroum*, avaient été rangés avec trop de hâte parmi les *irréconciliables*. D'un autre côté, les analyses opiniâtres de Stokes, de Pictet, d'Ebel, etc., ont levé en partie le voile qui enveloppait *Canecosedlon*, *Etic* et *Dugiiontiio*. Il ne reste plus que quatre de ces mots — d'origine peut-être pré-celtique — *Sigunnai, Lougos*, *Oualidia*, *Kerker*, *Môlu*, et ceux qu'on n'a pu encore complétement déchiffrer dans les inscriptions gauloises. Leur nombre ne dépasse pas 68, dont 21 certains et 16 inconnus.

Il reste 430 mots gaulois (1) à opposer aux philologues qui prétendent que le celtique a une origine tudesque, tandis qu'il est aujourd'hui démontré de la manière la plus évidente que l'ancien gaulois a une identité originelle avec le kymmryque ou le gaëlique, preuve de l'unité de la langue celtique. Cette opinion est confirmée par une observation de M. Littré. Ce savant philologue a remarqué, dans un article du *Journal des Savants* de 1859, que nos inscriptions gauloises, quoique provenant

(1) De Belloguet, Etho, page 430.

Digitized by Google

de contrées fort différentes, portent dans leur extrême brièveté le caractère d'une langue commune. Fait, ajoute-t-il, qui doit être pris en grande considération, comme si, au-dessus des dialectes provinciaux, il avait existé un langage compris de toute la nation et employé par les écrits et les inscriptions.

Depuis l'époque où M. Littré signalait ce fait d'une si grande signification, les découvertes épigraphiques, non-seulement dans la Grande-Bretagne, mais en Italie même, n'ont fait que le confirmer. Une étude plus approfondie des antiquités du celtique moderne conduirait certainement à reconnaître que le kymmryque et le gaëlique avaient anciennement beaucoup plus de rapport l'un avec l'autre qu'ils n'ent ont aujourd'hui. Les inscriptions irlandaises et la grammaire galloise de Gerain, composée au IXe siècle, révisée par Eynion et ensuite par Edeyrn en 1260, constatent des traces de cas dans les idiomes gaulois et kymmryques.

M. de Belloguet fait remarquer avec raison que, tout en se prononçant pour l'*unité* de la langue gauloise, il ne la donnait pas comme *uniforme*. De nombreuses variétés de langage existaient parmi tant de peuples qui habitaient de vastes régions séparées par des mers, des montagnes, des forêts impénétrables ; mais ces diffrences n'altéraient pas le fond de la langue et les racines restaient les mêmes. « Pour résumer mon opinion, dit ce « philologue qui nous a servi de guide dans cette étude, « je pense que l'ancien gaulois, avec ses variétés ou, si « l'on veut, ses dialectes encore flottants peut-être dans « cet état de *promiscuité primitive*, décrit par M. Renan, « dans son Histoire de la langue sémitique, ne formait « qu'une seule et même langue, qui tenait à la fois du « Kymmryque, et au gaëlique du celtique moderne, plus « rapprochée du premier par son vocabulaire et du « second par les désinences ou les flexions qu'elle pos- « sédait encore comme ses sœurs indo-européennes.

Digitized by Google

« Cette langue était donc positivement celtique et non « tudesque. »

M. de Belloguet est dans le vrai. Cette conclusion, d'ailleurs, repose sur des recherches nombreuses, sur les observations savantes, enfin sur une connaissance approfondie de la langue celtique. Son livre sur l'*Ethnogénie gauloise* fait aujourd'hui autorité et doit être consulté par tous les écrivains qui veulent remonter à l'origine de notre langue.

L. Favre.

ÉTUDES SUR LES ORIGINES DE LA LANGUE FRANÇAISE

Nous venons de citer l'opinion de M. Littré sur la communauté d'origine des dialectes gaulois. Nous croyons devoir reproduire plusieurs passages d'un article que ce savant philologue a fait paraître dans le *Journal des Savants*, en septembre 1859, sur cette question :

« On est tenté pour les mots français dont l'origine est douteuse d'en chercher l'origine dans les langues néo-celtiques qui ont un fonds commun avec l'ancien gaulois. Mais on rencontre deux difficultés, l'une qui naît de la date des langues néo-celtiques; l'autre qui porte sur la représentation du gaulois par ces langues.

« On entend par date d'une langue l'époque à laquelle on commence à avoir dans cette langue des textes authentiques. Ainsi le latin, qui, au fond, est aussi ancien que le grec, lui est, à ce point de vue, postérieur de beaucoup; il y avait des textes grecs bien des siècles avant qu'il y eût des textes latins.

« En ce sens, les langues néo-celtiques ne sont pas fort anciennes, les textes en bas-bretons, non remaniés et non rajeunis, ne remontent pas très haut ; les monuments les plus anciens sont ceux du pays de Galles, et ils n'appartiennent qu'au VIIIe et au IXe siècle de notre ère. Or c'est pendant le VIIe, le VIIIe et le IXe siècle que se fai-

Digitized by Google

saient les langues romanes, et qu'elles s'incorporaient, sous des formes gauloises plus anciennes que les formes bretonnes, ou galloises, ou gaéliques, ce qu'elles possèdent d'éléments celtiques. En un mot, entre la forme gauloise et la forme néo-celtique, il y a un très long intervalle de temps, pendant lequel de considérables mutations se sont certainement opérées; c'est l'état le plus ancien de la langue qu'il nous faudrait; et, cet état le plus ancien, les langues néo-celtiques ne peuvent nous le donner.

« Quant à la représentation du gaulois dans les langues néo-celtiques, il y a doute. Une langue celtique existe encore aujourd'hui sur le sol de la Gaule; on admettrait sans conteste que le bas breton est du néo-gaulois, si deux faits ne venaient à la traverser: le premier, c'est que le bas-breton et le gallois se ressemblent tellement, que les deux populations s'entendent à peu près, de sorte qu'il faudrait supposer ou que la langue de la Gaule et celle de la Bretagne étaient identiques (on sait seulement qu'elles étaient voisines), ou qu'il s'était fait une émigration du continent aux régions de l'île qui sont en face. Or l'émigration (et c'est là le 2e fait) s'est opérée en sens contraire. Au IVe et au Ve siècles, il est venu de l'Armorique une abondante émigration de Bretons insulaires; les St Quay, St Malo, St Brieuc et plusieurs autres sont des saints venus de l'île sur le continent voisin. On n'est donc pas assuré, en maniant des éléments bas-breton, de tenir en main du gaulois.

. . . . . .

« Il y eut un grand peuple dont le nom est cité sans cesse par les écrivains latins et grecs: les Gaulois ou Celtes. Ils tenaient la Gaule, l'île de Bretagne et l'Irlande; ils s'étaient établis dans la Haute-Italie; ils avaient poussé jusque dans l'Espagne; des peuplades qui leur appartenaient étaient enclavées dans la Germanie, témoignant ainsi d'un ancien passage ou d'une ancienne conquête;

Digitized by Google

enfin des bandes gauloises avaient pénétré à travers les régions danubiennes et étaient allées se fixer dans l'Asie Mineure ; ils avaient leur religion, leur état social, un sacerdoce, une noblesse, une plèbe, une fédération, agriculture, armes de cuivre ; ils commençaient à employer le fer.

« Ceux de Germanie et d'Asie disparurent. Ceux d'Italie, d'Espagne, de Gaule, parlent italien, espagnol, provençal, français.

« Ceux de Bretagne sont submergés par le flot germanique.

« Quand la conquête de César atteignit les Gaulois, ils ne savaient pas encore composer des livres, et les 20,000 vers que les druides se transmettaient de mémoire en mémoire, n'ayant jamais été écrits, furent anéantis avec le druidisme.

« .... Sommes-nous, ce que sont les Anglais en Angleterre, descendants des vainqueurs et parlant par droit de naissance une langue novo-latine, comme eux parlent une langue germanique ? Ou bien sommes-nous des Gaulois qui ont appris à parler latin ?

« Dans le XVIe siècle, les Mexicains éprouvèrent le même sort que jadis les Gaulois : des étrangers leur apportent à la fois la conquête et une civilisation supérieure. Mais, quand le pays fut subjugué, quand la nouvelle religion eût effacé, partie en réalité, partie en apparence, les croyances païennes, quand ils eurent échangé leurs hiéroglyphes imparfaits contre l'écriture alphabétique, on vit quelques indigènes recueillir les souvenirs de la nation et composer, en mexicain ou en espagnol, des annales qui sont des monuments instructifs et curieux. Rien de pareil ne s'est fait chez les Gaulois.

« Parmi eux ne se trouva personne qui se sentit quelque intérêt pour la vieille patrie et qui voulut en raconter, en gaulois ou en latin, les origines et les aventures. Du moins, aucun monument de ce genre n'a été men-

Digitized by Google

tionné par les anciens. La nouvelle Gaule entra dans la sphère administrative ou littéraire de Rome ; et le titre de barbare fut laissé désormais par l'élite du pays, avec la langue gauloise au peuple des villes et des campagnes qui la conserve jusque vers le IVe et le Ve siècles. De la sorte, tout a manqué ; les indigènes n'ont pas été plus soucieux de leur langue et de leur histoire que les étrangers qui gouvernaient ; celui dont nous parle Ausone et qui, ayant pour père un barde et pour grand-père un druïde, dit savoir tant de traditions, n'a rien écrit. Rome poursuivit le druidisme qui emporta avec lui ses 20,000 vers. Le christianisme, à son tour, fut encore plus inexorable. Et quand, après l'invasion germanique, la Gaule reprit son existence individuelle sous le nom de France, elle ne se souvint pas plus de cette sorte d'enfance que l'homme fait ne se souvient de la sienne. Pour les héritiers du sol de la Gaule, il n'y eut plus ni Gaule ni Gaulois ; et voulant une généalogie, on rêva Francus, fils d'Hector. C'est ainsi que, sur un théâtre plus resserré, les Etrusques, si fiers de leur haute antiquité et de leur civilisation primitive, s'oublièrent eux-mêmes sous la domination romaine ; et leur langue, dont il reste quelques lambeaux dans les inscriptions, est un mystère pour les érudits.

Les Bretons de l'Armorique n'ont pas dû prendre la langue des Bretons-Anglais, pas plus que les Neustriens de Normandie n'ont parlé danois. Donc la langue qu'on parlait en Bretagne est la même que celle de l'Angleterre, bien gaélique, celle-là ; car les populations ont été conservées par refoulement. D'ailleurs, dit Tacite, la langue des Bretons et celle des Gaulois ne diffèrent que très peu : « *Sermo haud multo diversus* (Agricola. 13). »

Digitized by Google

LES PATOIS FRANÇAIS

LE PATOIS JURASSIEN

Le patois jurassien procède, comme la *langue* française, de plusieurs *élémens* qu'il faut chercher :

1° Dans le celtique, parce que la Séquanie, dans laquelle le département du Jura se trouve enclavé, faisait partie de la Gaule celtique ;

2° Dans le tudesque, parce que les Germains étaient voisins de cette contrée ;

3° Dans le latin, parce que, depuis la conquête de Jules-César, la province a été couverte de camps statifs et de colonies italiennes ;

4° Dans le grec, parce que les Marseillais ont fréquenté les bords du Rhône, auxquels cette province s'étendait, et parce que les druides y résidaient comme dans les autres parties de la Gaule ;

5° Dans le bourguignon, parce que cette nation septentrionale est venue bâtir des bourgs et des châteaux parmi les châteaux et les bourgs de nos ancêtres.

On demandera peut-être sur quels points de notre département on retrouve le plus de vestiges de tel idiome perdu. La réponse ne saurait être à la fois exacte et laconique. On doit retrouver le plus de celtique dans les hameaux les plus écartés, le plus de latin dans les villages les plus rapprochés des voies romaines, le plus de tudesque dans les localités les mieux fortifiées. Mais tous ces lieux s'isolent, même en s'entremêlant; et tel dialecte qui, dans le principe, y domina, a dû se corrompre par des échanges continuels, inévitable résultat de la fréquentation.

Toutefois, il y a des expressions qui ne sont usitées que chez les habitants de tel canton, de tel arrondissement.

Digitized by Google

Il y en a qui appartiennent exclusivement à la montagne, d'autres au vignoble, d'autres enfin à la plaine.

Quant au génie du langage, et non pas à ses instrumens, il se différencie suivant ces trois régions principales : la basse, la moyenne et la haute. Par exemple, les locutions bressannes ont beaucoup moins de coloris que celles du vigneron ; et ces dernières, moins d'énergie que celles du montagnard. Partout le langage paraît se ressentir de la nature du sol ; dépourvu d'images au sein des campagnes nivelées et monotones, riche et varié parmi de fertiles coteaux, rude et sévère au milieu des rochers et des frimas. Chose surprenante ! le Bressan parle avec une volubilité qui contraste absolument avec la lenteur de son geste, et le montagnard, au contraire, a des manières vives et une parole pesante ; l'habitant de la région intermédiaire n'est ni vif ni mou dans le discours et dans l'action ; mais, comme on doit naturellement le présumer, plus il est voisin de l'un ou de l'autre, plus il contracte avec lui de ressemblance sous ce double rapport.

A ces premières observations se joignent les remarques accessoires sur les modifications de la voix parlante ; modifications qui établissent de nouvelles différences entre ces trois régions. Par exemple, on pourrait, d'une manière assez précise, marquer sur une carte géographique l'étendue de pays où domine l'*a ;* celle où la plupart des mots ont leur désinence en *o;* celle où l'*an* se change en *in ;* celle enfin où la même syllabe se prononce *on*. Deux mots vont rendre la chose plus intelligible. Dans toute la partie montagneuse, on prononce ainsi ils s'en allaient chantant : *i se n'allavan tsuntant*. Dans la Bresse méridionale de notre département : *i se n'en allovan chintant*. Dans le canton de Beaufort : *i s'in allévin chintin*. Dans la Bresse des cantons de Blettrans et de Seillères : *i son allievon sonton*.

Afin de mettre, autant qu'il est possible, le lecteur à même d'apprécier le rustique jurassien, rassemblons sous

Digitized by Google

ses yeux quelques fragmens de chansons qui soient la naïve expression de la pensée et des sentimens, en plaçant en regard leur traduction littérale.

Par celle-ci, une jeune bergère des montagnes de Saint-Claude exprime ingénument le désir d'avoir un amant, comme sa sœur aînée, et ses vœux sont couronnés. Cette petite idylle ne manque pas de fraîcheur, quoiqu'elle ne soit pas un modèle de style.

Vini cai, pitet maouton ;	Viens à moi, petit mouton,
Vini, que dze tu caressa !	Viens que je te caresse !
Que n'é-te berdzi megnon,	Que n'es-tu berger mignon,
Per que seye ta metressa !	Pour que je sois ta maîtresse !
Va cumin ma grand seraou	Vois comment ma grande sœur
On gli det nom ma gneilleta ;	On lui dit nom ma poulette !
Ma per ma quin na delaou	Mais pour moi quelle douleur
D'etrou tourdz truet piteta !	D'être toujours trop petite.
Cou pou dari nun bosson,	Caché derrière un buisson,
I soutchi per la feilleta,	Il sortit pour la fillette,
On drolou das piu megnon	Un berger des plus mignons
Que gli dezi ma gneilleta.	Qui lui dit ma poulette.
Tota n'emaillia de çan	Toute émerveillée de ça,
Le resti biu intredeta,	Elle resta bien interdite
Quind le visa, quaqu'efan,	Quand elle vit, quoiqu'enfant,
Que ne'ra truet piteta.	Qu'elle n'était pas trop petite.

Le couplet suivant, d'une autre chanson montagnarde, n'a rien de gracieux ; mais il y respire quelque chose de sauvage et de sombre qui caractérise l'habitant des mêmes climats.

On dzor d'aderri	Un jour d'automne,
Que la na vola vini,	Que la neige voulait venir,
Las ouazes de ny	Les oiseaux de passage
Cudiront se redzoi.	Pensèrent se réjouir.
I si san butas	Ils se sont mis
Tot ên ouna cha.	Tout en une troupe.
Quand i se volaïan posa,	Quand ils se voulaient poser,
Cruvivan non pra :	Ils couvraient un pré ;
Et quand dz'iro de couta laou,	Et quand j'allais du côté leur
Liou cha mi fassa paou.	Leur troupe me faisait peur.

Digitized by Google

Les amours du Bressan me semblent passablement bien rendus par la romanee que je vais transcrire : on y reconnaîtra la bonhomie qui fait son caractère distinctif, et l'on remarquera comme son langage plus efféminé se prête mieux à la tendresse que celui du montagnard. On passera volontiers à une muse villageoise quelques taches et quelques coups de pinceau donnés de trop dans le portrait d'une *Eglé* bressanne.

Quin dz'er'amo de ma Liaudin-na,	Quand j'étais aimé de ma Claudine,
Dzin ne mnigov'a mins desis ;	Rien ne manquait à mes désirs ;
Sa poin-na fase bin ma poin-na,	Sa peine faisait bien ma peine,
Seus piaisis eran mins piaisis.	Ses plaisirs étaient mes plaisirs.
No se disiens sovin l'ion l'atrou,	Nous nous disions souvent l'un à [l'autre
Que no se n'ameriens torzous ;	Que nous nous aimerions toujours
Mé, vour-indret, l'in ame n'atrou	Mais, à présent, elle en aime un [autre,
Liaudin-na eubli neutis amous.	Claudine oublie nos amours.

Dret lou matin a la prélia	Dès le matin, à la prairie,
No menovano neutés mautons,	Nous menions nos moutons ;
Dz'era cheto prés de ma mia ;	J'étais assis près de ma mie ;
Le comminchov'na chinchon.	Elle entonnait une chanson.
Api d'apré çan no dinchovan,	Puis après cela nous dansions,
In no tegnant los douve mans,	En nous tenant les deux mains.
Alliegrous leus maoutons satovan;	Joyeux les moutons sautaient ;
Mé no ne vons po mais iusan.	Mais nous n'allons plus ensemble.

La lou pia megnon, les mans blincé	Elle a le pied mignon, les mains [blanches,
Lou pe torzou bin trenato ;	Les cheveux toujours bien tressés;
L'è tota prin-ma sur les hincé	Elle est toute mince sur les han- [ches
Et, ma fion, bravamin mendo,	Et, ma foi, joliment mise.
L'e revoillia commin na ratta,	Elle est réveillée comme une [souris,
Et chintou coumm'on russigneu.	Et chante comme un rossignol.
Oh mé, cela villaina satta !	Oh mais, cette cruelle traîtresse !
D'eun atrou le fa lou bonheu.	D'un autre elle fait le bonheur.

En passant de la Bresse aux collines, on passe du mélancolique à l'enjoué, et l'on est sûr que le motif des airs

Digitized by Google

chantés s'y accorde naturellement avec les paroles. En effet la liqueur vermeille semble y colorer le discours, et la gaieté qu'elle inspire y dessiner des scènes grivoises pour les Téniers. Il existe une chanson assez piquante, composée par M. Chevassus, vicaire de Domblans, vers l'an 1783 ; je n'en rapporterai que dix couplets. C'est un dialogue entre deux commères mécontentes de leurs maris.

LA MARION.	MARIE.
Quemare, veni d'avo me,	Commère, venez avec moi,
Dze pelerins on pouo le guè.	Nous parlerons un peu les deux.
Sete moun soulait, se vo piait ;	Soyez ma consolation, s'il vous [plaît ;
Dze n'hé gnon que vo	Je n'ai personne que vous
Que siè moun recouo.	Qui soit mon recours.
Moun die ! bailli-me la patiença,	Mon Dieu ! donnez-moi la patience
Pou n'pais me damnè d'avo li !	Pour ne pas me damner avec lui !
Note n'houmou me cue de cos ;	Mon mari me tue de coups ;
Lou veka que s'en vat au bos ;	Le voilà qui s'en va au bois :
I ne tournera que tantôt ;	Il ne reviendra que tantôt ;
Dz'harins bin lou temps	J'aurai bien le temps
D'e vo conte çau.	De vous conter cela.
Ouais, die ! que dze sue à piaindre !	Ouais, mon Dieu ! que je suis à [plaindre !
S'on m'husse au moins toudju [le co !	Si on m'avait au moins tordu le cou !

LA GREBOTTE.	LA FEMME GREBOT.
Lou notrou fa bin onco pis ;	Le mien fait bien encore pis ;
Tegnins-lou bin su lou tapis ;	Tenons le bien sur le tapis ;
O dzegli reponds, pa dépit,	Mais je lui réponds, dans mon [dépit,
Tant qu'au darri mout,	Jusqu'au dernier mot,
A celi polioux.	A ce pouilleux.
Ne se mérirot pai na feilla,	Il ne se marierait pas une fille,
Se savevan çan que dze sais.	Si elles savaient ce que je sais.
L'autrou dés dzous, s'en revegaant,	L'autre jour, s'en revenant,
I simbiev'on coquelincant ;	Il ressemblait à un coquelicot ;
I tsezi pourique devant.	Il tomba par ici devant.

Digitized by Google

L'era bin tant sao,	Il était si soûl,
Qu'on l'erot cru fao.	Qu'on l'eût cru fou.
Sabattit bin tant nota poatcha,	Il secoua si fort notre porte,
L'uvrit du couté des ongonds !!	Qu'il l'ouvrit du côté des gonds !!

LA MARION.	MARIE.
Y est li que crame lou lachiau ;	C'est lui qui écrême le lait ;
L'a seume lou vin de Chaikiau ;	Il a bu le vin de Château-Chalon ;
L'a vendu tant qu'à notis flaux,	Il a vendu jusqu'à nos fléaux,
Ma croix, mon miton,	Ma croix, mon manchon,
Pou lès boire à Lion.	Pour les boire à Lons-le-Saunier.
Dze n'hins pu ran que des gue-[nilles ;	Je n'ai plus rien que des guenilles ;
Notés petots san tvut biau-nuds.	Nos enfans sont tout nus.
M'a tout reveuilli moun tignon,	Il m'a tout défait mon chignon,
Poutchant dze nos hà di e gnon.	Pourtant je ne l'ai dit à personne.
I ne me dit dzamais moun gnom :	Il ne me dit jamais mon nom :
I me dit touillon,	Il me dit tolion,
I me dit souillon.	Il me dit souillon.
Jo ! que lés feilles san des grands-[bêtes	Dieu ! que les filles sont de gran-[des bêtes
D'acoutê lés loign' des gachons !	D'écouter les contes bleus des [garçons !

LA GREBOTTE.	LA FEMME GREBOT.
O gnesa ! grand gnesa que t'e !	O niaise ! grande niaise que tu es !
Que t'has bin trop d'humilitê !	Que tu as bien trop d'humilité !
Ne sins no pais d'égalitê ?	Ne sommes-nous pas égaux ?
Prends-m'on trot de bos,	Prends-moi une bûche,
Rouche su soun dos !	Frappe sur son dos !
I t'en fa pis qu'è na servanta :	Il t'en fait pis qu'à une servante.
Et'oblidzia d'etrou soun troutson ?	Es-tu obligée d'être son torchon ?

LA MARION.	MARIE.
Eu'est ran qu'on vue queneia :	Ce n'est rien qu'un vieux cuistre :
Quand e faut que nantisse on ia,	Quand il faut qu'il nantisse un [liard,
(Se te savevou) moun gaia	(Si tu savais) mon gaillard
Uvrou soun gousie,	Ouvre son gosier,
L'e pis qu'oun souchie.	Il est pis qu'un sorcier.
Na peura feille que prend n'y-[vrougne,	Une pauvre fille qui épouse un [ivrogne,
Qu'el se met bin la coadge u co.	Se met bien la corde au cou.

Digitized by Google

LA GREBOTTE.	LA FEMME GREBOT.
Lou min-nou s'en venis à set,	Le mien s'en vient hier au soir,
Et que fait-o ? devine vouet !	Et que fait-il ? devine voir !
Le veki que me saute au pouet ;	Le voilà qui me saute aux che- [veux ;
Sans ran, sans sudzet,	Sans raison, sans sujet,
Brise moun buffet...	Brise mon buffet...
L'aviv' le groin tot pien de gouilla,	Il avait le visage tout plein de boue
Et l'era tut deboutenê.	Et il était tout déboutonné.
Dze me mit à le rebourê,	Je me mis à le repousser,
Et gli me voulliva tan-nê ;	Et lui me voulait battre ;
Oh ! dze le fis bin reculê.	Oh ! je le fis bien reculer.
I vouide l'houtau,	Il sort de la maison,
Dze m'en va de fouo ;	Je m'en vais dehors ;
Avo moun fregon dze le fregonne ;	Avec mon grappin je le harcelle ;
S'enfoui dremi va lou caïon.	Il fut dormir avec le cochon.

Ces citations permettront au lecteur d'avoir une idée du patois jurassien. Dans un prochain article, nous fixerons les principaux points grammaticaux de ce patois.

MONNIER.

ORIGINES DE LA LANGUE FRANÇAISE.

M. de Chevallet a publié, sur les origines de la langue française, un excellent ouvrage. La première édition, qui date de 1850, valut à son auteur un prix à l'Institut, et la seconde édition, parue en 1858, reçut une semblable récompense. Cet ouvrage est aujourd'hui épuisé, et nous croyons devoir reproduire la partie consacrée aux origines de notre langue, qui rentre complétement dans le cadre de notre *Revue Historique*. On ne peut trouver un meilleur travail sur une question aussi obscure et soumise à tant de controverses.

« Le celtique fut la première langue parlée en deçà de la Loire, dans cette portion de pays où se forma plus tard la *langue d'oil*, dont l'un des dialectes, celui de l'île de France, est enfin devenu notre langue française..... Après la conquête de la Gaule par César,..... l'empereur Auguste fit une nouvelle division de la Gaule, lui donna

Digitized by Google

une administration et une organisation toutes romaines. Dès lors le latin s'introduisit et se répandit insensiblement dans les Gaules pour l'administration, la justice, les lois, les institutions politiques, civiles et militaires, la religion, le commerce, la littérature, le théâtre et tous les autres moyens dont Rome savait si habilement se servir pour imposer sa langue aux nations, comme elle leur imposait le joug de sa domination. Déjà, du vivant de Cicéron, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, la Gaule était pleine de marchands romains; et il ne se faisait pas une affaire que quelque Romain n'y participât. Mais ce qui dut le plus puissamment contribuer à la propagation de la langue latine, ce fut le besoin où se trouvèrent les Gaulois de recourir au magistrat romain pour obtenir justice; car toutes les causes se plaidaient en latin, et une loi expresse défendait au préteur de promulguer un décret en aucune autre langue qu'en langue latine.

« L'empereur Claude, né à Lyon, élevé dans les Gaules, affectionna toujours la province où il avait passé son enfance, et c'est à lui que toutes les villes gauloises durent le droit de cité, qui rendait leurs citoyens aptes à tous les emplois et à toutes les dignités de l'empire. Ainsi l'ambition, l'intérêt, la nécessité des relations journalières avec l'administration romaine, tout porta les Gaulois à se livrer à l'étude de la langue latine, surtout avec un protecteur tel que Claude, qui n'admettait pas qu'on pût être citoyen romain si l'on ignorait la langue des Romains : au point qu'un illustre Grec, magistrat dans sa province, s'étant présenté devant lui et ne pouvant s'expliquer en latin, non-seulement Claude le fit rayer de la liste des magistrats, mais il lui enleva jusqu'à son droit de citoyen. A partir du règne de ce prince, la langue latine fit de tels progrès dans les Gaules que, peu d'années après, Martial se félicitait d'être lu à Vienne, même par les enfants. Déjà, dès le temps de Strabon, les Gaulois n'étaient plus considérés comme

Digitized by Google

des *Barbares*, attendu que la plupart d'entre eux avaient adopté la langue et la manière de vivre des Romains.

« Bientôt des écoles de grammaire et de rhétorique s'établirent de toutes parts. Je dois citer parmi les plus célèbres celles de Toulouse, de Bordeaux, d'Autun, de Trèves et de Reims. Ces écoles ne tardèrent pas à obtenir une réputation telle que des empereurs même y envoyèrent étudier leurs enfants. Crispe, fils aîné de Constantin, ainsi que Gratien, firent leurs études à Trèves; Dalmace et Annibalien, petit-fils de Constance Chlore, vinrent suivre un cours d'éloquence à Toulouse. De ces académies latines sortirent des écrivains remarquables, dont purent se glorifier à la fois et la Gaule qui les avait vus naître, et Rome dont ils enrichirent la littérature. Tels furent Cornelius Gallus, Trogue Pompée, Pétrone, Lactance, Ausone, Sidoine Apollinaire et Sulpice Sévère.

« Les lieux où un peuple nombreux se réunissait pour assister aux représentations de la scène étaient encore autant d'écoles où les Gaulois venaient se familiariser avec la langue et les chefs-d'œuvre de la littérature latine. Partout s'élevèrent des théâtres, des cirques, des amphithéâtres, dont quelques-uns, à moitié détruits, font encore aujourd'hui l'objet de notre admiration.

« Enfin, l'établissement du christianisme contribua puissamment à répandre l'usage du latin; la religion naissante l'avait adopté comme étant la langue littéraire dominante dans tout l'Occident; elle y devint l'interprète naturel des nouvelles doctrines et un moyen efficace d'assurer leur propagation. Aussi l'invasion des Barbares n'arrêta pas la diffusion de la langue des Romains; ses progrès continuèrent même après la chute de leur empire, et Rome chrétienne acheva par les prédications de la foi ce que Rome païenne avait commencé par ses lois, par ses institutions, par la puissante influence de sa littérature et de sa civilisation.

Tels furent les moyens par lesquels la langue latine se

Digitized by Google

répandit non-seulement dans l'Italie et dans les Gaules, mais encore en Espagne, en Illyrie, dans le nord de l'Afrique, et, plus ou moins, dans toutes les provinces de l'Empire. Ce ne furent donc point quelques troupes romaines qui implantèrent le latin dans notre pays, comme certains auteurs se le sont imaginé. Nous devons toutefois reconnaître que l'incorporation des soldats gaulois dans les légions romaines ne dut pas être, à cet effet, une des moins heureuses combinaisons de la politique des empereurs. C'est, du reste, par de semblables moyens que notre langue française se propage chaque jour de plus en plus dans nos provinces méridionales, dans la Bretagne et dans l'Alsace.

« Avant la fin du quatrième siècle, le latin était, surtout dans les villes, la langue usuelle des hautes classes de la société, et des femmes elles-mêmes. C'est en latin que saint Hilaire de Poitiers entretenait correspondance avec Albra, sa fille; Sulpice Sévère avec Claudia, sa sœur, et Bassule, sa belle-mère; c'est également en latin que saint Jérôme correspondait avec deux dames gauloises, Hédébie et Algasie. Ce même saint Jérôme nous donne à entendre que les Gaulois surpassaient les Romains eux-mêmes dans leur propre langue par la fécondité et le brillant du style.

« Le peuple, et particulièrement celui des campagnes, n'eut pas d'abord le même intérêt que les classes supérieures à rechercher la connaissance du latin; il lui était d'ailleurs fort difficile d'apprendre une langue aussi différente de la sienne; pour lui, il n'y avait ni maîtres, ni écoles de grammaire et de rhétorique. Ce ne fut que lorsqu'il entendit parler de toutes parts autour de lui la langue de Rome, qu'il s'avisa d'essayer à la bégayer, stimulé dans cette entreprise par ce désir vaniteux qui pousse toujours les gens des classes inférieures à vouloir imiter ceux qu'ils voient au-dessus d'eux; à ce mobile vint s'en joindre un autre encore puissant, leur intérêt,

Digitized by Google

qui enfin se trouvait en jeu, par la nécessité de communiquer journellement avec les puissants et les riches qui avaient laissé le celtique dans un dédaigneux oubli, et ne connaissaient plus d'autre langue que celle qui convenait à un citoyen romain.

« Les paysans gaulois firent alors pour le latin ce que font aujourd'hui pour le français les paysans de l'Alsace, de la Bretagne et ceux de nos provinces méridionales, qui, de jour en jour et de plus en plus, s'évertuent à comprendre et à parler notre langue littéraire..... L'histoire vient à l'appui des inductions tirées de la nature des circonstances. Dans la seconde moitié du deuxième siècle, saint Irénée est forcé d'apprendre le celtique pour fare entendre la parole évangélique au peuple de Lyon. Dans le troisième, une druidesse, voulant adresser à l'empereur Alexandre Sévère quelques paroles prophétiques, en est réduite à s'exprimer en celtique, au risque de voir sa prédiction frapper inutilement les oreilles de l'empereur, s'il ne se trouve auprès de lui quelque Gaulois pour la lui traduire. Mais dès la fin du quatrième siècle, l'homme du peuple n'a plus besoin d'interprète, il parle lui-même le latin, et ce qu'il en sait lui suffit pour se faire comprendre. On ne peut exiger de lui ni un style fort correct, ni une prononciation bien pure, car l'usage fut son seul précepteur, et chez lui l'attention a continuellement à lutter contre les habitudes de sa langue maternelle. Sulpice Sévère, qui écrivait à cette époque, introduit dans un de ses dialogues un homme d'assez humble condition, né dans le nord de la Gaule; cet homme, interrogé sur les vertus de saint Martin, hésite à parler latin, de crainte que son langage rustique ne blesse les oreilles delicates de ses auditeurs, habitants de l'Aquitaine, pays où la langue latine était en usage depuis plus longtemps qu'elle ne l'était dans le Celtique et dans la Belgique. Un des interlocuteurs, nommé Posthumianus, impatienté des hésitations du personnage,

Digitized by Google

s'écrie avec humeur : « Parle-nous celtique ou gaulois, pourvu que tu nous parles de saint Martin » (1). Ce passage remarquable nous montre un homme du peuple qui parle le latin; mais comme, d'après son aveu, il l'estropie à la façon des gens de la campagne, Posthumianus est porté à penser qu'il s'expliquera plus aisément en se servant du celtique, qu'il juge devoir être sa langue habituelle. Le même passage prouve qu'au quatrième siècle le celtique était encore en usage dans certaines contrées de la Gaule, du moins parmi le peuple. Le témoignage de Sulpice Sévère se trouve confirmé par ceux d'Ausone, (2), de Claudien (3), et de saint Jérôme (4); ce dernier assure avoir trouvé chez les Trévires à peu près la même langue que celle qui était parlée parmi les Gaulois établis en Galatie.

« Au cinquième siècle, nous retrouvons encore la vieille langue des Gaulois, mais c'est dans les montagnes de l'Auvergne, et, là même, elle est abandonnée par la haute classe de la société et réduite à n'être plus qu'un patois populaire. C'est ce qu'on est en droit de conclure d'une lettre de Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont (5). Je suis loin de prétendre que le celtique eût disparu de toutes les autres contrées de la Gaule, mais je pense qu'à cette époque il se trouvait relégué dans les pays montagneux ou dans ceux qui étaient éloignés des principaux centres de population et des grandes voies de communication des Romains.

« Tel était l'état du langage dans la Gaule, lorsque, de

(1) *Sulpice Sévère,* dialogue 1er, chap. 26.

(2) *Ausone,* De claris urbibus, 14 ; collect. Pisaur., t. V, p. 123.

(3) *Claudien,* épigr. De mulabus Gallicis ; éd. Panckoucke, t. II, p. 418.

(4) *Saint Jérôme,* Comm. epist. ad. Galatas, liv. II, Proem.

(5) Dans cette lettre Sidoine félicite Ecdicius de ce que, grâce à lui, l'aristocratie de l'Auvergne se débarrasse enfin de la rudesse du langage celtique. (Lib. III, epist. 3.)

Digitized by Google

toutes parts, elle fut envahie par les nations germaniques : du midi par les Wisigoths, à l'est par les Burgondes et au nord par les Franks. Ces derniers, les seuls dont nous ayons à nous occuper, apportèrent une troisième langue dans les provinces situées en deçà de la Loire. Cette langue était le *tudesque* ou *téotisque*, mots dérivés de *teut*, *teod*, dénomination collective par laquelle se désignaient eux-mêmes tous les peuples de race germanique. On devrait donc comprendre, sous le nom de *tudesque*, tous les idiomes de la Germanie ; mais cette désignation, restreinte par un usage fort ancien, ne s'applique qu'aux idiomes des *Teuts* occidentaux, c'est-à-dire au *francique*, usité chez les Franks, et à l'*allémanique*, usité chez les Allémans.

« Avant de passer le Rhin, les Franks étaient une confédération de diverses tribus occupant le territoire compris entre l'Elbe, le Rhin, le Mein et la mer du Nord. Le *francique* devait se composer à cette époque d'autant de dialectes qu'il y avait de tribus confédérées ; mais dans la Gaule, tous ces dialectes paraissent s'être fondus dans trois dialectes principaux, usités parmi les conquérants entre le Rhin et la Loire. Au nord était le *ripuaire*, à l'ouest le *neustrien*, et à l'est l'*ostrasien*.

« Les Ripuaires et les Ostrasiens se trouvaient sur les confins de la Germanie, dont ils n'étaient séparés que par le Rhin, et leur population se grossissait sans cesse de nouvelles bandes germaniques qui passaient le fleuve pour venir s'associer à leur fortune. Dans l'un et l'autre pays, le latin disparut entièrement comme langue usuelle, soit que les Gallo-Romains eussent été exterminés en grand nombre par les barbares, soit, ce qui est plus probable, qu'ils eussent été refoulés par eux dans l'ouest et dans le midi. Au latin succéda le tudesque, qui, diversement modifié, s'est perpétué jusqu'à nos jours dans les patois de la rive gauche du Rhin, chez les descendants des Ripuaires et des Ostrasiens.

Digitized by Google

« Il n'en fut pas de même dans la Neustrie, ou du moins dans la plus grande partie, celle qui s'étendait de la Scarpe à la Loire, et de la Meuse à l'Océan. Les Franks Saliens qui s'établirent dans cette contrée étaient les plus éloignés du Rhin, et n'avaient que peu de relations avec les peuples germaniques qui habitaient de l'autre côté du fleuve, tandis qu'ils se trouvaient mêlés aux populations gallo-romaines, de beaucoup supérieures en nombre aussi bien qu'en civilisation et en culture intellectuelle de tout genre. Aussi, quoi qu'il pût en coûter à l'orgueil et à l'insouciante rudesse des vainqueurs, ils se virent contraints par la force des circonstances à apprendre la langue des vaincus, dont ils adoptèrent également la religion et l'administration. Le poëte Fortunat, profitant sans doute du privilége poétique de l'hyperbole, loue Charibert, roi de Paris, de ce qu'il parle le latin mieux que les Romains eux-mêmes, et il s'émerveille de l'éloquence qu'il lui suppose dans sa langue maternelle (1). Le même poëte attribue également à Chilpéric une connaissance toute particulière de la langue latine (2); mais Grégoire de Tours se montre moins flatteur à son égard. Ce prince avait composé un ouvrage en prose sur la Trinité et deux livres de poésie. L'évêque historien condamne sa théologie comme hérétique et sa poésie comme transgressant toutes les règles de la versification latine. « Ses vers, dit-il, ne sauraient se tenir sur leurs pieds; des syllabes brèves il en a fait des longues, et des longues il en a fait des brèves » (3). Si ce roi frank, malgré ses prétentions d'écrivain, ne fut point un habile latiniste, on peut se figurer ce que devait être le gros de la nation. Les Germains avaient conservé dans les Gaules l'amour de la vie indépendante qu'ils menaient en Germanie; ils se trouvaient mal à l'aise

(1) Fortunat, lib. VI, carm. 4; Hist. Franc. Script. t. II, p. 506.

(2) Fortunat, lib. IX, ad. Chilpericum regem; même recueil, p. 520.

(3) Grég. de Tours, lib. VI, ch. 46.

Digitized by Google

dans l'enceinte des villes, et préféraient le séjour de la campagne. Ils construisirent à la façon germanique, et principalement sur le bord des forêts, des espèces de hameau dont les uns étaient nommés *fara* et les autres étaient appelés *ham*. Avec de telles habitations et une pareille manière de vivre, les Franks se trouvèrent nécessairement dans un contact journalier et dans des relations habituelles avec les campagnards gallo-romains. Ceux-ci furent les seuls professeurs de langue qu'eurent tous ces barbares, bien moins amoureux d'études laborieuses et de culture intellectuelle que de pillage, de jeu, de chasse, de bonne chère et de débauches de toute sorte. Ils apprirent de pareils maîtres un latin mêlé de celtique que, de leur côté, ils altérèrent encore davantage par l'introduction d'un grand nombre de mots tudesques. Les habitants des villes, qui se piquaient encore de parler le latin avec quelque pureté, dédaignaient ce jargon né dans les campagnes, qu'ils désignaient sous le nom de *langue rustique*.

« Cependant les Franks de la Neustrie conservèrent longtemps entre eux l'usage du francique dans leurs familles, dans les camps, dans les armées, dans les assemblées où les vainqueurs décidaient du sort des vaincus. Aussi cette langue fut-elle parlée non-seulement par Clovis et par ses fils, mais encore par plusieurs de ses successeurs. Toutefois le tudesque disparut peu à peu de la Neustrie par la fusion des Franks avec les Gallo-Romains. Les ténèbres qui couvrent l'histoire de cette époque ne me permettent guère de préciser le temps où cette fusion s'est opérée ; cependant on peut conjecturer avec assez de vraisemblance qu'elle était déjà fort avancée dès les commencements du septième siècle. Elle se manifeste dans le siècle suivant par l'antagonisme des Ostrasiens et des Neustriens : les premiers représentaient l'élément germanique, les seconds représentaient l'élément gallo-romain. Les Neustriens eurent d'abord l'avan-

Digitized by Google

tage dans cette lutte ; mais les Ostrasiens, conduits par Charles Martel, l'emportèrent enfin. La Neustrie eut à subir une nouvelle invasion germanique qui eut pour conséquence, quelques années après, l'avénement de la dynastie ostrasienne des Carolingiens.

« Charlemagne, le héros de la race carolingienne, avait appris plusieurs langues étrangères, et parlait le latin avec facilité, ainsi que le rapporte son historien Eginhard ; mais le francique était sa langue maternelle. Il eut toujours une prédilection toute particulière pour le rude mais énergique idiome de ses pères, au point qu'il entreprit de composer lui-même une grammaire francique. Il donna des noms tudesques aux vents et aux mois, et voulut qu'on recueillit soigneusement tous les chants populaires et toutes les anciennes poésies qui célébraient les exploits des guerriers germaniques dans leur langue nationale. Le francique fut également la langue usuelle de Louis le Débonnaire, bien qu'il parlât le latin avec autant de facilité. Il ordonna de traduire les Evangiles en tudesque, et c'est probablement à lui que nous devons la version du moine Otfrid, qui est parvenue jusqu'à nous.

« Le *latin rustique*, ainsi que je l'ai dit, était, dans la Neustrie, l'idiome qui servait aux relations des Gallo-Romains avec les Franks ; il fut un moyen de rapprochement entre les deux races, et devint peu à peu la langue générale de la nation. Son extension se trouva favorisée par l'abandon complet où étaient tombées les études, et par l'insouciance des esprits pour les chefs-d'œuvre de la langue latine. Le clergé lui-même contribua puissamment à le propager ; car beaucoup d'ecclésiastiques ne connaissaient que ce latin vulgaire, et tous étaient obligés de s'en servir pour faire entendre leurs instructions au peuple. Au commencement du septième siècle nous trouvons le latin rustique employé à composer des chants populaires ; il nous est même parvenu quelques vers

Digitized by Google

d'une de ces chansons qui célébrait la victoire remportée par Clotaire II sur les Saxons. Ce latin était si bien devenu la langue usuelle du peuple, que cette chanson volait de bouche en bouche, et que les femmes s'en servaient pour exécuter des danses.

(La fin à la prochaine livraison).

REMARQUES AU SUJET DE L'ESTILLEMENT AU VILAIN.

La publication de cette pièce du XIIIe siècle a excité un vif intérêt. Plusieurs philologues nous adressent des remarques que nous nous empressons d'accueillir, comme nous le ferons toujours de celles qui nous parviendront et dont le but sera d'éclaircir quelques points obscurs de notre langue. Nous ne les ferons suivre de la signature de l'auteur que si nous en recevons l'autorisation.

On nous écrit de Bonn (Allemagne) :

L'*Estillement au vilain* est très précieux. Permettez-moi quelques remarques sur ce texte :

P. 20, l. 17, il faut lire *à envis* au lieu de enuis.
P. 21, l. 1, il faut lire *maudient* au lieu de maudrent.
P. 23, l. 6, quite (-cuite), Qu'il ne s'arde ne cuise; tenailles et souflet et fese son fouet ; (-focum ettum, savoir *petit feu*)
P. 27, l. 17, il faut lire *cuiviès* au lieu de *cuiriés*.
P. 27, l. 18, il faut lire *afetiés* au lieu de *afetiés* (partic. *féminin ; iée* dans certains dialectes *ie*.

Digitized by Google

P. 28, l. 3, il faut lire *crible* au lieu de *trible*.

P. 28, l. 16, il faut lire touaille au lieu de toraille.

Ce n'est pas *touaille à brais* (« toile à haut-de-chausses, comme le dit la note), mais « *touaille* ou serviette à (pour) sechier (essuyer) les bras (-mains) » — essuie-mains.

P. 29, l. 11, foisseles, Pranz gates et menues ; Por ce S'EL (S) sont fendues, etc. — *Gate* subst. *fém.* (non *gaté*) — jatte, écuelle. Pour *s'el* — si elles (*ele-el* connu).

P. 29, l. 29, *porchast* ne sont pas des *pourceaux* (en note), mais 3e pers. subjonctif du verbe *pourchacier* — procurer.

P. 30, l. *viaus*, — saltem, — au moins.

Nous recevons de Lisieux une lettre d'un savant modeste, qui ne peut manquer d'intéresser les lecteurs de la *Revue historique :*

Monsieur,

« Vous avez eu la bonté de m'envoyer une livraison — la première, je crois — de votre *Revue historique*. Je l'ai parcourue avec d'autant plus d'intérêt que les matières qui entrent dans le cadre de ce Recueil sont pour moi, depuis longtemps, l'objet d'études assidues.

« Le morceau de poésie, que vous réimprimez, intitulé : *de l'Estiltement au vilain* a particulièrement appelé mon attention.

« J'ai noté dans cette pièce divers passages, au sujet desquels je suis en désaccord avec vous. Voulez-vous me permettre de vous indiquer les points sur lesquels portent mes légères critiques, inspirées — veuillez n'en pas douter, — par un sentiment d'entière bienveillance ? »

ESTORER p. 20, n. 2. dérive de *staurare*, comme espérer vient de *sperare ;* comme éternuer, étrangler, etc., en vieux français esternuer, estrangler viennent de *sternutare*, *strangulare*. Dans ce passage du latin au français, la prosthèse de l'*e* devant st, sp, sc est un fait des plus communs.

Digitized by Google

Instaurare, que vous donnez pour radical au verbe en question, eût dû former *instaurer*.

Delivre p. 21, n. 3. veut-il dire ici dénué? Il me semble que *libre*, *dégagé* conviendrait mieux au sens du passage en question, interprété par moi de la manière suivante : Il est bon d'avoir tôt libre l'homme qui s'enivre, c'est-à-dire de s'en voir promptement délivré.

Tel paraît être le sens du mot dans Wace :

N'ai pas le cœur sain ne delivre,
Ne kuid mie lunguement vivre.
Rom. de Rou, v. 620.

D'où l'adverbe *delivrement*, sans embarras, promptement :

Pur ço t'en va delivrement.
Les Rois, p. 79.

Besaigue. p. 23, n. 9. Cet instrument n'est pas à proprement parler une hache à deux tranchants : C'est un long outil en fer à deux bouts taillants, destiné à faire des mortaises.

Erascier p. 26, n. 4. Ce verbe ne dérive pas de *eruncare*, non plus que de *eruere*, mais bien de *eradicare*.

Met p. 28, 5e v. Ce vieux mot méritait peut-être une explication. *Meie*, *mais*, *met* signifient, comme vous le savez, huche ou grand coffre destiné à pétrir ou à serrer le pain.

Ausi est cum soriz en meie,
Poples que justise n'aleie.
Benoît, *Chron de Norm.*, v. 11307.

Et vous alez apareiller
Là dejouste cele grant mait.
Dit de Constant Duhamel, v. 732.

Si le covrirent d'une met.
Disc. des Trois Cousines, v. 208.

Maye, dans le même sens, est dans le Dictionnaire de Cotgrave.

Saunière. p. 28, n. 6. Ce mot appartient à la langue reçue. Plus généralement que le mot *salière*; il sert à désigner une espèce de boîte suspendue au jambage des cheminées et destinée à recevoir le sel de cuisine.

Anoier. p. 29, v. 16. *Anoier* ne signifie pas nuire, mais ennuyer. De *anoi*, ennui. — En anglais *to annoy* et en italien *annoiare* ont conservé le sens du vieux verbe français.

Digitized by Google

BERS. p. 29, v. 16. Peut-être eut-il été utile d'indiquer le sens de ce mot, dit ici, ainsi que vous le savez, pour berceau :

Qant le bers veiras devant tei,
Où ton enfez fu morz par mei.
Marius de France, fable 63.

ESTRAIN. p. 29, n. 3. *Estrain* n'a jamais signifié balle d'avoine ; il se dit de la paille proprement dite et non de la capsule servant d'enveloppe au grain dans l'épi. Du latin *stramen*, littéralement ce que l'on étend sur le sol. Au moyen-âge, on donnoit souvent le nom d'*estrain* à la paille qui servoit aux écoliers pour joncher leurs classes.

LENDEMAIN, p. 30, v. II. LOUVRAINGNE. Chacun de ces mots en forme deux : *le endemain*, *le ouvraingne ;* il convenoit donc d'écrire *l'endemain*, *l'ouvraingne.*

ATRAIRE. p. 30, dᵉʳ v. Ce verbe est resté français ; seulement il s'écrit aujourd'hui avec deux *t*. Je ne crois pas que l'on trouve *atraire*, non plus que son radical *attrahere*, avec le sens que vous leur assignez, celui d'exciter, conseiller. Dans le passage en question *atraire* paraît signifier attirer.

« Pardon, monsieur, de la liberté que j'ai prise de vous signaler ce que j'ai considéré, peut-être à tort, comme constituant quelques petites erreurs. En agissant ainsi, mon intention est bonne, je vous en renouvelle l'assurance. Il m'a semblé qu'au début de votre publication, il n'était peut être pas inopportun d'appeler votre attention sur ces questions de détail, qui ont leur importance relative.

« Veuillez, monsieur, etc. H. M. »

Nous remercions bien vivement M. H. M. de ses remarques. Nous les publions sans les discuter, car un examen exigerait trop d'étendue. Les lecteurs apprécieront.

De Paris, on nous écrit :

« Vous avez eu raison d'écrire que l'*Outillement au vilain* était loin d'être inconnu avant la publication faite par Monmerqué. Fauchet (de la *Milice Française*, p. 102)

Digitized by Google

cite cette pièce satirique pour prouver que le vilain s'armait contre les nobles.

Si le convient armer
Pour la terre garder,
Coterel et haunet,
Massue et guibet,
Arc et lance enfumée
Qu'il n'ait soin de meslée.
Avec lui ayt couchiée
L'espée enrouillée, etc.
Puis ait son vieil escu,
A la parois pendu ;
A son col doit le pendre,
Pour la terre défendre
Quand il vient ost banie.

Voici, d'après le Roman de Cléomadès, l'arsenal d'un roturier :

A son cheves avoit pendues
Espées, guisarmes, maçues,
Misericordes et fauchons,
Et bracheus et bouclers roens,
Et une targe navaroise,
Et une grant mache turcoise.
Et si avoit pendu encor
Une arbaleste fait de cor
Et un cuevre plain de quarriaus,
En travers, parmi ses mursiaus,
Jut une grant hace danoise.

COMMISSION DU PRIX GOBERT

Dans la séance du 12 janvier, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Gaston Paris a fait un rapport au nom de la commission du prix Gobert. La commission s'est constituée ; elle a pour président M. Ch. Jourdain, pour secrétaire M. G. Paris. Les ouvrages qu'elle retient pour le concours sont les suivants : *Histoire des troubles religieux de Valenciennes*, tome IV, par M. Paillard ; *Les Parias de France et d'Espagne, les Gagots*, etc.,

Digitized by Google

par M. Rochas; les deux premiers volumes du *Dictionnaire historique et archéologique de Maine-et-Loire*, par M. C. Porte; *l'amiral Ducasse*, par M. Robert Ducasse; deux volumes d'*Etudes historiques sur la province du Languedoc*, par M. Roschach. A ces ouvrages il faut ajouter, suivant le règlement, ceux qui sont actuellement en possession du prix : 1° *La jeunesse de Bertrand Duguesclin*, par M. Siméon Luce; 2° *Histoire des troubles religieux de Valenciennes*, tome III, par M. Paillard.

SOCIÉTÉ GAËLIQUE DE LONDRES

La Société gaëlique de Londres (Comunn na Gaidhlig) vient d'avoir sa réunion annuelle, sous la présidence de de M. Cameron Macphée. La Société a pour objet de conserver la langue, la musique, la poésie et la littérature des Highlands d'Ecosse et de se tenir au courant de tout ce qui peut intéresser les Highlanders. Pour en faire partie, il faut parler le gaëlique, ou s'occuper de son étude.

Dans le cours de cette année, l'œuvre principale de la Société a été la publication d'un Recueil choisi de mélodies des Highlands, arrangées par Louis Honig, qui a paru au mois de juillet.

Ce recueil se compose de 50 pièces de vers, avec la musique. La Société, par cette publication, s'était proposé de garantir quelques-unes des mélodies des Highlands contre les changements qui, d'année en année, modifient et détruisent les souvenirs du passé. Dans certains cas, il a fallu reconstituer les airs que le temps avait plus ou moins altérés; dans beaucoup d'autres, ce sont les airs, au contraire, qui avaient survécu aux paroles; il a fallu les reconstituer. Dans un cas comme dans l'autre, c'était une tâche difficile et dont M. Honig s'est acquitté, paraît-il, à la satisfaction de la Société.

Digitized by Google

COURS OUVERTS A PARIS SE RATTACHANT A L'ÉTUDE DES LANGUES

Voici la liste des cours pour le premier semestre (1876-1877), dont les matières se rattachent à l'histoire de l'ancienne langue française :

Langue et littérature sanskrite. — M. Foucaux expliquera la *Bhagavadgitâ*, les mercredis, à onze heures, et le *Lalita Vistara* (Vie du Bouddha Çâkya Mouni), les samedis, à la même heure.

Langue et littérature française du moyen âge. — M. Gaston Paris exposera l'Histoire de la littérature française au quatorzième siècle, les mardis, et expliquera des Textes choisis, les mercredis.

Langues et littératures d'origine germanique. — M. Guillaume Guizot traitera, les mardis, des Historiens anglais au dix-neuvième siècle et, les vendredis, à midi et demi, après avoir achevé l'explication de *Romeo and Juliet* de Shakespeare, il expliquera et commentera le *Comus* et le *Samson Agonistes* de Milton.

Langues et littératures de l'Europe méridionale. — M. Paul Meyer exposera l'Histoire de la Littérature provençale, les jeudis, et expliquera la seconde partie de la *Chanson de la Croisade albigeoise*, les mercredis.

Langues et littératures d'origine slave. — M. Chodzko, chargé du cours, expliquera, les lundis, le texte paléoslave d'un évangéliaire de Novgorod, du onzième siècle ; et les mercredis, il traitera de la littérature et de l'origine ethnique des populations du bassin du Dniéper.

Grammaire comparée. — M. Michel Bréal, traitera, les lundis et jeudis, du nom, du pronom et du verbe, en sanskrit, en grec, en latin et dans les langues germaniques.

Niort. — Typographie de L. FAVRE.

Digitized by Google

ORIGINE LATINE DE LA LANGUE FRANÇAISE.

Lorsque, sans se laisser entraîner par l'esprit de système, qui a attribué les origines les plus diverses à notre langue française, l'on met un de ses premiers monuments en regard d'une traduction latine, on est frappé du peu de différence qui existe entre les deux idiomes. Non seulement les mots pris isolément sont les mêmes, sauf de légères altérations ; mais il est évident que la phrase, dans l'un et l'autre, est construite d'après le même système grammatical. Ce simple rapprochement ne laisse aucun doute sur l'origine latine de la langue française et suffit à montrer l'identité des deux langues au point de départ, identité qui serait plus évidente encore si nous pouvions soumettre à cette expérience, non pas seulement quelques rares vestiges de notre langue primitive, dérobés au neuvième ou au dixième siècle, mais des documents écrits à des époques antérieures. Les mêmes rapprochements entre le latin et les divers dialectes des autres langues qui, comme le français, en ont été dérivés, c'est-à-dire le provençal, l'italien, l'espagnol et le portugais, conduisent à une conclusion semblable.

C'est la conséquence toute naturelle de la rigueur avec laquelle Rome, devenue maîtresse du monde, imposa sa langue aux peuples vaincus.

De toutes les nations qu'elle avait soumises, la Gaule peut-être devait se faire le plus facilement romaine. César nous a représenté ses habitants comme doués d'une merveilleuse facilité pour apprendre ce qu'on leur enseignait et pour imiter ce qu'ils voyaient faire aux autres. Avaient-ils, d'ailleurs, une langue commune ? on peut en douter. Ce que l'on a désigné sous le nom de langue celtique semble bien n'avoir été, à l'époque de la conquête, et surtout sous le gouvernement des Romains,

Digitized by Google

qu'une multitude de dialectes différents, ayant subi, selon les lieux, des modifications profondes ; et l'adoption rapide de la langue latine sur tous les points de la Gaule s'explique ainsi de la manière la plus simple.

Tant de villes, divisées d'intérêts et séparées par un esprit d'indépendance qui n'avait laissé subsister entre elles qu'un faible lien fédéral, devaient éprouver le besoin de se mettre en rapport les unes avec les autres et de s'entendre au moyen d'une langue commune.

Ce fut un bien grand service rendu à nos ancêtres les Gaulois par la cité impérieuse, qui, selon l'expression de saint Augustin, imposait aux nations vaincues non-seulement le joug de son autorité, mais encore sa langue, pacifique symbole d'alliance et de fraternité.

Dès le siècle d'Auguste, Strabon nous l'atteste, les Gaulois avaient adopté les usages, les mœurs et la langue des Romains.

Les Espagnols, ce type généreux de l'attachement à la patrie et au sol natal, avaient fini par oublier leur propre idiome. Au temps de Plutarque, le latin était devenu la langue universelle.

Mais quel était ce latin ? Mille témoignages l'attestent : Ce n'était pas seulement le latin officiel employé par les écrivains en vers et en prose qui s'étaient modelés, autant qu'ils l'avaient pu, sur les auteurs du grand siécle. A côté de la langue latine qui s'écrivait, il en exista toujours à Rome, dans l'Italie et par suite dans le reste de l'Empire, une autre qui se parlait, et que les grands personnages eux-mêmes employaient en s'adressant à leurs esclaves, à leurs enfants, à leurs épouses ; nous en trouvons de nombreuses traces dans les poëtes comiques, et surtout dans les fragments de pièces populaires que le temps nous a pu conserver.

Ce latin *vulgaire*, transmis par la parole, véhicule plus puissant et plus rapide que l'écriture, avait fait beaucoup plus promptement que la langue des littérateurs le tour

Digitized by Google

du monde romain, et plus il s'était répandu, plus il avait subi d'altérations.

Déjà formée du mélange de vingt peuples, Rome n'avait-elle pas servi de refuge à tous les aventuriers de l'univers? N'était-elle pas habitée (Cicéron s'en plaint quelquefois) par une multitude venue de mille lieux différents et apportant un latin déjà corrompu? Quintilien distinguait dans la langue deux sortes de mots; les uns d'origine latine, les autres étrangers, c'est-à-dire (comme la plupart des institutions de Rome), empruntés aux autres nations.

L'invasion de locutions étrangères fut aussi l'inévitable conséquence des guerres civiles. Les chefs ambitieux appelèrent en Italie une foule de soldats levés chez les peuples vaincus et qu'ils établirent au cœur même de la république, asservie à leur despotisme militaire. César avait déjà ouvert les curies à des Gaulois à peine initiés à la connaissance du latin. Le décret de l'empereur Claude étendit cette faveur à toute la Gaule. Chaque jour introduisit dans le langage usuel des expressions, soit renouvelées de l'antique idiome, dont quelques hommes lettrés regrettaient les naïves formules, soit empruntées aux locutions étrangères, si chères à ceux qui se plaisaient, comme Auguste, dans ce néologisme barbare.

Que de modifications étranges dut subir le latin dans les provinces! Combien l'ignorance ou l'oubli des règles grammaticales dut altérer une langue dont chaque peuple se servait en la pliant aux formes de son langage habituel et en la faisant entrer de gré ou de force dans son moule grammatical! Il n'y avait donc plus seulement une langue latine; la langue vulgaire, celle de la conversation, devait se subdiviser en une multitude infinie de dialectes différents. Nous croyons beaucoup trop modestes ceux des grammairiens latins de la décadence qui en ont compté douze, ayant chacun un nom particulier: en y faisant un

Digitized by Google

peu d'attention, ils en auraient trouvé un bien plus grand nombre.

Mais ces causes ne sont ni les seules, ni les plus importantes ; c'est à l'influence du christianisme qu'il faut avant tout attribuer les profondes altérations subies par la langue latine. Le génie des grands apôtres de notre religion dut la transformer afin de la rendre capable de satisfaire aux immenses besoins de l'esprit nouveau.

D'abord, les plus illustres propagateurs de la religion chrétienne ne dissimulèrent pas leur peu de souci de la correction du langage.

« Je n'évite point les barbarismes, disait saint Grégoire « le Grand ; je dédaigne d'observer le régime des propo- « sitions, les différences des temps, des cas ou des « genres. — Je regarde comme une chose indigne de « soumettre les paroles de L'ORACLE à ces règles de Donat, « qu'aucun interprête de l'Ecriture sainte n'a respectées. » Combien de gens, pour d'autres motifs, durent se montrer aussi peu scrupuleux sur ce point que saint Augustin et le pape saint Grégoire !

Lorsque les chrétiens du diocèse d'Hippone disaient *floriet* pour florebit, inter *hominibus* pour inter homines, saint Augustin les excusait, par la raison que ces deux locutions sont également comprises de la Divinité. Aux grammairiens trop difficiles, Arnobe répondait que le christianisme devait changer la langue comme tout le reste.

Les altérations qu'a subies la langue latine ne proviennent pas toutes, il faut bien le dire, de ce peu de souci pour la pureté du langage que manifestèrent quelques-uns des chefs de l'Eglise. Notre cher et ancien collègue et ami Ozanam, de regrettable mémoire, a montré combien de modifications ont apporté les idées chrétiennes elles-mêmes, lorsqu'il a fallu les faire exprimer par cette langue latine, rude d'abord et propre à un peuple agriculteur et esclave du droit, enrichie sans

Digitized by Google

doute par les grands écrivains imitateurs et traducteurs des Grecs, mais impropre à rendre les images poétiques ou les enseignements théologiques de la religion nouvelle. La traduction de l'Ancien et du Nouveau Testament par saint Jérôme jeta, dans la langue destinée à servir de lien à tous les peuples entrés dans la grande unité chrétienne, une foule d'expressions qui l'altérèrent en l'enrichissant.

On peut faire observer ici que c'est surtout parmi les expressions employées dans la langue populaire des Latins que les langues modernes ont puisé leurs éléments. Ils ont laissé de côté les mots usités dans le haut style pour choisir les plus vulgaires, préférant, par exemple, *mensura*, mesure, à modus ; *niger*, noir, à ater ; *vastare*, gâter, dévaster, à populari ; *pavor*, peur, à formido, — *rotondus*, rond, à teres, etc.

Une langue comme celle que l'on parlait à Rome, ayant les temps, les genres, les nombres, les cas, les personnes marqués à l'aide des changements dans les terminaisons des mots dont elle se compose, avec une syntaxe basée sur les inversions et présentant un vaste ensemble de combinaisons savantes, dut s'altérer comme s'altèrent les idiomes primitifs, les langues à flexion, langues éminemment rapides et synthétiques.

La contraction, l'apocope, la tmèse, devaient d'abord modifier les mots par l'influence seule de la conversation. Les auteurs comiques disent *circlos*, pour circulos ; *sectum*, pour seculum ; *cante*, pour canite ; *dixti*, pour dixisti ; *poplo*, pour populo, etc. Les exemples de cette sorte d'altération sont nombreux.

L'oubli ou l'inobservation des règles qui présidaient à la formation et à la dérivation des mots avaient, dès les premiers siècles, introduit dans la langue un grand nombre d'expressions incorrectes et contraires aux règles. Elles se glissaient facilement dans la conversation

Digitized by Google

des gens illettrés, et les inscriptions nous en fournissent un grand nombre d'exemples.

La poésie, qui a toujours eu ses licences, contribua à propager l'usage de certains mots contractés pour la mesure des vers, *mis*, *tis*, *sis*, pour *meus*, *tuus*, *suus*, etc. Ces altérations justifiées par tant d'autorités furent de préférence imitées par les peuples auxquels échappait le secret de la syntaxe latine, et nous les trouvons chez ceux qui ont fait entendre les premiers accents de notre langue.

Les rapports exprimés par certains signes grammaticaux finirent par être indiqués à l'aide de mots séparés; on suppléa par des prépositions aux terminaisons qui distinguaient les cas du substantif ; on préférera, par exemple, *templum de marmore* à l'expression plus élégante *templum marmoreum*.

Les personnes, distinguées d'abord ainsi que les nombres, au moyen de différentes terminaisons, furent exprimées par des pronoms, et la conjugaison des verbes simplifiée finit par présenter dans sa forme la plus dégagée un simple radical précédé ou suivi de signes détachés, à l'aide desquels les personnes, les nombres et les temps se distinguèrent sans qu'il fût nécessaire de se conformer au système beaucoup plus compliqué des flexions. *(A suivre.)* C. Hippeau.

ORIGINE DE LA LANGUE FRANÇAISE.

(Suite et fin.)

Dans l'origine, le latin rustique ne différait guère du latin littéraire que par la violation de quelques règles grammaticales, par quelques vices de prononciation, par le mélange d'un certain nombre de mots et de tournures celtiques et tudesques. Mais des altérations plus profondes et plus radicales décomposèrent insensiblement ce latin populaire, au point qu'au septième siècle il put être

Digitized by Google

considéré comme un nouvel idiome, entièrement distinct de l'ancienne langue latine à laquelle il devait son origine. La nouvelle langue fut appelée *romane*, parce qu'elle était l'idiome propre des vaincus, à qui l'on donnait le nom de Romains par opposition aux conquérants issus de *la noble race des Franks*.

La première mention de la langue romane que l'histoire nous ait conservée remonte au milieu du septième siècle ; elle nous a été transmise par l'auteur anonyme de la vie de saint Mummolin, qui succéda à saint Éloi comme évêque de Noyon, honneur qu'il dût principalement à la connaissance toute particulière qu'il avait de la langue romane et de la langue tudesque. Il était, en effet, fort important à cette époque qu'un évêque sût parler l'un et l'autre de ces idiomes, afin de pouvoir lui-même instruire, dans leur propre langue, les populations appartenant aux deux races différentes qui occupaient les Gaules, ainsi que le prescrivit formellement plus tard le troisième concile de Tours. Aussi voyons-nous que plusieurs ministres de la religion se rendirent capables de s'acquitter de ce double devoir. On peut citer entre autres saint Adalard, abbé de Corbie, qui vivait vers la fin du huitième siècle. Gérard, abbé de Sauve-Majeure, qui fut son disciple, dit en parlant de lui : « S'il employait la langue vulgaire, c'est-à-dire la romane, vous eussiez cru qu'il n'en savait pas d'autre ; si c'était le tudesque, son discours avait plus d'éclat ; mais dans aucune langue sa parole n'était aussi facile que lorsqu'il s'exprimait en latin. »

Il nous reste quelques vestiges de la langue romane de la fin du huitième siècle ; on les trouve dans les litanies qui se chantaient à cette époque dans le diocèse de Soissons (1).

(1) Après avoir récité les litanies, le chœur invoquait la protection du ciel en faveur du pape Adrien Ier et de l'empereur Charlemagne ; à chaque invocation, le peuple qui se trouvait dans l'église, répondait : TU LO JUVA, *aide-le*.

Digitized by Google

Le milieu du siècle suivant nous offre le premier monument important de cette langue qui soit parvenu jusqu'à nous ; c'est le serment que Louis le Germanique fit à Charles le Chauve en 842. La langue du dixième siècle nous est connue par une *cantilène* en l'honneur de sainte Eulalie, et celle du onzième, par les lois que Guillaume le Conquérant donna aux Anglais, après avoir soumis leur pays. Ce n'est qu'à partir du douzième siècle que les productions littéraires de la langue romane du nord devinrent assez nombreuses et assez considérables.

Avant de prononcer le serment dont je viens de parler, Louis le Germanique et Charles le Chauve haranguèrent leur armée, chacun dans l'idiome particulier usité chez son peuple, Louis en tudesque, et Charles en langue romane. Voilà donc un fils de Louis le Débonnaire, c'est-à-dire un petit-fils de Charlemagne, obligé de parler la langue des vaincus pour se faire entendre de ses sujets. C'est que la position dans laquelle il se trouvait était bien différente de celle de son père et de son aïeul. Ces deux princes commandant à la Germanie, à la Gaule et à l'Italie, résidaient sur les bords du Rhin, au milieu des Germains, leurs compatriotes, auxquels leur maison devait son élévation et sa gloire. Ainsi, leur origine, le pays qu'ils habitaient, les gens qui les entouraient, tout concourait à ce que le tudesque fût la langue usuelle des empereurs. Mais Charles le Chauve, réduit à la possession de la Neustrie, se trouva jeté au milieu de populations qui ne parlaient, qui ne comprenaient que le roman, et qui avaient le tudesque en aversion (1) ; aussi fut-il contraint d'adopter la langue

(1) Cette aversion était telle, que la seule différence de langage occasionnait parfois des rixes sanglantes entre les gens de langue romane et ceux de langue tudesque. Charles le Simple, petit-fils de Charles le Chauve, s'étant rendu sur les bords du Rhin pour avoir une conférence avec Henri l'Oiseleur, des jeunes gens qui étaient à la suite des deux princes furent, *selon l'habitude de ceux des deux*

Digitized by Google

romane, la seule qui put le mettre en rapport avec la nation à laquelle il commandait. A plus forte raison cette langue dut-elle être parlée par les rois qui lui succédèrent (1).

Toutefois le tudesque ne disparut pas complétement de la cour ; les Carolingiens en perpétuèrent, sinon l'usage habituel, du moins l'intelligence parmi les principaux officiers de leur maison. Tout semblait leur en faire à la fois un devoir et une nécessité, les traditions, le souvenir de leur origine, leurs mariages fréquents avec des princesses de sang germanique, leur résidence habituelle à Laon, ville située dans le voisinage des pays allemands de la Lorraine inférieure, et enfin la participation active et continuelle que les princes germaniques prirent sous cette dynastie à tous les troubles, à tous les démêlés, à toutes les guerres, à tous les traités qui eurent lieu dans le royaume. Aussi, ceux qui s'adonnaient au maniement des affaires publiques attachaient-ils une grande importance à la connaissance du tudesque. Mais, dès le milieu du neuvième siècle , les personnes qui possédaient pleinement l'usage de cet idiome étaient devenues si rares dans le royaume, que Loup, abbé de Ferrière, l'un des principaux ministres de Charles le Chauve, fut obligé d'envoyer en Allemagne des jeunes gens de son monastère, auxquels il jugeait à propos de faire apprendre la langue qui était la plus nécessaire aux relations politiques(2).

pays, tellement choqués de s'entendre parler les uns roman, les autres tudesque, qu'ils commencèrent par s'insulter de la manière la plus violente, et finirent par fondre les uns sur les autres, l'épée à la main, si bien qu'il y en eut plusieurs de tués. (*Richer*, éd. de M. J. Guadet, t. 1, p. 48.)

(1) La différence de langue qui existait entre les Neustriens et les Ostrasiens était tellement marquée au neuvième siècle (888), que les premiers étaient appelés Franks latins, et les seconds Franks Teutons (*Chronique anonyme*, dans la recueil des Histor. de France, t. VIII, p. 231).

(2) *Loup de Ferrière*. epist. XII, 844. Dans le recueil de Dom Bouquet, VII, 488.

Digitized by Google

On ne sera donc pas étonné de voir que, dans le siècle suivant, Louis d'Outre-Mer comprenait le tudesque beaucoup mieux que le latin. Au synode d'Engelheim, où ce roi et l'empereur Othon 1er se trouvaient réunis, on produisit une lettre du pape Agapet, relative aux disputes qui s'étaient élevées entre Artalde, archevêque de Reims, et Hugues, son compétiteur ; comme cette lettre était écrite en langue latine, on fut obligé de la traduire en tudesque, afin d'en donner connaissance aux deux princes.

Mais les circonstances qui avaient maintenu l'intelligence de l'idiome des Franks dans la maison royale des Carolingiens avaient cessé d'exister sous les rois de la troisième race, et Hugues Capet, le premier d'entre eux, bien qu'issu du sang germanique, était tout aussi complétement ignorant du langage de Charlemagne qu'il l'était de celui d'Auguste. Les gens qui l'entouraient n'entendaient pas plus que lui-même l'idiome de la Germanie. Aussi, à partir de cette époque, les princes d'Allemagne qui désiraient entretenir des relations avec la cour de France furent obligés d'avoir recours à des ambassadeurs qui connussent la langue romane (1).

Le roman dut principalement sa formation aux altérations successives que le peuple fit subir à la langue latine. Ces altérations, partout les mêmes quant aux procédés généraux, durent néanmoins, dès leur origine, différer par certaines nuances, selon le pays où se forma le nouvel idiome. Dans la suite, ces différences, accrues et multipliées par le temps, en vinrent à se dessiner plus nettement, et à se circonscrire avec plus de précision, à la faveur du fractionnement que le système féodal fit éprouver à tout le territoire du royaume.

Si dans le douzième, le treizième et le quatorzième siècle on eut voulu tenir compte de toutes les variétés

(1) *Chron. monast. S. Michaelis*, dans le recueil de D. Bouquet, X, 286.

Digitized by Google

que présentait la *langue d'oil* (1), selon les divers pays où elle était en usage, on eût pu diviser cette langue en autant de dialectes qu'il y avait de bailliages dans la France septentrionale ; mais, en ne tenant compte que des caractères généraux les plus marqués, on arrivait à reconnaître autant de dialectes différents que l'on comptait de provinces en deçà de la Loire. Chacune des capitales de ces provinces devenait un centre dont l'influence se faisait sentir sur tout le pays qui en dépendait, et les habitants de la même province se piquaient plus ou moins de modeler leur langage sur celui que l'on parlait à la cour du duc ou du comte qui les gouvernait. De la sorte, chaque idiome provincial tendait à une certaine uniformité, et la *langue d'oil* pouvait se diviser en dialecte de la Picardie, de l'Artois, de la Flandre, de la Champagne, de la Lorraine, de la Franche-Comté, de la Bourgogne, du Nivernais, de l'Orléanais, de la Tourraine, de l'Anjou, du Maine, de la Haute-Bretagne, de la Normandie et de l'Ile-de-France. Il est important de remarquer que celui-ci était spécialement désigné sous le nom de *français*, par opposition au picard, au normand, au bourguignon, etc.

Par l'avénement de la maison des ducs de France à la couronne des Carolingiens, le *dialecte français* partagea la fortune de cette maison, et prit de jour en jour une supériorité marquée sur les autres dialectes, comme la nouvelle royauté ne tarda pas à établir sa suprématie sur tous les feudataires du royaume. La cour de France était devenue, pour les seigneurs du Nord, le modèle et l'école de la galanterie, de la courtoisie et des belles manières ; la langue parlée dans la maison royale était l'expression naturelle de ces débuts de la civilisation et

(1) L'idiome roman du nord de la France reçut le nom de *langue d'oil*, et l'idiome roman du midi celui de *langue d'oc*. On pense que la *langue d'oil* et la *langue d'oc* ont été ainsi appelées de la manière d'énoncer l'affirmation. En effet, on se servait pour cela de *oil* (oui) dans le nord, et de *oc* dans le midi.

Digitized by Google

de la politesse. Aussi, dès le douzième siècle, il n'était plus permis à un seigneur normand, picard, ou bourguignon, de se présenter à la cour de France sans qu'il sût s'exprimer en *français*, non plus qu'à un trouvère, désireux de quelque célébrité, de composer ses ouvrages en un autre dialecte (1). A partir de cette époque, l'idiome de l'Ile-de-France se propagea de plus en plus à l'aide des circonstances qui ne cessèrent de lui être favorables et des moyens puissants que surent employer les rois pour fonder l'unité française. Au treizième siècle, ce fut par l'extension du domaine de la couronne ; au quatorzième, par l'accroissement de l'autorité des Capétiens ; l'organisation de la justice royale, celle du parlement de Paris et de la grande chancellerie ; au quinzième, par l'établissement d'une administration fiscale, d'une organisation militaire, par plusieurs autres institutions, ainsi que par la faveur accordée à l'imprimerie naissante ; au seizième siècle enfin, par des ordonnances formelles prescrivant l'usage exclusif du *français* dans tous les actes publics ou privés, de quelque nature qu'ils puissent être (2).

Dès lors le français acquit une telle importance et obtint une telle prééminence sur les autres dialectes de la langue d'oil, que ceux-ci, réduits à l'état de patois dédaignés, furent relégués dans les campagnes, où ils s'éteignent de nos jours dans les derniers rangs de la population, semblables à de faibles rejetons étouffés par les vigoureuses racines d'un arbre puissant qui naquit avec eux au pied du même tronc.

A. DE CHEVALLET.

(1) Romans ne histoire ne plaît
Aux Françoys, se ilz ne l'ont fait.
(*Aymon de Varennes*, trouvère du XIIe siècle.)

(2) François Ier prescrivit l'usage exclusif du français dans les actes publics et les actes privés, par trois ordonnances successives.

Digitized by Google

L'EXISTENCE DES PHARES AU XIVe SIÈCLE.

Les phares étaient peu communs chez les Grecs, qui regardaient la tour de Pharos comme une des merveilles du monde; les Romains les multiplièrent et les construisirent avec un tel soin que nous pouvons admirer à la Corogne le phare de la Tour d'Hercule (El. Reclus, Géographie, I, 895) et que la *Tour d'Ordre* se voyait encore près de Boulogne en 1645. (Montfaucon, Antiquité expliquée, supplém. T. IV, p. 133 et pl. L. — Voir aussi la notice de M. Egger, dans la *Revue archéologique*, 2e série, t. VIII, p. 410-421, nov. 1863.)

Au moyen âge on se contenta d'allumer des feux sur les falaises, aux points saillants des côtes, ou même sur les rivages des criques et des havres. Il était facile aux pilleurs d'épaves de multiplier les naufrages en éteignant ou en déplaçant les feux. Les agents du pouvoir central fixèrent donc la position de ces *fouiers*, qu'entretinrent et surveillèrent des gardiens engagés pour un an d'une Toussaint à l'autre. De nouveaux textes nous les montreront peut-être, dans leurs rondes le long des côtes, guettant les naufragés, comme les douaniers guettent les contrebandiers. Aujourd'hui nous pouvons affirmer entre 1350 et 1351 l'existence de trois phares, à Fécamp, à Englesqueville, près St Valery en Caux, au *chiées* (*chief* cap) de Caux ou pointe d'Antifer, dans la Seine-Inférieure.

Extrait du MS. 25999 *du fonds français de la B. N. n°* 11.

Pierres, sire de Peraux, chevalier, souverain capitaine, député et establi de par le Roy nostre sire sus les frontierez de la mer, ez bailliages de Rouan, de Caux et de Gisors et dez ressors entre l'eaue d'Eu et la riviere de Sainne, au vicomte de Moustiervillier, salut.

Comme du mandement de reverent pere en Dieu, monseigneur l'archevesque de Rouen et l'amiral de

Digitized by Google

France, vous aiez establi fors les pors de vostre viconté .III. *fouiers*, c'est assavoir au chiées de Caux, à Englesqueville et à Fescamp pour la seurté du païs ; nous vous mandons que vous fachiez commandement et deffence as gens qui gardent lez dïs *fouiers*, que il ne partent de leur ditte garde de si (corr. ci) à la Toussains prochain venant, et fachent la ditte garde bien et deuement en telle maniere qne par eulx n'i ait deffaut.

Donné à Harefleu le IXe jour d'otteubre, l'an de grace mil .CCC. et cinquante.

UNE CHANSON DE PIERRE LI BORGNES DE LILLE (1).

(XIIIe SIÈCLE.)

Li rosignos ke j'o chanter
Ens la verdure, les la flor,
Me fait mon chant renoveler ;
Et çou ke j'ai em bone amor
Mis cuer et cors sans nul retor !
Et tele amor me fait penser
A la plus saige, à la millor,
Ki soit dont ja ne m' partirai :
E Diex, Diex, j'ai au cuer amoretes :
S'amerai.

S'amerai et voil eskiever
A mon voloir (2) tote folor ;
Puis k'amor veut à moi doner
Cuer de baer (3) à tele honor ;
Ja (par) por paine ne por dolor
Ke il ne conviegne endurer,
Ne requerrai ne nuit ne jor

(1) Comparez les MMSS. 844, 845, 847, 12615, 20050. B. N. fr. 12615 (page 76).

(2) De toutes mes forces.

(3) M. à m. bayer.

Digitized by Google

De li servir por m'ame !
Diex, ele m'a, ele m'a, ele m'a, Diex, ele m'a
Ma dame !

Ma dame, qui (1) je n'os nommer,
Mis m'avés en joie gregnor,
Quant vo debonnaire vis cler,
Vo regart, vos fresche coulour
Puis remirer, et vostre ator,
Que se de France coroner
A roi, n'à tenir à signour
[Me vousist tot à mon gré]. (2)
Merci, merci, douce amie, je vous ai tout
Doné. [mon cuer

Doné loiaument, sans fauser,
Le vos ai, dame de valour.
Si me font cremir et douter
Li envieus losengeour
Cui Diex mete en mal tristour
Qu' à vos ne me voellent meller.
Mais ja ne querrés menteour,
Bele, si Dieu plaist, qui j'em pri.
Sans cuer sui : .II. en a, ma dame,
Sans cuer sui : .II. en a od soi.

Od soi est mes cuers que sevrer
Ne s'em poroit por nule errour,
Car, tout si com oés conter
De fortune, ki à sen tor
Met l'un bas et l'autre en riçour,
Poet ma dame de moi juer :
S'aurai, à son plaisir, langor
U santé, se li est pités.
De ce, saverosette, vous m'occhirez
Se vos volés.

(1) Corr. cui. — (2) Suppléé d'après le MS. 844.

Digitized by Google

DES XXIII MANIERES DE VILAINS

PIÈCE DU XIIIe SIÈCLE

Les XXIII Manières de vilains sont en quelque sorte la suite de l'*Estillement au Vilain*, que nous avons placé dans la première livraison de la *Revue historique*.

Cette pièce n'est point inédite, mais elle ne se trouve plus dans le commerce de la librairie. Elle fut publiée en 1833 par M. Francisque Michel, et réimprimée en 1834, avec une traduction en regard, par M. A. Jubinal, et des commentaires par M. Eloi Johanneau.

Cette pièce a été appréciée par M. V. Le Clerc au tome XXIII (p. 193) de l'Histoire littéraire de la France. Les *XXIII manières de Vilains* sont fort maltraitées en prose et en vers ; *le Dit du Vilain despensier*, *le Despit du Vilain*, d'autres satyres encore, avec moins d'emportement peut-être, respirent un égal dédain pour les plus nombreuses victimes de la société féodale. L'opinion la plus accréditée à l'égard de cette foule asservie, opinion souvent fausse et propagée surtout par ceux qui jugeaient des autres par eux-mêmes, est celle qui peut se résumer dans ce mot des *XXIII manières* : « Li vilains purs si est cil ki onkes ne mist francise en son cuer, dès lors k'i vint des fons. » Il est certain que dans tous les temps, la servitude a entraîné avec elle le mensonge, et avec le mensonge tous les vices, toutes les bassesses. Mais le mépris pour ces malheureux n'était qu'une iniquité de plus de la part de ceux qui en faisaient les instruments de leur fortune et de leur puissance ; il était odieux surtout de la part des poëtes sortis eux-mêmes des humbles rangs du servage, et qui ne rougissaient pas de se faire les organes publics de l'arrogance et des imprécations de leurs communs maîtres. Cette appréciation prouve un peu d'ignorance et beaucoup de parti pris. M. Victor Le Clerc confond avec les serfs les vilains qui s'en distinguaient, au XIIIe siècle, d'après Pierre de Fontaine,

Digitized by Google

chapitre 21 : « Et sache bien, ke selonc Diex ke tu n'as mie pleniere poeste seur ton *vilain*... Et ce k'on dit, toutes les coses, ke *vilains* a, sont son seigneur, c'est voirs à garder. Car s'il estoient son seigneur propre, il n'avoit nule difference entre serf et *vilain*. » Il parle en outre de mépris, de haines brutales, de croyances évangéliques oubliées, et prend un pavé pour écraser une mouche.

L'auteur de cette pièce, sans être un flatteur ni un mauvais chrétien, a voulu railler les ridicules des campagnards qui, comme ceux de nos jours, ne comprenaient guère les lettres et la poésie : C'est la cigale prenant sa revanche de la fourmi. La fourmi travaille encore ; la cigale rit toujours et la morale de l'Evangile n'en est pas moins respectée.

DES VILAINS.

Chi (1) ensaingne qantes manieres i sont de vilains.

Il a en c'est siècle .xxiij. manières de Vilains : Archevilains et Mategris et Primatoires, et vilains Porchins (2), et vilains Kienis (3), et vilains Tubes et Doubles Tubes (4), et vilains Poi Covers (5), et vilains Moussus (6), et vilains Rammages (7), et vilains Asnins (8), et vilains Purs, et vilains Babuins, et vilains Marcheis (9), et vilains Princes, et vilains Cornus, et vilains Chapetois (10), et vilains Ferrés (11), et vilains Apenssés (12), et vilains Croupè-

(1) Ci, en cet endroit, de *ecce hic*. — (2) On peut lire sur le manuscrit *porchius* ou *porchins*, de la nature des blaireaux : « Il y a... deux espèces de tessons et de renards, sçavoir est des tessons, des *porchins*, et de chenins. » (Fouilloux, Vén., fol. 55, r°.) — (3) De la nature des chiens. — (4) Lecture bien douteuse. — (5) Peu couverts, c'est-à-dire en haillons. — 6) Couvert de mousse, par extension couverts de vêtements.

(7) Sauvages. On lit au Roman d'Athis (Du Cange, V., 580, col. 1 : « [Ma mere] me veut tenir si *ramage*, Que je ne soie si hardie Qu'au chevalier parle, ne rie. » — (8) De la nature de l'âne. — (9) Grand marcheur. — (10) Qui porte la cape, gros manteau. — (11) Qui portent chaussures ferrées. — (12) Réfléchis, qui ont du bon sens, de la raison, du jugement ; du verbe s'*apenser*, réfléchir. (Du Cange.)

Digitized by Google

res (1), et vilains Marnères (2), et vilains Escrevicères (3), et vilains Entés (4).

Chi ensaingne de coi il servent

Li Archevilains anonche les fiestes (5) desous l'orme devant le monstier (6). Li Mategris (7) si est cius ki siet avoec les clers el monstier et torne les fuelles dou livre, et vient au prosne avant ke li prestres. Li Primatores si est ciex qui porte la crois et l'eve benoite entor le monstier. Li vilains Porchins si est cil ki labore ès vignes, et ne vuet ensaingnier le chemin as trespassans (8), ains dist à caschuns : « Vous le savés miex ke je ne faic. » Li vilains Kienins si est cil ki siet devant son huis les fiestes et les diemenche, et moke (9) cascun qu'il voit venir par devant lui, et dist, si voit venir .j. gentil home ki ait l'esprivier (10) sor le puing : « Ha ! fait-il, cil huas (11) mangera ankenuit (12) une geline, et mi enfant en fussent tui saoul. » Li vilains Tubes si est cius ki a uns sollers lois dont les orelles pendent contreval et a le pooir l'apostole (13), car il lie et deslie en tiere (14). Li doubles Tubes

(1) Peu honnêtes, filous, trompeurs. — (2) Agriculteurs qui amende ses terres avec la marne. — (3) Qui marche à reculons. — (4) Greffés comme un sauvageon. — (5) Festes. — (6) Eglise, cloître, de *monasterium*. — (7) Ce vilain entre les deux chantres est comme le valet de trèfle, le *mistigri*, entre deux cartes de sa couleur, au brelan ou à la bouillotte. — (8) Passants, voyageurs. — (9) Comparez Taine (La Fontaine et ses fables, p. 7) : « Ces bourgeois sur le pas de leur porte, clignent de l'œil derrière vous ; ces apprentis derrière l'établi se montrent du doigt votre ridicule et vont gloser. »

(10) Epervier. — (11) Chat-huant. — (12) Lecture douteuse ; corrigez *auke* (oie)... ne geline (poule), et entendez : c'est un chien qui chasse aux poules. — (13) Pape. — (14) Le soulier du XIIIe siècle fut décolleté sur l'empeigne, haut de quartier, et fixé par une bride ou par des oreilles qui se joignaient au-dessus du coup-de-pied. (Quicherat, Costume, 199.) Les lacets pendaient souvent, d'où la comparaison avec le pape, qui est d'un goût douteux.

Digitized by Google

si est cil ki a une hueses (1) coupées où il a noiax (2) par derière, et les clament portes couleices (3). Li vilains Poi Covers si est cil ki n'a entre le cheville et le pié et le genoil ke demi pié (4), et a assés de .ij. ausnes de buriel (5) à cote et à secot (6). Li vilains Moussous si est uns vilains frenicles (7), ki est (8) Diu et sainte Eglisse et toute gentillece. Li vilains Ramages si est cil ki regarde tous jors en tiere, et ne puet veoir nule ame entre .ij. iex. Li vilains Asnins si est cil ki porte le gastel (9) et le baril plain de vin à le fleste. Si fait biel, il portera la reupe (10) sa feme (11), et si pluet, il se despoillera tos nus jukes as braies (12) et l'en afublera qu'ele ne moille. Li vilains Purs si est cil ki onkes ne mist francisse en son cuer dès lors k'i vint des fons (13). Li vilains Babuins est cil ki va devant Nostre-Dame à Paris, et regarde les rois et dist : « Vés-là Pépin, vés-là Charlemainne. » Et on li coupe sa borse par derière. Li vilains Marchois si est cil ki ne voit goute en march dès le matin jusc'à prime, et de vespres jusc'à la nuit. Li vilains Princes si est cil ki va plaidier devant le baillif por les autres vilains, et dist : « Sire, au tans mon aïoul et mon besaïol, nos vaches furent par ces prés, nos brebis par ces copeis (14). » Ensi gaaingne bien .c. sols as vilains. Li vilains Cornus si est cil ki a bon mueble et bon tenement, et met tout à deniers et en achate blé et vin, k'il cuide que tous biens soit faillis ; et il en vient tant k'i n'a pas *sol et maille* (15), ains s'enfuit par désespérance. Li vilains Capetois si est cil li povres

(1) Housseaux ; on les nommait encore *estivaux*. — (2) « Trouva en sa voye uns souliers à trois *noyaux* qu'il chaussa. » (JJ. 146, p. 394, an. 1394, A. N.) — (3) Porte-coulisses. — (4) Sorte de guêtre. — (5) Bureau. — (6) Cote et surcot. — (7) Frénétique. — (8) Lisez *het* (hait). — (9) Gâteau. — (10) Lisez *jeupe*. — (11) Voyez dans les Chansons du xve siècle, p. p. M. G. Pâris, la chanson du *lourdault* (p. 69). — (12) Haut de chausses, caleçons. (Voir Quicherat, Costume, p. 199.) — (13) Fonts baptismaux.

(14) Prairie où l'herbe a été coupée et où le mouton broute le regain. — (15) Ces deux mots sont représentés dans le manuscrit par une abréviation difficile à comprendre.

Digitized by Google

clers mariés ki va laborer avoec les autres vilains (1). Li vilains Ferrés si est cil ki a .iiij. quarriax de fer as ses solers (2). Li vilains Cropères si est cil qu'il laist à aler à sa charue por embler (3) les connins son singnor au matin et à soir. Li vilains Marnéres si est cil ki trait le marne as chans, et la daerrainne (4) charete chiet sor lui toute. Il ne choucie (5) point le chimmetiere (6), ains demeure là. Li vilains Escrevicères si est cil qui vient dou bos (7) chargiés, ki entre sa maison à reculons por l'uis de sa maison ki est trop bas. Li vilains Entés si est cius qui prent gentil feme (8) tout ausi com on ente une poire de saint en .j. chol, u (9) en .j. perier (10) sauvage, u en .j. naviel (11).

CHI PRIONS-NOUS POUR IAUS (12).

Que Diex lor envoit grant meschief,
Et mal au cuer et mal au chief,
Mal ès bouche et pis ès dens,
Et mal dehors et mal dedens,
Goute rose (13), fi et pour fi,
Si en dirai li clergiés fi,
Le leu (14) et la goute volage,
Les escroeles et la rage.
Toutes vilainnes et vilain
Aient tout le mal Saint-Gillain

(1) Voyez le Dictionnaire de La Curne sous *clerc*. — (2) L'auteur ou le copiste a omis la définition concernant *Li Vilains apenssés*. — (3) Dérober. — (4) Dernière. — (5) Soucie — (6) Une danse macabre nous représente un vieux laboureur traçant son dernier sillon ; la Mort, son valet de charrue, le mène à la fosse et au-dessous se lisent ces vers plus sérieux et plus émus : « A la sueur de ton visaige Tu gagneras ta pauvre vie ; Après long travail et usaige Voici la mort qui te convie. »

(7) Bois. — (8) Femme noble. C'est un George Dandin. — (9) Ou. — (10) Poirier. — (11) Navet.

(12) Eux. — (13) Couperose « contre la couperoze, autrement dite goutte-rose, ces remèdes seront employés. » (O. de Serres, éd. de 1605, p. 966) — (14) Le mal St Leu, mal caduc.

Digitized by Google

Et goute feske et goute arthique
Et le mal ke on dist étique,
Roingne, vairole et apostume !
Et si aient plenté de grume,
Plenté de frièvre et de gaunisse !
Et si aient le chade-pisse,
Mal ki les faiche rechaner (1)
Et plaie ki ne puist saner (2) !
Si aient le mal Saint-Fiacle
Et Saint-Eloi (3) et Saint-Romacle (4)
Et le mal c'on dist ne-me-touche (5),
Mal en orelle et mal en bouche !
Li maus Saint-Jehan (6), Nostre-Dame (7),
Les esprange (8) de male flame !
A tous chiax (9) qui héent clergie
Soit la male honte forgie (10) !
Por chou ke li cler me soustiennent
Et me joiestent (11) et me retienent,
Por chou hé-je tous les vilains
Qui héent clers et capelains.

(1) Braire, crier, grincer des dents. Du Cange, *Recantus*.
(2) Guérir, rendre sain. — (3) Abcès. — (4) L'Eléphantiasis. — (5) Cancer qui survient au visage. — (6) Mal caduc, épilepsie. — (7) Erysipèle, dit *mal des ardeurs* au moyen-âge. — (8) Embrâser.
(9) Ceux.
(10) Comparez le passage suivant du ms. de Berne, 354, fol. 57, v° (Th. Wright, Anecdot., p. 53) :

Plaiist à Deu, lo roi puissant,
Que je fusse roi des vilains !
Je féisse plus de mil ainz,
Et autretant de laz feisse,
Dont je par les cos les préisse,
A mal port fussent arrivé !
Jà vilains ne fust tant osé
Que il un mot osast parler,
Ne mais por del pain demander,
O por sa patenostre dire,
Moult eussent-en moi mal[sire], etc.

(11) Donnent jouissance.

Digitized by Google

S'en ai fait une letanie
Dont jou chascun jor m'esbanie (1).
La male honte lor aviengne !
Dites *amen,* Dex en souviegne !
Kyrieleyson, biax sire Diex,
Envoiés-lor hontes et diex (2).
Christeleyson, biax sire Cris (3),
Metés-les hors de vos escris.
Christe audi nos, oés nos ;
Qu'il aient brisié les genous !
Tu, pie Pater de celis,
Ipsos confundere velis !
Tu, Deus sanctus, sancte,
Tu lor oste toutes santé !
Saintte-Marie, la Dieu mère,
Donnés-lor grant honte amère ;
Sains Gabriel et sains Michiel,
Par vous leur soient ..... li chiel (4).
Vous, sire sains Jehan Baptiste
Et tout li. iiij. évangéliste,
Mal honte lor envoiés
Et en infer les convoiés,
Je pri por iax, si com jou suel (5) :
Caschuns si ait ..... (6) en l'uel (7) !
Si n'iront mie sans argent.
Autre avoir n'aient tel gent !
Dieu pri ch'aient melencolie
Par choi il facent tel folie
Dont il soient pris et pendu.
Jà n'an soient-il deffendu !
Je lor donne bénéichon (8)
De Tervagant et de Mahom,

(1) Me réjouit. — (2) Deuil. — (3) Christ. — (4) Le vers est incomplet, il faut le comprendre par *ciel fermé.* — (5) *Jou suel, soleo,* j'ai coutume. — (6) Cette lacune explique les lectures douteuses rencontrées plus haut ; il y aurait ici une abréviation impossible à résoudre. — (7) Œil. — (8) Bénédiction.

Digitized by Google

De Belsebus, de Lucifer,
Qui les puist mener en infer,
Auctoritate Domini,
Se il ne vienent à merchi !

COLLECTION DE VERSIONS
DE LA
PARABOLE DE L'ENFANT PRODIGUE
en divers dialectes, patois de la France.

Le bureau chargé de la direction de la Statistique de la France, sous le premier Empire, comprit que son travail ne serait complet que s'il parvenait à rassembler une collection de nos patois.

La parabole de l'Enfant prodigue fut choisie pour servir de texte à toutes les traductions. Elle est peu étendue, et la simplicité des expressions permet de la traduire facilement dans les dialectes les plus primitifs de notre langue. Lorsque le bureau de la Statistique fut supprimé, la Société des Antiquaires de France continua ce travail qui exigea plusieurs années de recherches et de correspondance. Aujourd'hui il n'est pas encore achevé, et nous chercherons à le compléter. Déjà nous avons recueilli des versions de cette parabole en des patois qui n'ont pas figuré dans les collections du bureau de la Statistique et de la Société des Antiquaires de France.

Les traductions provenant du ministère de l'intérieur seront désignés par les lettres initiales (M. I.); celles fournies par la Société des Antiquaires de France seront signalées par les initiales (S. A.), et enfin celles que nous auront recueillies porteront les initiales (R. H.).

Nous commençons par publier la Parabole traduite en français d'après la Vulgate, par Le Maistre de Sacy ; ensuite vient la même Parabole traduite en patois auvergnat sur la version syriaque, puis suivent les traductions dans les divers patois, d'après la version de la Vulgate.

Digitized by Google

Cette collection ne peut manquer d'exciter un vif intérêt, car elle offrira le tableau exact des différents patois qui se parlent encore en France et qui tendent à disparaître, dans un avenir peu éloigné.

PARABOLE DE L'ENFANT PRODIGUE.

Evangile selon Saint-Luc, Chap. XV.

(Traduction de Le Maistre de Sacy.)

11. *Jésus* leur dit encore : Un homme avait deux fils.

12. dont le plus jeune dit à son père : *mon* père, donnez-moi ce qui doit me revenir de votre bien. Et le père leur fit le partage de son bien.

13. Peu de jours après, le plus jeune de ces deux fils, ayant amassé tout ce qu'il avait, s'en alla dans un pays étranger fort éloigné, où il dissipa tout son bien *en excès et en débauches*.

14. Après qu'il eut tout dépensé, il survint une grande famine dans ce pays-là, et il commença à tomber en nécessité.

15. Il s'en alla donc, et s'attacha *au service* d'un des habitants du pays, qui l'envoya dans sa maison des champs pour y garder les pourceaux.

16. Et là il eût été bien aise de remplir son ventre des cosses que les pourceaux mangeaient ; mais personne ne lui *en* donnait.

17. Enfin, étant rentré en lui-même, il dit : Combien y a-t-il, chez mon père, de serviteurs à gages qui ont plus de pain qu'il ne leur en faut ; et moi je meurs ici de faim !

18. Il faut que je me lève et que j'aille trouver mon père, et que je lui dise : *mon* père, j'ai pêché contre le ciel et contre vous ;

19. et je ne suis plus digne d'être appelé votre fils ; traitez-moi comme l'un des serviteurs qui sont à vos gages.

20. Il se leva donc et vint trouver son père ; et lorsqu'il était encore bien loin, son père l'aperçut et en fut touché

Digitized by Google

de compassion ; et, courant à lui, il se jeta à son cou et le baisa ;

21. et son fils lui dit : *mon* père, j'ai péché contre le ciel et contre vous ; et je ne suis plus digne d'être appelé votre fils.

22. Alors le père dit à ses serviteurs : apportez promptement la plus belle robe et l'en revêtez ; et mettez-lui un anneau au doigt et des souliers aux pieds ;

23. amenez aussi le veau gras, et le tuez ; mangeons et faisons bonne chère :

24. parce que mon fils que voici était mort, et il est ressuscité ; il était perdu, et il est retrouvé. Ils commencèrent *donc* à faire festin.

25. Cependant son fils aîné, qui était dans les champs, revint ; et, lorsqu'il fut proche de la maison, il entendit les concerts et *le bruit de* ceux qui dansaient.

26. Il appela donc un des serviteurs, et lui demanda ce que c'était.

27. Le serviteur lui répondit : c'est que votre frère est revenu ; et votre père a tué le veau gras, parce qu'il le revoit en santé.

28. Ce qui l'ayant mis en colère, il ne voulait point entrer dans le logis; mais son père étant sorti pour l'en prier,

29. il lui fit cette réponse : Voilà déjà tant d'années que je vous sers, et je ne vous ai jamais désobéi en rien de ce que vous m'avez commandé; et cependant vous ne m'avez jamais donné un chevreau, pour me réjouir avec mes amis ;

30. mais aussitôt que votre autre fils, qui a mangé son bien avec des femmes perdues, est revenu, vous avez tué pour lui le veau gras.

31. Alors le père lui dit : *mon* fils, vous êtes toujours avec moi, et tout ce que j'ai est à vous ;

32. mais il fallait faire festin et nous réjouir, parce que votre frère était mort, et il est ressuscité ; il était perdu, et il a été retrouvé.

Digitized by Google

PARABOLE DE L'ENFANT PRODIGUE EN PATOIS AUVERGNAT
d'après la version syriaque.

J'ai préféré, pour la traduction de la Parabole de l'*Enfant prodigue* en patois auvergnat, la version syriaque, parce qu'elle doit approcher davantage du dialecte que parlait Jésus-Christ. J'ai voulu d'ailleurs faire voir l'analogie qu'il peut y avoir entre une des langues sémitiques et les idiomes du midi de la France, qui ont dû tant emprunter de l'Arabe, de l'Hébreu, du Syriaque et du Chaldaïque, pendant les croisades et durant le séjour que les Maures ont fait dans les provinces situées au-delà de la Loire.

Ma traduction avait déjà paru en 1823; mais j'y ai fait des corrections et des améliorations assez considérables.

L'abbé LEBOUDERIE.

PARABOLE DE L'EFON PROUDIGUE, EN PATOIS DE NAHRTE OUVÉRGNA,
souhre la versïou syriaque.
S. Luc, tzapitre tienze, versét onze.

11. — En home aviot dous efons.

12. — Lou pe dzouïne diguet à soun païre: Moun païre, douna me la part de l'eiritadge que me reveit. Lou païre lour partadzéd sa fourtéuna.

13. — Quahrques dzours apréz, lou dzouïne garçou ramassét soun be, é partiguét per voudiadza diéns un païs estrandgé, é dissipét ati tout ço qu'aviot én débaoutza.

14. — Apréz qu'aguét tout mandza, la famina se faguét senti per tout aquer païs, é zer couminquét à counusse lou bezon.

15. — S'enanét d'ati, se loudzét à un ritge bourdzouais que l'envoudiét diéns éna boria per garda lous coutzous.

16. — Ouriot be vougu rampli soun véntre de las caloffas que mandzavou lous coutzous, mei degus n'yn dounave.

Digitized by Google

17. — Adonca se diguét én zer mèma : quontzis mercenaïres à l'oustahr de mon païre haut de po tont que vohrou, é dïou eissi more de fon !

18. — Me levaréï, m'enanaréï ver moun païre, é dy diréï : Moun païre, éï petza contre lou ciahr é devon vous.

19. — Sou pas digne d'éstre appela voste fir ; trata me coume un de vostgis doumestiques.

20. — Se levét, s'enanét ver soun païre. Zèra énquèra lon, soun païre lou veguét, et fougué toutza de compassioue, se boutét à courre, se djettét à soun couér, é dy faguét de poutous.

21. — Lou fir dy diguét : Païre, éï petza contre lou ciahr é devon vous, sou pas digne d'éstre appela voste fir.

22. — Adonca lou païre diguét à soui doumestiques : pourta dy viste sa priméïra, sa pe brava raouba, bestié lou, bouta dy én anér à soun det, é de tzahrsas as péz.

23. — Mena lou vedér gras, sanna lou, mandzon é devartissons nous.

24. — Per ço que moun fir zèra mort é zes rassussita ; zèra pardu é s'es retrouba ; ati desoubre se boutérou én trén.

25. — L'éina zèra dién lous tzons : quan s'aprustzét de l'oustahr, ousiguét la fanfara de la tzabreta, é lou bru de la dònsa.

26. — Sounét én doumestique é dy demandét quesaco ?

27. — Lou doumestique dy respondeguét : Cou-zes voste fraïre quéï vengu, voste païre o faït sanna lou vedér gras per lou recebre.

28. — L'éïna tout én couréla voudiot pas entra. Lou païre soutiguét per l'engadza.

29. — L'éïna diguét à soun païre : Atio dedza bien d'annadas que d'ïou voui serve san voui desplaïre, é tzamaï m'avéz voui dounat én tzabri per me regalat ambe mous camaradas ?

30. — É voste fir que zo avala tout soun be én mes-

Digitized by Google

tzontas coumpanios, ambe lei dzanétas, quan zes vengu, zavés faït sanna lou vedér gras!

31. — Lou païre respoundeguét : Moun fir, tu zés toudzour ambe dïou, tout ço que zéï es tiéou.

32. — Tzadiot be faïre festa é se redzouzi, par ço que toun fraïre zèra mòrt é zes rassussita, zèra pardu é s'os retrouba.

Fi de la Parabole de l'Efon Proudigue.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois de Liége, envoyée par M. D'OMALIUS DE HALLOY, de Namur. (M. I.)

11. In homme aveut deux fils.

12. Li pus jône des deux ly dit : pêre diné m' çou qui m'vint et vola qu'ilz y fait leu pârteche.

13. Pô d'joûr après li pus jône pâte et va bin long. Là il alowe a môlva et avou des kmères di mâle-vee li part qu'il aveut awou.

14. Kwan il eut tot but et tot magny, arrive ine grande famenne divins l'pays ousse qu'il esteu et vola qui k'mince a z'avu faim.

15. I va adlé n'saky di ç'pays la qui l'evoie wârdé ses pourçais.

16. Il areut volou rimpli s'vinte, mais on n'ly d'néve rén et ses pourçais avy l'air d'el'fé gaive tot magnant des hâgnes dé peus.

17. Rivnou a lu même i dit : Kibin gnia-t-i nin d'trouwans vârlets è l'mohonne di m'père qui flotet é boure so' l'tims qui j'cryve cial di faim !

18. J'yret trové m'père et ji ly diret : J'a petchy conte li cyr et conte vos.

19. Ji n'mérite pus qui vos m'loumesse vosse fils, traity me comme onk di vos vârlets.

20. I s'lyve, i va adlé s'père. Il esteut co bin long qui ci cial é l'veut. Il sint s'cour trefilé, i court à lu, ly satelle à golé et l'bâhe.

Digitized by Google

21. Li fils ly dit : père j'a petchy conte li cyr et conte vos, ji n' mérite pus qui vos m'loumesse vos fils.

22. Li père houk ses vârlets et les y dit : abeye qu'on z'aporte li prumyre robe et qu'on ly mousse, qu'on ly mette ine bague è s'deugt et des solés d'vins ses pys.

23. Prindez on crâ vai, touwé'l, qui nos magnanse et qu'nos-nos d'vertihanse.

24. Parce qui m'fils quésteut moir est raviqué, qu'il esteut pierdou et qu'il est r'trové et volà qu'on magne so tot ses dints.

25. Awet mais, li pus vy des fils qu'esteut à champs, r'vint et kwan il est tôt près de l'mohonne il ô chanté et musiqué.

26. I houke onk des vârlets et ly demande çou qu'çoula vout dire.

27. Ci cial ly dit : vosse fré est rivnou et vosse père a fait touwé on crâ vai parç'qui la r'trové bin poirtant.

28. Volla qu'i brogne et qui n'vout nin intré : li père sorté et kwyre à l'râpâhti.

29. I dit à s'père : I gnia ottant d'annaies qui ji v'sieve sins vz'avu jamâie manqué et vos n'mavez co mâïe dné on biquet pos gusté avou mes camârades.

30. Et kwan vosse fils r'vint après avu bu et magny tot ço qu'il aveut et qui vz'a fait dné l'pôce à haut vos li fé touwé on crâ vai.

31. Li père ly dit : M'fils t'es todi avou mi et çou qu'est d'a menne est d'a tonk,

32. I folève bin qu'on fihe de l'joïe pusqui t'frère qu'esteut moir est raviqué qu'il esteut pierdou et qu'il est r'trové. *(A suivre).*

DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE,

Abrégé du *Dictionnaire* de E. Littré, par A. Beaujean, professeur au lycée Louis-le-Grand. — Paris, Hachette, 1875, un vol. in-8°.

M. Littré vient, avec le concours de M. Beaujean, de publier un abrégé de son grand dictionnaire en un volume

Digitized by Google

in-8° ; il entre ainsi dans la compagnie de MM. Quicherat, Alexandre, Th. Fix, et adapte heureusement les développements de l'original au cadre plus restreint d'un ouvrage classique. C'est là une bonne fortune pour nos écoliers, et leurs professeurs remercient le savant M. Littré de s'être mis à la portée des humbles en se faisant « abécédaire. » On peut enfin abandonner ces manuels de poche, exigus et mal soignés comme un guide de conversation ; les fautes d'impression du vocabulaire ne viendront plus s'ajouter aux fautes d'orthographe de l'élève.

La *prononciation* a sa place dans cet abrégé ; espérons qu'elle contribuera à combattre les mauvaises liaisons et l'habitude de faire sonner les consonnes redoublées. Il serait heureux qu'on parlât purement ailleurs qu'à Paris et à Tours, et que l'accent provincial, si traînant dans l'Ouest, si saccadé dans le Midi, cessât de s'appuyer sur deux syllabes dans le corps d'un même mot.

Au point de vue *étymologique*, M. Littré s'est contenté d'imiter le *Dictionnaire grec* de M. Alexandre, et le *Dictionnaire latin* de M. Quicherat ; il indique seulement entre parenthèses l'origine plus ou moins éloignée du dérivé qu'on a sous les yeux. C'est sans grands inconvénients pour les élèves de nos écoles, où l'enseignement historique du français est peu développé ; mais les lecteurs des ouvrages de M. Brachet regretteront que M. Littré n'ait pas voulu user de son bien comme ceux qui lui empruntent ses résultats. Pourquoi les terminaisons en *eur*, qui correspondent aux accusatifs latins en *orem*, sont-elles rapprochées des nominatifs en *or ?* C'est prêter à la confusion. Ainsi, *maïeur* (p. 665) et *maire* (p. 667) sémblent avoir tous deux pour étymologie *major*. A la page 350, on donne une définition suffisante des *doublets*, doubles formes d'un même mot qui ont leur origine soit dans des époques différentes, soit dans des dialectes différents. On nous cite en exemple *créance* et *croyance ;* mais qui m'apprendra, sans études préalables,

Digitized by Google

que *camp* est la forme picarde de *champ;* que *coton* et *loqueton* sont le même mot arabe, précédé dans le second cas de l'article *al?* M. Littré aurait pu réunir dans une introduction les règles étymologiques établies par Diez et une grammaire historique de la langue française; la préface si précieuse de son grand dictionnaire aurait pu être au besoin reproduite. Sans doute, elle est fort savante, mais la netteté et la clarté du style la rendent abordable à tous les lecteurs.

Les étrangers qui recherchent les mots usuels et les renseignements scientifiques trouveront là 8,500 mots qui manquent au *Dictionnaire de l'Académie*. Les termes particuliers aux sciences mathématiques, physiques et médicales, sont définis avec rigueur et précision; on y reconnaît le traducteur de Pline l'Ancien (1848), du physiologiste Mueller (1851), l'auteur de tant d'excellents articles publiés dans le *Dictionnaire de Médecine* de Nysten, connu dans le monde médical sous le nom de *Dictionnaire en* 30. Nous regrettons que les exemples, les proverbes, si abondants dans le grand ouvrage, aient dû disparaître dans l'abrégé, au moment où les programmes officiels mettent entre les rhétoriciens les morceaux choisis des grands écrivains du XVIe siècle. Cependant l'histoire y a encore une large part, puisque la méthode historique est le fondement de l'ouvrage.

Quoi qu'il en soit, c'est là un chef-d'œuvre auprès des dictionnaires classiques dont on usait jusqu'à ce jour; on ne peut lui opposer que les quatre volumes qu'il résume. C'est alors M. Littré qui se critique et se compare à lui-même; c'est lui qui nous rend savants et nous permet de faire les délicats que rien ne saurait satisfaire. L. P.

NOTICE DE M. L. DELISLE

SUR VINGT MANUSCRITS DU VATICAN.

Dans la séance du 9 février 1877, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Léopold Delisle a fait

Digitized by Google

hommage d'une notice qu'il vient de publier sur vingt manuscrits du Vatican. Au seizième siècle, c'était l'Italie qui recherchait et copiait avec ardeur, dans les riches bibliothèques de nos couvents, les manuscrits anciens. Au dix-septième et au dix-huitième siècle, un courant contraire s'établit à celui qui avait constitué en France les plus belles collections. Nous perdîmes alors des milliers de manuscrits dont beaucoup, après de périlleuses pérégrinations, ont reçu l'hospitalité dans les incomparables galeries du Vatican. Quelques regrets que doive nous inspirer cette perte, il nous faut l'accepter comme un fait accompli ; mais, ajoute M. Delisle, c'est pour nous un devoir de signaler ces débris de nos vieilles bibliothèques, de les décrire exactement et de faire voir le parti qu'on en peut tirer pour l'étude de notre littérature.

Parmi les manuscrits étudiés par M. Delisle, nous signalerons : Trois sacramentaires mérovingiens d'une écriture onciale lourde et d'une orthographe barbare ; un sacramentaire de l'église de Paris (neuvième siècle) ; une chronique de Saint-Etienne de Caen (du douzième au quinzième siècle) ; un fragment d'Orderic-Vital (douzième siècle) ; une chronique de Robert de Thorigni (même époque) ; annales de l'abbaye de Jumiéges ; le *Dragon normand*, poëme historique composé vers 1170 par un moine de l'abbaye du Bec ; on l'a cru perdu jusqu'en 1871, mais le texte incomplet qui en a été donné alors ne dispense pas nos savants d'une nouvelle édition de ce document ? enfin, la première rédaction de la grande chronique de Guillaume de Nangis et un texte français (quatorzième siècle) de la Coutume de Normandie.

ERRATA. — Corrigez, dans la 2e livraison, les fautes typographiques suivantes :

Page 37, ligne 13, lisez : PRÉCIEUX, et non *précieuse* ;
Page 62, ligne 22, lisez : A FERE, et non *et fese* ;
— — — — ligne 23, lisez : CUIRIÈS, et non *cuiviès* ;
Page 63, ligne 6, lisez : GRANZ, et non *Pranz* ;
Page 65, ligne 5, lisez : MARIE DE FRANCE, et non *Marius de France*.

Niort. — Typographie de L. FAVRE.

Digitized by Google

ALTÉRATIONS SUBIES PAR LA LANGUE LATINE.

Au moment où les Gaulois, subjugués par les armes victorieuses de César, substituèrent, pour obéir aux lois qui leur furent imposées, la langue romaine à leur langage national, il dut se produire un phénomène dont nous trouvons l'image dans les essais faits par les personnes qui cherchent à s'exprimer dans un idiome nouveau. Si nous observons en effet avec attention les efforts que fait un étranger, un Allemand ou un Anglais par exemple, lorsqu'il commence à exprimer ses idées dans notre langue, nous comprendrons par quels moyens nos ancêtres ont pu passer du celtique au latin.

Il lui faut apprendre non-seulement les mots pris isolément, mais des constructions différentes de celles qu'il connaît, mais toute une phraséologie nouvelle.

Avant qu'il ait pu suffisamment posséder notre système grammatical, il emploiera naturellement celui de sa propre langue, dans lequel il fera entrer de gré ou de force les expressions nouvelles dont il s'enrichira, donnant au français le génie de l'allemand ou de l'anglais.

Les intonations particulières, la manière d'accentuer et de prononcer dénatureront tous les mots contractés, allongés, confondus, détachés au hasard. Peu familiarisé avec l'emploi de nos articles, il les emploiera à contresens, il mettra le masculin pour le féminin, et réciproquement : il confondra les temps et les personnes ; en un mot *il estropiera* notre français, pour nous servir d'une expression populaire qui peint assez exactement le procédé qu'il emploie.

Enfin il ne pourra s'empêcher de mêler perpétuellement dans une même phrase les mots de sa langue à ceux de la nôtre, et l'expression de sa pensée ne pourra se compléter qu'à l'aide d'un langage hybride nous offrant

Digitized by Google

juxtaposés les éléments de la langue qu'il veut apprendre et ceux de la langue qu'il parle.

C'est ainsi que pendant les premiers siècles qui suivirent la conquête romaine les différents peuples de l'Europe durent parler la langue latine.

Mais la principale cause des altérations vint des diverses prononciations données au même mot par tant de peuples. Comment l'uniformité du langage eût-elle été possible à une époque où des nations d'origine différente adoptaient un idiome qu'elles substituaient à leur idiome national ? Une fois modifié par la prononciation, si ce mot passait de la parole à l'écriture, il était tout autre qu'au point de départ, et après avoir subi l'influence de la prononciation, le mot écrit se défigurait encore.

La langue latine aurait subi d'elle-même ces changements par suite de la prononciation, lors même qu'ils n'eussent point été introduits par des causes extérieures. Interprète imparfaite de la pensée, la parole est sujette à des méprises qui prennent leur source et dans l'imperfection de l'organe vocal et dans les incertitudes de l'organe auditif. Quelque soin que l'on apporte à distinguer les différents sons dont les mots se composent, on peut fort aisément les confondre les uns avec les autres.

Le peuple entend à demi-mot, et ce qui est un témoignage de la promptitude de son intelligence n'est qu'une garantie fort imparfaite de son exactitude à rendre convenablement ce qu'il saisit trop vite. Souvent il perçoit mal, et plus souvent encore il rend d'une manière irrégulière ce qu'il a perçu ; l'émission des sons est aussi inexacte que leur perception. Certaines syllabes sont assourdies, d'autres transposées ; on en ajoute ou l'on en retranche d'autres, pour rendre la prononciation plus facile ou plus rapide ; enfin l'inadvertance ou l'ignorance fait confondre des mots qui, semblables quant au son, ont une signification toute différente. Les moyens graphiques

Digitized by Google

employés pour figurer des sons aussi variables et aussi difficiles à saisir nettement, augmentent encore la confusion. On a compté dans le manuscrit qui contient les œuvres de Marie de France vingt-quatre manières d'écrire le mot Goupil, l'ancien nom du renard, Gorpil, Werpil, Worpil, etc.

La langue latine, parlée dans les Gaules, dut s'altérer par suite de l'influence que devait exercer sur un idiome méridional un idiome né dans un climat du nord ; la prononciation propre aux Gaulois et aux Francs modifia donc d'une manière sensible les mots de la langue des Romains.

Le peuple d'aujourd'hui altère les mots en employant les procédés avec lesquels le latin s'est modifié pour devenir le français. En général, il assourdit les sons ; il dit *ormoire* pour armoire, *clerinette* pour clarinette. On a signalé quelques-uns des noms de rues, altérés par suite d'une prononciation vicieuse ; la rue *aux Ours* au lieu de la rue aux Oues (oies) ; rue *Coup de Bâton* pour rue Col de Bacon ; rue *de la Jussienne* pour rue de l'Egyptienne ; la rue du Grand Hue Leu (Hugues le loup) est devenue la *rue du Grand Hurleur*.

Dans toutes les langues, il existe entre les voyelles et les divers ordres de consonnes des analogies qui font employer les unes à la place des autres, et ces permutations obéissent à certaines règles dont la connaissance permet de suivre jusqu'à un certain point les mots à travers leurs métamorphoses et de saisir les identités au milieu même de leurs modifications. Qui ne sait, par exemple, que la science de la dérivation des mots, est puissamment aidée par cette observation, que les labiales B, P, les dentales D et T, les liquides L ou R, les gutturales G, K, se prennent très ordinairement les unes pour les autres ; qu'il en est de même, soit des voyelles A, O, U, E, I, et des nazales AN, IN, ON, et que ces permutations, observées dans le passage du grec au latin, sont les

Digitized by Google

mêmes que celles qui affectent les mots français dérivés de cette dernière langue ? Or, d'après les lois générales qui président partout à ces diverses permutations, il devait nécessairement arriver au latin que les mots à voyelles sonores seraient remplacés par des voyelles plus sourdes, les consonnes fortes par des consonnes plus douces, les lettres doubles par les lettres simples. La langue rude et énergique des contemporains de Caton le censeur qu'était-elle devenue au temps de l'harmonieux Virgile ? Mais quelques siècles après, ce bel idiome virgilien si pur et si doux, combien ne s'était-il pas assourdi et éteint à la suite des permutations successives qui avaient altéré la diction ? Le latin du Bas-Empire n'était guère autre chose dans les Gaules que ce langage devenu populaire qui allait se distinguer et se séparer de la langue classique, ecclésiastique et officielle, en prenant le nom de *langue romane.*

Quoiqu'il existe des traces nombreuses de cette langue dès le septième siècle, ce n'est guère qu'à partir de la fin du neuvième que l'écriture, l'enseignement et la prédication, s'emparant de l'idiome vulgaire, finirent par former une langue de ce qui n'avait pu être d'abord qu'un informe jargon.

Un des canons du concile de Tours en 813 porta que les évêques s'appliqueraient à traduire les homélies en langue romane (romanam rusticam), afin qu'elles pussent être plus facilement entendues du peuple. Cette prescription fut renouvelée au concile d'Arles en 851.

Trois langues principales existaient alors dans la Gaule : la *langue latine*, la *langue romane*, qui en était dérivée, et la *langue théotisque*, *thioise* ou *tudesque*, celle qu'y avait introduite l'invasion germanique.

On a souvent cité comme preuve de la coexistence de ces trois langues l'épitaphe du pape Grégoire V :

Usus *francisca*, *vulgari* et voce *latina*
Edocuit populos eloquio triplici

Digitized by Google

Gerard de Corbie dit, en parlant d'Adalard, abbé de Corbie, né en 750 : « S'il parlait en langue vulgaire, on eût dit qu'il ne savait que celle-là ; s'il parlait en langue théotisque, il brillait encore plus. »

Partageant en deux zones séparées par la Loire le territoire de la Gaule, les historiens de la langue française ont depuis longtemps distingué la langue d'*oïl*, parlée par les habitants du nord, et langue d'*oc*, parlée par les habitants du midi, et désigné sous le nom de *trouvères* les poëtes du nord, et sous celui de *troubadours* ceux de l'Aquitaine et de la Provence. Mais tout en adoptant cette division qui est en effet réelle à une certaine époque, il ne faudrait pas oublier qu'elle n'avait eu lieu que par la fusion successive dans chacun de ces dialectes principaux, d'une foule de dialectes secondaires qui avaient auparavant eu leur existence propre et séparée.

Chacune de nos anciennes provinces eut d'abord sa langue vulgaire particulière, et la difficulté des communications maintint encore dans chacune d'elles des subdivisions nombreuses. Il serait difficile de faire le compte de tous les dialectes que la langue vulgaire eut avant l'époque où quelque apparence d'unité put être établie dans l'organisation administrative de la nation. La Normandie, la Bretagne, le Poitou, la Guienne, la Picardie, la Champagne, la Bourgogne, la Provence, le Lyonnais, avaient donné leur cachet particulier à cette langue romane qui, sous une dénomination commune, cachait une diversité très grande, image de l'esprit, reflet des mœurs et des habitudes de chacune des contrées où elle s'élaborait. Elle n'avait de commun que le point de départ dont les transformations obéirent à toutes les circonstances régulières ou fortuites qui en modifièrent les éléments. Comment s'étonner de trouver, à l'époque où cette langue, qui se parla sans s'écrire pendant plusieurs siècles, commença à servir d'interprète à des compositions de quelque étendue, autant de différences

Digitized by Google

dans l'orthographe qu'il y en avait dans la prononciation ?

Les influences locales qui, encore aujourd'hui, donnent les empreintes particulières aux patois parlés par les habitants des campagnes dans toutes les provinces, ayant alors toute leur puissance, devaient s'exercer à leur aise et pendant les siècles des invasions et pendant la longue période du morcellement administratif, territorial et politique qui s'appelle le gouvernement féodal. Roger Bacon disait au treizième siècle : « La même langue se divise en plusieurs idiomes, comme cela a lieu dans la France, où les Picards, les Normands et les Bourguignons ne s'expriment pas de la même manière. » Les locutions employées ordinairement en Picardie paraissent barbares aux Français de la Bourgogne et même à ceux de l'Ile-de France, qui l'avoisinent.

Ce que Bacon disait de la France septentrionale n'était pas moins applicable aux différentes provinces de la France du Midi ; les dialectes du Limousin ou de l'Auvergne diffèrent beaucoup de ceux du Languedoc, du comté de Foix et du Béarn.

L'abbé Le Bœuf, dans un mémoire sur les anciennes traductions en langue vulgaire, rapporte d'après le chroniqueur du monastère d'Anderne, que dans le diocèse de Boulogne, les moines souffraient avec peine qu'ils fussent dépendants de l'abbaye de Charroux dans le Poitou, parce que ceux de cette abbaye étaient pour eux des étrangers, par suite de la différence de leur langue, *propter linguarum dissonantiam*.

Les recherches les plus récentes faites sur nos patois ont constaté la persistance de ces différences dialectales qui, outre les variétés de prononciation, maintiennent encore une foule de locutions et de tournures dont l'origine remonte à l'époque où chaque province parlait sa langue particulière ; mais nous reviendrons dans un autre article sur ce sujet.

C. Hippeau.

Digitized by Google

QUESTIONS ÉTYMOLOGIQUES.

I. MUSSER, cacher. — Ce vieux verbe, tombé à peu près complètement en désuétude, n'est reçu dans la langue que comme verbe réfléchi.

On le rencontre en un certain nombre de patois, couramment employé aussi bien comme verbe actif que comme verbe réfléchi, sous d'autres formes dialectales : *mucher*, *muchi*, en normand ; *muchi*, en wallon ; *mucher*, *muchier*, en picard.

M. Brachet dit que l'étymologie de ce mot est inconnue. Diez le rattache à l'ancien haut-allemand *sich mûzen*, se retirer dans l'obscurité et Grangagnage au germanique *muschen*, *musken*, agir d'une manière cachée.

Pour nous, c'est un mot roman, que nous faisons dériver du latin *mussare*, cacher, dissimuler, verbe que l'on trouve en ce sens dans Plaute.

En dialecte normand ancien et moderne, ce verbe est employé activement comme dans Plaute :

> Y pouvoit l'en mucher pain, char, chapons, rostis.
> P. COCHON, *Chronique normande*, p. 361.

> Mais i lus fant des oreux pour y muchi lus nez.
> *Rimes jersiaises*, p. 121.

A ce propos, notons que l'Académie écrit à tort *musette* avec un seul *s*, dans le mot composé *cligne-musette*. Musette, cornemuse, ne convient nullement au sens de ce mot, tandis que *mussette*, cachette, en éclaire la signification.

Mussette est un diminutif du vieux mot *musse*, cache, substantif de musser, comme *muche* en patois normand est resté celui de *mucher*.

Digitized by Google

Plurima bona in quadam mussia, *musse* **Gallice, existentia... ceperat.**
Let. de Rém. de 1397, DUC., *Mussia*.

Mussette, *a little hole, corner or hoord to hide things in.*
COTGRAVE, *Diction*.

II. VERSEAU, signe du zodiaque. — M. Littré fait dériver ce mot de l'ancien français *verserot, verseret, varxenne,* qui, dit-il, vient de *verser*, retourner la terre. Il cite à l'appui de cette étymologie, le mot de patois champenois *versaine*, qui se dit pour jachère, parce que, ajoute-t-il, l'on fait le *versage* en Champagne.

Au lieu d'aller puiser l'origine du mot à une source aussi éloignée, pourquoi ne pas l'emprunter tout simplement au sens littéral qu'offre le mot décomposé : *verse eau* ?

Verseau n'est en effet que la traduction du latin *Aquarius*, qui a la même acception. En anglais moderne *Water-bearer*, littéralement qui apporte l'eau ; en vieil anglais *Eware* (Halliwell), de *ewe*, eau; en allemand *Wassermann;* en italien *Acquario;* en espagnol *Aquario*.

Le signe du Verseau, comme on le sait, est parcouru par le soleil à l'époque où les pluies sont généralement le plus abondantes, c'est-à-dire approximativement du 20 janvier au 19 février, période qui correspond exactement au cinquième mois du calendrier républicain, le mois de Pluviôse.

Un trouvère normand, Philippe de Thaon, parlant de ce signe du zodiaque, dit :

E puis qu'il vint la sus,
Fut il aquarius,
Que evus (humide) apelum
En franceise raisun.
Comput, v. 1795.

III. RAGRÉER. — M. Brachet fait dériver ce verbe de *re...agréer*. M. Littré indique aussi cette étymologie, mais d'une façon dubitative.

Digitized by Google

Ragréer, dans son acception la plus usuelle (mettre la dernière main à l'extérieur d'une maison neuve, ou remettre à neuf la façade d'une maison anciennement bâtie), ne saurait se relier d'une manière satisfaisante, au sens exprimé par *agréer*, soit comme verbe actif, signifiant trouver bon, soit comme verbe neutre, se disant pour plaire.

Mais l'on trouve dans l'ancienne langue, *agreier*, avec le sens de disposer, dresser, établir ; orner, décorer, embellir :

> Des uns en frad ses prevoz e cunestables, des altres vileins... pur ses armes forgier e ses curres agreier.
> *Les Rois*, p. 27.

Or ce sens correspond parfaitement à celui que renferme *ragréer*. *Agreier*, devenu plus tard *agréer*, est le même verbe que *ragréer*, avec l'addition de la particule réduplicative. Embellir de nouveau est bien l'une des deux acceptions de *ragréer*, dit dans ce cas pour *ragreier*. Quant à l'autre acception, c'est-à-dire à celle qui exprime la dernière main mise à la façade d'une maison neuve, *ragréer* a la même signification que *agreier*. Il est utile de faire remarquer à ce sujet, que la présence de la particule *re*, dans certains verbes composés, ne change pas toujours d'une manière bien sensible, l'idée exprimée par le verbe simple. C'est ainsi, par exemple, que ramollir, ravilir, remplir, rétrécir, expriment le plus souvent, le sens donné par amollir, avilir, emplir, étrécir.

IV. Esseimer, essimer. — Ce verbe, disparu aujourd'hui de la langue, signifie amaigrir :

> Essimé comme un harang soret.
> Cotgrave, *Diction.*

M. Littré le fait dériver du préfixe *es* et d'un radical qu

Digitized by Google

se trouve dans le berry *semer*, retrancher, et dans le français *se chemer*, le provençal *semar*, l'italien *scemare*.

Nous croyons cette étymologie inexacte : *esseimer*, *essimer* (Cotgrave donne une troisième variante *essemer*) est formé du préfixe privatif *es* pour *ex* et du substantif *saim*, *seme*, qui s'est dit pour graisse ; du bas-latin *sagimen*, corruption du latin *sagina*. D'où notre mot composé *saindoux*.

Que del grant fum de feu ardant,
Que del grant chaut esboillissant,
Qui el cors li entra le jor,
Que tut degotout de suor,
Li fondie le saim el ventre.
BÉNOIT, *Chron. de Norm.* v. 39303.

Seme for to frye with — seyn de pourceau.
PALSGRAVE, *Gram.*, p. 269.

En patois normand, *saime* est encore journellement employé pour désigner la première crème qui se forme sur le lait ; de même, *essaimer* se dit pour enlever cette crème.

Ce dernier verbe a pour corrélatif dans l'ancienne langue, avec un sens opposé, *enssaimer*, engraisser, formé du même substantif *saime* et du préfixe augmentatif *en* pour *in* ; d'où l'anglais *to enseam*, graisser.

Encraissiez, enssaimez, essamplis, ils sacrifierent à diables.
Lib. psalm., p. 244.

Se li draps qui sera trouvés ors ou ensaymés, soit reboures et depuis rapportés....
Stat. du XIVe siècle, DUC., *Sainum*.

V. FRISE, ornements et bas-reliefs, disposés à la partie supérieure d'un édifice, d'une porte, d'une cheminée, etc.

L'origine de ce mot a été très-discutée ; il semble qu'on pourrait peut-être l'emprunter au vieux mot *frets*, qui s'est dit pour ciselé, travaillé en relief, relevé en bosse, adjectif auquel correspond l'anglais *to fret*, sculpter, ciseler.

Digitized by Google

Garni se sunt al meuz qu'il pout,
Chascons devers le rei Aigrout,
De blans osbers, de heaumes burniz
E d'escuz freis, peinz à verniz.
BÉNOIT, *Chron. de Norm.*, v. 16140.

VI. FOUCADE, mouvement impétueux et désordonné. Terme populaire.

M. Littré relie *foucade*, *fougade*, *fougasse*, avec ce même sens, par l'intermédiaire de *fougon*, au latin *focus*, foyer, feu.

Or, l'on indique en Normandie par *foucade*, la course désordonnée d'une troupe de bœufs, de moutons, etc., laissée en liberté dans les pâtures ou dans les champs ; espèce de panique et d'effarouchement, dont la cause n'apparaît pas toujours.

Partant de cette donnée, à l'étymologie proposée par M. Littré nous serions porté à préférer celle qui ferait dériver *foucade* du vieux mot *fouc*, troupeau (1) :

Lez un mesnil, par aventure,
Trouva un fouc d'oues paissant.
JEAN DE BOVES, *Dou lou et de l'oue*.

Legiers estes et grans et fors,
Sauriez garder un fouc de pors.
Le Cortois d'Arras, v. 543.

Un autre mot de patois normand, tenant au même radical, est *effouquer*, qui se dit pour disperser, en les effarouchant, une troupe d'animaux domestiques.

(1) La forme la plus ancienne du mot, forme que donne le dialecte normand, est *fulc*, dont l'anglais, par metathèse, a fait *flock* :

Ne receverai de la tue maison ne vedels ne de tes fulcs bués.
Lib. psalm., p. 66.

Cume ço oïd David el desert, que Nabal fist tundre sun fulc.
Les Rois, p. 96.

Digitized by Google

Deffouquier, avec la même acception, se rencontre dans ancienne langue :

> Lesquelles bestes s'estoient deffouquiées ou separées des autres et demourées aux champs, comme espaves.
> *Let. de Rém.* de 1446, Duc., *Defuga*.

VII. Repairer. — Au mot *repaire*, M. Littré fait dériver cet ancien verbe de *repatriare*, rentrer dans sa patrie.

L'une des acceptions du mot en patois normand, est se retrouver : « Repairons (retrouvons-nous) à midi au café. »

Dans ce sens, *repairer* paraît dériver plutôt de *reperire* que de *repatriare*.

VIII. — Endêver, pester. — Ce verbe, conservé par l'Académie, est aujourd'hui banni de la langue littéraire.

Endêver, en vieux français *endesver*, est évidemment composé de *en* et *desver ;* mais que signifie *desver ?*

Desver nous semble une contraction du vieux verbe normand *desveer*, *desveier*, au propre, s'écarter du chemin; au figuré, sortir de son bon sens, extravaguer, déraisonner. Du bas-latin *desviare*, corruption du latin *deviare*, s'égarer; en provençal et en espagnol *desviar ;* en italien *disviare*.

> Jà por loer (recompense) ne desveast
> De jugement que il jugast.
> Guil. de S. Pair, *Rom. du mont S. Michel*, v. 1261.

> Fremist, mue colors sovent,
> D'une parole fait bien cent
> Meinte feiz, e sovent desveie,
> Quant de l'orror si quers s'effreie.
> Bénoit, *Chron. de Norm.*, v. 12381.

Desveer, contracté en *desver* et employé dans un sens métaphorique, donna l'adjectif *desvet*, *desvez*, insensé, littéralement homme dévoyé :

> Quer ço vedons que toit somes desvet.
> *Alexis*, str. 124.

Digitized by Google

Uns fois, un desvez non sachanz,
Toz senz raison, toz arochanz.
BENOIT, *Chron. de Norm.*, v. 32792.

De là serait venu, selon nous, *endesver*, devenir ou rendre fou, synonyme de l'ancien verbe *enfollir*, que l'on trouve dans Palsgrave (*Gram.* p. 773) et que le patois normand a conservé. Endêver est resté aussi d'un usage général en Normandie, d'où, pensons-nous, il est passé en Angleterre. En vieil anglais *to indever*, se peiner, se tourmenter (Halliwell); en anglais moderne *to endeavour*, travailler à, s'efforcer de.

M. Brachet dit que l'origine de endêver est inconnue. Diez et Gachet, décomposant le mot, comme nous l'avons fait, trouvent l'origine de *desver*, le premier dans le latin *dissipare* et le second dans un dérivé irrégulier de diable, en sorte que endêver signifierait endiabler. C'est aux étymologistes qu'il appartient de trancher la question.

IX. QUENOTTE, dent des petits enfants. — L'on a proposé comme radical de ce mot, l'islandais *kenna*, mâchoire.

L'on pourrait peut être admettre avec plus de vraisemblance que *quenotte* s'est dit, dans le principe, pour dent de jeune chien et que, par assimilation de forme et de blancheur, le mot a pu s'appliquer aux dents des petits enfants.

Quen, *kien* sont les formes normandes du mot chien, lesquelles ont donné au vieil anglais *kenet*, petit chien (Halliwell) et à l'anglais moderne *kennel*, chenil.

Li juges au kien demanda
Se il de ce nus tesmoins a.
MARIE DE FRANCE, Fable IV.

Yl ont mangé quiens, cats, cuirs et tan.
D. FERRAND, *Muse norm.*, p. 74.

Il est à remarquer d'ailleurs que le mot *quenotte* se ren-

Digitized by Google

contre aussi très-souvent comme dénomination de dent des animaux.

X. Solier, porche, galerie extérieure, grenier. En vieil anglais *soler* (Hall.).

A ce vieux mot conservé en quelques patois, M. Littré assigne pour origine le bas-latin *solarium*, charpente du haut de la maison. Est-ce que le mot latin *solarium*, terrasse, littéralement lieu exposé au soleil, ne conviendrait pas mieux au sens du mot de patois ?

Ce mot se rencontre particulièrement en dialecte normand :

> Se alout esbaniant en un solier.
> *Les Rois*, p. 54.

> De note solier i tombit une brique.
> D. Ferrand, *Muse norm.* p. 49.

Henri MOISY.

GRAMMAIRE FRANÇOISE-CELTIQUE.

Au commencement du XVIIIe siècle, les membres des Etats de Bretagne invitèrent le P. F. Grégoire de Rostrenen à composer une Grammaire françoise-celtique. Ce prêtre était auteur d'un Dictionnaire françois-breton, et mieux que personne il pouvait exécuter un pareil travail. Il accepta cette mission, qu'il remplit avec la conscience d'un bénédictin, et son livre parut en 1738. Cette grammaire est devenue d'une extrême rareté; nous ne nous occupons pas de la première partie, qui traite de la grammaire en général et des neuf parties du discours; nous reproduisons la seconde, qui contient la syntaxe :

SYNTAXE BRETONNE.

Les Concordances sont certaines unions par lesquelles

Digitized by Google

les parties de l'oraison s'accordent les unes avec les autres ; et le mot de Syntaxe est Grec, qui veut dire construction, ou juste composition, et arrangement des parties de la Grammaire dans le discours.

Notre Syntaxe est fort différente de la Grecque, et de la Latine, et a beaucoup de rapport avec l'Hébraïque : ceux qui savent ces Langues, et qui s'appliqueront à la Bretonne, le verront clairement par tout ce qui suit ; où nous traiterons de ce qui regarde la Concordance des neufs parties du discours, en autant de Chapitres, dont la lecture et l'intelligence supposent ce que nous avons amplement dit dans le Chapitre des lettres mutes.

CHAPITRE PREMIER.

De la Concordance, ou de la Syntaxe des Articles.

Auparavant que de parler de la Concordance des Articles, il faut remarquer que *le, la, les*, devant un *verbe*, et devant *voilà*, ne sont pas des articles, mais des pronoms relatifs, dont on parlera ci-après au troisième Chapitre.

L'article *à* devant les noms de Villes, s'exprime par *ê* devant une consonne, et par *èn*, devant une voyelle... *Exemple.* Il est à Rennes, à Avignon, à Quimper, à Hennebond : ez ma ê Roazon, èn Avignon, ê Qemper, ê, *ou*, èn Hennbond.

L'article *à*, ou, *au*, parlant de campagne, s'exprime par *Var*, sur ; parlant de lieux, par *èn*, *èr*... *Exp. Il est à la campagne :* ez ma var ar meas. *Il s'en va aux champs, à la campagne :* mont a ra var ar mæs. *Il est à la maison :* ez ma er guær, *ou*, èn ty. *Il est au marché, à la foire :* ez ma èr marc'had, èr foar, etc.

Les articles *le* et *la*, entre deux noms substantifs, s'expriment par *an*, devant une voyelle, et par *ar*, devant une

Digitized by Google

consonne : exceptez trois consonnes, *D. N. T... Exemp. Monsieur le Prince :* an Autrou ar Prinç. *Monsieur le Marquis :* an Autrou ar Marqis. *Mais par élision on dit :* an Autrou 'r Prinç, an Autrou 'r Marqis. *Monsieur le Duc :* an Autrou an Ducg, an Autrou 'n Ducg. *Madame la Princesse :* an Introun ar Brincès. *Madame la Marquise :* an Ytroun ar Varquisés. *Madame la Duchesse :* an Ytroun an Duguès.

L'article *les*, s'exprime de la même façon : parce que *an*, et *ar*, sont des articles pluriels et singuliers... *Messieurs les Princes, les Marquis, les Ducs :* an Autrounez ar Brinced, an Autrounez ar Varqised, an Autrounez an Dugued.

L'article *a*, après un adjectif, et devant un infinitif, s'exprime par *da... Exp. Aisé à dire, à voir, à faire :* eaz da lavaret, eaz da vellet, eaz da ober.

L'article indéfini *de*, devant les infinitifs, précédé de *il est, il sera, etc., avec un adjectif*, ne s'exprime point en Breton... *Exemp. Il est facile de dire, de voir :* eaz eo lavaret, eaz eo güellet. *Il sera honteux de regarder, de faire :* mezus a vezo sellet, mezus vezo ober.

Les articles *du, des, de la*, étant après un verbe, ne s'expriment point en Breton... *Exemp. Donnez-moi du pain, des fruits, de la viande ;* deuïd din bara, froüez, qicg : *j'ai mangé du fromage, des crêpes, de la boüillie ;* débret am eus, a drugarez douë, fourmaich, crampoës, yod : *j'ai vû des hommes, et du bétail ;* güellet am eus tud, ha saud.

Les articles *du, des*, après la particule *on*, ne s'expriment point... *Exemple. On voit des personnes qui etc.* Güellet a rear tud pere, *etc.* tud a velleur pere *etc. On dit de mauvaises nouvelles, helas !* Goall guehezlou a lavarér, sioüaz ! goa ny, qéhélou trist a levereur.

Les articles, *de la, des*, que les François mettent après les prépositions, ne s'expriment point en Breton... *Exemp.*

Digitized by Google

Avec de la viande, de l'eau, des œufs ; gad qicg, gad dour, gad vyou : *avec des Soldats* ; gand soudarded : *pour des païsans ;* evit plouïsyen : *dans des cuves ;* ê béaulyou : *par des chemins écartez ;* dre hinchou distrou, *ou* distroët.

Si les articles *du, des, de la,* signifient *touchant ,* on exprime ces articles par *eveus a,* ou *eus a, eus ar, eus an* , et quelquefois on omet *eus... Exemp. On parle mal du Prince,* comps a rear diresped eus ar Prinç ; *vous vous embarrassez des affaires d'autrui ;* èn hem lacqaat a rid ê soucy eus a æfferyou ar re all, *ou* ê poan gand æfferyou ar reall : re ên hem emellid eus a æfferyou ar reall : *on traite de la guerre ;* treti a rear eus a vresell : treti a rear a vresell : *on parle de vous ;* comps a rear eus a chanoch : comps a rear a chanoch : *on parle de lui, et d'elle ;* beza ê compseur eus a nezâ, hacg eus a nezy, *ou* a nezâ, hag a nezy.

Le superlatif, tant adjectif qu'adverbe, a devant soit l'article *an,* ou *ar,* et régit le génitif avec *eus ,* ou sans *eus... Exemp.* An douçzâ eus anézc oll, *ou,* an douçzâ anezo oll ; *le plus doux de tous ;* ar fallâ eus anézeu oll , *ou* ar fallâ anézeu oll ; *le pire de tous :* ar güellâ oll ; *le meilleur de tous.*

Avant l'infinitif il faut mettre devant toutes sortes de lettres, *e* pour *le,* et *he* pour *la* , en gardant la règle des mutes... *Exemp.* Et aznaout , *le connoître :* he anaout , *la connoître :* e vadezi, he badeza, *le, la bâtiser :* e garet , he charet, *l'aimer :* e chervel, he guervel, *l'apeller :* e viret, he miret, *le, la, garder :* e bidi, he phidi, *le, la, prier :* e drei, he zrei, *le, la, tourner :* e ganna, he channa, *le, la , battre :* e gaçz, he chaçz, *l'envoyer,* etc.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

COLLECTION DE VERSIONS
DE LA
PARABOLE DE L'ENFANT PRODIGUE
en divers dialectes, patois de la France.

— Suite. —

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois Wallon des environs de Malmedy, env. en 1807 par M. de PERIGNY. (M. I.)

11. Jun' y avéve oun homme qu'avéve deux fils.

12. Et l'pu jône des deuss diha atoû s'pere : Pere duno me lu part do l'héritegche qui m'vint. Et i partiha s'bin inte l'eux deuss.

13. Nin binco d'jours apret, l'pu jône valet ramassa to çou qu'il avéve, et inn'alla bin long d'vin on païs etranghir, wissqu'i duspansa tolle su part to viquant ol dubâgche.

14. Et kwand qu'il oût duspandou tot à fait i sorvinve onne foite famine d'vin ci pai là. Et i kminça à s'trové ol misere.

15. Et inn' alla, et i foût s'mette à siervice d'onque des manans d'ci paï là, et ci voci l'evoa es s'cinse po wardé les pourçais.

16. Et il ouhe bin volou s'rimpli l'vinde avou l'amagni des pourçais: et inn'y avéve noulu qui li enn' dnahe.

17. Mais rintré d'vin lu même, i diha : Kwantes varlets ont do pan à l'abondince d'vin l' mâhon du m' pere! et mi j' moure voci d'faim.

18. Ju so nâhi d'çoula, j'irùs amon m'pere et j'li dirès : Pere, j'a pegchi conte lu ci et conte vos.

19. Vola qu'ju n'so nin dignè d'ess loumé vos fils: prindo-me po onque du vos siervans.

20. Inn' alla don, et i revinve amon s'pere. Mais kwand qu'i foût assez pret do l'mâhon, su pere lu véa, et il li es fit si mâ, qu'i li sôta à cô et su l'bâha.

Digitized by Google

21. Et l'fils li diha : Pere, j'a pegchi conte lu ci et conte vos : ju n'so nin digne d'ess loumé vos fils.

22. Mais l'pere diha atou ses siervans : appoirto bin vite su pu belle robe et tapo li so l'coir et metto li onne bague o deut et des solés èze pis.

23. Et alléze prinde lu cras vai et sul touo et s'magnans et s' fusans gasse.

24. Po çou ku m'fils voci esteut moir et qu'il est raviski ; il esteut pierdou, et il est r'trové. Et i kmincint à fé l'gasse.

25. Mais l'vî des fils esteut à champ et kwand qu'i r'vinve et qu'i foût to près do l'mahon, il oa l'mestrée et les danses.

26. Et i houka onque des siervans, et il li demanda çou k' c'esteut çoula.

27. Ci siervant là li diha : C'est voss frére qu'est ruvni, et vos pere a toué l'cras vai po çou qu'il est r'arivé sain et sâve.

28. Mais l'vî des fils s'emâvra et i n'voléve nin moussi d'vin. Et i fâve ku s'pere vinahe po l' fé intré.

29. Mais l'fils responda atou s'pere et s'li diha : Volà tant d'années qu' j'ouverre porr vos ; et j'n'a jamais manki d'fé çou qu'vos m'avo kmandé, et vos n'mavo jamais dné on biquet po magni avou mes camarades.

30. Mais sitoi qu'voss fils volà, qu'a stu duspande su part avou des bancelles du mâle veie, a stu ruvni, vos lî ave toué l'cras vai.

31. Mais s'pere li diha : Mu fils vo esto todi avou mi et to çou k'ja c'est da vos.

32. Mais i faléve fé gasse et s'diverti bravemin, pussku vos frere voci esteut moir et qu'il est raviski ; qu'il esteut pierdou et qu' vollà r'trové.

Digitized by Google

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois de Namur, envoyée par M. D'OMALIUS DE HALLOY. (M. I.)

11. I nia ieu one fu on homme qui aveuve deux garçons.

12. Et l'pu djoonne di zels dit à s'pére : Pére, donnez-me li légitime qui m'vint. Et i leus a fait leu paure.

13. Et au bout d'queques djous, apres awoi rachouné tot s'butin, li pu djoonne des deus est s'tevooïe au diale bain long, et vaila il a mongui tot s'bain es viquant comme on mannet losse.

14. Et après qu'il a ïeu tappé tot ç'qu'il avoit à maulvaut est sorvinu one grande famenne dains ç'païs-là et il a commainci a s'trové dains l'misère.

15. Et il est stevooïe, et il est s'taintré au service d'on homme di c'païs-là et i l'a evoïhi à s'zinse por y waurdé les pourcias.

16. Et il aureuve bain volù s'raimpli l'vinte des favettes qui les pourcias mougnainnes et persoonne ni li es d'neuve.

17. Mais raintré dains li maimme, i dit : Combain d'vaurlets dains l'maugeonne di m'pére ont do pouain tot leu soo ! Et mi vaici dji crevo di fouain !

18. Dji quittrois c'paï-ci, et dj'irois emon m'pére et dji li dirois : Pére, dj'a offaincé l'bon diet et d'zos vos ouïes.

19. Dji n'merite pus asteur d'ess nommé vosse fils, traitez me comme onque di vos vaurlets.

20. I paurte et va trové s'pére ; mais comme il estoit co bain long, s'pére li woit et il est toûchi d'compassion et courant au-d'vant d'li, il li sautelle au coo et l'bauge.

21. Et l'fils li dit : Pére, dj'a offaincé l'bon diet et d'zos vos ouïes dji n'merite pus asteur d'ess nommé vosse fils.

22. Li pére dit aloors à ses vaurlets : allez quaire les pus bias habiemains et mettos les li sul'couare, mettos li one bague à s'doigt et des solés dains ses pis.

23. Et amouainrnez l'crau via, touez-le et nos frans l'fiesse.

Digitized by Google

24. Pusqui m'fils estoit mouart et il est raviqué il estoit pierdu et il est r'trové et is s'sont mettu à tauve, et is s'sont bain divertis.

25. Mais l'pu vi des garçons esteuve aux tchamps et comme i r'vineuve et approcheuve delle maugeonne, il étaind qu'on tchantoit et qu'on fioit delle musique.

26. Et il appelle onque des vaurlets et li d'mande ci qui ça v'loit dire.

27. Citici li dit : Vosse frére est r'vinu et vosse pére a toué l'crau via pusqui il l'a r'trové bain pouartant.

28. Mais ç'tici à s'ti mouai, i n'voloit nain raintré, adon s'pére estant rechu, a commainci à l'en es prïhi.

29. Mais ç'tici respondant dit à s'pére : Vola d'dja ostant d'années qui dji vos sieds, et dji n'vos a jamais manqué, et vos n'mavos jamais donné tant seulmaunt on boc, po m'regaler avou mes camarades.

30. Mais après qui ç'tici vosse fils qui a mongui tot s'bain avou des soloppes rivint vos fios, toué l'crau via por li.

31. Mais s'pére li dit : Mi fils, vos estos todi avou mi et tos ç'qui dj'a est stavos.

32. Mais i falloit bain fe l'fiesse et si r'djoïhi pasqui vosse frére estoit mouart et qu'il est raviqué.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois Wallon de la partie du Hainaut dont la ville de Mons est la Capitale, envoyée en 1807 par M. DE CONINCK, Préfet. (M. I.)

11. Ein n'saqui avoa deux fieux.

12. Le r'culot dit à s'pée : Pée, baille me l'part de bié qui me r'viet ; et le pée leu baille leu part.

13. Ein pau après, l'pus jône walton ramasse tout ce qu'il a, i s'boute en voïage et s'ein va ein n'sachu bié long, et droit-là i briscande tout ce qu'i possède en faisant ribaude.

14. Quand il a tout assillé, il arrive ein terrible famene d'veins é païs-là et i k'menche à senti l'misere.

Digitized by Google

15. I part et i s'en va s'bouter varlet cheu un manant de ce païs là, qui l'envoïe garder les pourciaux à s'cence.

16. Il aroa bié voulu rempli s'veinte des cossiaux que ches pourcheaux megneun'te, mais on ne li ein bailloa nié.

17. A l'fin, après s'avoir bié rappensé, i se dit à li même : Combié y a t- de manouvriers à l'mon de m'pée, qui ont du pain à planté, et mi je m' muere de faim droit-chi !

18. I faut que je r'prenne corrage et que je revièche delez m'pée et que j'li dise : Pée, j'ai maufait à l'enconte du ciel et conte ti.

19. Je n'mérite pus qu'on m'appelle t'fieu. Traite me à mains comme ein de tes manouvriers.

20. Par après i s'estampe et i s'en r'va delez s'pée. Id'étoa co bié long que s'pée l'avoa d'jà ravisé. Id'a pitié, i court à s'raward, i s'rue à s' n'hatriau et i l'embrasse.

21. Adonc s'fieu li dit : Pée j'ai péché conte le ciel et conte ti. Je n'mérite pus qu'on m'nomme t'fieu.

22. Et l'pée dit à ses varlets : Allez vos ein bien rade querre m'pus belle casaque ; rachemez le bié ; boutez li ein anniau à s'doigt et des solers à ses pieds.

23. Aprés vos amenerez l'cras viau : vos l'tuerez ; nos l'meignerons et nos ferons bonne chere.

24. Car m'fieu que v'chi étoa mort, et le v'la resuscité ; il étoa demannevé et le v'la rekeu : après cha, i s'boutent à faire bonne torche.

25. L'pus vieux walton étoa à camps ; et ein r'venant, étant au proche de s'mon, il entend des guisterneux et des danses.

26. I crie après ein des varlets et i li demande chu que ch'est que tout choa ?

27. Ç'ti la li répond : Ch'est que vos frée est r'venu ; vos pée a tué l'cras viau.

(Le reste manque.)

Digitized by Google

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en dialecte de Cambrai (Nord), envoyée par M. Le Glay. (M. I.)

11. Inn hom avau deux fius.

12. El pus josne di à sin père : Min père, donném chou ki peut m'revnir d'vos bins. Et c'heu père lieus a fé l'partage d'sin bin.

13. Deux trau jours après, el pus josne d'chés deux inféens, apré avoir rassenné tout chou k'il avau, s'in alla tout bin long, dù ki dissipa tout sin bin à faire ribotte,

14. Et apré avoir tout depinsé, il arriva inne gréende faminne dins ch'pa-is-la et i k'mincha a ête dins inne gréende misère.

15. I li folut donc partir, i s'mit garchon d'cour mon d'in cinsier de ch'pa-is-la, pour warder chés pourcheaux.

16. Et là drolà, il arau été bin age d'rimplir s'pinche aveu chés écorces k'ches pourchaux miottent. Mais personne ne l'i en donnaut.

17. A l'fin étéent r'vnu in li même, i digeau : Combin n'y a ti d'varlets, mon min père ki ont pus d'poin k'i n'i faut !

18. I faut k'j'm' liève, k'j'voiche treuver min père et ke j'li diche : Min père j'ai péché conte el ciel et conteur vous.

19. J'n'sus pus dinne d'ète huké vos fius. Traitéème comme écn de vos varlets ki son à vos gages.

20. I s'a donc levé et s'a in allé trouver sin père. Kéen k'il étau encore bin long sin père l'apperchut et s'zintrailles fur't émues d'pité. Et in coréant à li i se rua, à sin co, et il l'bagea,

21. Et sin fiu li di insin : Min père, j'ai peché conte el ciel et conteur vous. Je n'sus pus dinne d'ète huké vos fius.

22. Adonc ch'père di à ses varlets : Apportez s'première casaque et mettez li sus sin dos. Mettez li in inniau à sin daut et des soilers à ses pieds.

Digitized by Google

23. Am'nez chi ch'viaus cras et tuez l'mions et faigeons bonne chère.

24. Parche k'min fius k'il étau mort il est ressuscité, il étau perdu et il est retreuvé ; les v'là donc ki s'mettent à faire régal.

25. Pindéen cha sin pus vius garchon, k'il étau dins chés kéens, il a r'vénu et kéan k'i fu tout près d'chel mason, il intindit l'son d'chés violons et l'bruit d'cheux ki déensottent.

26. Il huka don éen de ses varlets et li d'méenda chou k'il avau.

27. Ch'varlet li répondi : Ch'est k'vos frère est rvénu et vos père a tué ch'viau cras parche k'il le rvau in bonne séenté.

28. Cha l'a mis in colère et i n'a point volu intrer dins l'mason. Son père étéent widié pou l'prier.

29. Il ly a répondu insin : V'là téent d'innées ki j'vos sers, je n'vos ai jéamais désobaï in rin d'choù k'vos m'avez k'mindé et maugré cha vous n'm'avez jéamais donné in maguet pou m'divertir aveu mes comarades.

30. Mais ossitôt k'vos n'aute fius kil a échillé vos bin aveu des drouilles , est r'vénu vos avez tué pou li ch'viau cras.

31. Ch'père li dit : Min fius vos êtes toudis aveu mi et tout chou k'jai est à vous ;

32. Mais folau traiter et nos divertir parche ke vos frère étau mort et k'il est ressuscité, il étau perdu et il est r'treuvé.

Traduction de l'Enfant Prodigue en dialecte du canton d'Arras, département du Pas-de-Calais, envoyée, en 1807, par M. DE LA CHAISE, Préfet. (M. I.)

11. Ain homme avoüait deeux garchéons.

12. L'pus jone dit à sain père : main père, baillé m'chou qui douo me r'v'nir ed vous bien et leu père leu partit sain bien.

Digitized by Google

13. Ain n'sais yur, trop, quate, chéon jours après l'pus tio d'chés déeux éféans oyant r'cuèillé tout s' n' hérit-t'main, s'ot' ainvoye dains nâin pahis gramain loüon, dû qu'il échilla tout s'n'argint ain fageant l'braingand dains chés cabarets.

14. Abord qu'il o eu tout bu, tout mié et tout drêlé (dissipé), il o v'nu adonc dains ch' pahis lo ainn' famaine cruüelle, et i c'mainchouait d'avoir fon-ye d'pon-ye (faim de pain).

15. I so donc ainvoye dé d'lo, et so éliüé mon d'ain homme dez z'ainvireons qui l'o plaché dains s'mazon d'vilage.

16. Et drolo il érouait été bain âge ed bourer s'péanche dezz' élitains q'mioüettent chés cochons, maye ain n'li ain baillioüait pont nul.

17. Teant qu'a la fain-ye, s'rapainseant dains li maîme, i dit: Kaimbien qu'i n'io d'varlets mon d'main père qui eont du pon-ye à treop! Et mi ch'ssus chi à mourir ed' fon-ye tôt!

18. J' m'elieve. J'iraye truvoir main père; j'li diraye: Main père, j'aye feauté vis-à-vis del bon diu ed' vous ytout.

19. Et n'sus pus daîne d'ett' vous fiu, traitém' tout ainsain-ye qu'ain d'chés varlets qui séont à liüage dains vous mazon.

20. I s'o donc élèvé et s'o ainv'nu truvoir sain père; sain père l' pèrchut qu'il étouait coire loüon, et querant rade a li, il l'o etrain-ye a sain co et l'o bagéye.

21. Et sain fiu li dit: Main père, j'aye feauté vis-à-vis del' bon diu ed' vous ytout et n'sus pus daîne d'ett' vous fiu.

22. Pou lors sain père crie à ses varlets: Marchéz rad'main querr' ess' première cazaque, et mettez-li dains sain dos et mettez-li ain anieau dains sain douo et des séoleyes dains ses pieds.

Digitized by Google

23. Et si déloyez ch' vieau cras et égorgez-l'mions et fageons fricot.

24. Parch' main fiu q'volu qu'étoüait défaincté c'est viveant, qu'il étoüait pardu et qu'o' l'raveons.

25. Paindeant ch' lo, sain pus viu fiu r'v'noüait d'chez kieamps, et arrivéye au proche dés' mazon il o éoüi zz' obates et pi l'train-ye d'chez déanses.

26. Il o crié ch' varlet et s'o ainquêté d'li chou q' ch' étouait.

27. Ch' varlet li répondit : Chez vous frère qu'est r'v'nu et vous père o tué ch' cras vieau, parch' qu'il l'o r'vu ain boine seanté-ye.

28. Ch' lo l'oyant courouché, in n'volouait pont raintrer dains l'mazon, maye sain père s'metteant à l'prier.

29. I li o réspliqué : V' lo pécho (déjà) par nombre d'éans qu'ech' vous sers et jamoüé j'naye r'buté-ye (désobéi) à nu d'tous vous c'maindemaints. O n'mez pou ch'lo jamoué baillé-ye ain cabry per mi m'régaler aveu mes Comarates.

30. Au jour d'aujourdhui vlo vous fiu qui raccueurt ainsuite l'avoir mié tout chou qu'il avouait aveu des carmènes et o li tuez nous vieau cras.

31. Su ch'propos lo l'père li dit : Main fiu toudi es tu aveu mi et tout chou q'ch'est à mi, ch' est à ti ytout.

32. Maye i feaut fouaire ducasse et nous récréyer à kiose tain frère défaincté qui r'est viveant, qu'il étoüait pardu et qu'o' r'aveons.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en dialecte du canton de Carvin, arrondissement de Béthune, département du Pas-de-Calais, envoyée, en 1807, par M. DE LA CHAISE. (M. I.)

11. Un Homme avo deux fiu.

12. El pu jonne dit à sén père : doné m'part de men ben, et sén père la partagié.

13. Pau ed tems après, éche pu jonne a emporté aveu

Digitized by Google

li tout chou qu'il avo et s'en d'alla roulé ben lon, il a tout mi en fricasse.

14. Après qu'i eu tout mié, i n'ia u eune digette den che païs là, y manquo de tout.

15. I a folu qui s' méche en serviche mond un homme de che païs là, ch' l'homme l'a envoié den se cense pour y wardé les pourchiaux.

16. Là i dziro s'remplir s'panche des écorches et qu' chez pourchiaux emmioittent, mé personne et n'i én donno mi.

17. En pensent en li même i dit : Y ni a ben des poves ovriers den l'mageon ed men père qui ont gramin ed poin, et mi eg'meurs chi ed foin !

18. I faut q'jme lieuve, que j'men voche vir men père et que j'li diche : Men père j'ai manquié conte Dieu et vous.

19. Acheteur je n'su mi pu digne d'éte appiallé vo fiu, trétême comme un de vos povres ovriers.

20. I s'a élevé, a v'nu à sén père ; il éto ocore ben lon quand sén père l'a aperchu, il a u compassion ed li, il l'a pris dén ses bras et l'a bagié.

21. Es che fiu li dit : Men père j'é manquié à Dieu et à vous, je n'su mi pu digne acheteur d'éte vos fiu.

22. Mais es che père dit à ses varlets : apportez-li acheteur es' prémière baïette ; mettez li aussi un ongniau én sén do et des sorlets én ses pieds.

23. Allez quère es che viau cras, tuélle, mions et fageons bonne chière.

24. Parche ek men fiu qui éto mort, il est réchuchité, il éto perdu, il est r'trouvé, et il ont fé bonbanche.

25. Den l'même momment sén pu viu fu qui éto den chés camps a r'venu ; quand qu'il a été tout près dé mageon il a entendu el musique et densé.

26. Il a crié après un ed ses varlets pou savor chou qu'i n'i avo.

Digitized by Google

27. Es ch' varlet a dit : Ché vo frère qui est r'venu et vo père véant qui s'porto ben a fait tué éche viau cras.

28. Eche pu viu fiu et n'éto si engoinnié qui n'a mi volu entré den l'mageon, chou qui a forchié sén père ed widié et del prié d'entré aveuc li.

29. Mé il a répondu à sén père : Y n'y a si longtems men père qué j'vo sers sans que j'vos euche manquié et portant vo n' m'avez mi jommé donné seulmén un ptiot magué pour m'enbognier aveuc mes azamisses.

30. Et quand qu'un fiu comme esch' tila qui a mié tout sén ben aveuc des gueuses est r'venu, vos avez fé tué pour li éche cras viau.

31. Sen père li dit : Men fiu pour ti t'est toudi aveuc mi et gnia mi ren qui n'suche à ti.

32. Mé y conveno d'faire bonne chière et d'no réjouir vu q'ten frère qui éto mort est réchuchité, qui éto perdu et qui est r'trouvé.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois populaire de la ville de Saint-Omer, envoyée, en 1810, par M. WATTRINGUE, Maire de Saint-Omer. (M. I.)

11. Eun home avouoit deux éfans,

12. Don l'pu jeune di à sin pére : Min péredonême eche qui douoit m'arvenir ed vous bien. L'pére leu za fait l'partage ed sin bien.

13. Peu d'jour aprés l'pu jeune ed chés deux éfans aayant prins tou che qu'il avouoit s'in alla din un paays étringer for elognié u y mingea tou sin bien in ribotes et in banboches.

14. Quand il l'a eue tou dépinçai, une grande famaine arriva in che paays là et il commincha a quére din l'misére.

15. Il s'in ala don in condicion ché un bourgeouois du paays qu'il l'invoya à s'mason din chés camps pour être gardeu d'pourcheaux.

16. Et là il étouoit benage assez ed'remplir sin vinte

Digitized by Google

d'écorches éque chés pourceaux m'ingeoitent ; mais personue ne l'y in donnouoit.

17. Infin étan arvenu à ly, il di in ly même : Combien esche qu'il y a din l'mason d'min père ed garchons qui sont sous ly, qui ont pu de paayn qui n'leus in faut ; et mi sçu t'ichi à mourir ed faain.

18. I fant que je m'liéve et qu'j'ale trouvouoër min pére et qué j'li diche : Min pére, j'ai diabement mal fait conte l'ciel et conte vous.

19. Et jenne su pu dingne d'éte appelé vous fieu. Traitême comme un de chés gins qui vous servetent.

20. Issel'va don et s'in n'alla trouvouoër sin pére, et lorsqu'il éteuoit incor bin louin, sin pére l'aperchut et in fut tou rimpli de compacion et queurant à ly i se jta à sin cou et l'baja.

21. Sin fieu ly dit : Min pére j'ai grament péché conte l'ciel et conte vous ; et jenne su pu dinne d'éte apelai vous fieu.

22. Alor l'pére dit a ses gins : alez vite quére s'premiére robe et fourez li su sin dos ; mettez ly un aniau au douët et dés solés à ses pieds.

23. Amenés aveucque l'viau cras et tuelle, mingeons et faigeons bonne torche.

24. Parce que min fiu que vla chi étouët mort et il est réchussitai, il étouët perdu et il est artreuvai, ils q'menchertent don à faire fricot.

25. Quoique cha sin fieu ainé qui étouët dins chez camps, a arvenu et lorsqu'il étouët bétot al malson, il intendit l'musique et l'tapage d'cheux qui dinsouëtent.

26. Il cria don un de ché garchons et ly demanda ce qui ni avouët ;

27. Che garchon ly dit : Chés que vous frére est arvenu et vous pere à tuai el viau cras parche qu'il le revoyoët in santai.

28. Ce qui l'aayant mi in colére, il ne vóulouët pont

Digitized by Google

rentrer dins l'mason : mais sin pére sortit déhors pour l'ingager a intrer.

29. Il ly fit chel réponse : V'la déjà autant d'anées queussu à vous servire et jenne vous ai jamais pardu l'respect in rien, j'ai toudis fait ce que vous m'avez queumandé. Quoique cha, vous ne m'avez mi jamais baillé une chève pour m'régaler aveucque mes comarades.

30. Mais oussitot que vous aute fieu qui a mingé sin saint frusquin aveucque des droules, est arvenu, oz'avez tuai pour ly l'viau cras.

31. Alor che pére ly dit : Min fieu, oz'éte toudis aveucque mi, et tou che qui est à mi est a ti.

32. Mais y falouët faire fricot et nous régalé parche que vous frére étouët mort et il est réchussitai il étouët pardu et il a été artreuvai.

Traduction de l'Enfant Prodigue, en patois Ardennois, entre Neufchâteau et Bouillon.

11. On n'oum avo deu s'afan,

12. Don l'pe jaun di a s'per : Mu per, bayo'm ç'qui do m'reveneu de vos bin : et l'per l'esy f'gi l'partaché de s'bin.

13. In po apré, l'pé jaun d'sé deu s'afan apré ahoi ramachi tou ç'qu'il avo, s'a n'é allé din in paï étranger mou lon, où y guernouia tou s'bin pa dé excé e pas dé débauche.

14. Apré ahoit tou guernouï, y l'é veneu in grand foin din s'pay la et yl'e queminchy à temé din un digette.

15. Y s'en n'é don allé e s'é attaché ou service d'in oum dou pay qui l'é avoï din sa maujon dé schan pour y hoirdé lé poursai.

16. Et tou la il auro esté bin auge d'aplénir se vint de cos que lé poursai moingint ; ma pechaun ne ly a dno.

17. Efin estant rintri din le mêm, y di : Combin y es t'y cheu m'per, de vaurlet qu'on pu d'poin qui ne lé y a fau, el mi j'meur touci d'foin !

Digitized by Google

18. Y fau que j'me leve et que j'vache trouvé m'per e que j'ly diche : Mu per j'a mau fa vis à vis dou siêl e d'vo.

19. E jeun' seu pu digne d'és houchi vos t'afan traito'm com unq d'vo vaurlet que son à v'gâche.

20. Y s'é don l'vé et y lé veneu trouvé s'per e com il'esto co bin lon, s'per lé veyo e y l'esto touchi d'piti ; e couran à lù, y s'é tappé à s'co e lés baugi.

21. Et s'nafan ly di : Mu per, j'a mau fa vis à vis dou siêl et d'vo, e jeun' seu pu digne d'és houchi vos t'afan.

22. Alors l'per déjo à se vaurlets : Dépéchéz a ly epporté la pé bel rob e l'habillio ; e metto ly in énai ou doi e dé solé ou pi.

23. Amouno ossi l'vai crau e tuo-l ; menjon, e fegean boun schair.

24. Paseque m'nafan que v'ci esto mor e y lé r'véqui ; y l'esto perden e y lé r'trouvé, y qu'mincer' don a foair festin.

25. Pourtan l'pé vi d'sé s'afan qui esto din l'schan, e réveneu e com y l'esto tou pré d'oul maujon y l'hoiot le concer e l'ramache dé ceu qui dinsin.

26. Y l'é houchi unq dé vaurlets e y ly e dmendé s'qué s'esto.

27. L'vaurlét ly é respondeu : Vost frer e r'veneu et vost per e tié l'vai crau passquy le rehoit à santé.

28. Se qui l'ayant coursi y n'velot ni intrer din la maujon ; ma s'per estan sorti, pour ly dir d'intré,

29. Vouci com y ly e respondeu : V'la d'ja tou plin des'ennées que j'vou serv é je n'vou za jame d'sobéi à rin de s'qué v'mavi coumandé, é pourtan vou n'most jama bay in chaivrot pou m'rejoui avet mé ami ;

30. Ma ossitôt que vost aut'afan qu'é guernouï s'bin avet dé fame perdeu est reveneu, vou z'ot tié por lu in vai crau.

31. Alost l'per ly di : Me fi, vous étot toudi avet mi é tou s'qué j'a é à vo.

Digitized by Google

32. Ma il fallot foire festin é nou réjouï pos'que vos frer esto mor é y revicq, y l'esto perdeu é y lésté retrouvé.

COMMISSION DU PRIX DE LINGUISTIQUE
FONDÉ PAR DE VOLNEY.

L'Institut a nommé la commission du prix de linguistique fondé par M. de Volney. Elle est composée de la manière suivante : Académie fraçaise , MM. Dufaure, Marmier et C. Rousset ; Inscriptions et Belles-Lettres, MM. Régner et Ravaisson ; Sciences , M. Edwards.

La commission du Dictionnaire historique de la langue française a pour membres : MM. C. Doucet, secrétaire perpétuel, Mignet, Nisard, Sandeau, de Sacy, Rousset et Littré.

La commission du Dictionnaire de la langue des Beaux-Arts est composée comme suit :

Peinture. M. Lehmann ; — Sculpture, M. Guillaume ; — Architecture, M. Granier ; — Gravure, M. Gatteaux; — Musique, M. Reber et M. le vicomte Henri Delabarre.

INSTITUT DE FRANCE

L'Académie des sciences morales et politiques a tenu, le 24 mars, sa séance publique annuelle. Elle a été présidée par M. Bersot, qui a prononcé un discours annonçant les prix décernés et les sujets de prix proposés.

Après avoir annoncé les sujets mis au concours pour l'an prochain, le président a cédé la parole à M. Mignet, secrétaire perpétuel, qui a lu une fort belle étude sur Amédée Thierry. M. Mignet a eu l'ingénieuse idée de commencer par Augustin Thierry, qui appartenait, lui, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et partant ne pouvait être l'objet d'un travail spécial pour être lu à la séance de l'Académie des sciences morales et politiques.

Niort — Typographie de L. Favre

Digitized by Google

ANCIENS MONUMENTS.

LA CANTILÈNE DE SAINTE-EULALIE.

Les plus anciens monuments écrits de notre langue datent du neuvième siècle. On a souvent reproduit les serments de Charles le Chauve et de Louis le Germanique, prononcés à Strasbourg en 841. Pour montrer la conformité du roman et du français avec la langue latine, nous mettrons ici sous les yeux du lecteur un des poëmes composés à peu près à la même époque. C'est l'hymne souvent citée sur le martyre de sainte Eulalie, et tirée d'un manuscrit du neuvième siècle, conservé dans la bibliothèque de Valenciennes.

Roman. Buona pulcella fut Eulalia
Français. Bonne pucelle fut Eulalie
Latin. Bona pulicella fuit Eulalia

R. Bel auret corps bellezour anima
F. Bel avait corps plus belle âme
L. Bellum habebat corpus bellatiorem animam

R. Voldrent la veintre li Deo inìmi
F. (ils) voulurent la vaincre les(de) Dieu ennemis
L Voluerunt (illam) vincere (il)li Dei inimici

R. Voldrent la faire diaule servir
F. (ils) voulurent la faire diable servir
L. Voluerunt (illam) facere diab(o)lo servire

R. Elle n'out eskoltet les mals conseilliers
F. Elle ne écoute(pas) les mauvais conseillers
L. Illa non auscultat illos malos consiliarios

R. Qu'elle Deo raneiet chi maent sus en ciel
F. Qu'elle Dieu renie qui demeure sus en ciel
L. Quod illa Deum reneget qui manet super in cœlo

Digitized by Google

R. Ne por or ned argent ne paramenz,
F. Ni pour or ni argent ni parure
L. Nec per aurum nec argentum nec paramentum (1)

R. Por menatce regiel ne preiemen;
F. Par menace royale ni prière
L. Per minaciam regiam nec precationem

R. Neule cose non la pouret omque pleier,
F. Nulle chose ne la pouvait onques plier
L. Nec ulla cuasa non illam poterat unquam plicare

R. La polle sempre non amast lo Deo menestier.
F. (pourque) La pucelle ne aimât le (de) Dieu ministère
L. (quod) Illa puella non amasset illud Dei ministerium

R. E por o fut presente de Maximiien
F. Et pour ce fut présentée (à) Maximien
L. Et per hoc fuit præsentata Maximiano

R. Chi rex eret à cels dis soure pagiens.
F. Qui roi était à ces jours sur païens
L. Qui rex erat ad eccistos dies super paganos

R. El li enortet dont lei nonque chielt
F. Il l' exhorte (ce) dont lui ne onques chaut
L. Ille illam inhortatur de unde illi nunquam calet (2)

R. Qued elle fuiet lo nom christiien.
F. Que elle fuie le nom chrétien
L. Quod (ut) illa fugiat illud nomen christianum

R. Ell, ent adunet lo suon element
F. Elle en unit (assemble) (3) le sien élément (ses forces)
L. Illa inde adunat illud suum elementum

R. Melz sostendreiet les empedements
F. Mieux (plus tot) (elle) soutiendrait les empêchements (la torture)
L. Melius sustineret illa impedimenta

---

(1) Mot qui a dû exister dans la basse-latinité. *Paratus* dans Plaute signifie faste, parure.

(2) Expression vulgaire pour *Illud non curat.* Il ne lui chaut, elle n'en tient aucun compte, peu lui importe.

(3) Voyez au lexique le v. AUNER.

Digitized by Google

R. Qu'elle perdesse sa virginitet
F. Qu'elle perdît sa virginité
L. Quam illa perdidisset suam virginitatem

R. Por o s'furet morte à grant honestet
F. Pour ce (elle) fut morte avec grande honnêteté
L. Per (propter) hoc fuerat mortua (cum) grandi honestate

R. Ens en l' fou la getterent, com arde tost.
F. En le feu la jetèrent comme (afin que) elle brûlât bientôt
L. In illum focum illam jecerunt cum (ut) ardeat cito

R. Elle colpes non auret por o no s'coïst.
F. Elle coulpes (fautes) n'avait, pour ce ne se cuit pas
L. Illa culpas non habuerat per hoc non se coxit

R. A ezo no s' voldret concreidre li rex pagiens;
F. A cela (malgré cela) ne se voulut croire (convertir) le roi payen
L. Ad hoc non se voluit concredere rex paganus

R. Ad une spede li roveret tolir lo chief.
F. Avec une épée (il) lui ordonna enlever le chef (la tête)
L. Ab una spatha illi rogavit (jussit) tollere caput

R. La domnizelle celle kose non contredist:
F. La damoiselle cette chose ne contredit (ne s'opposa pas à cela)
L. Illa dominicella illam causam non contradixit

R. Volt lo seule lazsier, si ruovet Krist.
F. Veut le siècle laisser si le demande Christ
L. Vult illud seculum lasciare si rogat Christus

R. In figure de colomb volat à ciel....
F. En figure de colombe (elle) vole au ciel
L. In figura de columba volat ad cœlum

R. Tuit orem que por nos degnet preier,
F. Tous prions que pour nous elle daigne prier
L. Toti oremus quod poo nobis illa dignetur precari

R. Qued avuisset de nos Christus mercit
F. Que ait de nous (le) Christ merci (pitié)
L. Quod habuisset de nobis Christus mercedem (misericordiam
R. Post la mort, et à lui nos laist venir.
R. Per souve clementia.

On trouve dans ce texte, qui offre aux études philologiques tant de renseignements précieux :

1° Des mots ayant conservé dans la langue française

Digitized by Google

les formes qu'ils avaient dès le neuvième siècle : *fut, corps, faire, les, conseillers, elle, argent, ni, de, nom, sa, une, celle, figure, ciel, que, la mort, a lui, venir, par ;*

2° Des mots formés par métathèse : *maent*, de manet (il demeure); *por*, de pro (pour); *sempre*, de semper (toujours);

3° Des mots formés par la suppression des désinences (ce sont naturellement les plus nombreux, comme cela a lieu dans toutes les langues): *bel* de bellus; *inimi* d'inimicus; *servir* de servire; *venir* de venire; *e* de et; *o* de hoc; *il* de ille; *li* de illi; *christian* de christianus; *virginitet* de virginitatem;

4° Mots formés par contraction, par crase : *fut* de fuit; *corps* de corpus; *voldrent* de voluerunt; *faire* de facere; devenu successivement faere, fere, et faire; *mals* de malus; *renaiet* de renegat, reneat, reneet, reneiet : *melz* de melius; *sostendreit* de sustineret, sustenreit, sustendreit; *amast*, d'amasset; *menestier* de ministerium; *Pagienz, pagiens*, de paganus; *dont* de unde; *tolir*, tollere; *domizelle*, de dominicella; *contredist*, de contradixit; *Sour* de super; *seule*, de seculum; *avret* pour haberet; *diaule* de diabolus.

L'article destiné à remplacer les cas des noms coexiste avec les terminaisons : *Deus, dei, deo*. Il se joint aux adjectifs possessifs, *lo suon element ;* enfin les diverses terminaisons des verbes indiquant les temps, les modes et les personnes, sont calquées sur le latin, d'après un système bien incertain encore, mais devant tôt ou tard se régulariser.

Un seul mot, *spede*, épée, est emprunté à la langue germanique. C. HIPPEAU.

Selon M. Paul Meyer, le *Chant d'Eulalie* est une pièce composée de versets de deux vers se correspondant exactement pour la mesure comme pour l'assonance. C'est un chant ecclésiastique où la musique, non la métrique, règle le nombre des syllabes. M. Littré dit que les vers de cette cantilène sont des décasyllabes. M. G. Paris pense que c'est une cantilène divisée en strophes de deux vers. (N. D.)

Digitized by Google

INTRODUCTION DANS LA LANGUE

DU SOLÉCISME DES ADJECTIFS POSSESSIFS FÉMININS *mon, ton, son,* DEVANT LES VOYELLES.

En français, *mon, ton, son* représentent régulièrement les formes latines *meum, tuum, suum ;* comme *ma, ta, sa,* celles *mea, tua, sua.*

En dialecte normand, *men, ten, sen* représentent tout à la fois les radicaux masculins et féminins *meum, tuum, suum* et *meam, tuam, suam.*

Le normand, en disant « men histoire », est donc resté correct, tandis que le français ne l'est plus, quand il dit « mon histoire. »

C'est, pensons-nous, à l'influence généralement prépondérante, de l'idiome normand dans la formation de la langue, qu'est dû ce regrettable solécisme.

Mais, a-t-on dit, cette substitution de l'adjectif masculin à l'adjectif féminin, ne se rencontre en français que devant les mots ayant pour initiale une voyelle ou un *h ;* et, dans ce cas, elle est justifiée par la nécessité d'éviter un hiatus : *ma amie, sa épouse.* Ce serait donc uniquement pour l'euphonie que, selon quelques grammairiens, l'on aurait été amené à dire *mon amie, son épouse.*

Cette raison n'est nullement fondée. Nos anciens écrivains tournaient tout naturellement la difficulté, en élidant l'*a* et en disant *m'amie, s'espouse :*

> Par droit, doit vivre et jou, morir,
> Sire, s'il vous vient a plaisir.

Digitized by Google

Floire li dist : Ne l' creez mie ;
Ocïez moi, laissiez m'amie (1).
Floire et Blanceflor, v. 2687.

Dieux ! quel triumphe, quelle paix, en quel ordre, en quelle coagulance regulée en toutes choses, estoit gouvernée la court de très noble dame la royne Jehanne de Bourbon, s'espouse !
CHRISTINE DE PISAN, *Livre des fais et bones meurs du sage roy Charles*, ch. XX.

Cette élision ne la faisons-nous pas d'ailleurs, non-seulement pour l'article *le*, mais encore pour l'article *la*, devant les mots commençant par une voyelle ou par un *h* : *l'éternité*, *l'humanité* ?

La règle de la substitution des adjectifs possessifs masculins aux adjectifs possessifs féminins, devant les voyelles ; cette règle, disons-nous, une fois admise, il eût fallu au moins l'appliquer d'une manière invariable et, de même que l'on dit *son hérésie*, *mon humeur*, dire aussi *mon harpe*, *son haie*. Les sapeurs de l'ex-garde nationale n'étaient-ils pas plus conséquents que nos grammairiens, quand ils disaient « mon n'hache » ?

Nous venons de dire que la forme *men*, *ten*, *sen* était une forme normande ; on la rencontre en effet dans les plus anciens monuments du dialecte normand, lesquels comptent aussi parmi les plus anciens de la langue française :

---

(1) De *m'amie* vint la locution *ma mie*, dans laquelle le mot *mie* est dit pour *amie* :

Quant les nuits venues seront,
Mille deplaisirs te venront.
Telle fois te sera avis
Que tu tiendras celle au clair vis
Du (en) tout ma mie et ta compagne.
Rom. de la Rose.

Li doyen avoit une mie...
Le Bouchier d'Abbeville, v. 184.

Digitized by Google

Pur l'amur David men serf, ki guardad mes cumandemenz.
Les Rois, p. 280.

Li nostre pere qui ies es ciels, saintefies seit le tuens nums, avienget tens regnes, seit feite la tue voluntet, etc.
Oraison dominicale en norm. du XIe s.

Dedens sen cuer l'en aama.
MARIE DE FRANCE, *Lai de Graelent*, v. 21.

Cette forme subsiste toujours en patois normand :

Pourqué cherche-t-i à couper l'herbe sous le pied à men frère ?
LALLEMAN, *Le Rendez-vous du départ*, p. 78.

Merguitte, prend ten bridot...
Rimes jersiaises, p. 64.

Il n'y pedra que sen latin,
Aveuque tout sen vieux potin.
L. PETIT, *Muse norm.*, p. 23.

Etablir que *men, ten, sen* sont des formes appartenant au dialecte normand ne suffit pas : il faut encore prouver que les adjectifs qu'elles représentent sont, dans toutes circonstances, employés aussi bien comme adjectifs féminins que comme adjectifs masculins.

Quand ces formes se rencontrent devant des mots féminins ayant pour initiale une voyelle ou un *h*, peut-être serait-on porté à les considérer comme des formes euphoniques, identiques au français *mon, ton, son*, féminisé. Cette hypothèse, par exemple, pourrait paraître admissible, dans es passages suivants :

Et tu es de justice plein ;
De l'umain lignage me plein,
Et je croy, à m'entencion,
Que pour ten information
M'orras contr'eulz tel chose dire,
Qui assez te devra souffire.
L'Advocacie Nostre-Dame, p. 6.

Digitized by Google

Qui fayet d'essay, perd sen épingue.
La Friquassée (Rec. de dict. norm. de 1603), p. 27.

Gens, va bouder tout à ten aise.
L. PETIT, *Muse norm.*, p. 22.

Mais si nous trouvons ces mêmes adjectifs associés à des substantifs féminins, ayant pour initiale une consonne autre que l'*h*, nous aurons la preuve que la raison d'euphonie alléguée dans le cas précédent, ne saurait, dans celui-ci, conserver absolument aucune valeur. Or cette preuve nous est fournie, aussi bien par l'ancien dialecte que par le patois :

En Rencesvals ad laiset morz san genz.
Chans. de Rol., p. 212. — Variantes.

Sire, fait ele, or vos taisiés,
.I. petitet vos repaiiés,
Que jou, au mix que jou porrai,
M'angoisse et men fain souffrerai.
FRANCISQUE MICHEL, *Chron. anglo-norm.*, II, 61.

Dès que te n'euil y mit sen merc (marque),
Jaqu' y tint à tey coume terc.
L. PETIT, *Muse norm.*, p. 24.

HENRI MOISY.

GRAMMAIRE FRANÇOISE-CELTIQUE.

CHAPITRE DEUXIÈME.

De la Concordance, ou de la Syntaxe des Noms.

Il y a des noms substantifs et des noms adjectifs ; ainsi il faut d'abord parler de la concordance du nom substantif avec un autre nom substantif ; ensuite nous traiterons de la concordance d'un nom substantif avec un nom adjectif :

Digitized by Google

De la Syntaxe d'un Substantif avec un autre Substantif.

Le nom substantif s'accorde avec un autre nom substantif en cas, et quelquefois en nombre ; tantôt sans article, et plus ordinairement avec quelque article, soit qu'il soit purement substantif, soit qu'il tienne la place d'un adjectif... *Exemp.* Douë Croueur ; *Dieu Créateur :* Douë Croueur d'an nê, dan doüar, ha da bep tra ; *Dieu Créateur du Ciel, de la Terre et de toutes choses :* da dad Davyd ; *ton pere David ;* da'z mam Guënu ; *ta mere Blanche :* eus e chcar Geledta ; *de sa sœur Gilette :* Salmou Davyd ; *les Pseaulmes de David :* Joseb map Jacob, *ou,* map da Jacob ; *Joseph fils de Jacob :* aoun rhag ar chlezê ; *de peur de l'épée :* ty doüar ; *maison de terre, maison de ladres séparée des autres :* ty coad, *ou,* ty coëd ; *maison de bois :* ty maën ; *maison de pierres :* tyès doüar, tyès coëd, tyès maën, etc.; *des maisons de terre, des maisons de bois, de pierres, etc.* Güerchès ha merzeres ; *Vierge et Martire :* Güerchesed ha merzeresed ; *des Vierges et Martires :* Tadou Miçzyonnéryen ; *Peres Missionnaires :* Mistry mecherouryen ; *Artisans experts,* etc.

De la Syntaxe d'un Substantif avec un Adjectif.

Le Substantif et l'Adjectif s'accordent en genre, mais non toujours en nombre, car très-souvent un adjectif singulier se joint à un substantif pluriel, comme on le verra par les exemples. Mais il faut remarquer que dans le discours, l'adjectif suit généralement le substantif, comme dans l'Hébreux... *Exp.* Dèn mad, *bon homme :* grecg vil, *laide femme :* march bras, *grand cheval :* casecg vihan, *petite jument :* tud vad, *bonnes gens :* graguez vil, *de laides femmes :* qesecq crê, *des chevaux forts :* qesecqenned dinerz, *des cavales foibles, etc.*

Digitized by Google

EXCEPTIONS.

1° Contre cette règle générale, les comparatifs, et les superlatifs précèdent très souvent les substantifs... *Exp.* Moannoch dên, *homme plus grêle :* furoch grecg, *femme plus sage :* braçzoch pris, *plus grand prix :* iséloch scabell, *siége plus bas :* an honestâ digentil, *le plus honnête Gentilhomme :* ar bravâ téaud, *l'homme le plus disert :* ar furâ Ytroun, *la plus sage Dame :* ar güellâ tad, *le meilleur des peres :* ar chrizzâ mab, *le fils le plus dénaturé.*

2° Les pronoms *va*, ou, *ma*, mon, *da*, ton, *e* et *'he*, son, sa, *hon*, ou, *hor*, notre, *ho*, votre, *o*, leur... *Exp.* Va Douë, *ou*, ma Douë, *mon Dieu ;* da dad, *ton pere ;* e vreuzr, *son frere ;* he mam, *sa mere* (*parlant d'une fille*), hon Rouë, *ou*, hor Rouë, *nôtre Roi ;* ho chæl-mad, *vôtre bon Ange ;* o Phatrom, *leur patron.*

3° Les noms numéraux précèdent aussi leurs substantifs qui sont toujours au Singulier... *Exp.* Dau Abostol, *deux Apôtres ;* diou Santès, *deux Saintes ;* try Sant, *trois Saints ;* teyr Güerchès, *trois Vierges ;* pevar Merzeur, *quatre Martirs ;* pédyr Merzeurès, *quatre Martires ;* pémp Escob, *cinq Evêques.*

4° Les noms ordinaux : quentâ, *premier ;* eil, *second ;* trede, *troisième ;* pévare, *quatrième*, etc... *Exp.* Ar chentâ dên, *le premier homme ;* an eil maoüès, *la seconde femme ;* an drede merch, *la troisiéme fille ;* ar bévare ty, *la quatriéme maison ;* ar bémped jabist, *le cinquiéme chapitre ;* an uguentved march, *le vintiéme cheval ;* ar chantved egen, *le centiéme bœuf ;* ar milved maud, *le milliéme mouton, etc.*

5° Exceptez aussi, *güir*, vrai ; *nep*, nul ; *pe*, *pebez*, quel, quelle ; *ped*, combien, et quelques autres... *Exp.* güir Douë, *vrai Dieu ;* nep Christen, *nul homme, aucun chrétien ;* pe lô och eus-hu graet ? *Quel serment avez-vous fait ?* Pebez so-

Digitized by Google

tôny ! *Quelle sotise !* Ur zerten persounaich, *un certain quidam, etc.*

6° *Holl,* ou, *oll,* tout, tous, se met devant, et après le substantif... *Exp.* An holl dud, *ou,* an dud oll, *tous les hommes ;* an oll bed, *ou,* ar bed holl, *tout le monde ;* holl, bras ha bihan, bras ha bihan oll, *tous, grands et petits, etc.*

GRÉGOIRE DE ROSTRENEN.

SERMON DU XIIIe SIÈCLE.

Un des plus actifs et plus érudits collaborateurs de la *Revue historique de l'ancienne langue française,* M. C. Hippeau, nous fait parvenir le texte d'un sermon du XIIIe siècle qu'il a trouvé dans un manuscrit de la bibliothèque de Rouen, où il est inscrit sous le numéro A. 561. C'est un curieux spécimen de ces élans mystiques auxquels l'âme du chrétien s'abandonne, dans les siècles de foi, et en même temps des recherches de style et des jeux de mots où se complaisaient, dans la solitude du cloître, les auteurs de ces pieuses compositions.

SERMON DU XIIIe SIÈCLE,

Tiré d'un manuscrit de la Bibliothèque de Rouen, inscrit sous le numéro A 541.

Reson et menseingne et m'apense
Que de ma pensée despense,
Ne gast (1) ne face en cest trespas (2),
E plus tost passe que le pas,
Où l'en (3) trespasse en trespassant,
Et mespense (4) l'en en passant.
Donc l'en doit apenséement (5)
Penser à bon apensement,

(1) Dégât, péché. — (2) Ce passage, cette vie. — (3) L'on.
(4) Mal pense. — (5) Avec réflexion.

Digitized by Google

Et si s'apenser en penser,
Qu'en ne mespast (1) par mespenser.
Qui trespassant mespensera,
Ou mespensant trespassera,
Sanz s'apenser de ses despens,
En ce trespas et ses mespens
Repris sera, quant trespassés
Iert (2), et de cest païs passés. (3)
Donc à Deu penser et entendre
Doi-jou mes pensées despendre (4),
Qui n'ert pas despense ne gast,
Mais pensé que ne se degast.
Donc, auveuques (5) St-Augustin,
Du monde, qui n'est qu'un hustin (6)
Mes pensées rapelerai
Et à Deu o lui penserai,
Qu'à ce a-il escrit ses pensés
Que par eus soions apensés.
Or donc, tres lasse criature,
Met en sus de toi toute cure,
Fei i poi de vacacion (7)
Et chace l'ocupacion :
Jete de toi charneuses (8) cures,
Où tant de lez (9) labors endures;
De tes pensées te repon
Noiseses (10) et à Deu respon ;

(1) On ne s'égare. — (2) Sera.

(3) Le quatrain suivant, gravé autrefois sur la porte du cimetière St-Severin à Paris, est écrit dans le même goût, mais le jeu de mots a le mérite d'être beaucoup plus correct :

Passant, penses-tu point passer par ce passage
Ou, pensant, j'ai passé ?
Si tu n'y passes pas, passant, tu n'es pas sage ;
Car en n'y pensant point, tu t'y verras passé.

(4) Dépenser, employer. — (5) Avec. — (6) Tapage, trouble.
(7) Repos. — (8) Charnelles. — (9) Laids. — (10) Nuisibles.

Digitized by Google

Aucun (1) petit à Deu t'entent,
Et à li demour et entent;
De la pensée entre le lit
Et clo dehors (2) trestout delit (3)
Qui à Deu querre ne te muet (4) :
Ne soit tes cuers envers li muet (5)
De li prier, de li requerre,
Et en apert le repos querre.
Di li de tot ton cuer entier :
« Ton voult (6), ton voult, sire, requier!
Douz Dieu, de moi pitié te preigne!
Mes Diex, mes Diex, mon cuer enseigne
Où et quement (7) il te querra,
Où et quement te trouvera;
Se ci ici n'es, sire, où te querrai?
Où irai, sire, et te verrai,
Par totes voies où desvoi (8)?
Et por quoi donques ne te voi?
Lumiere inaccessible habites;
Mes où, Sire? qar le me dites!
Et quant dont trouver la porrai?
Qui m'i metra et j'i courrai.
Quement, douz Diex, i enterré?
Qar l'uis (9) est trop forment serré.
Qui me porra dedens tirer,
A vostre face remirer? (10)
O qués (11) enseignes vos querrai?
Quele chiere (12) vos mosterrai?
Vostre face onques ne quenui,
Qui n'est à nul voer annui.
Sire, onques ne vos poi aver?
Donc rien ne me puet apaer (13).

(1) Un peu. — (2) Chasse hors de toi. — (3) Plaisir.
(4) Meut. — (5) T'excite. — (6) Visage. — (7) Comment.
(8) Je dévie, je m'égare. — (9) La porte. — (10) Voir, contempler.
(11) A quels signes. — (12) Visage. — (13) Apaiser, tranquilliser.

Digitized by Google

Très haut Sire, que porrai faire
En cest essil (1), où je repaire (2),
Qui n'ai vouloir que d'estre o vous,
Et si sui trop lontains de vous !
Douz Diex, que fera cestui las,
Vostre serjant, en ces griés las ?
Taut vos aime, ne set que face ;
Si loinz jeté de vostre face,
Qui desierre à toi parvenir
Et ne set à ton leu venir.
Ton volt (3) il quiert o grant affet (4) ;
Mes sires, mes Dex, qui m'as fait !
Fète m'as et ne t'ai veü,
Refète et ne t'ai queneü (5) ;
De toi j'ai trestouz biens eü,
Quanque (6) j'ai de toi receü.
Faite tu m'as por toi voer ;
Donc je me doi mult esmaer (7),
Quant por toi voer fète sui,
Et ne fas por quoi fète sui.
Ha las ! trestant nos meschaï (8),
Quant home par pechié chaï (9) !
O las ! o las ! quel marchaant,
Par cui sommes tuit meschéant (10) !
Toz biens avons par li perdu :
Donc sommes pris et esperdu ;
Et tant de maus nos porchacha (11),
Qu'en sus de li Dex nos cacha (12).
Beneürré (13) où fumes fet,
Perdismes tuit en son meffet ;
Et sommes en chaitevité (14),

(1) Exil. — (2) Demeure.
(3) Visage. — (4) Affection. — (5) Connu. — (6) Tout ce que.
(7) Etonner. — (8) Il arriva mal. — (9) Tomba.
(10) Malheureux, ayant mauvaise chance. — (11) Procura.
(12) Chassa. — (13) Bienheureux. — (14) Misère.

Digitized by Google

En souffrète, et en pouverté ;
En nos chaitiveté parti (1),
Dès que Dex de nos departi.
Ce, sanz qui bien n'est, nos lessa,
Et que par soi mal nos lessa,
Pain menjout (2) hom qui ore a fain,
Qui herbe brouste, com buef fain (3) ;
Dès ce qu'à péchié s'asembla,
A beste home resembla.
Pain menjut (4) hore (5) de doulor,
Qui n'en sentoit neis (6) l'oulor.
Certe, se sages nos savons,
Matire (7) de plourer avons :
Uns et autres communément.
Nos Pères, el commencement,
Furent faiz en tote plenté (8),
Et nos sommes en orfenté (9) ;
De tote plenté furent plain,
Et li fil ont faute (10) de pain.
Toz plains furent jusqu'au gousier (11),
Et li oir (12) n'ont neis que gouster.
Por faute de repas plouron,
Et Deu por pain avoir oron (13).
Se nostre estat entendions,
De plourer ne nos tendrions (14) ;
Véons dont nos summes chaü (15),
Véons dont nos sommes venu ;
Véons com nos est mescheü
Com nos sommes povres et nu,
Véons com sommes hors boté (16),
Com sommes vix (17) et debouté ;

(1) Devint notre partage. — (2) Mangeoit. — (3) Bœuf affamé.
(4) Mangea. — (5) Alors. — (6) Pas même. — (7) Sujet, matière.
(8) Abondance. — (9) En orphelinat. — (10) Manque. — (11) Gosier.
(12) Héritiers, descendants. — (13) Prions. — (14) Retiendrions.
(15) Tombés. — (16) Poussés, jetés. — (17) Vils, méprisés.

Digitized by Google

De nostre païs essillié
Sommes et de tot espollié (1)
Dela veüe Deu joiouse,
En chaitiveté ténébrouse.
Com povres est cil qui ne voit
La clarté Deu, ne où il voit (2) !
De vif fummes mort devenu,
Dès ce que ci sommes venu.
De lieu où joie et vie habite,
Ici où nus (3) de mort n'est quite,
Qui est ce qui entent cest change (4),
A cui ses ris en plor ne change ?
Bien nos assomma et tua
Qui tels biens en tels maus mua ! (5)
Bien queroie (6), et mal ai trouvé,
Donc j'ai le cuer triste et troublé.
Jouer en moi cuidoie (7) et rire,
Et de doulor me convient muire (8).
Jeün (9), douz Diex, vos trace (10) et quier,
Et vos pri, douz sire, et requier
Que vos jeün ne me lessiés,
Mes de vos, Sire, me pessiés (11).

(1) Dépouillés. — (2) Il va.
(3) Nul. — (4) Changement. — (5) Changea. — (6) Cherchais.
(7) Pensais. — (8) Mourir. — (9) A jeun, affamé.
(10) Poursuis. — (11) Me nourrissiez. *(A suivre.)*

COLLECTION DE VERSIONS
DE LA PARABOLE DE L'ENFANT PRODIGUE
EN DIVERS DIALECTES, PATOIS DE LA FRANCE.

— Suite. —

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en Patois d'Onville, canton de Gorze, département de la Moselle, envoyée par M. Bouchy, d'Onville. (M. I.)

11. Ain oumme aiveu daoz offans ;
12. Lou pu jonne des daut déheu ait se pairre : Papa ,

Digitized by Google

beilleume ce que deu me revenain dé vote bain, et le pairre li ao féyeu le pertaige de se bain.

13. Paot de jou etpré, lou pu jonne de cés daoz offans ayant réméssay tourtou ce que leveu sé enolaye dans ain pays etrége bin long, osse qué le dépainaye tourtou se bain en excès et en debauches.

14. Etpré que lé evu tourtou dépainaye, lè airivaye ainne grande faimaine dans ce pays let, et lé coumanci dooit béson.

15. I s'en ait don ennolaye et sé étéchi au service d'ainque des habitans don pays, qué lé envü en sait mohon des champs, pou y oidaye les cochons.

16. Et toulet l'éreu etu ben ahhe de rémplire se ventre des crofouilles qué les cochons maingaint ; ma péhounne ne li en beilleu.

17. Enfin, etant réntraye en lu-maime, y deheu : Combain y ait-il dans lait mohon dé me pairre de valot et gaige qu'ont pu dé pé qui ni aut en faut ; et mé jot toussé et meurri de fé ?

18. Y faut qué je me leuveusse, et qué j'oleusse treuvaye me pairre, et qué jé li deheusse : Papa, j'a maux fa conte le ciel et conte vous :

19. Et je not pu daigne qu'on me houieusse vote offan, tratieume coumme ainque dé valot qué sont et vos gaiges.

20. Y se donc levaye et s'en ait venain trevaye seu pairre et quant l'oteu enco bain long, seu pairre l'aipairçut el en aiveut pitié ; et courant ai lu, y sé jéttaye ai se caut et lé émbréssi.

21. Et sou fé li déheu : Papa, j'a maux fa conte le ciel et conte vous ; et je not pu daigne qu'on me houieusse vote offan.

22. Aussé-tou le pairre ai dé et sés valots : epteu ben vite se premire roube, et reveteu l'en, et motteu li ainne beque au deue, et des soulaye et ses pits :

Digitized by Google

23. Aimeneu aussé le vé gras, et toueulle : maingan et faian bounne chir ;

24. Pessequé mon offan que vélait oteu mou, et l'ot resucitaye : l'oteu peudu, et l'ot retreuvaye : l'on coummencit don et farre le faite.

25. Pourtant son offan le pu vieu, qu'otteu dans les champs, ait revenin ; et quand y feu delaye let mohon l'oheu les violons et le bru des sçots que danseint.

26. Y houheu don ainque des valots, et li demaudeu ce que ç'oteu.

27. Le valot li répondeut : Ç'ost qué vote frairre ost révenain, et vote pairre ait touoyet le vé gras, et cause qui le reoit en santaye.

28. Ce qué l'aiant fa fauchi, y ne veuleume entraye dans lai mohon : ma se pairre ètant sourti pou len prii ;

29. Y li repondeu cecé : Vélai déjait tant d'ennaye qué je ve ser, et je ne v'as jemas desobei en rin dé ce qué vé m'éveu coumandaye, et pourtant vé ne m'eveu jéma beilli ain baiquain pou me divertir aivot mes aimis :

30. Mas ausse-tou que votte aute offan, qu'é mingi sou bin aivo des foummes pédau, ait révenain, v'éveu touaye le vé gras.

31. Pou le caut le pairre li ait dé : Mon offan, v'oteu toujou aivaut mé, et tout ce que j'a ost dé vot ;

32. Ma y folleu farre lé féte et neu rejoii, puisque vôte fraire oteu mou, et l'ot ressuscitaye, l'oteu peudu et l'ait eteu rétréuvaye.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois Lorrain, communiquée par M. le comte GRÉGOIRE. (M. I.)

11. In home avo doux afans ;

12. Lo pus jogne deheu è so pere : Mo pere beïom ci que me revenreu de vote bin. Et lo pere les y fit lo partege de so bin.

13. Queque jonèes èprès, lo pus jogne de ces doux

Digitized by Google

afans, eyant remessé tortot ce que l'avô, s'en elleu bin lon dans in peïs etrenge, dou qui dissipeu torto so bin, en debacheries et en libertineges.

14. Eprès avoit tortot depensé, eune grande femine erriveu dans lo peis lè e i commenceu à cheur dans lè necessité.

15. I s'en alleu donc et entreu a service d'in des hebitans di peïs que l'anvouyeu è sè mahon des champs po y voidii ses pouchès.

16. L'erottu bin ach de rempli so vante des caffes que les pouchés mengienent ma nisan eun li en beïo.

17. Enfin en rentrant en lu même i se deheu : Combin qui n'y eu de valas cheu mo pere, qu'ont pus de pain qui ne l'y en fa, et meu je mieux de faim toceu.

18. I me fa lever, aller trover mo pere et li dieure : Mo pere j'a peuchi contre lo ciel et contre vo.

19. Et je ne seum digne d'ête hoï vote feu ; tratiome comme un des valas que sont è vos gueges.

20. I se leveu dont et s'en alleu trover so pere ; et quan l'ato ca bin lon, lo pere l'epperceuveu, so cœur fut touchi de compasion i coreu se jeter è so co et lo baheu.

21. Et so feu li deheu : Mo pere j'a peuchi conte lo ciel et conte vo, et jeu ne seum pu digne d'ete hoï vote feu.

22. Alors lo pere deheu è ses valats. Apoutios sè preumere robe, hebio lo ; è matos li eune bague a doïe, et des solés è ses pieux.

23. Amounos toceu lo ve gras, et touos lo, mengeons et feions fricot.

24. Ca mo feu ato mona et l'a resuscité ; l'ato pediu et l'a retrové. I comenceuen don è fare lo fechtin.

25. Pourtant so feu éné qu'ato dreha les champs r'veuneu, et quand i fut proche de lè mahon, l'oieu lo son des instrumens et lo bru de ço queu dansinent.

26. I hoïeu in des valats et li demandeu ce que ç'ato ;

27. Lo valat li repondeu : Ç'a que vote frere a revenu,

Digitized by Google

et vote pere eu toué in vé gras, parcequi lo revoit bin poutiant.

28. L'en fu si fâchi qu'i ne vlomme entrer dans lè mahon, ma so pere sateu fieu po l'en prii.

29. Lat li repondeu : Val bin des années que je vo serve, et jemas je ne vos a desobeï en rin de ce que vo m'ô comandé, è pourtant vo ne m'o jemas beï in boquin po regaler mes emis.

30. Tandis que dès que vote ote feu qu'èu mengi vote bin avou des fômes libertines a revenu, vos ô toué por lu in vé gras.

31. Lo pere li diheu : mo feu, vos ates tojos avou meu, et torto ci que j'a a è vos.

32. Ma i falo fare in fechtin et no réjoui, parceque vote frère, ato moua et l'a resuscité ; l'ato pediu et l'a retrové.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois de Vaudemont (Meurthe), par M. BOTTIN. (M. I.)

11. Ein hame éva dou gachons.

12. Lo pu jane d'jet é so pére : Mo pére, beyem lè pé qè'do mérveni d'vot bin ; et lo père lozi pertéget so bin.

13. Queuques jonaies épret, lo pu jane de ces dou gachons, epret q'lo rémesset tortot c'qléva, san alet bie lon da les ates péïs et li mengi tortot so bin da les fechtins et évot les gourgandines.

14. Epret qu'lo tortot mengi, le fémine érivet da lo peïs let, et i cmancé è chare da lo besa.

15. I san alet don et s'agaiget po valat d'in des ja do péïs, q'lavoyet da set majon des champs po y voidet les pouchés ;

16. Et da l'adrat let, l'éra étu bin aige danprié so vatte des écoches q'les pouchés mengin, mès pachane n'li a béa za.

17. E lè fin éta ervenu à lu même, i djet : Combie

Digitized by Google

nié-ti chi mo pére d'valats gaigis qu'ont do pain pu qui ne lo za fa, et mi j'mue toci d'faim.

18. I fa q'jme loveusse, q'jm'analeusse trovet mo pére, que jli djeusse : Mo pére, jè pachi conte lo cie et conte vos ;

19. Et je n'seu pu digne q'vmépelains vot fei ; traétem ema in des valats q'va è vos gaiges.

20. I s'lovet don et venet trovet so pére, et qua léta ca bi lon, so pére lo r'conchi et la no pitie, et courant è lu, i s'jetet é so co et labresset.

21. E so fei li djet : Mo pére, jai pachi conte lo cie et conte vo, et jeu n'eume pu digne que vmépellins vot fei.

22. Estour, lo pére djet é ses valats : épotiéme tot d'seute lè pu belle robe et matet li, et matet ein éné è set doie, et des solets è ses pies.

23. Quoiret asi lo vé grès et touet lo ; menja et fia boine chire ;

24. E case que mo fei q'vace éta mô et l'a ressuscitet ; l'éta padiu et la ertrovet ; i cmacèrent don et fére fechtin.

25. Da lo ta let, so fei lo pu vie, qu'éta ha champs, ervenet et ca i feut to d'cote lè majon, l' oït les violons et lo bru dso q' dansint.

26. I hoyet don in des valats po savoi cqu'sétaza.

27. Lo valat li djet : ça q'vote frere a ervenu et vote pére et touét lo vé grès, e case qui let ervu bie potiant.

28. Ce ql'aiant bie fachi, i n'vlome za atret da lè majon ; mès so père satet fue po la priet.

29. Lo fei li repondit : Val djet te pien d'énaies que j'vo sers, jemais j'ne vos aé désobéi en rie de c'que vma commandè, et potiant vo ne mevait jémés béi in biqui po m'réjoï evo mes émis.

30. Mès asstot q'vote ate fei, quet mengi so bie e vot des femmes padieues (des traouires, des tripires, des gourgandines), a ervenu, vza touet po lu lo vé grais.

31. Estour lo pére li djet : mo gachon, ta tojo èvo mi et tortot c'que jè at por ti ;

Digitized by Google

32. Mès falaza bie fère in fechtin po no rejoï, é case q'to frere éta mô et la ressucitet, leta padiu et la ertrovet.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois de Géradmer (Vosges), envoyée par M. N. L. A. RICHARD. (M. I.)

11. In am avou dou fé.

12. Et lo pi jenne dehi di so père : Mo père denet mé let port de bé qué me revi e so père li dené.

13. Queiqué jo espré lo pi djenne fé remessé tortot ce qué avou et n'allé dé in peï tant lan et tolu el depassé set fortune an vican da let debauge.

14. Et pré que l'ou tortot deparet é let rivé enne grande famine da lo peï la é let quemaré et setti lo besa.

15. E n'allé don et se botti e gaige d'in abitan do peï et l'aut-ci l'etvouié da set mauhon de campeigne po vadget les pohaie.

16. El' étrau souhatié se reppi lo vatte dé scafe que meigé li pohaie et pahene ne li at donet.

17. Mas ratret et li maume, é dehé : Labé qué lie dat let mauhon de mo père de'vaula é gaige qu'on do pain et nel bondance et mi je moire de faim.

18. Je me livra, jé vira devat mo père et jé li dira : Mo père, j'a peichie écate lo cie et ecate vo.

19. Je ne seï mi degne jema d'été namet voté fes, trates mé inna quin d'veu vaula qui sant etne gaiges.

20. Et sé lévé don et véné trovet so père et d'in peu lan so père lo heché et fet tochié de compassion et corré et li et sé jetté et so cœu et lo bahé.

21. Et so fé li di : Mo père j'a pechié ecate lo cie et ecate vo et je ne seï mi digne mettenan d'été hechie vot fé.

22. Aussiteu lo père dehé e se vaula : et portet vicma set premere reube et vestet lo et mattet li enne baugue o dau et dé solles e sé pie.

Digitized by Google

23. Emnet aussi lo vey gras et toi lo ; meigea et fëra fechtin.

24. Ca mo fé que vassi eré mo et e lat ressucitet, é liré poedi et l'at retrovet et elet quemasson et fare fechtin.

25. Portan so premei fé qu'er et vau le chan, cat el révéné et qu'el epprochié let mauhon et loé let misic et lo bri dé let danze.

26. Et heché in de vaula et li demandé sou que sire.

27. Et l'aut-ci li déhé : Vot frar at arrivet et vot père è toi lo vey gras parcéque e lat reveni santou.

28. Dessi celet et fauché et né velet mi ratret ; ma so père saute fie se matté et lo prie.

29. Et l'aute-ci repondé et so père : Vala ja bé dé z'annae qué jé vo seve, et jé né vo z'a jema déseubéï en ré de squé vo m'au quemandet, et portant vo ne m'au jema denet in chevri po far fechtin et vo me z'émis.

30. Ma aussiteu que vote ote fé que meigie so bé etvo dé fam poedu at reveni, vo z'eu toi po li lo vey gra.

31. Et lo père li dehé : Mo fé vo sau toton (tocon ?) etvo mi et torto sou que j'a a et vo.

32. Me é falli far fechtin et sé rejoïé pesque vot frar irê mor et e l'eu ressuscitét, é l'iré poëdi et é l'at retrovet.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois de l'arrondis[t] d'Altkirch, envoyée par M. Richard, des Vosges. (M. I.)

11. In hanne aivait doux fés.

12. Et lo pu juene diait ai son pêre : bayie me lai pait du bins que me revint, et son pêre y a bayé sai pait.

13. Queque jos aiprai lo pu juene fis ayint remassai tot so quét l'aivai, paiché et s'in allai dın in pays bin loin et li ai dissipai tote sai fouchune en vitient dain lui débâche.

14. Aiprai quet l'ut tot dissipai et survenie enne grande faimine en si pays li et ait lai quemençai ai senti le besoin.

Digitized by Google

15. Ai s'in allai donc et se botui es gaiges d'in des aibitins di pays. Et stuci l'envié ai sai mageon des chaimps pou voigeai les poués.

16. Et l'eut desirie se rempiâtre lai pince des étouches que maingient les poués ; et niun ni ien bayait.

17. Mais ait rentré en lu même et dié : Cobin y ait-le din lai mageon de mon père des valats ai gaiges qu'int di pain tint qu'ait v'lant et moi y mue ci de fin.

18. Y me yeuvrai y adrai voi mon père et yié dirais : Mon père, y ai peché contre lo cie et contre vos.

19. Y ne seu pe digne dorenaivint d'être aiplait vot fés. Traitaite me quoment un des valats que son ai vos gaiges.

20. Ait se ieuvai donc et vai trovai son père ; et lorsquet l'était encoi loin, son père l'aiperçu et ai fut touché de compassion et fié ai lu et se champai ai son co et le baijai.

21. Et son fés ié dié : Mon père y ait peché contre le cie et contre vos, y ne seut pu digne desourmais d'être aipplai vot' fés.

22. Alor lo père die ai ses valats : Aippoichai de cheute sai primire robe et lin reveti et botai y enne baigue a doigt et ses solais es piès.

23. Aimoinai achi lo ves grecit et lo tuait ; maingeons et fesant festin.

24. Car veci mon fils qu'était moué et ai la rechucitai et l'était preju et ai la retrovai et ai laicmoncerent ai faire festin.

25. Cependint lo fés ainai était es chaimps ; tient ai revint et qu'ai l'aippreuchai de lai maigeon ai louie lai musique et lo bru de lai dainse.

26. Et ai l'applai nin des valats et ai y demandai so que c'était.

27. Et stuci y dié : Votre frère ai airivai et votre père ai tuait lo vés grécit poiche quai la reveni sin.

Digitized by Google

28. Li dechu, ai se botai en colère et ne vlai point entrai, mais son père étint souchie se botai et l'en praye.

29. Et stuci repondit ai son père: Voilige bin des annais que vos servas et y ne vos ai jemais desobeï en ren de ce que vos m'ait commaindait et poichin vos ne m'ait jemais bayié in chevreu pou faire festin aivo mes aimis.

30. Mais achitot que votre atre fés qu'ai mingie son bin aivo des fennes prejues reveni, vos ai tuait lo veis gréci.

31. Et lo père diait: Mon fils vos etié aide aivos moi et to ço qui ai a ai vos.

32. Mais y fayait faire in festin et se rejoyié, car votre frère était moué et ai l'a rechucitai; et l'étuet preju et ai l'a retrovai. *(A suivre.)*

LA GENTE POITEVIN'RIE.

La Gent Poitevin'rie est un petit volume qui contient différentes pièces de poësies en patois poitevin. Ce volume a eu plusieurs éditions devenues extrêmement rares et cependant très recherchées par les personnes qui s'occupent du patois de nos anciennes provinces. Dreux-Duradier constate que le chef-d'œuvre de ce recueil est le *monologue de Robinea*, qui fut applaudi des savants mêmes. Le *Plet de Ion Michea* est une poësie patoise qui a de la valeur. Il en est ainsi de plusieurs autres pièces. Nous allons les reproduire successivement dans cette *Revue*, qui s'attache à recueillir les spécimens les plus remarquables de nos anciens patois.

LOITRE DE TENOT A PIARROT,

Qvi parle de mout de beacas, Composi tot de nouuea.

PIARROT peux qui ay le lefi
Y te veil conti à plefi
Do fat qui roine mointenont
Le monde auoure é mou tenont,

Digitized by Google

L'on ne doune puz roin à terme,
Et ſi ne ſe trouue puz nerme [1]
Qui voulzi préſti ſur la ſoay,
Et incore le bon aloüay
Né puz guaire mis en vſage,
Netre bon Ré merdé [2] ſat rage
De reformy tous les Itas,
Nous verran in iour de grond cas,
Si nous preuenant in veilleſſe,
Iamé ne vy tant de fineſſe,
Quo ſe ſat pre le tomps presont
Lin é caquetour moydiſont
L'autre è bea diſcouroux papelard,
Lin é flatour, l'autre raillard,
L'autre de bain monty ſe méle,
E ſat do mau puz que la gréle,
Lin ſat tont do mœchonceti,
Do tromprie, & do ſauſſeti :
Si Dé ny met ordre bain breue
De viure o ſra chouſe greue,
Mointenont né puz quiſtion
Que faire de l'intortion,
Tau penſe auer mœson bain belle
Qui n'a vaillon ine ſenelle [3],
O ly en a de tau manere
Qui mogreant Dé & ſa Mere,
Disant que pr'orny ſon laingage
O faut iury de bon courage,
Tote ſé iquez [4] Magistraux
Voulant fort corrigy lez maux
Et y ſaſan bain lour deuer,
Ainſi que chaquin peut ſauer;
Mé iquez faux témoins preuers
Faſant tot tourny à l'inuers,
On ne ſcet pre qu'au bout lez [prondre
Gnauant [5] garde de ce moi- [prondre,
Iglz s'accordant trez bain & bea
Meux que gne ſant do chalumea,
Mé priqueu ine ſaré craire
Quiquez mœchant durant puz [gaire,
Lour ſat é auſſi communau
Que me le propre iour de Nau.

E vray Dé quiqualle [6] Gabelle
Mé dounirant l'autre iour belle,
Iglz ſallirant bain ma poutée [7];
Or Dé mercy a lez otée
Iqualez Sauners tracaſours
Yrant ſaly lour ſouppe aillours,
Netre bon Ré veut déchaſſy
Quez qui voulant tot broüllaſſy,
Qui détruant pre lour rauage
Lez pouures jons do labourage :
Bain de par Dé quand glarant bain
Tretous empougny nétre bain,
Faſant laboury nou domoines
Peute nous ſran hors de poines,
Y vedré n'auer bain quiconque
Preueu que ne ſouffretiſſe oncque :
Si n'auant nou, quo y qui in gronde
Que nétre vie in iquat monde,
Lan n'emportra pas in ſainau [8],
Sinon que le bain & le mau.
Iqualez auaricioux
Ant bea amaſſy dos orioux

(1) Personne. — (2) Mère-Dieu.
(3) Fruit de l'aubépine. — (4) Ces. — (5) Ils n'ont garde.
(6) Cette. — (7) Potée, soupe. — (8) Petite senelle, fruit de l'églantier.

Digitized by Google

D'acquéty force mœteries,
Force bea chomps, & do préries ;
Gnen portran roin quin bea
[linceoux
Que lan attachra deſſus eoux.

Mé Piarrot vainçay, na tu point
Intendu quome ſont impoint ?
In tas de femmes godinettes [1]
Alle prenant do oreillettes [2]
De bea leton jaune qui pleſſe
Et que m'iqueu mettant ine eſſe
Qui couure tote lour poitroine,
Iéſu qua ſe donnan de poine,
A lauant do cercles de boys
Pre le bas auſſi rond quin poys,
O lé relié ſo lour dras
Ne peu ne moins que do buſſars [3] :
Ma fé tot iquez paremont
Ne ſant que bea déguiſemont,
O ne faut point se contreſoire
Pre vouler meux au monde plére,
O bon veil tomps l'an s'abillet
Drettement sans étre quillet [4]
Lez Dames ertiant bain abillie,
Sins étre tant vretugaliſies [5]
Lour robes ertian en drete lattes
Et nertiant en roin contrefattes,
Mez mointenont o va, o vaint,
Et le bon tomps point ne reuaint.

Dé mercy y me riconforte
Dont la tiare si bain aporte,
Le fruct en tot tomps & séſon,
Bain joliment et pre réſon,
Mé iquallez guarre preuerſe
Faſant tote chére à la rinuerſe,
Les bains diquez pouures Picarz
Et ant eſty bruly & artz ;
Hé Dé ! quo lez ine grond gloüaire
De lour ider en lour affoüaire,
Iglz ant éti iquat yuer
Tretous auſſi nu que m'in ver
Et portiant ſur eoux lour bagage,
Tot rangi dedans ine cage,
Ma y fé ien ay eu tant dinneut [6]
Qui n'en dormez ne iour ne neut,
Quo lét bon diquez gendarmes
Qui pinſſant tot le bon homea,
Auoure igls viurant doucement
Et poirant tot interement,
S'iglz ne derobant en cachette
Quoque drat ou quoque ſeruette,
Et ſiglz faſant puz auquins maux,
Iquez Preuots do Marichaux
Lez tretant ſi bain que iamez
Gne pourront foire do mauuez.

Si iamez le bon Ré de Fronce,
Nognit fat quiquale Ordonnonce,
Igl ira dret en Paradis
Lay ou ſont tots lez beneſt dis,
Soluſt [7] trejours erté anſi,
Y nuſſe ogu [8] tont de ceci
Que my auez pre ci deuont
O ma fagu leui fouuont,
Pre troti aux preuiſions
Diquallez vaillons chompions
Et ſi nertez vaingu [9] à tant,
Dé ſet quemant iglz me frottiant,

(1) Femmes frivoles. — (2) Boucles d'oreilles. — (3) Barriques.
(4) Fluet, mince. — (5) Vertugadin.
(6) Ennui. — (7) S'il eut. — (8) Eu. — (9) Venu.

Digitized by Google

Et ne me demeuret pas maille
O ſont do mauuéſe quenaille.
Hé Dé quiglz ſe trouuant faſchi
Aux leux ou ſére, ou marchi
Car au ſau poy à chaquin
S'en taux, pré cauſe de lemprin ;
Iquez qui ont do veil ducas
O do eſcu, ſant bain lour cas,
Gle ſortant treiours à lour ése
De tote lour poine & maléte :
Pardy l'argeon ſat do mreueilles
Que iamez n'en vy de pareilles,
Sin home ertet do tot brutault
Et qu'igl oguit en ſon bourſault,
Prou [1] d'or auſſi prou d'argeont
Gle ſra priſy puz quin Regeont.

Et dos dozins gnauant puz cure,
Siglz nen tot lour eſcritoure,
Et ſiglz ſant marqui à la vache,
Chaquin de lez prondre ſe ſache,
Et diqualez qui ſant tortu
Tot diſamy é tot bouſſu,
Depeux qu'ine belle Ordonnonce
A ſat hauſſi lez peces blonche,
Lez dozins, & peute chongi
Le pouure double en deny,
So dure incour longuement,
O fra in mout grond torment ;
Pleſe ô bon Dé qui éſt lez haut
Y mettre le dret quo ly faut
Car ſigl ne ly met, le bon ſire,
O ne nous en faudra ja [4] rire.

L'argont, ſat pre tiarre et pre mer
Les ſoux & ions ſots reclamer,
Vou aré bea étre Dotour,
Vous naré priqueu [2] point d'inour
Si la borſe nez bain ferrie [3],
Pre la boune Verge Marie,
O ſaut poy in tant de leux
Qui ne ſay pas quemy ſeux :
Si toſt quay ſat in poymont
L'autre vain tot hatiuemont,
Quan y ponſe fremy ma bourſe
O ſaut qui l'ouure à belle courſe,
Et qui me faſche incore puz
Iglz ne voulant que do eſcuz,
Et ſi nen peux trouuy auquin
Gle me frant deu eni coquin,
Et incore iquez bon valetz
Gle ſant refuz dos piſtoletz,
Do noble, do portugaléſe,
Lé jons y ſont in grond maléſe :

Mé Piarrot, na tu pas oüy,
In cas qui ma mout réjouy,
Qui roigne préque in tot carters,
Pre do malhouroux vſurers ;
Qui prenant pre eſcu de prefit
Bain dix ſou, & ne lour ſoufit
Déſtre poï à lour vouler,
Car iglz velant incor auer
Lour vſure pre chaquin mez,
Ma fé ſi y lez couneſſez
Y en frez ſi gronde criric
Qu'on couneſtret lour vſurie ;
Au monde y a mout de malours,
Et in tas de faux monnoyours,
Qui détruant lez pouure monde,
Lour mounoye é bain eſſé ronde
Bain blonche, métable eſſé bain
Mé l'alloüay nen vaut du tot roin,
Et lon peut bain conétre au ſon,
Quo néſt fat que de bea leton,

(1) Beaucoup. — (2) Pour cela. — (3) Garnie. — (4) Jamais.

Digitized by Google

Inquor qu'iglz ſceant fat de neu
Sant rouge quemme ſang de beu,
Y méſbouy bain quiglz ne penſant
A iquo grond tort quiglz faſant;
Lez pouure en ant eu tant de maux
Quiglz an ſont dans lez houpitaux
Logy, & lour pouure mœnage,
Au diamoure ſet tau bagage,
Len lez deuret foire bruly,
Ou pre le moin foire boüilly,
O lé ine grond diamourie [1]
De foire ſi grond' tromperie,
Y ſeu bain ſeur quau tomps jadau [2]
Gne ſe faſet point tont de maux,
Le monde crét tot in malice,
En trichrie é inioutice,
Gne deuriant foire à nétre preſme
Nan puz que faciant à nous méme,
Mè olé bain tot au contrére
Car lan ne viſe qua mau foire,
Mointenont o nez que precez.
Tont de volement & dixcez
Chaquin vit ſi eſtrongement
Quo né que malour & torment,
Et ſan iquez Preſidiaux
O ſe fret bain de puz grond maux,
Mé gla courſiſſant pre dreture
Tot iquez belle precedure,
Et enjugeant bain jolimont
Ne puz ne moins quau Parlemont;
Hé Dé quo va bain à rebours
Diquez fuars & pledoyours,
Qui pre lour cotte gle faisiant
Duri Precez tant quiglz vouliant
Ine matere din dener
Dury bain in an tot inter,
Et ſi appea en ertet fat
O demouret tot impreſat.

Ma ſé Piarrot y te vai dire,
In iour in nigaut de ſoint Cire
Me fit adiourny [3] à Pœters
Ou y comparugui velenters
Et aleguet pre ſez réſons
Que coinq ou ſix petits oysons,
Qui mapreteniant de long-tomps,
Auiant éti premi ſez chomps,
Et ſe complegnet do dimage [4]
Anſi fat in ſon labourage
Y pringui lez in Preculoux [5]
Aſſé fin qui ertet boitoux
Me home pringuit in grond vantre
Tot veroli pire quin diantre [6]
Gne demandet qua ſe ſouly
Et ne faſet roin que broüilli,
Iglz nauet pas vaillan in pot
Et iappet grous en chain clabot [7]
Pardy tot iquez broüillemons
Durirant bain prez de ſix ans,
Peute fut dit, tot defondu
Qui puz a mis puz à predu,
Et noguirant pre nou defonce
Tot deux auquine reconponce,
Et nou couti bain priqué troubles,
Puz de deux plain boicea de [doubles

(1) Méchanceté. — (2) Jadis.

(3) Se dit de chaque homme en particulier et de tous les hommes ensemble.

(4) Se plaignait. — (5) Procureur. — (6) Diable. — (7) Vide, peu rempli, par extension affaissé.

Digitized by Google

Et ſoluſt éti quem auoure [1]
O noguiſt pas duri ine houre :
Car iquez Magiſtraux ſauons
Luſſiant vidi in poy de tons
Sins ſoffri quiqualle broüillrie
Euſt cauſi tant de plaidrie
Nétre Ré éſt bain debonnére
Douoir preueu à tau affoire,
Sigl noguiſt bailli in tau ordre
Le monde ertet in grond deſordre;
Lan ſe monget pre tau martire
Que lez auquins ne pouuiant viure
Et incore tot bain ponſi,
Dé y ertet bain offoncy,
Car igl nous defont pre dreture [2]
Tote iquate ſolle plaidure.

O ſont auſſi do grond broüillours
Quiquez impoſitionnours,
Prin poy d'ail mis dans in pené
Glen prenant merdingue [3] in dené,
O ny a roin quiquez Fermers
Nimpouſant pr'auer do deners,
Quon nouſtre Ré ou intendra
Pardingue o lour en ſouuaindra,
Et iquez bruars de bruere
En fran in iour mis en arrere
Le monde ez eſſé ampreſſy
Sins étre tant d'aillours preſſy.

Naz tu point ouy de nouuea
Le fat de miſſe Ion Chappea,
Qui a pre ſoubtille manere
Ingrouſſy ſa pauure Chambrere,
A le la fat priquou grond mau
City deuont l'Officiau,
Mé igl ni veut point comparétre
Si l'Officiau put counétre
Quigle lait anſi diffamie
Igl en perdra ſa renommie,
Et ſi poira bain cherement
Son coüillage & beſongement,
Que Dé nous a ben fortuny
De nous auer anſi donny
In Officiau de dreture,
Qui met tot ſen ſoucy & cure
De corigy iquez paillards,
Qui ſon puz viloin que belards [4],
O ly en a puz din milé
Qui ne faſant outre meté,
Que beſogny, & prez & loin
Lez fames qui ne lour ſon roin,
Et diſant quo lez vaillontiſe
De bain demeni paillardiſe,
Et cheuauchont à tous eſtrers,
Et fy fy ditaux putacers
Qui ſant malhouroux & maudy
Gle deuriant étre lapidy,
Que me glertiant pre cy deuont,
Mé chaquin é ſi mau viuont
Que gle priſant de bon courage
Y quou pechi de beſognage :
In home é loüy mointenont
Qui taint mauuez gouuernemont;
Mé in ior lour moichont mœnage
Sra puny tant quo l'en fra rage,
Et deuindrant tot barbouilly
Tot mreſonguz et veroly,
Et frant a journy au ſurpuz
Pré comparétre a mau pretuz.

Or Piarrot icy finiray

(1) Si cela eut été comme maintenant. — (2) Justice, équité. — (3) Mère-Dieu. — (4) Bélier.

Digitized by Google

Et pre congy, y te priray
De te gardy do mœchonſetries
Qui tay bain à point declaries,
Ne honte point iquez fauſlere
Qui sont à noutre trin contraire,
Dechaſſe iquez faux mounoyours
Qui fant de ſi malhouroux tours;
Ne fois auquine precedure
Sa ne ſan bain de grond dreture,
Tains toy jeoux tont que pourras,
Et in grond pleſi tu auras,
Prechaſſe lamitty do Ions
Et viuras jeoux in tot tomps
Ne crain poin quond o faudra [mourre
Car le bon Dé te peut ſecoure,
Vi aſſé bain & jolimont
Et tu iras a ſauuement.

—

Pre le tain Tenot, qui tenuoye
Iquatte Loittre pre grond ioye
Et te fera (tu le véras)
Pleſi qu'on tu len requeras.

(*A suivre.*)

LE TRÉSOR DE LA LANGUE FRANÇAISE, DE M. GODEFROY.

M. le Ministre de l'Instruction publique vient d'accorder à M. Godefroy la somme de 150,000 francs, payable en quinze annuités, pour la publication du *Trésor de la Langue Française.*

M. Godefroy n'est connu des philologues que par un *Lexique de la langue de Corneille*, auquel on peut opposer et préférer l'œuvre de M. Marty Laveaux; mais l'étude d'un poète du XVIIe siècle n'annonce pas de prime abord la connaissance de notre littérature du XIe au XVIe siècle.

Le ministère n'est pas prêteur d'habitude: c'est là son moindre défaut; aussi me semble-t-il avoir contracté à la grosse aventure, quand il pouvait prêter sur bonne hypothèque; son crédit s'est trompé d'adresse et devait être réservé à l'Ecole des Chartes.

Le directeur, M. Jules Quicherat, prépare depuis longtemps un supplément au *Glossaire latin de Du Cange;* ses élèves le savent et s'empressent de lui apporter les formes et mots nouveaux qu'ils rencontrent dans leurs lectures et leurs recherches; sur une invitation de lui,

Digitized by Google

on aurait fait pour le français ce que l'on fait pour le latin ; M. Paul Meyer, à l'école même, M. Gaston Pâris, à l'école des Hautes-Etudes, auraient contrôlé les résultats et combiné en une savante synthèse ces consciencieuses analyses ; quant aux 150 mille francs de M. Godefroy, ils auraient servi à publier l'ouvrage, à donner des prix aux travailleurs les plus méritants.

C'était là, pensions-nous, le projet des deux Ecoles, quand leurs plus savants professeurs reprochaient à La Curne de Sainte-Palaye sa vieillesse, et à l'éditeur sa présomption ; cependant c'est le nom de La Curne qu'on lit au titre de la publication de M. Godefroy. Il voudrait attirer sur un vieux savant trop pillé, un peu oublié, l'attention bienveillante de l'Ecole des Chartes et de l'Ecole des Hautes-Etudes ; pour ses intérêts et sa réputation, il a depuis longtemps prouvé qu'il n'avait pas besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer. Nous attendons la publication des premiers fascicules du *Trésor de la Langue Française* pour les apprécier.

COLLÉGE DE FRANCE.

COURS DE LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISE DU MOYEN-AGE PENDANT LE SECOND TRIMESTRE DE 1877.

M. Paulin Paris, membre de l'Institut, Académie des sincriptions et belles-lettres, professeur honoraire. — M. Gaston Paris, membre de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur, exposera l'Histoire de la Littérature française au quatorzième siècle, les mardis, à deux heures, et expliquera des Textes choisis, les mercredis, à dix heures.

Niort. — Typographie de L. FAVRE.

Digitized by Google

PERMUTATION DES LETTRES

QUI ONT DONNÉ A LA LANGUE LATINE LA FORME ROMANE.

Ce serait une bien grande erreur que d'attribuer au hasard ou au caprice les substitutions successives qui ont donné à la langue latine une forme nouvelle. On va voir, au contraire, qu'elles ont obéi aux lois d'une logique rigoureuse, et que l'instinct populaire a été plus fidèle aux règles de l'analogie que ne l'ont été les savants qui ont voulu plus tard demander à la langue latine des mots que nos ancêtres avaient déjà faits beaucoup mieux.

Comme il s'agit ici d'abord de la langue parlée, c'est à l'oreille qu'il faut assigner le principal rôle dans l'adoption ou le rejet des sons qui entrent dans la composition des mots latins. Il existe pour chacun d'eux une partie dominante sur laquelle la voix appuie plus fortement, et qui souvent est la seule que l'oreille entende d'une manière distincte. C'est cet accent, appelé par Diomède *anima vocis*, l'âme du mot, qui a déterminé tout naturellement la conservation de la syllabe sur laquelle il portait, comme l'a prouvé très-bien M. Diez. Les retranchements et les contradictions ont donc agi principalement sur les syllabes non accentuées dans le latin : *pingere* est devenu peindre ; *porticus*, porche ; *présbyter*, prêtre.

Les Français, ayant comme les Espagnols de la difficulté à prononcer les mots commençant par sc, sp, st, les firent précéder d'un e : *scribere*, escrire ; *species*, espèce ; *stomachus*, estomac ; *scandalum*, esclandre. Le peuple dit encore *esquelette*, et non squelette.

Al est devenu *au* ; *alter*, autre ; *balsamum*, baume ; *alba*, aube.

Digitized by Google

A bref devient *ai; amare*, aimer; *A* long devient *ei:* CLAVIS, cleif, clef, clé; *donare*, donneir, donner;

E bref, ie: *bene*, bien; *E* long, oi, oe: *me*, moi, *tres*, trois;

I bref, oi: *bibere*, boivre, boire;

O bref et *U*, d'abord ue, puis eu; *bovis* (de bos), buef; *focus*, feu; *O* devient eu: *honor*, honneur; oi: *gloria*, gloire; ui: *corium*, cuir; ou: *movere*, mouvoir;

U se change en eu, *gula*, gueule;

B, au milieu de la plupart des mots, se change en *V: labrum*, lèvre; *libra*, livre; *diabolus*, diavle, diable. Devant *T* ou *V*, il se syncope: *debitum*, debte, dette; *subvenire*, souvenir.

V se change en *B: vervex*, berbis, brebis; ou se syncope: *pavor*, paor, peur; *pavonem*, paon; quelquefois gu ou g (transformation fréquente dans les langues romanes) *vastare*, gaster, gâter; *vespa*, guêpe; *vulpes*, werpil, gourpil, goupil. B s'intercale dans les combinaisons de ul et de rm: *cumulus*, comble; *marmor*, marbre.

C se change en CH, surtout dans le dialecte picard: *caro*, chair; *catena*, chaene, chaîne; *capillus*, cheveu; *ferox*, *ferocis*, farouche; en g: *contus*, gond; *crassus*, gras.

Le C, qui remplace souvent le Q dans le latin du moyen âge, se change en G dans le milieu des mots: *æqualis*, égal.

G se retranche devant E et I, *regina*, reïne, reine.

T, conservé dans presque tous les mots venant du latin, se retranche dans chaire, de *cathedra*; chaîne, de *catena*; il ne se prononce pas à la fin des mots: *lectus*, lit.

D se syncope assez souvent: *audire*, ouïr; *hodie*, hui; *sudor*, sueur.

L devient R: *luscinïola*, rossignol: *apostolus*, apostre. R se change en L: *altar*, autel; cette même lettre R se

Digitized by Google

transpose: *temperare,* tremper ; *turbulare*, troubler ; *vervex,* brebis.

DIALECTES
DES DIFFÉRENTES PROVINCES DE L'ANCIENNE FRANCE.

Indépendamment de ces changements généraux, il y en eut, comme nous l'avons dit, un assez grand nombre qui résultèrent de la différence de prononciation dans les différentes provinces de l'ancienne France. C'est en effet par la prononciation seulement que diffèrent les dialectes provinciaux. Quant aux règles grammaticales, elles sont les mêmes pour tous les pays qui parlèrent la langue d'oil. G. Fallot, dont le nom est attaché au premier travail sérieux sur les formes dialectales, a réduit ces dialectes à trois principaux : le *normand,* le *picard* et le *bourguignon.*

Cette classification a été adoptée par M. Burguy. Nous croyons avec M. Leroux de Lincy, qu'on ne peut en distinguer moins de cinq : le normand, le picard, le lorrain, le bourguignon et celui de l'Ile-de-France.

Le dialecte normand s'étendait sur une partie du Maine et de la Bretagne, et avait pour limite à l'E. l'Ile-de-France.

Il retranchait l'i des syllabes en ie, ier, ai, air, et le remplaçait par e : *bien*, ben ; *derrière,* derere ; *faire,* fere ; *laisser*, lesser ; *plaire,* plere ; *plaider*, pleider : oi devient ei : *envoyer*, enveier ; *roi*, rei ; *voir*, veir ; *ils doivent*, ils deivent.

Il écrivait par un u la plupart des syllabes en o, ou, eu, on, or : *son*, sun ; *jour,* jur ; *tout*, tut ou tuit ; *plusieurs*, plusurs ; *prison*, prisun ; *moult,* mult.

C'est aussi par *ei* qu'il écrivait les formes de l'imparfait qui dans le dialecte picard s'écrivaient par *oi : il voleit, il diseit, il feseit.*

Il formait en *eo*, et en *ou* les imparfaits de la première

Digitized by Google

conjugaison, amabam, *j'amoe* ou *j'amoue ;* stabam, *j'estoe* ou *j'estoue.*

Le normand écrit et parlé en Angleterre, quoique conforme en certains points avec celui de la Normandie, avait subi, par suite de son contact avec le langage des Anglo-Saxons, des altérations nombreuses qui le font aisément reconnaître.

Le picard embrassait la Picardie, l'Artois et la Flandre.

Son caractère principal est le *ch* substitué à l'*s* et au *c* faible : *ici*, ichi ; *ciel*, chiel ; *naissance*, *puissance*, naissanche, puissanche.

En revanche, il met aussi souvent k et q à la place du ch, *chien*, kien ; *chenu*, quenu ; *vache*, vaque.

Il aime le g final : *ung*, pour un.

Il remplace o et eu par ou : montrer, *moustrer ;* jeûner, *jouner.*

Il ajoute souvent i devant e : *manger*, mangier ; *danger*, dangier ; et substitue g à j, *jeu*, gieu.

Le dialecte bourguignon était usité dans les provinces orientales et centrales de la France ; l'Orléanais, le Nivernais, le Berry, la Touraine, l'Anjou.

Son principal caractère était d'ajouter un i à toutes les syllabes en a ou en e : amer, *aimer ; sage*, saige ; *bon*, boin ; *quel*, queil ; *assez*, asseiz.

Le dialecte lorrain supprime souvent les autres voyelles pour y substituer i ; mi pour *me*, mis, pour *mes.*

Il remplace souvent le g par le w : *Warder* pour garder ; *Werpir*, pour guerpir.

Les formes affectées par le dialecte de l'Ile-de-France ont beaucoup d'analogie avec celles du bourguignon (Diez). C'est aussi celui qui se rapproche plus que les autres dialectes du français que nous parlons aujourd'hui.

C. Hippeau.

Digitized by Google

DE L'INFLUENCE DU DIALECTE NORMAND

DANS LES TRANSFORMATIONS DE LA LANGUE FRANÇAISE

Nous avons déjà touché à cette question, quand nous avons cherché à expliquer comment s'était introduit dans le français le solécisme des adjectifs possessifs féminins *mon*, *ton*, *son*, devant les voyelles (V. *Revue historique*, p. 137).

Nous allons l'étudier de nouveau, non plus cette fois à un point de vue restreint, mais en examinant d'une façon générale quelles traces le dialecte normand a pu laisser dans la langue définitivement fixée.

Ces traces vont être signalées séparément, d'abord dans la langue écrite, puis dans la langue parlée.

I. INFLUENCE DU DIALECTE NORMAND DANS LA LANGUE ÉCRITE.

Ce dialecte, que les Normands appelaient au moyen âge le « franceis de Normandie, » diffère essentiellement des autres dialectes parlés au nord de la Loire, et qui ont, avec lui, apporté leur contingent dans la formation de la langue d'oïl. Il se distingue en particulier de celui usité dans l'Ile-de-France, connu alors sous la dénomination de « françois de Paris, » par la substitution, dans une certaine classe de mots, de la diphthongue *ei* à la diphthongue *oi*. C'est là, assurément, le plus caractéristique des idiotismes normands, celui qu'on pourrait presque appeler fondamental.

Là où le « françois de Paris » a changé l'*e* et l'*i* de certains radicaux latins en *oi*, le « franceis de Normandie » en a fait *ei*.

Digitized by Google

1° E *latin.*

De *habere, credere, crescere, movere,* etc., l'un a tiré *avoir, croire, croistre, mouvoir,* et l'autre *aveir, creire, creistre, mouveir :*

Si il *aveir* les pot, si s'en escouriad sei dudizme de main, et si *aveir* nes pot, si se defende ete.
Lois de Guillaume, 16.

I faut n'*aveir* pas grant chervelle....
Rimes jersiaises, p. 228.

Se trois Rollans li proz en mi ma veie,
Se ne l'assaill, dunc ne faz jo que *creire.*
Chans. de Rol., p. 85.

Ma paure effant, je ne sais qu'en *creire.*
Rimes guernesiaises, p. 161.

Et quant plus *creissez* l'oche avant,
Et li solel par tot s'espent.
GUIL. DE NORM., *Bestiaire divin*, v. 199.

R'gardaiz un p'tit coumme les liss des courtis *creissent.*
MÉTIVIER, *S. Matthieu*, ch. VI, v. 28.

Et tu scez bien que droit s'acorde,
Que quant y peut *mouveir* discorde
Ou riote entre ij parties....
L'Advocacie Nostre-Dame, p. 41.

Fezant *mouveir* leu lippes....
D. FERRAND, *Muse norm.*, p. 176.

De même, de *fænum, medietatem, pectorina* (bas-lat., du lat. *pectus*), *serum,* etc., le dialecte de l'Ile-de-France a formé *foin, moitié, poitrine, soir,* et celui de Normandie, *fein, meitié, peitrine, seir :*

E la charuigne Jezabel girrat cume *feins* el champ.
Les Rois, p. 379.

Digitized by Google

Il en devint pu sec qu'une bote de *fein*.
L. PETIT, *Muse norm.*, p. 11.

Li braier trenche en deus *meitiez*.
BÉNOIT, *Rom. de Troie*, v. 11327.

Les chants riaulx sont à *maitié* faits.
D. FERRAND, *Muse norm.*, p. 9.

Percent lur cors e lur *petrines*.
MARIE DE FRANCE, *Purgatoire*, v. 1004

Cupindon se trouve bien fier,
Quand i ronfle sur sa *pétrine*.
L. PETIT, *Muse norm.*, p. 17.

Vengez vos fiz, voz freres e voz heirs,
Qu'en Rencesvals furent morz l'altre *seir*.
Chans. de Rol., p. 287.

Un *seir*, treis s'maines après la belle cérémonie...
Rimes guern., p. 117.

2° I *latin*.

Bibere, inde viare, sit, videre, etc., ont fourni au dialecte de Paris, *boire, envoyer, soit, voir*, et à l'idiome normand, *beire, enveier, seit, veir :*

Ne volt mangier ne *beire*.
Chron. de Jord. Fantosme, v. 25.

Je ne sairais (saurais) manger ny *baire*.
D. FERRAND, *Muse norm.*, p. 27

S'en volt ostages, e vos l'en *enveiez*
U dis u vint ; pur l'aflancer,
Enveiuns i les fils de nos muillers.
Chans. de Rol., p. 6.

Mon fieu, j'avon recheu chind o six mots d'escrit,
Dans un miet de papier, *enveyé* à ten père.
D. FERRAND, *Muse norm.* p. 38.

Digitized by Google

Nus ne mangeruns si que il *seit* venuz.
Les Rois, p. 59.

Si j'sis assez ben et que la lune *seit* belle...
Rimes jers., p. 147.

Mult *veient* loin haut et cler.
GUIL. DE NORM., *Best. div.*, v. 1674.

Si tu ne *veys* point la plume à men capel...
L. PETIT, *Muse norm.*, p. 7.

Comme aussi, de *digitus, piscem, quid, sitis*, etc. sont venus en dialecte de l'Ile-de-France, *doigt, poisson, quoi, soif*, et en celui de Normamdie, *dei, peisson, quei, sei:*

Del *dei* apres le polcier.
Lois de Guil., 13.

Plaque là tes chin *dais*.
L. PETIT, *Muse norm.*, p. 30.

Plenté i a de granz saumons,
De lamprées, d'autres *peissons*.
GUIL. DE S. PAIR, *Rom. du Mont S. Michel*, v. 467.

N'y a *peisson* qui terjôus noue.
Rimes guern., p. 77.

E dit al rei : De *quei* avez pesance ?
Chans. de Rol., p. 73.

Sache que j'ay de *quay* ravigoté ta rate.
LE PETIT, *Muse norm.*, p. 7.

Mais ne pout la *sei* endurer.
BÉNOIT, *Chron. de Norm.*, v. 35998.

J'avons *sei*. — Beis de l'iau, grenouille.
Coup-d'œil purin, p. 55.

Ces prémisses une fois posées, nous allons indiquer, en suivant l'ordre alphabétique, quelques-unes des formes

Digitized by Google

recueillies par nous un peu au hasard, parmi celles que la langue française a empruntées au dialecte normand.

Aveine. — L'Académie admet ce vieux mot, aussi bien que *avoine*, aujourd'hui seul usité. *Aveine*, du latin *avena*, est un mot normand, d'après les règles de transformation que nous venons d'exposer.

Chascun bordage contient une acre de terre et rent un sestier d'*aveine*.
Livre des Jurés de S. Ouen de Rouen, f° 422, v°.

Créance. — Le verbe normand *creire* (1) a amené cette forme. Se rattachant au verbe *croire*, la forme française devait être *croyance*. *Croyance* subsiste, il est vrai, dans la langue, mais avec un sens légèrement différent de celui exprimé par *créance*. Généralement, *croyance* se dit de l'action de croire, de la foi, et *créance* signifie plus particulièrement confiance. En dialecte normand, *créance* se disait pour croyance :

Ma *creance* vus dirai tute ;
Ja ne serez de ce en dute.
Marie de France, *Ywenec*, v. 167.

Effrayer. — *Effrei*, en dialecte normand, a formé d'abord *effreer*, puis *effreyer* :

Grant fut l'*effrei* par les osteaus.
Chron. anglo-norm., I, 17.

Li reis Marsilies en fut mult *esfreed*.
Chans. de Rol., p. 37.

De même, en français, *effroi*, qui avait déjà donné *effroyable*, devait donner aussi et donna en effet *effroyer* :

Elle fut si tres *effroyée*, qu'elle demeura comme une statue.
Heptaméron, XXXIe nouv., p. 315.

---

(1) Voir page 170.

Digitized by Google

Et là fist incontinent jetter de grands cris à ses gens et sonner les trompettes pour *effroyer* les ennemis.
AMYOT, *Hom. ill. de Plut.* — Camille, 42.

Avec le temps, la langue a abandonné cette forme correcte, pour y substituer la forme normande.

EMPLETTE. — C'est le substantif du verbe normand *empleier* dit pour employer, du latin *implicare :*

Seinte Eglise deveit perir;
Mès seint Thomas ne pot sosfrir :
Avant se mist.
S'ame dona pur lui garir,
Ben l'*empleiat*, car il est martir
Od Jhesu Crist.
Vie de St Thom. de Cantorb., v. 1231.

De la forme française *employer* découlait *emploite*, mot qui existe en effet dans la langue :

Pour l'espérance de quelque voisine *emploite*.
MONTAIGNE, *Essais*, I, 317.

Cependant la forme normande *emplette* a prévalu.

ENVERRA, ENVERRAIT... VERRA, VERRAIT... — Suivant les règles ordinaires de la formation des temps, *envoyer* amenait au futur *j'envoyerai, tu envoyeras*, etc., et au conditionnel, *j'envoyerais, tu envoyerais*, etc.:

Et si possible est.... les *envoyerons* joyeulx à leurs domiciles.
RABELAIS, *Gargantua*, L. I, ch. XXIX, p. 54.

Le roi lui dit qu'après diner, il l'*envoyeroit* querir.
J. HEROARD, *Journal de l'enfance de Louis XIII*, I, 97.

De même, de la forme normande *enveier*, déjà signalée plus haut, p. 171, découlèrent, savoir : au futur, *j'enveirai*,

Digitized by Google

tu enveiras, etc., et au conditionnel, *j'enveirais, tu enveirais*, etc.

Or la langue a répudié les formes françaises *j'envoyerai, j'envoyerais*, pour adopter les formes normandes *j'enveirai, j'enveirais*, dont elle a fait *j'enverrai, j'enverrais*.

Pareille remarque s'applique au verbe *voir*, en dialecte normand *veir*, du latin *videre*. La forme française correcte était *je voirai, je voirais* :

A touz ceux qui ces lettres *voiront*, salut.
Ordon. de 1299, citée au *Livre des Metiers*, p. 420.

Jamais je ne te *voyrrai*.
RABELAIS, *Pantagruel*, L. II, ch. III, p. 109.

Par la même raison, la forme normande *veir* déterminait, au futur, *je veirai*, et au conditionnel, *je veirais*.

As glaives trenchanz acerins
Et as brans d'acier peitevins
Verrom (car ce desir e voil)
Saveir qui vait querant orguil.
BÉNOIT, *Chron. de Norm.*, v. 34673.

Qant le bers *veiras* devant tei,
Où tes anfès fu morz par mei.
MARIE DE FRANCE, Fable 63.

Ici encore, comme on le voit, la forme normande a supplanté dans la langue, l'ancienne forme française, forme qui a cependant persisté dans *je pourvoirai, je prévoirais*, etc.

IL ÉCHET, ILS ÉCHÉENT, IL ÉCHERRA, IL ÉCHERRAIT, ÉCHÉANT ; — IL DÉCHET, IL DÉCHERRA, IL DÉCHERRAIT. — Toutes ces formes appartiennent au dialecte normand et se rattachent au latin *cadere*, lequel a donné, savoir : à ce dialecte *caïr, chaïr* et les dérivés *decaïr, decheïr, escheïr*, et au dialecte de l'Ile-de-France, *choir* et les dérivés *déchoir, échoir*.

Digitized by Google

Quant le dut prendre, si li *caït* (1) à tere.
Chans. de Rol., p. 29.

Empoint le bien, si le fais jus *chaïr*.
Roncisvals, p. 60.

Sicum les foilles des herbes, tost *decarrunt*.
Lib. psalm., p. 46.

Dient Franceis : Mult *decheent* li nostre.
Chans. de Rol. p. 137.

De *échoir* et de *déchoir* découlent régulièrement les formes *il échoit, ils échoient, il échoira, il échoirait, échoyant; il déchoit, il déchoira, il déchoirait.* Le français n'admet plus *échoyant,* qu'il remplace par le normand *échéant;* quant aux autres formes, elles paraissent persister dans la langue, concurremment avec les formes normandes *il échet, ils échéent, il écherra, il écherrait; il déchet, il décherra, il décherrait.* Cette licence est due, comme tant d'autres, à l'influence du dialecte normand.

La même remarque s'applique au substantif normand *échéance,* qui eût dû former en français *échoyance.*

Espérer, Désespérer. — Le latin *speres,* que l'on trouve dans Ennius et dans Varron, a fourni au dialecte normand *espeir, espeirer, despeirer* (désespérer) :

---

(1) La forme conservée en patois est *quéir :*
J'ay une gambe de verre
Et l'autre de terre ;
S'ou m'enviez bien loin,
Je querray à terre.
La Friquassée, p. 14.

Qui n'y va, n'y *quet.*
Métivier, *Dict. franco-norm.*, p. 44.

Digitized by Google

Tex cent vei ci, au mien *espeir* (1),
Que cil qui a menor poeir.
BÉNOIT, *Rom. de Troie*, v. 5719.

Tuz ces ki *espeirent* en tei...
Les Rois, p. 208.

Quant l'um de vie se *despeired*...
Ib., p. 127.

Le même radical a donné au français *espoir*, *espoirer*, *desespoirer* :

Demain *j'espoir* qu'i seront
Avecques entre nous...
Mist. du siége d'Orléans, v. 8610.

Car icil qui *se desespoire*...
Théâtre franç. au moy. âge, p. 550.

A ces anciennes formes, découlant régulièrement de *espoir*, la langue française a substitué les formes *espérer*, *désespérer*, qui se rattachent à *espeir*. On eût dû de même dire *espoirance* au lieu d'*espérance*.

ETRÉCIR, RÉTRÉCIR, ÉTRÉCISSEMENT, RÉTRÉCISSEMENT. — Ces mots ont pour radical *étreit* (2), forme normande de *étroit*, du latin *strictus*, d'où vinrent *étrécir* et les autres dérivés qu'on vient d'indiquer.

---

(1) Au XVIIe siècle, *espeir* subsistait encore en patois normand :

Et j'ay *esper*, quay qu'i veille gronder,
Qu'aveuc le dret, je pourray emporter
Le grand prochez, meu pour un nid de pie.
D. FERRAND, *Muse norm.*, p. 86.

(2) *Etreit* se dit toujours en patois normand :

Entreiz par la porte *étreite*.
MÉTIVIER, *S. Matthieu*, ch. VIII, v. 13.

Digitized by Google

Cuntre sun piz *estreit* l'ad enbracet.
Chans. de Rol., p. 183.

En lur anguisses serrunt *estreciez*.
Les Rois, p. 209.

Etroit amenait de même, *étroicir*, *rétroicir*, *étroicissement*, *rétroicissement*, formes que la langue a abandonnées pour les formes normandes.

Crassus... departit ce qu'il avoit de gens de cheval sur les deux ailes ; mais depuis il changea d'opinion et *estroissit* la bataille, de ses gens de pied.
AMYOT, *Hom. ill. de Plut.* — Crassus, 43.

Afin que par tel *estroicissement* des costés, l'on puisse attaindre avec la main jusqu'au milieu.
O. DE SERRES, 632, dans LITTRÉ.

Retroicissant le double type.
Traité d'Alch., 92, *ib.*

FENAISON, FENIL. — Ces mots se rattachent à la forme normande *fein*, usitée pour *foin*, aussi bien dans l'ancien dialecte qu'en patois (v. ci-dessus p. 170). La forme française régulière eût été *foinaison*, *foinil*.

FÉRIES. — Le latin *feriæ*, qui a donné au dialecte normand *feiries* (devenu plus tard *féries*) et *feire* (1), devait donner et a donné en effet au français *foiries* et *foire*.

---

(1) Ce mot appartient en effet à l'ancien idiome normand et subsiste aussi en patois moderne :

La cort Richart semblout toz jors *feire* et marchié.
WACE, *Rom. de Rou*, v. 4449.

Tous chez carleux, à la *faire* dernière,
Ont o fripiers vendu jusqu'o mantel.
D. FERRAND, *Muse norm.*, p. 141.

Digitized by Google

La langue moderne a gardé *foire*, mais elle a substitué *féries* à l'ancienne forme française *foiries :*

Le jour de la feste de saincte Genevieſve, qui est ès *foiries* de Noël..
Reg. des péages de la ville de Paris, DUCANGE, *Eschaudati panes.*

FRAYER, frôler. — Suivant les principes indiqués plus haut, réglant le passage de certains mots du latin au dialecte normand, le verbe *fricare* donnait régulièrement à ce dialecte *freier :*

La fleche à un arbre *freia.*
WACE, *Rom. de Rou*, II, 341.

Conformément aux mêmes règles, la forme française devait être *froyer*, verbe que l'on trouve en effet en vieux français :

Environ la Magdaleine, que les cerfs *froyent* leurs testes.
Modus, fol. 8, v°, dans LITTRÉ.

Or la langue a abandonné la forme française exacte et a retenu la forme normande *freier*, dont elle a fait *frayer.*

(*A suivre.*) HENRI MOISY.

GRAMMAIRE FRANÇOISE-CELTIQUE.

De la Syntaxe des Pronoms.

Voici quelques remarques au sujet de la syntaxe des pronoms :

1° Lorsque le pronom *quelque* est avec un substantif, il s'exprime par *ur*, ou *un* qui se met devant le substantif, et *bennac*, après le même substantif... *Exemp.* Ur march bennac a so amâ ; *Il y a quelque cheval ici :* un egen bennac a so aze ; *il y a là quelque bœuf.* Au pluriel, on met le substantif seul, sans article... *Exemp.* Ronceed a so aman ; *il y a quelques chevaux ici :* egenned a so aze ; *il y a quelques bœufs là.*

Digitized by Google

2° Lorsqu'il y a un substantif, ou un adjectif, qui peuvent se résoudre par ces façons de parler : celui qui est, celle qui est, ceux, ou celles qui sont ; au singulier on met *an hiny*, et au pluriel *ar re ;* ou, *an hiny pe hiny*, devant le substantif singulier, et *ar re*, ou *ar re pe re*, devant le pluriel... *Exemp.* An hiny dall a vell, *ou* an hiny pe hiny a voa dalt, a vell ; *l'aveugle voit, id ë*, celui, ou celle qui étoit aveugle, voit : ar re dall, *ou* ar re pe re a voüé dall, a vell ; *les aveugles voyent, id ë*, ceux, ou celles qui étoient aveugles, voyent : an hiny qentâ a hoarzo, *ou* an hiny pe hiny a so ar chentâ, a hoarzo ; *le premier riera :* ar re guentâ, *ou* ar re pe re a so ar re guentâ, a lenvo ; *les premiers crieront.*

3° Lorsque le pronom *pe hiny*, qui, lequel, laquelle, ou, *pe re*, lesquels, lesquelles, sont au nominatif, ou à l'accusatif, on peut les omettre, ou, mettre à leur place, *hacg... Exp.* un dèn a anavezan, a gar Douë, *ou*, hacg a gar Douë ; *je connois un homme qui aime Dieu :* cetu eno ur vertuz a zeziran, *ou*, hacg a zesiran, *voilà une vertu que je désire d'avoir :* cetu tud ne garan qet ; *voilà des gens que je n'aime point.*

4° Quand le pronom *pe hiny* se rapporte à une troisième personne, on peut mettre à sa place *hacg... Exemp.* Cetu ur vertuz hacg a so diæz da acquysita ; *voilà une vertu qui est difficile à acquérir :* chetu ur sy hacg a argarzan ; *voilà un vice que j'abhore.*

5° *Qui* interrogatif, sans substantif, et suivi immédiatement d'un verbe, s'exprime par *piou*, ou, par le singulier, *pe hiny*, et son pluriel, *pe re... Exp. Qui est là ?* Piou so aze ? *Qui vous nourrira ?* Piou oz mago hu ? Pe gand piou ez vihod-hu maguet ? *Qui des trois est le plus grand ?* Pe hiny a nèzeu ho zry eo ar braczâ ? *Qui de vous ira ?* Pe hiny achanoch a yello ? *Qui sont-ils, lesquels sont-ce ?* Pe re

Digitized by Google

ynd y ? *Qui de vous, lesquels de vous autres m'accompagneront?* Pe re a chanoch-hu a zeuyo guenê-me ?

6° Lorsqu'en François on se sert du verbe *être*, mis impersonnellement par tous les temps à la troisième personne, devant les pronoms personnels, moi, toi, lui, elle, nous, vous, eux, elles ; comme, *c'est moi, c'est toi, c'est lui, c'est elle, c'est nous, etc.* En Breton le verbe *être* est aussi impersonnel en cette occasion, et on dit : *é eo*, c'est lui : hy eo, *c'est elle :* ny a voa, *c'étoit nous :* te a vezo, *ce sera toi : c'est vous*, c'hony eo : y a vezo, *ce seront eux, elles.*

7° Pour exprimer en Breton, c'est à moi, c'est à toi, c'est à lui, etc., on se sert du verbe *être impersonnel*, et des pronoms personnels redoublez... *Exp. c'est à moi*, din-me eo : *c'est à toi,* di-de eo : *c'est à lui,* dezan eo : *c'est à elle,* dezy eo : *ou,* dezy-hy eo : *c'étoit à nous*, deomp-ny voa : *c'étoit à vous,* deoch-hu voa : *ce sera à eux, à elles*, dézo-y vezo, etc. (*A suivre.*)

SERMON DU XIIIe SIÈCLE

Tiré d'un manuscrit de la Bibliothèque de Rouen, inscrit sous le numéro A 541.

— Suite. —

Povre, Sire, que vieng à vos riche,
Qui n'estes pas aveir (1) ne chiche.
Quant véés là nécessité,
Piteus (2) et plain de charité,
Enclinés vos et vos plessiés (3) ;
Puisiés en vos dont me peissiés ;
Se eins que menjuce (4) sospire,
Après sospirs, que je respire.

(1) Avare. — (2) Miséricordieux. — (3) Pliez.
(4) Avant que je mange.

Digitized by Google

Donez moi, Sire, cel mengier
Qui me face en plus fort changier ;
Come je sui vers terre égart (1),
Ne sui pas droit en ton regart ;
Ton aide me daignés estendre,
Par quoi puisse lassus entendre.
Mi péchié desus mon chief rompent,
Qui m'envolèpent et corrumpent.
Descharge ce que je tant dout (2),
Que puis d'enfer ne me transglout (3) ;
De loing, seneaus (4) non, regarder
Puisse, ou de parfont, sans tarder,
Ta lumière et ausi m'enseigne
Toi querre, et o ce l'enseigne,
Et demostre à cui te requiert
Et qui de loial cuer te quiert.
Autrement ne te savon querre,
S'avant tu ne nos mes en erre (5).
Nus ne parvient à toi trouver,
S'en toi mostrant n'i veus ouvrer (6),
Je te querrai, en desierrant,
Et te desierrerai en querant ;
Et graces grans je te rendrai ;
Quar cette image as faite en moi,
Que en mémoire je aie toi,
Et que te pense et que t'amaig.
Mes de fumée si l' staig (7),
De mes pechiés et si l'efface ;
Et si li occirra la face,
Que ausint (8) est comme deffete,
Donc el ne fet ce por qu'est fete,
Nen a pover (9) qu'ele le face,
Se tu ne reformes sa face.

(1) Egaré. — (2) Crains. — (3) Engloutisse. — (4) Du moins.
(5) Route, voyage. — (6) Travailler, opérer.
(7) Je l'éteigne. — (8) Ainsi. — (9) Pouvoir.

Digitized by Google

Vraiement, Sire debonnaire,
L'inaxcessible luminaire,
En la qu'ele vos habités,
Et en quoi vos nos visitez,
Iceste lumière est en moi.
Clere ne la voi, donc m'esmoi (1).
Et quant à voer mi afferm,
Je sui ausi com l'uel (2) enferm,
Qui pur la luor de souleil
Voit tot, ne regart le soleil.
Tot ausi men entendement
Ne puet regarder clerement
En l'inaccessible lueur
Qui est sanctéine sueur (3),
A qui i porroit avenir
Et s'i porroit auques (4) tenir;
Mes tant resplendist clerement
Que passe mon entendement.
Donc il m'ame ne puet attendre (5)
Quant longuement i veult entendre;
Ainz reverbère par froidure,
Donc ta bone chalour n'endure
Vencu de la grand largeté (6),
Où lumière a lueur geté,
Espandré de s'immensité,
Confunduz de capacité,
O, o Lumiere souveraine,
Inaccessible, de Deu plaine,
O benéete verité,
Tant sommes loing de toi jeté,
O com es lointaigne (7) de moi,
Qui tant parchonier (8) sui de toi!
Quar lointaigne es de mon regart,
Qui te presente et qui te gard;

(1) Je m'émeus. — (2) Oil. — (3) Douceur. — (4) Un peu. — (5) Atteindre. — (6) Abondance. — (7) Eloignée. — (8) Participant, ayant part.

Digitized by Google

Par tout es présente trestoute;
En toi sui tout, ce n'est pas doute,
Quar je sui meü dedens toi,
Et n'ai pooir de véer toi.
Dedenz moi es toute en présent,
Et dont est ce que ne te sent
Environ moi, et ne te voi,
Qui ai de toi toz jors convoi (1) ?
En toi je sui tote présente,
N'a rien ne touche que te sente,
Encore, Sire, es tu covert
Que m'ame n'as pas descouvert
La lumiere de la clarté
Ou es, ne la benéurté (2);
Dont est encore en ténébrour
Et en meseésié (3) labour
De toi plainement enterchier (4);
Mes ne puet très qu'à toi perchier.
Cinc sens vos li avés donnez,
As qués touz vos vos reponez.
Euz (5) a, sire, et ne vos voit;
Si n'est-il rien que tant convoit
Com vostre clarté regarder.
Orelle a por vos escouter
Mes bien i puet ses dois bouter (6),
Ne puet vostre armonie oïr
Qui toz oians fet resjoïr.
Vos oudors tant aromatiques,
Tant soueves, tant amatives (7),
Vouldroit mult flérier (8) et sentir,
Se vos le vouliés consentir;
N'est riens tant li peüst coster
Qu'ele n'endurast por gouster

(1) Désir. — (2) Béatitude. — (3) Incommode. — (4) Comprendre
(5) Yeux. — (6) Mettre, pousser. — (7) Aimables.
(8) Flairer.

Digitized by Google

Vostre douchor ; quiconque en gouste
Enivre, et rien ne li couste.
Ses neus (1) bien porroit alégier,
Se tastoit com estes legier ;
Mes ne vos vient pas à plesir
Que nus sens vos puisse sésir ;
Bien soient il de vos ouvrez.
Miel et let, sire, en vos avez ;
Dont les vos raemplir savez.
Li miel est vostre déité
Et li let vostre humanité.
Du let sont li petit peüz (2)
Li miel tendés as parcreüz (3)
Qui fet vomir qui trop en prent.
Quiconque ainsi Deu enprent (4)
Outre son pooir enterchier,
Est outrageus et sot berchier (5).
Dex, que estoit, dites moi ce,
Voie, voir et sapience,
Vie, verité, beneurté,
Eternité tout bien moustré
Ne puet estre parfetement
Por feblesse d'entendement.
Or donques, m'ame escite (6) toi ;
Jete toute cure de toi,
Esdrèce ton entendement,
Et pense mes bien sagement,
Tant que tes povers s'estent ;
Mes pour ce toute ne t'estent ;
Folie iert, je te le di bien.
Quel et com grant est celui bien !
Se tot li bien sont delitable (7)
Qui sont courant et tres passable (8) ;

(1) Nœuds. — (2) Nourris. — (3) A ceux qui ont grande.
(4) Entreprend. — (5) Berger. — (6) Excite toi, encourage toi.
(7) Délectable. — (8) Passager.

Digitized by Google

Mult est dous, mes incomparable
Li bien qui en toi est estable,
Sanz qui nus bien ne se soustient,
Qui joie de toz biens contient :
Non pas comme li bien crié (1),
Mes com cil qui les a crié ;
De tant meillour Deu par droiture,
Com criator de criature.
Se tant bone est vie criée ;
Combien vaut mieux qui l'a criée !
Quant est joiouse santé fete,
Mult est joious cil qui l'a faite.
Se l'en aime sens et savoir,
Par qui vient à choses avoir,
L'en doit amer et chier tenir
Qui de noient fait tot venir.
Cest Deu méisme sapience
Qui done sens et enscience (2).
De rechief, se l'on se délite
En chose delitable eslite (3)
Que totes voies est criée,
Come est l'ame recréée,
Qui en geron (4) gist et repose
Au criator de tote chose,
Quelle grant delectacion
A en cele pansacion (5)
Que de celui fait couche et lit
Qui a crié trestout delit ?
Qui com est en cest bien saura
Quant aura-il et que n'aura,
Certes quan qui voudra sera,
Et qui ne voudra cessera,
Tant biens ara de cors et d'ame,
Tel que oiel (6) d'omme ne de fame

(1) Créé. — (2) Connaissance. — (3) Choisie. — (4) Sein.
(5) Pensée. — (6) Œil.

Digitized by Google

Ne vit, n'orrelle n'escouta
Ne en cuer d'omme ne monta.
Por quoi donques vis-tu musant
Puis chà, puis là, ton tens usant,
Et querant biens de cors et d'ame
Fé deu ostel, et amor dame
A cui joing reson et assenble,
Aime .I. bien ou toz ensemble ;
Quar à toi sol il sol souffist.
N'est pas mervelle quant tot fist
Desierre ce où tout bien est,
C'est Deu simple bien et bien est.
Ma char (1) orde (2) que aïmes tu ?
Et, m'ame, que desierres tu ?
En lui est quanque vos amez
Quant que par desierres clamés
Se beaute vos plaist et delite.
Li Juste la sus pareslite (3),
Comme souleil resplendiront,
En régne Dieu quant il seront.
Se estre voulez isneaus (4) et fors,
Ou avoir franchise de cors,
Que ne li puist riens contrester (5)
Ne detenir, ne molester ;
Qui vairement Deu ameront
Semblable as angres (6) Deu seront,
Qui, si com li apostres dit,
Que verité pas ne desdit,
Li cors qui con semmenche (7) sunt,
En terre couvers, si resunt
A resordre (8) com esperiz,
Tot soient-il come periz ;
Ou nature pas nos verra
Mes Dex qui lores mosterra

(1) Chair. — (2) Sale, vile. — (3) Elus. — (4) Léger, actif.
(5) Résister, nuire. — (6) Anges. — (7) Semences. — (8) Ressusciter.

Digitized by Google

Qu'à ses vertus, n'à ses mervelles,
Ne sont semblables ne parelles,
Eins en eus esprimenteront,
Qui d'enterin cuer l'ameront,
Qu'as angres Deu resembleront,
Quant en Crist resusciteront.
Se nus quiert que longuement vive
Et que il ait vie sanctevie (1)
Alors est s'ame en éternité
Et en pardurable santé.
Li Juste, (ou l'escriture ment,)
Vivront mes pardurablement (2),
S'on veult estre saoul et ivre.

(*La fin à la prochaine livraison*).

(1) Sanctifiée. — (2) Eternellement.

COLLECTION DE VERSIONS

DE LA PARABOLE DE L'ENFANT PRODIGUE

EN DIVERS DIALECTES, PATOIS DE LA FRANCE.

— Suite. —

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois de Giromagny (Alsace), envoyée par M. Richard, des Vosges. (M. I.)

11. In houme ava dou boubes.

12. A lo pu june dit à son paire: mon paire bayie me pâs dy bain que me revint et son père l'y baillit.

13. Quaiques joues aprét lo pu junë ayant ramessa tot ce qu'al ava, patehi a son arra dans in payis bain éloignié ou a mingea to ce qu'al ava an vivant dans la débâche.

14. Quand al avu to mingie a y a survenu ne famene dans le payis la et a quemonça de sontir lo besoi.

15. A son arra don et se piaidit ves schi un des habitans dy payis a cetuci l'onvoya dans sa majon de campaigne po voigea les pos.

Digitized by Google

16. Al ava bain viu ompienni son vontre des écosses que maingeaient les pôs mas n'uin ne li on baillât.

17. Mas étant rontra on lu même a dijet : Cobin y étai de valas vez schi mon paire quont di pain tant qu'a vions et moi y meu toci de fain.

18. I me leveray y m'on iray trova mon paire et y ly dira : Mon paire y a peché contre lo scié et contre vo.

19. Y ne seu pez digne astour d'être appella veute boube trate me mâque comment un de veus valas.

20. A se leva don et son arra trova son paire à quemon qu'al eta oncoir loig de l'ota, son paire l'et vu et fut toutchi de pidié al a fua à devant de lu et sa schampa à son queu et a l'ombrassie.

21. E son boube ly é dit : Mon paire y a péché contre lo scie et contre vo y ne seut pez digne d'etre appella majeu veute boube.

22. Son père dijy alors à ses valas : Apposcha sa première robe et reveti l'an, botta li enne bague y doigt et des suhius es pieds ;

23. Amenas aschu lo vias gras et tuas lo mingeons et bonbançons.

24. Car mon feu que voichi etat mô et al a ressuscité al état petschu al a retrova et a quemoncene à bonbancir.

25. Lo pu veye des boubes eta dans les champs quad a l'arriva à l'ota qua qnemouci d'appreucher al ontondit la musique et lo brut de let danse.

26. Al appella un des valas et li demanda sa que c'état.

27. Cetuci ly diegit : Veute frare ha venu et veute paire ai fa saigner lo vias gras parce qu'el a revenu ben potschant.

28. Schus sola, a sah botta on colere et ne viat per ontra, mas son paire étant sotchi lo pria d'ontra.

29. Cetuci y es repondu a son paire : Aye ge pusieurs années que veu serve et y ne veu z'a djamas deseubéi en ron de ce que veu m'a commanda et portant veu ne ma djamas baillie in schevri, pro me divarti avo mes amis ;

Digitized by Google

30. Ma ascheteu que veutre atre feu qu'ay mingie son bain ave les salopes, ah de retoie ci vos z'a tua po lu lo vias gras.

31. Et lo paire ly disjit : Vos ates tosje avû avo moi et to ce qu'y ah at à vos.

32. Mas a faya bain bonbancire et se rehgeuy parce que veut frare etat mo al a ressuscita al etat petschut et a s'ah retrova.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois du canton de Champagney, arrondissement de Lure, département de la Haute-Saône (M. I.)

11. In homme avat dous boubes.

12. Lo pu jûne diji à son père : Père, ballie me la pâ de bin que me vin : a li patagi son bin.

13. In peu de tems apré, lo pu jûne ayant tot raméssa pachi po in païs bin éloignie al y mingie tot son bin en vicant dans la debauche.

14. Apré qu'al ut tot mingie, al y arrivi ène gran famène dans lo païs, a quemence lu meume à mencâ.

15. A s'en alli, à se botit au sarvice de queute in homme de ce païs là ; a lo mâtre l'envoyii dans sa marquerie po y vogea les pôs.

16. Al ara bin veliu poya se seûla des brôches que mingint les pos. Ma nun ne ly en baillat.

17. Ma étant revenu à lu minme, à diji : combin d'auvries dans la maujon de mon père, qu'an di pain tont qu'a veyant, a moi y mûe tout bèci de faim.

18. Y me levera, y vira à mon père, y li dira : Père, y a pechè contre lo ciè et à veus uils.

19. Y ne su pé digne d'etre appella veute affant ; trâtie me quement in de veus volots.

20. S'etant donc leva a s'en alli à son père : quement al éta oncoire louè, son père lo voyi, fut touchi de pidie, a fu se champa à son coeu, a l'embrassi.

Digitized by Google

21. Son boube li diji : Père, y a pechè contre lo ciè et à veus uils; y ne sûs pé digne d'étre appella veut affan.

22. Ma lo pere diji à ses volots : Approcha vite sa premire robe, a botali, a bota-li auchu ène bogue y doigt a des souias és pies.

23. Prente auchu lo vé gras a tua lo ; mingeant a fesant boine chire.

24. Pochot que mon boube que voichi éta mô, al ô ressuscita; al éta pegiu al o retrova : a quemincinne à fare gran chire.

25. Lo pu ville eta dans les champs; quant o revigni, a qu'al apprechi l'outot, al entendit la musique a la danse.

26. Al appelit in des volots, a li demandit cos que c'éta que sola.

27. Lo volot li diji : Veute frère o revenu, a veute pere e fa tua lo vé gras, pocho qu'al o revenu bin pochant.

28. A s'en fauchi a ne veiy pé entra, son père étant sauchi se botit a lo praï ;

29. Ma lu diji à son pere: Voichi bin des annas qu'i veu sarve, a y ne veus a giama manca à tot les audres que veus m'a ordonna, a veus ne m'a giama ballie in chevril po me regala avos mes amis.

30. Ma apré que veute boube que voila que tot dépenci son bin avos des fannes débauchies, veus a fa tua por lu lo vé gras.

31. Ma lo pere li diji : Mon affant, t'é toge avo moi ; a tot ce qu'i a, o à toi.

32. Ma a falliat bin fare in fastin, a se redjôïr, poche que ton frare que voila éta mo, al o ressuscita, al éta pedju, al o retrova.

Digitized by Google

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois du canton de Vauvilliers, département de la Haute-Saône, envoyée par M. Estienne, maire de Selles. (M. I.)

11. In homme aivoit doux guechons.

12. Lo pu jeune dejeut et sô père : bayet me let pettie de mo bie ; et l'y bayeut so pettège.

13. Quelques jous etpré etant réunis. ce jeune guechon se metteut en routte pô in pays bie loin, bie loin ! quand el y feût et dapenseut to ce qu'el evoit en vivant evot des quoquines.

14. Quand el eut tortot mégie ô venu ene grande disette dans lo pays, et feut pris de let faim.

15. Ne sechant quoi fâre, et se metteût vôlot chie in monsieur do pays que l'envoyeut gaidia las gouris.

16. Quelques fois el aivoit si faim quel airoit vlu vivre do mégie das gouris ; mais nun ne lui en bayoit.

17. In joûe qu'et reflêchissoit et déjet : combie d'ovrés dans let moigeon de mo pere vivant dans l'ebbondance, et my je créve de faim.

18. Je revira chie mô père et je ly dira : j'a peché contre lo cil et contre vô.

19. Je ne seut pû digne d'etre eppella votre fé ; recevet me quement un de vôs vôlots.

20. Revenant donc chie sô pere ; quand et etoit enquoi bie loin, so pere lo voyeut touchie de pitié, et coureut devé lû, l'y sauteut au cô et l'embresseut.

21. Po lors so guechon l'y dejeut : Mo papa, j'a offensa lo cile enquoi vô ; i ne merite pas d'étre eppella vot effant.

22. Lo pere dejeut tot de suite et sas volots : epportioit mô reüchot das dimanches ; mettet li ene baigue et let main et bayet li das souliers.

23. Couret querir lo vé gras, tuet-lo et je feraus in grand fechetin, car y crayo mon effant peri, et vit encoi el etoi peudieu, el o retreuva.

(Le reste manque.)

Digitized by Google

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois du canton de Vesoul (Haute-Saône), envoyée par M. PEIGNOT, principal du collége de cette ville. (M. I.)

11. In home èvoi dù gaichons.

12. Lou pu jeune dizit è son pare : Pare, beillia-me lâs bin qu'i doi èvoi pou mè paa. E lieux f'zit lou peiteige d'sâs bins.

13. Pò èprée lou pu jeune ampoutiant d'èveu lù to ce qu'èl èvoi, s'en èlèt voyaigie dans lâs pèiy bin loin, lei où ç'qu'è dapansi tou son bin en dabôcheries.

14. Per èprée qu'èl eu to dissipâ, vequi eine grand' feimeinne en ç'peiy lei èt é quemencèt è eivoi lâs dents longues.

15. E s'en èlèt èt s'eitéchit ei inn' gent de l'endroit qu' l'envoiy dans sei farme po gueidia lâs gouris.

16. Lei èl eu bin viu s'gourgie dâs cosses que las gouris mingin, mâ nûn n'li en beilloi.

17. Anfin songean en lu-même ei dizit : Combin y eiti d'vôlo dans lei mougeon d'mon pare qu'an dou pain en eibondance, et moi i meue d'fèim.

18. Ei fau qu'i m'leuve, qu'i olle treuvâ mon pare et qu'i li dije : Pare, i â peichié contr' lou cie è vé vô.

19. I n'seu pâ deigne estheure d'étre èpelê vout' gaichon, treitâ-me don coument l'iun d'vôs vôlo.

20. E s'levi don, peu s'en èlit treuvâ son pare, mâ quand el ètô encou bin loin, son pare l'ou vit et lou cueu li seînit lâmoi, èl ècourut l'eimbressie e lou bagie.

21. Son gaichon li dizèt : Pare i a peichié contr' lou cie et vé vô, i n'seu pas deigne estheure d'être èpelâ vout' gaichon.

22. Mâ lou pare dizèt ei sâs vôlo : Eipouthia-li viteman sei premeire roube et boutâ-li, mettâ-li eine baigue au doi, et dâs soulies è sâs pies.

23. Eimenâ lou vée grâ et tuâ-lou, mingeans et fesans bobance.

24. Puschequ' vequi mon gaichon, qu'etâ moue et èl

Digitized by Google

ô rassuscitâ, èl etâ paju et èl ô retreuvâ ; et ei firent lè féte.

25. Poutian son gaichon lou pu véel qu'etâ âs chams, revenêt et quand è fu prouche lei mougeon, èl entendi qu'on sautoi, qu'on chantoi.

26. El épelai ûn dâs vôlo, pou seivoi ç'que ç'ètoi qu'to ç'trein-lei.

27. C'ô, disit-i, qu'vout' freiro ô r'venu, et vout' pare ei fâ tuâ lou vée gras, lou voyan pien d'vie.

28. Stu-ci fu si en coulére qu'ei n'viait pâ entri en lei mougeon. Ç'lei fouchet lou pare de chouti et de lou priâ d'entrâ d'eivou lu.

29. Mâ ei râpondi et son pare : Depu lontan i vô sars san v's eivoi jeimâ dasobéi, et poutian vô n' m'éte jeimâ beillie tan seulman in pôre kèbri pou m'rajoui d'èven màs eimis.

30. Et quand ein gaichon coument stu-lei qu'ei mingû to son bin d'èveu dâs feilles ô venu, vos êtes fa tua loû vée grâ.

31. Lou pare li dizét : Mon gaichon, pou vô, v's eites toûjou d'èveu moi, et i n'â ran que n'seu-t-ei vô.

32. Failloi bin fare lè féte et nos rajoui puschequ' lou freiro qu'étâ moue ô rassuscitâ, qu'èl etâ paju et qu'èl ô retreuvâ.

HISTOIRE DE LA LANGUE ET DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE AU MOYEN-AGE,

Par M. Ch. Aubertin.

Dans un article consacré à expliquer la création récente de quelques chaires d'enseignement supérieur, et notamment celle d'une chaire de langues et de littérature du Moyen-âge, instituée à Lyon par M. Waddington, le *Journal des Débats* s'exprime ainsi qu'il suit sur l'ouvrage

Digitized by Google

que vient de publier M. le Recteur de l'Académie de Poitiers :

« L'histoire de nos origines littéraires est enseignée depuis longtemps dans les Universités allemandes ; mais c'est à peine si elle commence à s'introduire modestement dans nos Facultés et dans nos lycées. Cette science absolument contemporaine, qui est l'œuvre de notre siècle, qui croît pour ainsi dire d'heure en heure sous nos yeux, n'était cultivée jusqu'à ces dernières années qu'à l'Ecole des Chartes. Elle s'est répandue depuis à l'Ecole des Hautes Etudes et à l'Ecole normale, où M. Charles Aubertin, aujourd'hui Recteur de l'Académie de Poitiers, lui a enfin donné la place qu'elle méritait d'y occuper. Nous nous proposons depuis plusieurs mois de rendre compte du premier volume de l'*Histoire de la langue et de la littérature française au Moyen-âge*, ouvrage tout à fait remarquable, dans lequel M. Charles Aubertin a résumé, avec son talent et sa clarté ordinaires, les travaux de MM. Littré, Guessard, Paulin-Paris, Natalis de Wailly, Francisque Michel, Leroux de Lincy, Paul Meyer, Gaston Paris, Auguste Brachet, Diez, Karl Bartsch, de Kervyn de Lettenhove, etc., sur les origines, les premiers progrès et les plus anciens monuments de notre littérature nationale. De pareils livres, où une érudition profonde s'unit à une critique fine, à une analyse pénétrante et à un style excellent, font le plus grand honneur à l'Université. Ils prouvent en même temps que la science du Moyen-âge est aujourd'hui assez formée pour pouvoir prendre rang dans le programme varié de nos Facultés des Lettres. »

Ch. GABRIEL.

LA NOUVELLE ÉDITION DU DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a terminé la révision du placard 365e et dernier de son Dictionnaire, qui, après un travail non interrompu

Digitized by Google

de huit années, se trouve achevé. M. de Sacy avait succédé en 1870, comme rédacteur principal, à M. Prevost-Paradol.

Cette nouvelle édition du Dictionnaire succède elle-même à celle de 1835, qui était la sixième depuis la fondation de l'Académie en 1635. Dans l'édition de 1694, la docte Compagnie avait posé les règles de la grande œuvre qu'elle avait entreprise. C'est Garat, l'ancien ministre de la justice, qui avait fait, un siècle plus tard, la Préface de l'édition de 1797. On doit à M. Villemain un chef-d'œuvre : la Préface de 1835. M. de Sacy a été chargé, par l'Académie, de l'Introduction qui sera placée en tête de l'édition nouvelle. C'est récompenser dignement le zèle qu'il a montré pendant le cours de ce travail multiple et délicat, où la commission nommée par la Compagnie l'a si utilement assisté.

CATALOGUE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

Le catalogue de la Bibliothèque nationale a été révisé en partie à la suite du travail de réinstallation auquel il vient d'être procédé.

De cette révision, il appert que, parmi les principales bibliothèques européennes, c'est notre Bibliothèque nationale qui occupe le premier rang avec 1,150,000 volumes et 80,000 manuscrits.

L'ensemble de toutes les bibliothèques de France est de près de 7 millions de volumes.

L'Italie vient seconde avec 4,150,000 volumes et manuscrits.

Enfin, l'Angleterre n'en possède que 1,773,000, l'Autriche 2,488,000, la Prusse 2,040,000, la Bavière 1,268,000, la Belgique 510,000, et la Russie 852,000.

ÉTUDE SUR GUILLAUME DE MACHAULT.

A la séance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, du 26 janvier dernier, M. de Mas-Latrie a donné lecture d'une étude sur Guillaume de Machault, poëte et musicien célèbre du quartorzième siècle, auquel nous devons la chronique intitulée : *La Prise d'Alexandrie*, où l'on trouve l'histoire de Pierre Ier de Lusignan et le poëme érotique publié récemment par M. Paulin Paris, intitulé le *Voir Dit*.

Niort. — Typographie de L. FAVRE.

Digitized by Google

FORMATION DE LA GRAMMAIRE DANS LA LANGUE ROMANE.

Le roman du Nord, ou langage d'oïl, ne conserva que deux cas, le *sujet* et le *complément*. Au singulier, le substantif sujet fut indiqué par l'addition d'un S, que l'on supprima au complément.

Sujet : *murS*.
Complément : *mur*.

Ce fut le contraire pour le pluriel :

Sujet : *mur*.
Complément : *murS*.

Ce système a pour base la 2e déclinaison latine :

Singulier.

Sujet : *muruS*.
Complément : *murum*.

Pluriel.

Sujet : *muri*.
Complément : *muroS*.

La langue d'oïl avait emprunté au latin l'usage de distinguer le sujet du régime par la terminaison.

De *latro*, sujet, elle avait fait *lerres*, et de *latronem*, complément, elle avait fait *larron*.

De pastor, *pastre ;* de pastorem, *pasteur ;* d'imperator, *emperere ;* d'imperatorem, *empereur ;* de creator, *crieres ;* de creatorem, *créateur*.

Cette différence fut déterminée évidemment par l'accent tonique.

Digitized by Google

De ces deux formes, c'est la dernière qui a été le plus souvent conservée dans la langue française.

Certains mots empruntés à d'autres langues que le latin furent distingués de la même manière :

Bers, Baron.
Gars, Garçon.
Hugue, Hugon.

Mais cette règle, aussi bien que celle de l'S, que Raynouard avait regardée comme absolue, en se fondant sur le *Donatus provincialis* (1) souffrit dès le principe de nombreuses exceptions. La forme du complément étant la plus usitée a fini par prévaloir ; et comme le complément était marqué au singulier par l'absence de l'S, et au pluriel par la présence de cette même lettre, c'est de cette manière que l'on finit par distinguer les deux nombres. Plusieurs mots cependant, tels que *fils, fonds, puits,* etc., conservèrent l'S au singulier.

Article.

L'article est tiré de l'adjectif démonstratif latin, *ille, illa,* déjà employé comme déterminatif à l'époque de la corruption de la langue latine.

Singulier	masculin :	*li.*
Id.	féminin :	*le, la.*
Pluriel,	masculin :	*li.*
Id.	féminin :	*les, li.*

(1) C'est le titre d'une grammaire provençale du douzième siècle publiée par M. Guessard dans le premier volume de la bibliothèque de l'Ecole des Chartes, p. 168.

Digitized by Google

Complément direct :

Pour le singulier masculin : *lo, lou, le, lu.*
féminin : *la, lai.*
Pour le pluriel masculin : *les, los.*
féminin : *les.*

Ses combinaisons avec les propositions *de, à, en* donnent :

Au singulier masculin : *del, dou, do, dou, du, al, au, ou, el, eu.*
Féminin : *de la, à la.*

Au pluriel masculin, *des, as, es, aus.*
Féminin, *des, as, es.*

Article non déterminatif.

Sujet : *uns,* ou *ung.*
Régime : *un.*

Adjectif.

L'adjectif fut d'abord soumis, comme le substantif, à la règle de l's.

Le féminin se marquait par l'e muet.

Une certaine classe d'adjectifs avait comme en latin la même terminaison pour ses deux genres.

Cort *roial.*
Messe *festival* ou *festivaus.*

Cette forme est restée dans l'expression *lettres royaux.*

Le comparatif était exprimé par *plus* et le superlatif par *le plus.*

Digitized by Google

Certains adjectifs formèrent cependant leur comparatif par la terminaison empruntée au latin :

Grant, *graignor* ou *graindre.*
Magne, *maior, maire.*
Bon, *millor, mieudre.*

Au lieu de *que* on employait *de* après le comparatif :
Plus grant *de* lui.

Les noms de nombre cardinaux et ordinaux suivent ceux du latin avec les différences propres à chaque dialecte et les modifications dont nous avons indiqué les principales règles.

Pronoms personnels.

PREMIÈRE PERSONNE.

Singulier.

Sujet : *Je, jou, jo, jeo, ge, gie,* je.
Régime ; *Me, mi, moi, mei, meu,* moi.

Pluriel.

Nos, nus, no... nous.

DEUXIÈME PERSONNE.

Singulier.

Sujet : *Tu...* tu.
Régime : *Te, ti, tei...* toi.

Pluriel.

Vos, vus... vous.

Digitized by Google

TROISIÈME PERSONNE.

Masculin singulier.

Sujet : *Il.*
Régime direct : *Lo, le, lou, lu.*
Régime indirect : *Li, lui, loi.*

Pluriel.

Sujet : *Il.*
Régime direct : *Les, ols, els.*
Régime indirect : *Lor, lour, lur.*
Ols, als, els.
Ous, aus, eus.

Féminin singulier.

Sujet : *Ale, ele, el, eille.*
Régime direct : *La, lai, lei.*
Régime indirect : *Li.*

Pluriel.

Sujet : *Eles, els.*
Régime direct : *Les, eles.*
Régime indirect : *Lor, lour, lur.*

Ces pronoms se contractaient entre eux.
Jel sai, pour je le sais.
Jes ai vus, je les ai vus.
Nel voulait, ne le voulait.
Nu feras, ne *le feras.*

Pronoms possessifs.

Singulier masculin.

Sujet : *Mis, tis, sis, mes, tes, ses.*
Régime : *Men, ten, sen, mun, tun, sun.*

Digitized by Google

Féminin.

Mai, tai, sai, me, te, se, ma, ta, sa.

Pluriel.

Mi, ti, si, mei, tei, sei.
Mis, tis, sis, mes, tes, ses.
Li miens, li tiens, li siens.
La meie, la teie, la seie.

Pronoms démonstratifs.

Singulier.

	masc.	fém.	neut.
Sujet :	*Cil, cis, ciz,*	*cele,*	*ceu, ces.*
Régime :	*Cel,*	*cele,*	*cou.*

Pluriel.

Sujet : *Cil, Celes.*
Régime : *Cels, celz, celes.*
Cest, ceste, celui-la.

Pronoms relatifs et interrogatifs.

Sujet : *Ki, qi...* qui.
Rég. dir. *Ke, qe...* que.
Rég. ind. *Cui, coi...* à qui.
Li queus, li quieus.
Li quels, les queils, les queiles.

Pronoms indéterminés.

Al, el, autre chose, *aliud.*
Alcons, alquens, aucun.

Digitized by Google

Alquant, auquant, quelque.
Alques, auques, quelque chose.
Li altres, l'autre.
Cascuns, chaque, chacun.
Hom, um, ou.
Mesme, même.
Mult, molt, moult, beaucoup.
Neisun, nesun, nisun, nuns, pas un.
Quant, combien.
Toz, tot, totes, tuit, tout, toutes.

(A suivre.) C. HIPPEAU.

DE L'INFLUENCE DU DIALECTE NORMAND

Dans les transformations de la langue française.

I. INFLUENCE DU DIALECTE NORMAND DANS LA LANGUE ÉCRITE. (Suite).

MÉCRÉANT. — Ce mot est employé pour *mécroyant*, participe présent du verbe *mécroire*. *Mécréant*, forme adoptée par la langue, représente l'ancien adjectif normand *mescreant*, participe présent de *mescreire*, qui a le même sens que le verbe français :

> E durement l'a *mescrei*.
> MARIE DE FRANCE, *Lai del Freisne*, v. 62.

> Judeu (Juifs) vunt disant,
> Qui tant sunt *mescreant*...
> PHIL. DE THAON, *Comput*, v. 2727.

Voltaire a fait usage du mot *mécroyant*, dans le sens de mécréant, incrédule.

Digitized by Google

Métayer. — Nous avons vu précédemment, p. 170, que le latin *medietatem* avait donné au normand *meitié*, et au français *moitié*. De *meitié* est venu métayer, fermier, qui donne pour fermages la moitié de ses récoltes. De même, *moitié* a donné naissance, en français, à *moitaier*, mot qui avait la même acception :

> Bien se vanga dou grant domage,
> Que li firent si *moitaier*.
> *Rom. du Renart*, v. 20467.

On voit encore que la langue a délaissé la forme française, pour prendre la forme normande.

Le verbe *meiteier*, partager, se rencontre dans Bénoît de Sainte-More :

> N'ert pas uncor bien *meiteiez*,
> Quant li assaut fu comenciez.
> *Chron. de Norm.* v. 34523.

Nerprun. — La forme de ce mot, en français, eût dû être *noirprun*, pour noire prune. *Nerprun* est une forme normande se rattachant à *neir*, dit pour noir, du lat. *niger:*

> Et jaune et verte et *neire* et bise,
> Colorée de mainte guise.
> Guil. de Norm., *Best. div.*, v. 1953.

Cet adjectif est toujours usité en patois :

> La vaque *neire* qui va à la faire.
> *La Friquassée*, p. 23.

Palefrenier. — Le radical de ce mot, *palefroi*, amenait à *palefroinier*, substantif qui doit se rencontrer en vieux français et dont Palsgrave (*Gram.* p. 232) a fait *palfronier*.

Palefrenier est encore un emprunt fait par le français à l'idiome normand, qui rattachait régulièrement ce mot à

Digitized by Google

palefrei, du bas-latin *palafredus*, corruption du latin *paraveredus*, cheval de poste :

Vus n'i auerez *palefreid* ne destrer.
Chans. de Rol., p. 40.

Richement atorné, sor noble *palefrei*.
WACE, *Rom. de Rou*, v. 3778.

Le dialecte normand, qui a donné au français *palefrenier*, a donné de même à l'anglais le radical de ce mot, *palfrey*.

PEINE. — Comme l'*e* simple, l'*œ* latin formait souvent *oi* en dialecte de l'Ile-de-France et *ei* en idiome normand ; de sorte que *pœna* donna au premier *poine* et au second *peine*. C'est ainsi que nous avons vu plus haut, *de fœnum*, par exemple, dériver pour l'un *foin*, et pour l'autre *fein*.

Com bone *peine*, Deus, e si bon servise
Fist cel saint hom en cest mortel vide !
Alexis, str. 123.

Moult m'a amors atornée,
Douce *poine* et biau labor.
Couci, I, dans LITTRÉ.

Poine se dit encore aujourd'hui pour peine, dans le patois picard et dans celui du Berry.

PESER. — *Poids*, du latin *pensum* (1), devait donner et a donné en effet *poiser*, pour peser, au « françois de Paris : »

Celui à qui il en *poise* est appelé *nolens* en latin, et celui à qui il n'en *poise* pas, est appelé *non nolens*.
ORESME, *Ethiques*, 61, dans LITTRÉ.

(1) Les savants du XVIe siècle avaient fait dériver *poids* de *pondus* ; d'où l'orthographe vicieuse du mot par un *d*.

Digitized by Google

Le même radical latin a donné au dialecte normand *peis*, d'où est venu *peiser*, verbe que les Normands ont porté en Angleterre, où il subsiste toujours sous la forme *to peise*.

> Hector monte, lo cheval prent,
> Qui ses set *peiz* valeit d'argent.
> BÉNOIT, *Rom. de Troie*, v. 10809.

> E de Oliver li *peiset* mult forment.
> *Chans. de Rol.* p. 212.

Peiser est devenu *peser*, et, sous cette dernière forme, est entré dans la langue, où il est resté.

PLEYON. — Ce mot, par lequel on désigne communément une branche flexible, se rattache au verbe normand *pleier*, dit pour ployer ; du latin *plicare :*

> Si l'en dunez cest guant ad or *pleiet*.
> *Chans. de Rol.*, p. 225.

Du français *ployer* découlait régulièrement *ployon*, mot que l'on rencontre en effet dans l'ancienne langue :

> Le suppliant.. trouva que on avoit osté un baston, appellé *ployon*, duquel on fait tourner le coultre de la charrue.
> *Let. de Rém. du* XVe *s.*, DUC, *Plowshum*.

La forme *pleyon*, parfaitement correcte en normand, ne l'était plus dans le français, lequel se l'est néanmoins appropriée.

RAIDE, RAIDIR, RAIDEUR, RAIDILLON. — Ces formes sont celles du dialecte normand et se relient au latin *rigidus*, qui, régulièrement, donnait *reide* à ce dialecte et *roide* au dialecte de l'Ile-de-France. Elles subsistent dans la langue, concuremment avec les formes *roide*, *roidir*, *roideur*,

Digitized by Google

roidillon, formes aujourd'hui à peu près complétement tombées en désuétude.

Raie, Taie, Claie, Craie, Ivraie, etc. — Lorsque ces mots, et quelques autres ayant une terminaison semblable, tels que ceux, par exemple, servant à désigner un lieu planté d'arbres, comme *futaie, coudraie, saussaie, pommeraie*, etc., ont pris rang dans la langue définitivement fixée, on n'a tenu compte que de leurs formes parlées, différentes, jusqu'alors, de celles écrites.

En idiome normand, pour tous ces mots, les deux formes étaient et sont restées en parfaite concordance. Ce sont : *reie*, du bas-latin *riga*, mot qui se rattache lui-même au latin *rigare* ; — *teie*, du latin *theca*, enveloppe ; — *cleie*, du bas-latin *clida, clia*, que l'on trouve dans les lois barbares (*cloie* est encore aujourd'hui la forme du mot en patois picard) ; — *creie*, du latin *creta* ; — *ivreie*, du latin *ebriata*, à cause de l'espèce d'ivresse que cause l'ivraie ; — *futeie*, de fût (bois) et de la finale latine *etum*, qui indique abondance d'arbres ; — *coudreie*, du bas-latin *colrina*, que l'on trouve dans un texte du IXe siècle ; — *sausseie*, du latin *salictum*, contraction de *salicetum* ; — *pommereie*, du latin *pomarium*, verger.

Les formes écrites des mêmes mots, en dialecte de l'Ile-de-France, étaient primitivement *roie*, *toie*, etc. :

> Por laborer se tere tot à une *roie*.
> BEAUMANOIR, *Cout. du Beauvoisis*, XXV, 11.

> Trois coussins à deux *toies*, ouvrées.
> TAILLIAR, *Rec.* p. 281.

> La charretée de *cloies* à eschafauder
> Et. BOILEAU, *Livre des Mét.*, p. 323.

> Trestout le remanant ne prise ung trait de *croie*.
> J. DE MEUNG, *Test.* 1496.

Digitized by Google

Au lieu de froment et du raisin, de l'*yvroye* et des orties.
MONTAIGNE, *Essais*, I, 199.

Faut querre le chevreul à rongier vers les claires *fustoies*.
Modus. f° 29, v°

Je l'ai veü
Là, jus sous la *coudroie*.
Romancero, p. 67.

Delez une *saussoie*
Chron. de Duguesclin, v. 17710.

En mon vergier et en ma *pommeroie*.
E. DESCHAMPS, *Poés. mss*. f° 26. (1)

Alors que l'on écrivait *roie*, *cloie*, etc., la prononciation universellement reçue était la prononciation normande *reie*, *cleie*. Pour mettre en harmonie la langue écrite avec la langue parlée, l'on adopta la forme actuelle *raie*, *claie*, laquelle, comme on le voit, ne différait de celle que l'on empruntait à l'idiome normand, que par la substitution de l'*a* à l'*e*, substitution arbitraire, complétement insignifiante, d'ailleurs, au point de vue phonétique.

REINE. — *Regem*, *reginam* ont donné, suivant la règle de transformation indiquée précédemment, savoir : au dialecte de l'Ile-de-France, *roi*, *roine*, et à celui de Normandie, *rei*, *reine* :

Son eschec lor depart li *rois*,
Bien largement comme cortois,
Et pour sa part à la *roïne*
Done de gaaing la meschine.
Floire et Blanceflor, v. 129.

A son mangier serveit le *rei*
E la *reine* tut adès
BÉNOIT, *Chron. de Norm.*, v. 13665.

---

(1) Toutes ces citations sont empruntées au Dictionnaire de M. Littré.

Digitized by Google

En empruntant au dialecte normand le mot *reine*, et en répudiant le mot correlatif *rei*, le français a consacré une anomalie, laquelle était signalée, dès le XVIe siècle, par Guillaume des Autels: « Pourquoy, écrivait-il, ha on laissé le mot regulier et uzité *royne* pour dire *reine?*.... Voulons nous endurer celle tant demesurée licence ?.... Hastons, hastons nous d'y mettré ordre. » *(Repliques aux furieuses defenses de Louis Meigret.* Lyon, 1551,)

Le mot *rei* n'est plus usité aujourd'hui en patois normand, mais il l'était encore, en ce patois, au XVIIe siècle :

J'avais pu men plaisi que si j'eusse été *rey*.
L. PETIT, *Muse norm.*, p. 11.

Un fol ancien nous mit à la fredaine
De rebuter et le *rei* et la reine.
D. FERRAND, *Muse norm.*, p. 70.

De même que *roi* donnait au français *royal*, *royauté*, *royaume*, *rei* fournissait au normand *real*, *reialté*, *reialme :*

Salomun siet jà al sied *real*.
Les Rois, p. 226.

Paris esteit de tel bialté
C'onques en nule *reialté*
Plus bel de lui ne covint querre.
BÉNOIT, *Rom. de Troie*, v. 5427.

Del *reialme* de Lizonie.
Qui vers terre est de Femelie
ID., *ib.*, v. 6871.

VERRE. — Du latin *vitrum* vint, en l'idiome de l'Ile-de-France, *voirre*, et en celui de Normandie, *veirre*, conformément aux principes de dérivation signalés antérieurement. La chute du *t* du radical, commune aux deux dialectes, se rencontre assez fréquemment dans le passage du latin au français ; c'est ainsi, par exemple, que *oublier* es

Digitized by Google

dérivé de *obliterare ; saoul*, de *satullus ; grille*, de *craticula*, etc.

La forme *voirre* est restée dans la langue française écrite et parlée jusqu'au XVIe siècle ; vers cette époque, la forme normande *veirre* prévalut et est restée définitivement dans la langue en perdant l'*i*.

Panurge print deux *voyrres* qui là estoient... et les emplit d'eaue.
RABELAIS, *Pantagruel*, l. II, ch. 27, p. 172.

De même que *veirre* a donné au normand *veirrière*, mot que le français a aussi fait sien, *voirre* a fourni à l'ancienne langue *vourrière :*

Pour xx pieces de bois à faire cassiz de *voirrières* de papiers, servant aux fenestres de chambres.
DE LABORDE, *Notice des Emaux*, p. 539.

Nous ne nous sommes occupé, jusqu'ici, que des mots dans lesquels l'*e* normand remplaçait l'*o* français. Avant de terminer la première partie de cette étude, nous voulons signaler, en dehors de cette catégorie de mots, une dernière forme normande, que l'on rencontre dans le verbe français *attaquer*.

Dans l'ancienne langue, un même verbe — *attacher*, en dialecte de l'Ile-de-France, et *attaquer*, en celui de Normandie — servait à exprimer tout à la fois l'idée d'assujétir une chose à une autre, et celle d'exercer un acte d'agression.

Attacher, en vieux français, avait en effet, outre l'acception qu'il conserve aujourd'hui, celle de diriger un acte de violence :

Après suyvoient douze cenz harquebusiers, en quatre troupes, ayant charge d'*attacher* les corps de garde de l'infanterie ennemie.
DE LA NOUE, *Disc. polit. et milit.*, p. 567, dans LITTRÉ.

Digitized by Google

Les Romains *attachés* en guerre les uns contre les autres, avec deux si puissantes armées, tout au milieu de la Grèce, c'estoit là où un bon capitaine et sage gouverneur devoit avoir l'œil.

AMYOT, *Hom. ill. de Plut.* — Philopemen, 27.

De même, dans l'ancien idiome normand, *attaquer* avait aussi, indépendamment du sens exprimé encore maintenant en français par ce verbe, celui de fixer une chose sur une autre :

Li leus besa le hireçon ;
E cil s'ahert à sun grenon,
A ses lafres s'est *atakiez*
Et od ses brokes afichiez.

MARIE DE FRANCE, Fable LXII.

J'avois un biau collet de telle,
Gros et carray,
Avec une bonne fichelle,
Pour l'*attaquay*.

Anc. chans. norm., reproduite par M. L. DUBOIS, à la suite des *Vaux-de-Vivre de Basselin*, p. 232.

Attaquer est toujours usité, avec ce sens, en patois moderne :

Et où est qu'est l'chrêquien, sage ou gniau,
Qui n'ait oui lière
Coumm' l'osai piant, Richart Simon,
Attaquit sus l'guéret d'Yvon
La rouage guerquière.

Rimes guern., p. 133.

L'houmme quitt'ra sen pére et sa mére et s'*attaqu'ra* à sa fâme.

MÉTIVIER, *S. Matthieu*, ch. XIX, v. 5.

Or, des deux acceptions qu'avait *attacher* dans la vieille langue, le français n'a retenu que celle actuelle, et, pour exprimer l'autre, celle d'exercer un acte d'agression, il a emprunté au dialecte normand le verbe *attaquer*.

Attaquer, d'attacher, qui est le vray mot et nayf.

H. ESTIENNE, *Du nouv. lang. franç.*, p. 81.

Digitized by Google

Nous avons quitté plusieurs mots françois qui nous estoient très naturels, pour enter dessus des bastards. Car de chevalerie, nous avons fait *cavallerie ;* chevalier, *cavalier ;* embusche, *embuscade ;* attacher l'escarmouche, *attaquer l'escarmouche.*

E. PASQUIER, *De la diversité de l'anc. langue françoise avec celle du jourd'huy.*

En provençal, *atacha* se dit encore pour attaque. Le verbe normand *attaquer*, dans le sens d'attacher, se retrouve aussi en anglais sous la forme *to tack* ; c'est, en cette langue, un mot d'origine normande.

(*A suivre.*) HENRI MOISY.

GRAMMAIRE FRANÇOISE-CELTIQUE.

De la Syntaxe des Verbes.

Tous les temps des verbes (excepté l'infinitif) doivent avoir devant eux un nominatif, ou exprimé, ou sous-entendu, avec lequel ils doivent s'accorder en nombre.

A la première conjugaison, le nominatif exprimé précède le verbe, en interposant l'adverbe affirmatif *a*... *Exemp.* Me a gar, *j'aime ;* te a gar, *tu aimes ;* ê a gar, *il aime,* etc.

A la seconde conjugaison, c'est de même, en mettant le nominatif substantif de la troisième personne devant le verbe... *Exemp.* Douë a garan, *j'aime Dieu ;* Douë a garès, *tu aimes Dieu, etc.*

Remarquez que quand il y a un nominatif substantif de la troisième personne, on peut, et on doit changer l'actif en passif... *Exemp.* Douë a so caret gad ar guïr Gristényen : *Les véritables Chrétiens aiment Dieu ; idë*, Dieu est aimé des véritables Chrétiens. J'ai dit, on peut, et on doit changer l'actif en passif, parce que si après un nominatif substantif de la troisième personne, on conjugue le verbe suivant par la première, ou par la cinquième conjugaison,

Digitized by Google

le sens sera ambigu... *Exemp.* Douë a gar ar guïr Gristényen : caret a ra ar guïr Gristényen Douë ; dans ces deux phrases, dont l'une est de la première, et l'autre de la cinquième conjugaison, on peut dire que c'est Dieu qui aime les véritables Chrétiens, de même que ce sont les véritables Chrétiens qui aiment Dieu ; c'est pourquoi il faut changer en semblables occasions, l'actif en passif.

A la troisième, quatrième et cinquième conjugaisons, le nominatif substantif doit être après le verbe ; et soit que le nominatif soit singulier ou pluriel, le verbe sera à la troisième personne : mais au lieu de l'adverbe *a*, on met la particule *ez*, ou on l'omet... *Exemp.* Me a gred ez labouro Pezr : *je crois que Pierre travaillera ; item,* beza ez credan ez, *ou,* ê labouro Pezr : cridi a ran ez labouro Pezron.

Quand le nominatif subtantif est pluriel : *Exp.* Me a gred ez labouro an dud : *je crois que les gens travailleront ; item,* beza ez credan ê labouro an dud : cridi a ran ez, *ou,* ê labouro an dud.

EXCEPTIONS. — 1. Si après le nominatif pluriel suit un verbe avec une particule négative, le verbe sera à la 3e personne du pluriel, mais si le nominatif suit le verbe, le verbe sera à la 3e personne du singulier... *Exemp.* An dud ne reont qet ar pez a lavaran dézo : *les hommes ne font point ce que je leurs dis :* ne ra qet an dud ar pez à lavaran dézeu. *Second Exp.* Ar Gristényen ne braticqont qet ar vertuz : *les Chrétiens ne pratiquent point la vertu :* ne braticq qet ar Gristényen ar vertuz.

2. Si le nominatif substantif pluriel est sous-entendu par le mot de *ils,* ou *elles* en François, il faut mettre le verbe au pluriel. Ce qui se soit toujours observer à l'égard des noms numéraux, qui étant au pluriel, ont leur substantif au singulier... *Exemp. J'ai trouvé des gens, je crois qu'ils sont bons :* tud am eus cavet, me a gred ez ynd mad ;

Digitized by Google

j'ai pratiqué deux vertus, je pense qu'elles plaisent à Dieu ; diou vertuz am eus pratiqet, me a sonch dign ez plijont da zouë ; *j'ai aimé six personnes, je crois qu'elles le méritoient :* choech persounaich am eus caret, me a gred ér meritènt ; *j'ai pris deux valets, je pense qu'ils seront fidèles :* dau vevel am eus qemeret, me a sonch din ez vizind fidel.

Le *verbe actif* gouverne l'accusatif... *Exemp.* Douë a garan : *j'aime Dieu ;* un dèn parfedd a glasqan : *je cherche un homme parfait ;* caret a ra ar vertuz : *il aime la vertu ;* argarzi a ra ar vicz : *il abohrre le vice.*

Les pronoms *me, te, é,* moi, toi, lui, *he,* ou *hy,* elle ; *hon, ho, o,* nous, vous, eux, elles, doivent être mis devant le verbe qui les régit à l'accusatif... *Exemp.* Me ez car, *ou* me az car : *je t'aime ;* te am char : *tu m'aimes ;* me oz car : *je vous aime ;* me o char : *je les aime ;* te ach eus va charet : *tu m'as aimé ;* chouy och eus y caret, *ou* chouy och eus o charet : *vous les avez aimé, etc.*

Par la seconde Conjugaison.

Te a garan : *je t'aime ;* me a garès : *tu m'aimes ;* é, *ou* hy, am char : *il,* ou *elle m'aime ;* chouy a garan : *je vous aime ;* y a garan : *je les aime ;* y am char : *ils m'aiment.*

Par la troisième Conjugaison.

Me a gred ez caran : *je crois que je t'aime ;* èm charès : *que tu m'aimes ;* èr charan : *que je l'aime ; pour le féminin :* he charan, *que je l'aime,* etc.

Par la quatrième Conjugaison.

Beza ez caran : *je t'aime ;* beza èm c'herès ; *tu m'aimes ;* èm c'har : *il m'aime.* Beza am eus ó c'haret : *je les ai aimés ;* beza o c'harin, *ou,* o c'hirin : *je les aimerai.*

Digitized by Google

Par la cinquième Conjugaison.

Daz caret a ran, *ou*, da garet a ran : *je t'aime ;* va charet a rès, *ou*, ma charet a rès : *tu m'aimes ;* ê garet a ran, (*fem.* he charet a ran : *je l'aime ;* hon charet a ra : *il, ellè nous aime ;* oz caret a reont : *ils, elles vous aiment ;* o charet a raynd : *ils les aimeront, etc.*)

Pidi Doüe a ran, *ou*, pidi a ran Doüe : *je prie Dieu, etc.*

Un *verbe passif* veut après soi un ablatif, avec la préposition *gand*, ou, *gad*, par, avec... *Exp.* An dud gouïzyecq a so avyet gad ar re innorand : *les sçavans sont enviez des ignorans ;* ar re vicyns ne dint qet caret gand ar re vertuzus : *les vicieux ne sont point aimez des vertueux ;* me a so caret gand Doüe : *je suis aimé de Dieu, etc.*

La Langue Bretonne aime du moins autant le passif, que la Françoise l'actif.

Les Noms qui suivent certains verbes, se mettent avec les prépositions *a*, ou, *eus*, *a*, de ; *gand*, ou, *gad*, avec ; *da*, à ; *en*, ou, *é*, en... *Exp.* Leunya barcqou a yd, *ou*, eus a yd : *remplir des barques de bled ;* carga ul lestr eus a vin, *ou*, a vin : *charger un vaisseau de vin ;* founna a vin, *ou*, founna ê guïn : *abonder en vin ;* fonna a bep tra, *ou*, en pep tra : *abonder en toutes choses ;* cousano d'an droucg : *consentir au mal ;* açzanti gad ar re fall : *donner dans le sentiment des méchans ;* cahout digant Pezron : *recevons de Pierre ;* clévet gand ur re-bennac : *aprendre de quelqu'un, etc.*

Quand le verbe *me a so*, je suis, signifie qu'on est en quelque lieu, ou qu'on est occupé à quelque chose, on se sert de *é ma oun, ou, idoun... Exempl.* ê Kær ê ma oun, *ou*, ê Kær idoun : *je suis en Ville ;* Bremâ ez ma o studya : *il est à étudier, il étudie.*

Que après un Verbe, ou entre deux verbes, s'exprime

Digitized by Google

par *penaus ;* et si on se sert de la première conjugaison, on peut omettre *penaus,* quoiqu'il ait bonne grace lorsqu'il est bien placé... *Exemp.* Me a sonch din penaus ez eo mall bras pidi Douë : *je pense qu'il est bien tems de prier Dieu ;* me a gred penaus ez aymp : *je crois que nous irons ;* me am eus espér é teuynd : *j'espere qu'ils viendront.*

Aux interrogations du temps présent des verbes, du temps passé, et du futur, on répond par les mêmes temps... *Exemp.* Ha chouy a vel an nê ? *Voyez-vous le Ciel?* Güellan, *ou,* e vellet a ran : *je le vois ;* clévet och eus-hu ar chloch ? *Avez-vous entendu la cloche?* Clévet am eus-ê, *ou,* Clévet eo guenê : *je l'ai entendue ;* ha chouy a garo Douë ? *Aimerez-vous Dieu?* Carin, *ou,* qirin, *ou,* e garet a rayn : *je l'aimerai.* A tous ces temps on peut aussi répondre, ya, *ou,* si, *oüi ;* mais la réponse par le verbe est plus élégante.

L'Ablatif absolu des Latins, se tourne et s'exprime par la particule *Pa,* lorsque... *Exemp.* Pa edo ar Rouë o chaçzeal, oun deuët amâ : *le Roi chassant, je suis venu ici, etc.*

De la Syntaxe des Participes.

Nous ne parlons pas ici du participe actif qui se tourne par le gérondif, ou s'exprime par la Particule *Pa,* lorsque : mais du participe passif, duquel on se sert pour les passez parfaits, et plusque parfaits de tous les Verbes, et qui étant aussi adjectif, nous disons qu'il s'accorde comme lui, avec le nom substanctif. Un dèn caret : *une personne aimée ;* ur verch forz dispriset : *une fille fort méprisée ;* ar vertuz a so istimet : *la vertu est estimée ;* ar Barados a so desiret : *le Paradis est souhaité ;* an luguderyen a sa tamalet : *les lourdaux sont blâmez ;* ar yunyou a vezo miret : *les jeûnes seront observez.*

(*A suivre.*)

Digitized by Google

SERMON DU XIIIe SIÈCLE

Tiré d'un manuscrit de la Bibliothèque de Rouen, inscrit sous le numéro A 541.

— Suite. —

David à Deu dit en son livre :
« L'abondance de ta meson
Enivre sanz perdre reson :
Dont le rivage il espelit (1) :
C'est li risseaus de ton delit
Qui toz jors nos asasera (2),
Ne à nul ennui ne sera ;
Quar saoul le desirrerons,
En desirrant saoul serons.
Qu'estre saoul ne nos griet mie (3) :
Quar desirrer ne nos griet mie. »
Se l'en veut melodie oïr,
Li angre font tot resjoïr,
Qui dous sont et melodieus,
Chantent à Deu li glorieus ;
Non sons de dissolution,
Mes de douce devotion.
Se l'en demande sapience,
Dex se monstera que est ce :
Tant i a tres grant amistié
Qu'en aime par lui sa moitié,
Mes .CC. tans (4) Deu plus que soi.
Ce wolle (5) Deu que je l'essoi !
Et entr'eus est si grant amor
Qu'il n'i a plainte ne clamor ;
L'un l'autre aime autretant com eus,
Et Dex plus eus qu'il ne font eus ;

(1) Explique. — (2) Rassasiera. — (3) Ne nous pèse.
(4) Deux cents fois. — (5) Weuille.

Digitized by Google

Quar chascun a s'amour à lui,
Et à soi et autre par lui ;
Et Dex soi, et autre par soi,
Qu'amor méesmes est en soi.
Là est soveraine concorde,
N'i a .I. sol qui se descorde (1) ;
A touz est une volonté :
Quar Dex est en touz eus enté,
Que chascun sa volenté fait,
Dont l'un à l'autre ne meffet.
S'en demande force et poer,
Riens n'est quant que puet avéer ;
Chascuns sa volenté fera,
Car pover sor voler aura.
Donc trestuit toz puissanz seront,
Quer lor volenté i feront.
Dex fait par soi quanque il veut
Et eus par lui qu'il ne desveut (2)
Et tot puet rien de lor vouloir ;
Dont aront sor vouloir pooir.
Se l'en veut riche devenir
Et à grant avoir avenir,
Si serve l'en nostre segnour ;
Quer eneur (3) n'est nule gregnour (4) ;
Quer sus toz les eslevera
Et ses fiz les apelera,
Don Deu néis seront nommez,
Seront il dont bien renommez ;
Et là où ses fiz est, sera,
Et là les acompaignera
Où il seront hers (5) Deu escrit
Conpagnons son fiz Jhesu Crist.
Se l'en touche de seürté (6),
C'est tot cler, sanz nule occurté,

(1) Désaccorde. — (2) Refuse. — (3) Honneur.
(4) Plus grand. — (5) Héritiers. — (6) Sécurité.

Digitized by Google

Qu'ausi com Dex seür seront,
Que en nul tens ne desseront,
Ne ne perdront, por homme né,
Ce que Diex lor aura donné.
Mes joie quele et com grant est
Où lieu, où tel bien et tant est!
Cuer, cuer souffraitous, cuer humains,
Cuer, qui en grans meseses (1) mains (2),
De souffrètes accraventés (3)
Se tu avoies tels plentés (4)
Et habondance de tels biens,
Et tant, qui sans fin fussent tiens,
Porroies tu dire à nul fuer (5)
La joie qu'aroies au cuer?
Demande toi et te respon :
Se la joie que je respon
A tel beneürté venir
Porroies en toi contenir,
Se dui, ou troi, ou plus assez,
Avoient tex biens amassez,
Et fussent toz jors ti compaing (6)
En grant noblois (7) que je te paing,
Et amasses communément
Chascuns d'eus com toi proprement ;
Et fusses de lor biens joieus,
Autretant come chascuns d'eus,
Qui en tel noblesce seroit,
Dont feste et joie feroit,
Porroit ne penser, ne savoir
Quel joie porroies avoir
Dont en cele sainte cité,
Où est parfaite charité,
Où habitent tant liement
Angre et homme communément ;

(1) Malaises. — (2) Demeures. — (3) Ecrasé. — (4) Plénitude, abondance. — (5) A aucun prix. — (6) Compagnons. — (7) Noblesse.

Digitized by Google

Et tant que nus nombre n'en seit (1),
Fors Deu seulement qui tot voit ;
Où l'un l'autre aime come soi,
N'autrement d'autre que de soi
Ne se sioist : dire ne sai
Lour grant joie, ne n'i essai.
Cuer sa joie à peine tendra
Quant en cel saint convent (2) vendra
Où chascune autele (3) li iert
Come cele qui en lui iert,
Et tant ame plus amera
L'om ses biens, plus joie fera.
Dont en cele beneürté,
Parfaite et fine pureté,
Selonc droit et selonc reson,
Amera sanz compéreison
Chascun d'eus plus que soi et touz ;
Quer il iert toute chose en touz.
Por ce, sans estimation,
Plus aront gratulation
Et joie en bien Deu simplement,
Qu'en touz les leurs communément.
Tot cuer alors s'esjoïra,
Tote ame et pensée rira ;
Quer et cors, et ame et pensé,
Si comme bien i ai pensé,
A paine rechevoir porra
La grant joie que Dex dorra (4).
Mes Dex, mes sire, m'espérance,
Joie de mon cuer et fiance,
Di moi se ceste est la joie
De quoi tes fiz crie qu'en l'oie :
Requerez et doné vos soit
Que vostre joie plaine soit

(1) Sait. — (2) Assemblée. — (3) Telle. — (4) Donnera.

Digitized by Google

Voir ara tote joie plaine
Et trovée iert plus que plaine,
Plein cuer, plein pensé, et pleine ame
De joie emplant tot homme et fame !
Encore en la joie me met
Plus i pens et plus i remet.
Quer li véer et li veiller
Me fet merveilles merveiller ;
Qui merveiller fet toute orelle
Ce est mervelleuse mervelle.
Ceste merveille merveillant
Si fet d'ome endormi veillant
Et de veillant fet endormi ;
Com de merveiller estormi (1)
Come S. Pol l'apostre estoit
Qui soi méisme ne sentoit,
Tant à merveilles merveillout.
Qu'il ne savoit se il veillout
Ou dormoit, quant il contemploit
La joie qui tout l'aemploit (2).
Que Dex as bons garde à donner,
Dont les voudra guerredonner,
Cele joie tant gloriouse,
Tant glorieusement joiouse,
Que Dex à ses serjans donra :
Tant est grant qu'entrer ne pourra
Entre touz, mes trestuit en lui
Entrerront, selon ce que lui
En l'Evangile où Dex disoit,
Et ce que dit point ne desoit (3),
Ou parole à cui l'a servi.
En ce que tu l'as deservi,
Dedens la joie ton seignour
Quel joie puet estre greignour

(1) Troublé, fatigué. — (2) Le remplissait.
(3) Trompe.

Digitized by Google

Qu'estre ausi de joie abevré,
Comme soupe est en 1 cuvé,
Qui hors et ens est toute vin;
Ausi seront tuit al devin.
Puet l'en avoir de joie plus ?
. . . . . .
Dedenz et dehors habundant,
Tant que toute veit surundant ? (1)
Entrez en mon cuer, si me dites,
Mes Diex, se ce sont les merites
Et les joies que cil aront
Qui loialment servir sauront.
Langue voir ne porroit sonner,
N'orelle oïr, sanz estoner,
Ne cuer por nul penser n'entent
La joie que proudomme atent.
Je n'ai donc pensé, ne descrit
Par ce que j'ai dessus escrit,
Combien cil saint s'esjoïront,
Qui est tant come il t'ameront;
Et tant seras ament (2) eüs,
Deus, autant comme queneüs,
Et tant com plus te connoistront
De tant plus en t'amour estront.
Unques nus hom mortel ne sout,
S'il veut voir dire, et si ne sout,
Com des sains seras conneüs,
Quant iers à descovers veüz
D'eus, et combien il t'ameront
Et par ce en joie seront.
Donez, Diex, que quenoisse vous.
Aise et joie aie de vous
Et se ne puis parfetement
Ci que creisse en parfisement (3)
Que puisse venir tot de plain

(1) Débordant. — (2) Rappelé — (3) Perfection.

Digitized by Google

Là où l'on est parfait et plain :
Ci croisse en moi ta quenoissance (1)
Et là soit pleine en t'aparence ;
Ci soit toz jors t'amour croissant
Et là soit plaine et quenoissant.
Esperance a ce se sioist
La veüe emple et esbloist
Quer le plus bel et cler leu (2) est
Que li soulaus (3) qui el ciel naist.
Dex, qui par ton fiz nos conseilles,
Que nos demandon tex merveilles.
Que nostre joie pleine soit,
Et veüz de plain qu'issi soit,
Qui méesmes es charité
Nommez, et l'es en verité ;
Qui plus aimes ta criature
Que ne fait criature pure ;
A cui propre est maus pardonner,
Et toi et toz tes biens donner.
A toi est prest d'eus recevoir,
Ains c'est plus c'ai à dire voir,
A les donner offrir et rendre
Que homs mortel en est d'en prendre.
Par ce conseiller merveilleus,
Qui donne conseils merveilleus
Que nus doinst, te pri et requier
Que je toi seul trace (4) et requier
Qui mon cuer puet assazier
Et aamplir et comblier
Que receive ce qu'as promis
Par ta verité qu'as transmis :
C'est que ma joie pleine soit
Et des ore que miex m'en soit.
Ma pensée ice m'endite

(1) Connaissance. — (2) Lieu. — (3) Soleil. — (4) Poursuivre, chercher.

Digitized by Google

Et recorde, runge (1) et récite,
Sanz autre chose méditer,
Qui ne soit à ce esciter.
A riens plus ne te quier ma boche,
Ma langue ne face autre chose,
Fors solement de Deu parler,
Tant que tresqu'à lui puisse aler.
Ci m'estuet (2) par amor aerdre (3),
De tote autre amour desaerdre (4)
Ci pregne m'ame son repast
Et mon cors tant que (5) il trespast.
Ma sustance ci se delit
Toute, et i face son lit,
Tant que j'entre en la joie plaine
C'est ovec Deu, et i parmaigne (6).
Dex par sa libéralité
Ce m'otroit, qui en trinité,
Regne et vit pardurablement,
Sans fin et sans commencement !
A. m. e. n.

(1) Rumine. — (2) Me convient.
(3) Attacher. — (4) Détacher.
(5) Jusqu'à ce que. — (6) Demeure.

COLLECTION DE VERSIONS
DE LA PARABOLE DE L'ENFANT PRODIGUE
EN DIVERS DIALECTES, PATOIS DE LA FRANCE.

— Suite. —

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois du canton de Champlitte, arrondissement de Gray, envoyée, en 1812, par M. DE TOULONGEON, maire de Champlitte. (M. I.)

11. Ein homme aivot deux gassons.

12. Le pu jeune dit ai son pere : Baillai mai ce que do me revenin de votre bien, et le pere lo pataigeai son bien.

Digitized by Google

13. Queque jos aprés, le pû jeune de ces deux enfans, raimassai tau ce qu'el aivo, et s'en allai en ein paii d'aitreinge, bé loin, là vous ai dissipai son bien, en gormandises et en daibauches.

14. Aipré qu'ai l'eù tout daipensai, une grante fameigue vint en ce paii là et ai commençai ai y aivot bé besoin.

15. Ait s'en allai don et se min au sarvice chez ein hébitant de ce paii là, que l'enviai en sai mason des champs, pou y gadai des couchons.

16. Et là el eû aitai bé aze de rempi son vente des aicréfeilles que les couchons deignieus, et nun ne l'y en baillo.

17. Enfin aitant rentréi en lû mame ai l'ai dit: Combé n'y ai-t-ai pas dans lai mason de mon pere de vauleu gaigé qu'en put de pain qu'ai ne le en faut, et mo y ceu ici ai meuri de faim.

18. Ai faut qu'i me leve, et que j'aye treuvé mon pere et qui l'i dise : Mon pere, j'ai pêché conte le ciel et conte vous.

19. Et i ne seû pu daigne d'etre aippellai votre fils, traitai-mai com ein des vauleu que sont à vos gaiges.

20. Ai se levai donc et vin trauvai son pere, et com ai l'aitot enco bé loin, son pere le reconnaussai et ai l'en eù bé grandeu, ai courai ai lu, et se jettai ai son coeu et l'embressai.

21. Et son fils l'y disai : Mon pere j'ei peché conte le ciel et conte vous, et y ne seu pu daigne d'etre aippellai vote gasson.

22. Taut de suite le pere ai dit ai ses vauleus : Aippotai vite sai premaire reube et l'y mettai et maittai-l'y aitaut eine bague au do, et des souiers ai ses pieds.

23. Aimenai aitaut le viau gras, et tuai-le, deignons et feson de bons fricaus.

24. Ai cause que mon gasson que voici aitot mo et l'a ressuscitai, et l'aito perdu et l'a raitreuvai ; et quemencerent donc ai fare le festin.

Digitized by Google

25. Et velà que le fils le put vail, qu'aitot dans les champs, revenai, et quan ai fut au long de lai mason et l'eintendai les vieulons et le bru de ceux que danseins.

26. Ai l'aippellai ein de ses vauleus et l'y demandai ce que ç'aitot.

27. Le vauleu l'y raipondai : Çà que vote frere a revenau et vote pere ai tué le veau gras, parcequ'ai vo qu'ai se pote bé.

28. Cela l'ai bé faché et ne velo pas entret dans lai mason ; ma son pere ai soti pou le priet d'entret.

29. Ai ly raipondai : Velà dejà tant d'annais que je vous sarve et y ne vous ai daisobeï en ren de ce que vous m'aivai quemandai et potant vous ne m'aivet jemai baillé un cabri pour le maingeai aiveu mei aimins.

30. Ma do que vôte gasson qu'ai maigeai son bien aiveu des fennes paidues ai revenun, vou aivai tuet pou lu le viau gras.

31. Taut de suite le pere ly disai : Mon gasson, vou ete taujô aiveu mo et taut ce que j'ay a est vous.

32. Ma ai fayot fare festin et nous baillé de lai joye, ai cause que vote frere aito mo et l'a ressuscitai et l'aito paidu et l'a retreuvai.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois de Besançon, département du Doubs. (M. I.)

11. N'houme aîva dou offants.

12. Dont lou pu juêne diset ai son pere : père baillame ç'qui me doit rev'ni de vouete bin (prononciation latine) el lou père liou fit le paithiaige de son bin.

13. Peu de jou aipre lou pei juene de ças dou offants aiyanc raimassa tout ç'qui l'aira sen ollait dans un pays aitrangie, bin loin, ou y dissipet tout son bin en daibauches.

14. Aipre que l'eut tout daipensie lie survint ne grand

Digitized by Google

faimine en ç'pays qui et y commencet ai chère dans lou besoin.

15. Y s'en ollait donc et s'aittaichait au sarvice d'un das haibitants di pays que l'envoyait en sai moeson pour y gaidhia la poês.

16. Et liouls ita bin ase de remplit sai panse das aicousses que las poès maingint, mais nun ne ly en bailloue.

17. Enfin aitant rentra en lu même y se diset: combin y ait u dans lai moêson de mon père de sarviteurs ai gages, qu'on plus de pain que ne leur en faut et moi y seu ei ai meri de faim.

18. Faut qu'y me lève et qu'y olle trouva mon père et qu'y li dise: Pere, y a peiché contre lou cie et contre vous.

19. Et y ne seu pas deigne dêtre aippela vouete fis, traita me coume l'un das sarviteurs que sont ai voues gaiges.

20. Y se levait donc et sen vint trouva son père, et lorsque l'éta encou bin loiu son père l'aipparçut et en fut touchié de compassion, et courant ai lu y se jettet ai son coue et lou baisa.

21. Et son fis lie diset: Père, y a peichié contre lou cie et contre vous et y ne seu pas deigne d'être aippela vouete fis.

22. Ailoë lou père dit ai sas sarviteurs: Aippouthia-li promptement sai prèmere roube et l'en revêta et boutta li n'aineau au doigt et das soulies ai ses pies. — (Prononcez comme pies oiseaux)

23. Aimenas aussi lou viau gras et le tua, maingeant et fesant bouene chère.

24. Parceque mon fis que voici aita môe et l'ot ressuscita, l'étoué padhiu et l'ot retrouva; y coumencèrent donc a faire festin.

25. Cependant son fis éné qu'éta dans las champs, revint et lorqu'y fut proueche de lai moêson, l'entendet la concerts et lou brut d'ceux que dansint.

Digitized by Google

26. L'aippelait l'un das sarviteurs et ly demandet ç'que c'éta ?

27. Lou sarviteur lie raipondet : ç'ot qu'vouete frare ot rev'nu et vouete père ai tua lou viau gras parce que le revoit en santa.

28. Ç'qui l'aiyant mis en coulère y ne vouillons point entra dans lou lougis ; mais son père aitant souethi pou l'en pria.

29. Y eli feset ste raponse : voiqui déjait tant d'annas qu'y vous sarvait et y ne vous a jaima désoubéi en ran de ç'que vous m'êtes coumenda et ç'pendant vous ne m'êtes jamai baillie in chevreau pou me raijouit aivoue mes aimis.

30. Main aussitoue que vouete fis qu'ait maingie son bin avoue des fannes pour d'hiue ot rev'nu, vous etes tua pou lu lou viau gras.

31. Ailoé lou père li diset : Mon fis vous êtes toujoue aivoue moi et tout ce qu'y a ot ai vous.

32. Mai y failloue fare festin et nous raijoui parce que vouete frare éta moé et que l'ot ressuscita, l'étoué poudhiu et l'ot aivu retrouva.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS.

La Société des anciens textes français a tenu, jeudi 21 juin, sa séance générale annuelle, sous la présidence de M. Gaston Pâris, membre dé l'Institut. Le discours du président, les rapports du secrétaire, M. Paul Meyer, professeur au Collége de France, et de M. le baron James de Rothschild, trésorier, ont constaté l'état satisfaisant de la Société, qui compte actuellement plus de 460 membres.

Trois volumes ont été distribués cette année : le premier d'un recueil des *Miracles de la Vierge par personnages*, le joli poëme de *Guillaume de Palerme*, et deux rédactions en prose du célèbre roman des *Sept Sages*. La société a nommé cette année M. H. Michelant président, et MM. Thurot et de Montaiglon, vice-présidents.

Niort. — Typographie de L. FAVRE.

Digitized by Google

FORMATION DE LA GRAMMAIRE DANS LA LANGUE ROMANE.

PRINCIPAUX ADVERBES.

La plupart des adverbes se forment de la terminaison féminine des adjectifs, à laquelle on ajoute la syllabe *ment*, tirée du latin *mens*.

Déjà les Latins avaient dit : *bona mente, mala mente* factum.

Adens, adent, adenz, par terre ; lat. *ad dentes*.

Alques, un peu ; lat. *aliquantum*.

Alsi, altresi, autresi... aussi.

Her, er, hier ; latin *heri ; er ser*, hier soir.

Amont, en haut ; *aval*, en bas.

Anki, anqui, enqui, iqui, ici ; lat. *eccum hic*.

Ans, ains, anceis, avant, auparavant ; latin *ante, anteipsum*.

Ensi, ansi, ensinques, ensint, eisi, essiques, ainsi ; latin *in sic*.

Apermesmes, apermain, à l'instant ; lat. *ad per metipsissum* (*tempus*).

Antan, l'année passée, ci-devant ; lat. *ante annum*.

Oan, ouan, cette année ; lat. *hunc annum*.

Maisoan, mesoan, à l'avenir ; lat. *magis hunc annum*.

Buer, bien ; lat. *bona hora*.

Mar, mal ; lat. *mala hora*.

Ensement, essiment, pareillement ; lat. *ipsa mente*.

Ayer, erriere, daiere, derier, arrière, derrière ; latin, *a* ou *de retro*.

Caenz, caienz, laiens, céans, là dedans ; lat. *hac* ou *illac intus*.

Digitized by Google

Com, con, comme ; *coment, cument*, comment ; lat. *quomodo*.

Donc, donkes, dunkes, adunc, idont, donc ; lat. *tunc*.

Dont, d'où ; lat. *de unde*.

Eke, eis, es, voici ; lat. *ecce ; Ekevos, esvos, estes vos*, lat. Eccum vos.

Ancore, uncore, enquore, encore ; latin *hanc horam, unquam hora*.

Ens, enz, dedans ; lat. *intus*.

Ensurquetout, ensurketout, par dessus tout.

Entresait, entreset, certainement, de suite ; lat. *in transactu*.

Entrues, dans ce temps ; lat. *intra hoc ipsum* (*tempus*).

Envis, enviz, à enviz, à regret ; lat. *invitus*.

Essient, essiantre, escient, intention.

A estros, à estrous, à l'instant, franchement ; lat. *ad extra*.

Feie, foie, fois, fois ; *toutes voies*, toutefois ; latin *via*.

Fuor, feur, fuer, prix, valeur ; *a nul fuer*, à nul prix ; lat. *forum*.

Gaires, gueres, beaucoup.

Hui, ui, oi, aujourd'hui ; lat. *hodie*.

Huimais, désormais ; *maishui*, dès aujourd'hui.

Ancui, encui, encoi, aujourd'hui ; lat. *hanc diem*.

Anuit, de nuit ; *anquenuit*, cette nuit.

Isnelement, vite ; *isnel le pas*, aussitôt ; *chalt pas*, *chaut pas* (pas chaud), *promptement*.

En es le pas, vite ; lat. *in ipso passu*.

Iluc, iloques, iloec, là ; lat. *illuc ; iloc, luec, lueques, luesques, iluec, aluec*, ici, là ; lat. *locus*.

Jai, ja, déjà ; lat. *jam*.

Jus, en bas ; lat. *deorsum* (de vorsum).

Sus, en haut ; lat. *susum* (de sursum).

Mais, mes, plus, davantage ; lat. *magis*.

Digitized by Google

Manes, manois, demaneis, maintenant; latin *de manu ipsa.*

Meismement, même; lat. *metipsamente.*

Maismement, principalement; lat. *maxima mente.*

Mielz, miez, mieux; lat. *melius.*

Mains, meins, moens, moins; lat. *minus.*

Mon, mun, cest mun, assurément (origine inconnue).

Onkes, unc, jamais; lat. *unquam.*

Ore, ores, or, maintenant; lat. *hora.* Composés: *lores* Illa hora, *desore mais;* lat. *de ipsa hora magis.*

Orendreit, orendreites, à cet instant; *hora in directa.*

Poc, poi, pau, pou, peu; lat. *pauci.*

Pieca, piecha; il y a quelque temps (une pièce, un peu de temps il y a).

Pues, poix, puis; lat. *post hoc.*

Pro, preu, prod, assez, suffisamment.

Sempres, sur-le-champ; lat. *semper.*

Senec, senuec, sans cela; lat. *sine hoc.*

Tos dis, toujours; lat. *totos dies.*

Non, ne; non, négation renforcée par l'addition de plusieurs mots dont les principaux sont: *point* (punctum). *pa* (passus), mie (de *mica,* miette).

Nient, noient, néant (non ens).

Rien, ren; lat. *rem,* chose.

PRINCIPALES PRÉPOSITIONS.

A, ab, ad, od, o, à, avec; lat. *ab, apud.*

Avoc, avoec, aveuques, avec; lat. *ab hoc.*

Anz, ains, avant; lat. *ante.*

En, an, am, en; lat. *in.*

Fors, excepté; lat. *foris.*

Joste, jouste, auprès de; lat. *juxta.*

Lez, leis, à côté; lat. *latus.*

Digitized by Google

Oltre, ultre, outre : lat. *ultra*.
Per, par ; *por*, pour.
Segont, selon ; lat. *secundum*.
Selon, sulunc, selon ; lat. *sub longum*.
Soventre, soentre, suentre, après ; lat. *sub intrà*.
Tres ; derrière ; lat. *trans*.
Dusque, jusque ; lat. *de usque*.
Trosque, entrosque, jusque ; lat. *intro-usque*.

PRINCIPALES CONJONCTIONS.

Kar, quar, quer, car ; lat. *quare*.
Giers, ainsi donc, c'est pourquoi.
Jacoit que, quoique ; lat. *jam sit quod*.
Se, si ; lat. *si*.
Si, ainsi ; lat. *sic*.

INTERJECTIONS.

Avoi, aoi, ah !
Dehait, maldehait, malheur, malédiction.
Diva, dea, da, allons, courage !
Haro, hareu, venez accourez ! (Ancien bas allemand, *herot*, selon Grimm).
Las, lasse, hélas ! lat. *lassus*, fatigué.
Wai, guai, malheur à ! lat. *væ*.
Hai, heu, ahi, haimi, aymi, hélas !
Hu, fi, allons donc ! d'où *lever le hu, huer*.

VERBES.

C'est dans la conjugaison des verbes que la langue d'oïl, toujours en se modelant sur la conjugaison latine, présente le plus de variantes et donne lieu par conséquent aux remarques les plus intéressantes.

Cette étude a été faite d'une manière supérieure par

Digitized by Google

Diez d'abord, et puis par M. Burguy dans son excellente grammaire de la langue d'oïl, dont elle remplit la moitié des deux premiers volumes. Nous ne pourrions donner ici un aperçu de la conjugaison considérée dans ses rapports avec les formes dialectales sans entrer dans des détails que ne comporte nullement notre plan. Nous avons voulu seulement embrasser dans un coup d'œil rapide les principales modifications qui ont servi à transformer le latin en une des langues romanes. C. HIPPEAU.

DE L'INFLUENCE DU DIALECTE NORMAND

Dans les transformations de la langue française.

(Suite).

II. INFLUENCE DU DIALECTE NORMAND DANS LA LANGUE PARLÉE.

Nous allons maintenant essayer d'établir que c'est à l'influence, longtemps combattue et néanmoins constamment prépondérante, de l'idiome normand dans la langue parlée, qu'est due la substitution, aujourd'hui définitivement admise, de l'*a* à l'*o* devant *i*, dans la terminaison d'une foule de mots.

Il n'est pas contestable que, quand on a remplacé les anciennes formes *françois, monnoie, je ferois, ils pouvoient,* etc., par *français, monnaie, je ferais, ils pouvaient,* l'on a eu pour but de mettre la langue écrite en rapport avec la langue parlée.

Cette innovation, que Voltaire, comme l'on sait, a intro-

Digitized by Google

duite dans la langue au siècle dernier (1), n'a été sanctionnée officiellement par l'Académie qu'en 1835, dans la sixième édition de son dictionnaire.

Ce que l'on a considéré comme une innovation, n'était, en réalité, qu'un retour aux formes les plus anciennes de la langue, c'est-à-dire à celles du dialecte normand.

Les savants, auxquels seuls était acquis le privilége de déterminer les règles de la langue écrite, avaient pu soumettre la classe de mots qui nous occupe aux formes particulières de l'idiome de l'Ile-de-France. Dans le domaine de la langue parlée, il en avait été tout autrement : là, leur autorité, sur ce point, s'était constamment heurtée contre des habitudes anciennes et tenaces, absolument réfractaires à leur réglementation.

Pressés entre la difficulté, d'une part, de maintenir intactes les formes particulières au dialecte de Paris, et la nécessité, d'autre part, de respecter des habitudes de prononciation qu'ils n'avaient pu déraciner, quelques grammairiens furent amenés, comme nous allons le voir, à consacrer une véritable anomalie. Ils enseignèrent que, pour rester correct, il fallait écrire *il seroit, il disoit*, etc., mais que, pour se conformer à un usage universellement reçu,

---

(1) Avant Voltaire, Racine avait tenté la même réforme. Dans sa première édition d'*Andromaque* (acte III, sc. 1), il avait en effet écrit :

Lassé de ses trompeurs attraits,
Au lieu de l'enlever, seigneur, je la *fuirais*.

Mais, signalé comme un novateur téméraire, il mit dans les éditions suivantes :

Lassé de ses trompeurs attraits,
Au lieu de l'enlever, fuyez-la pour jamais.

Son fils Louis Racine était au nombre des écrivains qui réprouvaient cette innovation. « Vous serez pas, monsieur, disait-il dans ses *Remarques sur les tragédies de J. Racine*, de ceux qui écrivent *français* au lieu de *françois*. »

Digitized by Google

il convenait de prononcer, à la façon normande, *il sereit, il diseit* (1).

Pour prouver ce que nous venons de dire touchant la prononciation, particulière à l'idiome normand, des terminaisons dont il est question, il nous faut établir que la substitution caractéristique de la diphthongue normande *ei* à la diphthongue française *oi*, se rencontrait non-seulement dans le corps de beaucoup de mots, comme nous l'avons vu précédemment, mais qu'elle existait aussi dans quelques-unes des terminaisons de l'imparfait et du conditionnel de tous les verbes.

Dans le but de faire ressortir les formes propres à chaque dialecte, nous allons mettre en regard quelques citations, empruntées à l'un et à l'autre, sous leur dénomination exacte de « françois de Paris » et de « franceis de Normandie. »

FRANÇOIS DE PARIS.

Le roi... *requeroit* au dit duc Phelipe que le dit messire... lui fust envoyé.

COMINES, *Mémoires*, I, 1.

S'en *venoit* li lions come beste enragie.

Berte aus grans piés, II.

La reproche vos *seroit* reprové.

Parise la duchesse, v. 1859.

Cele iave qui si bien *coroit*.

Rom. de la Rose, v. 115.

Tous ceus *faisoient* du roi ce qu'ils *vouloient*, et le *menoient* et *demenoient*, ainsi comme il leur *plaisoit*.

FROISSART, 2e p., L. III, ch. 36.

---

(1) A l'*e* de la diphthongue désinentielle *ei*, le français a substitué *a* ; mais, au point de vue phonétique, le seul qui nous occupe en ce moment, tout le monde voit que le résultat est identiquement le même.

Digitized by Google

En mon tinel comment le *porteroie?*
Mon escient, je cuit que *je charroie.*
Aliscans, v. 6145.

Se *je savoie* un courtois chivalier...
Je l'aimeroie de gré et volontiers.
Romancero, p. 71

FRANCEIS DE NORMENDIE.

Celui qui la mere Yglise *requireit...*
Lois de Guillaume, 1.

Li reis de Ethiopie pur bataille *veneit.*
Les Rois, p. 412.

Dist Oliver : Ne *sereit* vasselage.
Chans. de Rol., p. 144.

L'ewe entor *coreit.*
WACE, *Rom. de Rou*, v. 2663.

Tant *aveient* oï et tant *saveient*,
Que ren de sa part *dirreient*
A lur seignur
Vie de S. Thom. de Cantorb., v. 751.

Cist reaumes dunt reis *esteie*,
Et que jeo governer *deveie...*
BÉNOIT, *Chron. de Norm.*, v. 4900.

Que *sereit* ço que *je direie?*
De folie me *penereie.*
ID., *Rom. de Troie*, v. 3150.

Pendant près de trois siècles, furent agitées les questions de savoir quelle devait être la forme écrite et quelle devait être celle parlée des mots appartenant à la catégorie de ceux qui nous occupent.

Au cours de ces longs débats, plusieurs systèmes se trouvèrent en présence.

L'un, ayant pour base les vrais principes, voulait que, dans ces deux modalités de la langue, il y eût une complète

Digitized by Google

uniformité. Puisque, disait-on, il convient, suivant les règles du français de l'Ile-de-France, d'écrire *anglois, roine, alloit,* etc., il faut prononcer ces mots comme on les écrit, sans tenir aucun compte du mode différent de prononciation, irrégulièrement admis par l'usage.

C'était le système que défendaient énergiquement les plus doctes écrivains du XVIe siècle.

Estienne Pasquier écrivait à Ramus : « Le courtisan, aux mots douillets, nous couchera de ces paroles : *reyne, allet, tenet, menet,* etc. Ni vous ni moi (je m'asseure) ne prononcerons et encore moins écrirons ces mots : *reyne, allet, tenet,* etc. »

Henri Estienne n'était pas moins vif dans l'expression de sa réprobation :

Pensez à vous, ô courtisans,
Qui, lourdement barbarizants,
Toujours *j'allions, je venions* dites...
Et ce mot *françois* desguisant,
Aimez mieux que *français* on die.
Du langage françois italianisé. — Paris, 1579.

Un second système fut produit, ayant aussi pour but la concordance de la langue parlée avec la langue écrite. Dans celui-ci, l'on entendait subordonner la seconde à la première, et l'on préconisait, à cet effet, l'orthographe phonétique, exacte peinture de la voix. Il eut pour partisan, en 1550, le grammairien Louis Meigret, qui, constatant, par exemple, que *il estoit, il marchoit,* se prononçaient à cette époque comme on les prononce aujourd'hui, proposa d'écrire *il été, il marché.* (V. son *Trété de la gramère françèze.*)

Ce système eut plusieurs prosélytes, parmi lesquels on peut citer un autre grammairien, Louis Mallet, et un avocat normand, Nicolas Berain, lesquels, chacun de leur côté, développèrent les avantages de la nouvelle doctrine, le premier, dans un livre intitulé : *Progrès de la véritable*

Digitized by Google

ortografe ou l'ortografe francèze fondée sur les principes, etc. Paris, 1669, et l'autre, dans ses *Nouvelles remarques sur la langue françoise.* Rouen, 1675.

Survint enfin un dernier système, système de transaction, duquel il a été précédemment parlé. Ses partisans prétendaient qu'il convenait de maintenir dans la langue écrite les formes particulières à l'idiome de l'Ile-de-France, les seules correctes, reconnaissaient-ils; mais qu'il était non moins nécessaire de se soumettre, à l'égard de la langue parlée, aux usages de prononciation que le temps avait consacrés, bien qu'ils s'écartassent des formes reçues dans la langue écrite.

Au premier rang des écrivains qui cherchèrent à faire prévaloir ce troisième système, se rencontre Vaugelas. Il trouve bon, par exemple, que *je crois, qu'il soit, qu'ils soient* se prononcent *je crais, qu'il sait, qu'ils saient* (1); il recommande de même de donner à *accroire, droit, froid* la prononciation *accraire* (2), *dret* (3),

---

(1) V. les citations faites p. 170 et 171 de la *Revue historique,* desquelles il résulte que ces diverses formes de langage appartiennent bien au dialecte normand.

(2) *Accreire,* du lat. *accredere,* existe aussi bien dans l'ancien dialecte qu'en patois :

Ne Beneiz pas nel alonge,
N'en velt fere *acreire* mençonge.
BÉNOIT, *Rom. de Troie,* v. 2047.

Pour faire *accreire* que ch'tait des cônes...
Rimes jers., p. 144.

(3) Il en est de même de *dreit,* du bas-latin *drictum,* contraction de *dirictum,* forme appartenant aussi à la basse-latinité et dérivée de *directum :*

Qui *dreite* lei et *dreit* jugement refuserard...
Lois de Guil.

Tu marchais *dreit,* d'un hardi pas.
Rim. jers., p. 243.

Digitized by Google

freid (1). *Nouvelles Remarques.* Paris, 1690.

Chifflet (*Gram. franç.* Paris, 1700) reconnait que plusieurs prononçaient alors *fret* le mot *froid ;* il ajoute qu'à la même époque, la pronciation des verbes *noyer* et *croire* était *neyer* (2) et *crere* (3). D'un autre côté, il fait remarquer qu'alors plusieurs disaient *endret* (4) pour *endroit* (*Gram.*, p. 127) et *veci* (5) pour *voici* (*Id.*, p. 100 et 201); mais il dit que cette prononciation, pour le premier mot,

---

(1) *Freid*, du latin *frigidus*, est aussi une forme essentiellement normande :

Là enz n'ont trop chaut ne trop *freit.*
MARIE DE FRANCE, *Purgatoire*, v. 1659.

Al est pu *fraide* qu'un glachon.
L. PETIT, *Muse norm.*, p. 21.

(2) *Neier*, du latin *necare*, appartient de même au dialecte normand :

Quer vos me cuidastes *neier*,
Mais je vos *neirai* premier.
GUIL. DE NORM., *Best. div.*, v. 2376.

(3) *Crere* était encore, en 1703, la prononciation indiquée par l'Académie.

(4) *Endreit* a le même radical que le mot *dreit*, cité plus haut, note 3 ; il est formé de ce mot avec l'addition du préfixe *en*, pour *in :*

Iloec *endreit* remeint li os tut nut.
Chans. de Rol., p. 302.

Dans un *endreit* qui n'était pas ben len d'aeux.
MÉTIVIER, *S. Matthieu*, ch. VIII, v. 30.

(5) *Veci*, contraction de *veez ci* (voyez ici), est un mot appartenant aussi à l'idiome normand :

Et disoit chescun à grant joie :
Vezci, madame, fetez voie.
L'Advocacie N. D., p. 20.

En patois, l'on dit *vechi* :

Acoute un p'tio, men cœur, *vechi* me n'ordinère.
L. PETIT, *Muse norm.*, p. 8.

Digitized by Google

était vieillie, et, quant au second, qu'elle était vicieuse. Marguerite Buffet (*Observ. sur la langue franç.* Paris, 1668) avait antérieurement constaté que, de son temps, quelques-uns prononçaient *je dais* de l'argent, *il dait* beaucoup (1); elle condamnait cette prononciation et recommandait de dire *je dois, il doit.*

Quoi qu'il en soit, il nous parait indiscutable qu'au XVIIe siècle la langue parlée, non pas seulement dans les classes populaires, mais aussi dans le meilleur monde, renfermait encore de nombreux vestiges des formes particulières à l'idiome normand (2).

Nous pouvons ajouter qu'il en était quelquefois ainsi, même à l'égard de la langue écrite, dans laquelle on retrouve à cette époque un certain nombre de mots nor-

---

(1) *Je deis, il deit* sont encore des idiotismes normands, se rattachant au verbe *deveir*, du latin *debere* :

En ceste tere ad asez osteiet :
En France ad Ais s'en *deit* bien repairer.
Chans. de Rol., p. 5.

Ch' est donc anien que *j' deis* vaîs men fianché !
Rim. jers., v. 179.

(2) Il en était même encore ainsi au XVIIIe siècle : un dictionnaire de 1786, cité par M. Littré, donne *accreitre*, pour prononciation au verbe *accroître ;* il ne parle pas de celle actuellement en usage. L'on retrouve cette forme dans l'ancien dialecte normand et en patois

Pur quei volez ajuster pecchied à altre et *acreistre* les anciens mesfaiz ?
Les Rois, p. 398.

En gens de bien qui *accraissent* sen fons...
D. FERRAND, *Muse norm.*, p. 347.

Digitized by Google

mands, aujourd'hui complétement bannis du français :

La nature des belettes,
Non plus que celle des chats,
Ne veut aucun bien aux rats ;
Et, sans les portes *étrètes* (1),
De leurs habitations...
LA FONTAINE, *Le combat des Rats et des Belettes*, IV, 3.

Blanc, poli, bien formé, de taille haute et *drète* (2)...
ID., *Le cas de conscience.*

A de moindres objets, tu peux le reconnaître ;
Contemple seulement l'arbre que je fais *craître* (3).
L. RACINE, *La Religion*, I.

Il *tutaye* (4) en parlant, ceux du plus haut étage,
Et le nom de monsieur est chez lui hors d'usage.
MOLIÈRE, *Le Misanthrope*, II, 5.

L'influence de la prononciation normande persiste encore maintenant dans la langue parlée, à côté d'une forme différente dans la langue écrite, puisque l'Académie enseigne que *il échoit* doit se prononcer comme *il échet.*

S'il est vrai qu'au XVIIe siècle la diphthongue *oi* était encore quelquefois contestée, quant à sa valeur phonétique dans la langue parlée, il n'est pas moins vrai aussi qu'à cette époque elle était complétement acquise à la langue écrite. N'était-elle pas d'ailleurs la représentation d'une forme particulière de langage, découlant correctement des règles auxquelles l'ancien dialecte de l'Ile-de-France se trouvait toujours soumis ?

---

(1) *Etreit*, du lat. *strictus*, est un mot norm. — V. p. 177 de la *Revue historique.*

(2) V. note 2 de la p. précédente.

(3) V. p. 170 de la *Revue historique.*

(4) *Tutéyer*, pour *tutoyer*, est encore journellement usité en patois normand.

Digitized by Google

Nous avons dit que les écarts les plus fréquents entre les formes écrites et celles parlées des terminaisons qui nous occupent, se rencontraient particulièrement aux trois personnes du singulier et à la troisième personne du pluriel de l'imparfait et du conditionnel de tous les verbes ; qu'ainsi, lorsque au XVIIe siècle l'on écrivait, par exemple, *je disois, tu aimois, il falloit, ils auroient*, il était généralement entendu que l'on devait prononcer *je disais, tu aimais, il fallait, ils auraient.*

Mais il n'en était pas ainsi à l'égard des substantifs et des adjectifs, dans lesquels se rencontraient les désinences en question. Dans ce cas, les terminaisons se prononçaient toujours comme on les écrivait. Cette remarque s'applique notamment aux mots *monnoie, françois,* dits pour *monnaie, français :*

> Lorsqu'un homme vous vient embrasser avec joie,
> Il faut bien le payer de la même *monnoie.*
> MOLIÈRE, *Le Misanthrope,* acte I, sc. I.

> D'un ton qui témoignait sa joie :
> Que de filles, ô dieux ! mes pièces de *monnoie*
> Ont produites !...
> LA FONTAINE, *Tribut envoyé par les animaux à Alexandre*, IV, 12.

> Se croire un personnage est fort commun en France :
> On y fait l'homme d'importance,
> Et l'on n'est souvent qu'un bourgeois.
> C'est proprement le mal *françois.*
> ID., *Le Rat et l'Eléphant*, VIII, 15.

> Voulant pousser à bout les rimeurs *françois*,
> Inventa du sonnet les rigoureuses lois.
> BOILEAU, *Art poétique.*

Des assertions, que nous croyons très contestables, ont été produites au sujet du mode de prononciation autrefois en usage pour les mots dont il s'agit, dans les textes qui précèdent ou dans d'autres semblables ; au sujet aussi du

Digitized by Google

changement survenu depuis dans ce mode de prononciation.

Et d'abord, en ce qui touche le mot *monnoie*, l'on a enseigné « que la diphthongue *oie* n'avait pas au XVIIe siècle exactement le son ouvert qu'elle a aujourd'hui et que l'on disait *monoué*, comme cela se dit encore en quelques provinces. »

Si l'on admet que *monnoie* se prononçait alors *monoué*, il faut dire aussi que *joie* se prononçait *joué* : la concordance nécessaire des rimes amenant forcément cette conséquence. Or, cette prononciation hypothétique nous paraît tout-à-fait invraisemblable, d'autant plus d'ailleurs qu'elle est en désaccord avec les formes écrites des deux mots en question.

Le latin *moneta* a donné régulièrement *monoie* au dialecte de l'Ile-de-France, comme il a donné *moneie* à celui de Normandie (1).

A la fin du XVIIIe siècle, le français a emprunté au normand la forme parlée du mot et aussi sa forme écrite (sauf la substitution, sans importance, de l'*a* à l'*e*), comme il l'avait fait précédemment, par exemple, pour les mots *roine, moitaier, espoirer*, qu'il a remplacés par les formes normandes *reine, métayer, espérer*.

A l'égard du mot *françois*, l'on a dit qu'il avait été nécessaire de changer, par la substitution de l'*a* à l'*o*, la forme de ce mot, afin que l'on pût distinguer *françois*, signifiant nation, de *François*, nom propre. Sans contester l'opportunité qu'il y avait à éviter cette confusion, nous croyons qu'il convient bien plutôt de rattacher la cause du change-

---

(1) Fausse *moneie* desleiée,
Dunt les deus parz erent d'estaim.
BÉNOÎT, *Chron. de Norm.*, v. 41676.

Digitized by Google

ment en question aux considérations générales exposées par nous précédemment.

Dans la langue parlée se rencontrait en effet, de temps immémorial, la forme normande *franceis* (1), alors que dans la langue écrite subsistait celle particulière à l'idiome de l'Ile-de-France, *françois*. Aussi répéterons-nous qu'il ne nous paraît pas douteux que ce fut uniquement dans le but de faire concorder ces deux modalités, que *français* fut substitué à *françois*, comme *anglais*, *avait*, *faisaient* le furent, par le même motif, à *anglois*, *avoit*, *faisoient*.

(*A suivre.*) HENRI MOISY.

GRAMMAIRE FRANÇOISE-CELTIQUE.

De la Syntaxe des Adverbes.

Il y a une infinité d'adverbes différents, mais ceux de lieu et de temps souffrent plus de difficultés que les autres dans la construction.

Ou, adverbe de lieu. Pe ê leach. Pe ê lech. Pelech. Ma. (*H. Cor.* et *Van.*) men; *id ë, ma hend*, quel chemin, en quel chemin ?

Où est-il ? Pe ê leach ez ma ê ? *Id ë, en quel lieu est-il ?* (*H. Cor.*) Men ê ma-han ? (*Van.*) Men ê ma-hon ?

Où est-elle ? Pe-lech ê ma hy ? (*H. Cor.* et *Van.*) Men ê ma hy ?

Où est allé votre père ? Ma ez eo eat ho tad ? Pe ê lech eo eët ho tad ?

Où vas-tu petit aveugle ? Ma 'z eas-te dallicg ?

---

(1) Tout bon *franceis* i perdent lor juvente.
Chans. de Rol., p. 117.

Digitized by Google

Aller sans savoir où : monnet hep gouzout pelech ; (*Van.*) Monet ep gout men.

D'où, pe eus a leach. Pe a leach. Pe'z a lech. Pe a lech. Eus a be lech. A be lech. (*H. Cor.* et *Van.*) Pe a ban. A be ban. Pe ban. *Id ë,* a be Barn, *de quelle jurisdiction ?*

D'où venez-vous ? De France, de Rennes, de la Ville, de chez moi, de la campagne : pe'z a leach ez teuïd-hu ? Eveus a Franç, evès a roazon, eus ar guær, vès ar guær, demeus a zivar ar meas.

D'où venez-vous ? De l'Eglise, du Cimetière, du Marché, de la Foire ? Pe a lech ê teuëd-hu ? Eus an ilis, eus ar vez-red, eus ar marchad, eus ar for, *ou,* eus ar foar ?

Par où ? Pe dre leach ? Pe dre lech ? Dre be lech ? Pe dre ? Pe dre'n hend ? Dre be ban ?

Par où passerez-vous ? Par l'Angleterre, par Paris, par Mer, par Terre ? Pe dre'n hend, *ou* pe dre leach ez trémenod-hu ? Dre Vro-saus, dre Baris, dre vor, dre zoüar, *ou* divar vor, divar zoüar ?

Par où j'ai passé, tu passeras : dre al leach ma èm eus-me trémenet, ez trémeny ; dre an hend ma èm eus-me qerzed, ez qerzy.

Combien y a-t-il qu'il est né ? quand est-il né ? Pe guéhyd so a ba z'eo ganet ? pe eur eff ê bet ganet, *ou,* pe a baoüé peur eff ê ganet ?

Depuis hier, ou le jour avant : a ba oüé deach, pe an derchend.

Après les adverbes de quantité, *combien, beaucoup, autant, peu, plus, trop, etc., de,* s'exprime par *a,* ou on le sous-entend... *Exp. Combien de temps ?* Pe guéhyd a amser, *ou,* pe guéhyd amser ? *Combien y a-t-il d'ici là ?* Pe guéhyd so a chan d'y ?

Combien êtes-vous là ? Ped och-hu aze ? *Combien de viande ?* Peguemend a guicg ? *Beaucoup de plaisirs :* cals a

Digitized by Google

blijadur, *ou*, cals plijadur; *beaucoup de personnes :* cals a dud, *ou*, cals tud, *ou* forz a dud, *ou*, forz tud; *trop de pain :* re a vara; *trop de chemin :* re a hend; *peu de vin :* neubeud a vin, *ou*, nemeur a vin; *autant de pain que d'eau :* qemend a vara echiz a zour; *un peu de pain, un peu de vin, un peu d'eau :* un neubeud bara, un neubeud guïn, un neubeud dour, un neubeud archand, un neubeud butum, etc.

Que, après le comparatif, s'exprime par *egued*, ou, *eguid*, ou, *evit... Exp. Plus sage que Paul :* furoch egued Paul; *plus savant que le Maître :* abyloch eguid ar Mæstr; *mieux qu'un autre :* güell evit un all.

De la Syntaxe des Prépositions.

Chez, préposition qui marque la demeure d'une personne, signifie en Breton, *é ty*, et s'exprime par la particule *é*, ou *èn*, et par les pronoms possessifs, auxquels on ajoute ordinairement les pronoms personnels... *Exemp. Chez moi :* èm zy (*idè*, ê ma ty); plus ordinairement on dit : èm zy-me. *Chez toi :* èn da dy, *ou*, èn da dy-de; *chez lui :* èn e dy, *ou*, èn e dy-ê; *chez elle :* èn he zy, *ou*, èn he zy-hy; *chez nous :* èn hon ty, *ou*, èn hon ty-ny; *chez vous :* èn ho ty, *ou*, èn oz ty-hu (hu, *pour* chuy). *Chez eux, chez elles :* èn o zy, *ou*, èn o zy-y.

Lorsqu'après *chez* il y a un article ou un pronom possessif, exprimez chez, par *é ty*, avec les articles *an*, devant une consonne, et *ar* devant une voyelle; et le pronom quand il s'en trouve... *Exemp. Chez le Roy :* ê ty ar Rouë; *chez la sœur :* ê ty ar choar; *chez l'Abbé :* ê ty an Abad; *chez le Normand :* ê ty an Ormand; *chez mon ami :* è ty va mignoun; *chez ton père :* ê ty da dad; *chez ses parents :* ê ty e guerend; *chez leurs voisins :* ê ty o amezéyen, etc.

De, préposition signifiant, par, avec, s'exprime par

Digitized by Google

gand, ou *gad... Exemp. Il est chéri de tout le monde : elle est haye de tous :* caret eo gad ar bed-oll ; caçzaët eo gad an oll, *ou,* gand pep hiny ; *il l'a repoussé de la main :* poulset èn deus-ê gand an dourn ; *il a fait cela d'une grande prudence et d'une humilité exemplaire :* græt èn deus qemen-ze gad ur furnez vras, ha gand un humblded squëzryus meurbed, etc. (*A suivre.*)

LA GENTE POITEVIN'RIE.

II. — LE PLET DE ION MICHEA LE BON HOMEA.

Le quo a gogny[1] *ſon appea,*[2]
Pre deuant lez gronds Magiſtraux
Quiglz nommant Preſidiaux :
Qui sant yſlably à Pœters[3]
De peux neu ou dix ans inters ;
Compouſi in bain poy de tont
Pre vou donni do paſſitont,[4]

—

He que Dé duone longue vie
Au Ré & à ſa Signourie,
O lé pardy le moillour home
Qui fut iame d'ici à Rome,
Sins li y erte mis à baſac,[5]
Et moguiſt ſogu[6] prendre in ſac
Et poicher[7] man poin pre lez chôs
Ma ſemme & mé petits infons
Sins li neuſſe creu impeſſe,
Le grond prefit & abileſſe
Qui preuint diquez Magiſtraux
Quiglz gle nommant Preſidiaux
Iai veu tans quo fallet
Ali à Paris prin pallet
Ou prine matere d'in doble,
Et in auenet ſi grond troble
Que le dret que lon preſſiuet
Couſtet mé que lon en auet
Et prali à iquou Paris,
Beacot ertient de mort ſourpris
Et mourriant deſtringe faiſſon
La merdé[8] au pé d'in bœſſon,[9]
Ou rancoutrin do ions[10] tronſi,
Do quo iglz ertiant détrouſſi
Ou lertet bain pis que timpéte,
Dauer à fœre à ditoz béſtes
Car le corps & bains y ertiant
Do tot, Soint, gris, mis à niant
Ne deuan don bain quem icray
Pri y Dé pre noutre bon Rai,
Qui a ſi bain mis la pelliſſe
A cez afficiers de Ioutice
Et couppi le chemin ſi court,
A iqueu quiglz nommant la Court
Quond tot é dit iglz ant aſſez,
Sins iqueu, de cauſe & precez

1. Gagné. — 2. Son appel. — 3. Poitiers. — 4. Du passetemps. — 5. Sans lui, j'aurais été mis à bas sac, c'est-à-dire réduit à la mendicité. — 6. Il m'eut fallu. — 7. Chercher mon pain par les champs. — 8. Mère Dieu, exclamation. — 9. Buisson. — 10. Des gens transis.

Digitized by Google

Glan auiant de touz couti
Quiglz en ertiant tot degouti
Mez mointenont bain iglz pourant
Depoichy ainſi quiglz voudrant,
Et taindran do jons puz grond [comte.
Or pre reueny à mon conte,
Deué ſauer que mon veſin
Perin Morea, quem in mutin,
Prauer my in poy de fumy [1]
Contre ly, ſe vainguit fumy,
Dret à mé mappellont tétu
O quau reponny, que dy tu
Perrin Morea, que taiſi ſat,
Vay, vay, tu mas, dit igl, mesſat,
Dauer mis, pre grond moipriſon
Ton fumy deuon ma moiſon,
Y en arry condinnation
Et in fray conſulation,
Au puz ſage diquette ville
Pute aprez,[2] iquo malhabille,
Me fit douny in grond rollea
Tot barboüilli, prin Sergentea
Qui parlet auſſi feremont
Que min yſſer de Parlemont
Et ne chantet ſen eſcriurie
Roin que de belle pledrie,
O ly auet in demandour
Et pute aprez in deffandour :
Su iqueu maly conſeilly
Quo lertet quiglz veliant broüilly,
Et quo ly fallet contredire,
Men Parculoux [3] vainguit à dire
Quo fallet à Memorillon
Fere ine compargution,
Deuont le Iuge goudumy
Et que ioûtiſſe mon fumy,
Qui aué mis en in moncea,
Au logis de Perin Morea
Afin quigl noguiſt pus matere
De me vouler la grigne amere,
Et mé de praindre ma gemont [4]
Et délogy bain vitemont,
Su iqueu vainguit tot batant
Au leu ou iglz ſe debattant,
Quiglz gle nommant la pledrie
Hay Dé quo lia de criric,
On diret à le ver debattre
Quiglz ſe voulant mordre ou [battre
Mé oléſt belle moccrie
Et y bus de loux grondrie
Quond iglz ſont ché eoux [retourny,
Gnauant garde de mutiny
Mé inſemble amaſſi mongeons,
Tretout lauer do pouure jons,
Quond man Preculoux m'auiſit,
Vainguit à mé, & diſſit,
Michea, n'as tu point ſatisfat ?
A tot iqueu quaué mau ſat ;
Ouau Monſieur, fizy, y ay oſty
Le fumé qui aué butty,
Contre la moiſon de Morea,
N'auou pas, fizy mon rollea
Pre comparétre à iquatte houre? [5]
Vay, vay, i'inforniray auoure
Me fit igl, nan pran point desmoay
Imy trouuery bain pre toay,
Preueu que tu mi ſatisface
Et demoure en iquette place,
Pre vert prenonci ton diton

1. Pour avoir mis un peu de fumier. — 2. Puis après. — 3. Mon procureur. — 4. Jument. — 5. Cette heure.

Digitized by Google

Bain monſiour, i demourai don,
Et vou contanti bain impoint ;
Su iqueu vainguit bain impoint,
Le Iuge friquet & mignon
Auſſi reuoitu quin oignon
Tout acoutri de belle ſoïe
Et fourri merdi que min oïe
Igl regardet de tot couti
Se tot ertet bain aſſorti,
Iglz li faſiant bain grond inour [1]
Et lapelliant tretous Monſiour,
Et quond igl ſe fu mi au Sege,
In grond trudaut [2] à tot ſa vrege
En in moincea fit aſſarri
Tot iqué aux bonnet carri
Et qui értiant de la Ioutice
He Dé quo li a de malice,
In iquatté jons de precés
Iglz ne ſe greant que dixcez,
Et ver le monde grogni
Pre meux pratiqui & gongni.
Et ſi gle monde ertet bain ſage,
Iglz friant in pitoux mœnage
Et portiant do robbe de telle,
Pute apré in diqui mappelle,
Bain haut Ion Michea deffandour,
Et Perrin Morea demandour,
Et mé détre pus eſtonni
Que ſoluſt [3] greli ou tonni,
I me frotez lez deux eſpales
Quem'iquallez qui ant la galle,
A méme houre in grond tabutea
Vinguit dire que m'in fautart
Qui aué la moison gaſtie
De Perrin Morea ma pretie,
Pre mon fumé qui aue mis,
Tot reſibus de son logis ;
Et que priqueu ertet réſon
Que fiſſe abilli [4] ſa moiſon,
Et qui poyſſe [5] tot le dimage
Mon Proculoux peute fit rage,
De remoutri qui n'aué ſat
A Perrin Morea nymoiſat,
Et quaué en bain poy de place
Oti men fumy de ſa place,
Et que priqueu glauet grond tort,
De men presecuri ſi fort,
Et quo lerret belle malice
De mauer fait bourre in ioutice,
Pr'ine matere de poi
Et que priqueu mé in deuoi,
Etre inuoié tres bain & bea
Do fat de mon Perrin Morea ;
Et condonni in mé dimage
Lautre preculoux faſet rage,
De mointenir in tot indret
De Perin Morea le faux dret,
Le main repliquet jolimont
Tot iqueu fat bain autremont ;
Iquo Iuge nous vainguit dire
Quo fallet noutre fat eſcrire,
Et in foire in precez verbau :
O grond diamoure [6] le lourdaut,
Ce fizy, de nou butre in poyne,
Pr'ine matere ſi tres voine,
Y cognegu bain quiquo Iuge
Me voulet foire diluge,
Et auer do épicerie
De noutre belle plédoirie,
Quond vy iqueu, y contonti
Men Preculoux peux men ſorty
Et ly bailly la charge intere

1. Honneur. — 2. Truand. — 3. S'il eut. — 4. Réparer. — 5. Paye. — 6. Diable.

Digitized by Google

De foire tot in ma materc.
Or quond ò fut bain tabuti [1]
Et escrit de chaquin couti
Li dret, li tort, li long, li large,
Do inquéfte do dimage,
Pre ma pretie demaindresse
Nou metirant tote nos pesse [2]
En do biffacs, et puie au Iuge
Le baillirant, le quo a juge:
A Perin Morea ma pretie
Quatre deners dintrafferie,
Et li me condonnit au frez
Que Perrin Morea auet fez
Quon y vy iqualle sointonce
Dine si pouure consiquonce,
Y enuoüy men Iuge trudau
A tous lez diantres Infernau,
Y fut tan troubly en mé méme
Qui en cudy prédre me néme, [3]
Car so must fogu tot donny
Ansi qui erté condonny,
Mé & Ragon & mes infons
Eussiant cry pauure & mœchons,
Et non oguit fogu incore
Bain pouuremant couchy defore, [4]
Pre le plœsi diquou bea moistre
Qui de men fat vouguit connétre,
I cré moay quigl na point pité
Do pouure jons, ny damité,
Ny de reson, soucy ni cure,
Car sigl ogust amy dreture,
O faut ponsi quigl ne meust pas
Condonni pre si poy de cas;
Or y an apelly bain et bea
Pre deuant lez Presidia,
Et si ne mit grain en oubly,
Daly vers eoux hastiuemont
Releuy mon appellemont
Et y porty tote méz pesse
Holést pardy ine noblesse,
Que diqualez ions de Pœters,
Iglz fasant bain puz velonters,
Plœst de bonne intention
Quiglz ne fant à Memorillon,
Et ne sans point si amouroux
de prindre argent ansi que meoux;
O le bain vré quiglz prenant bain
Et si ne fafant roin pre roin
Mé do pauure ant puz de pité
Qua Memorillon la mœté.
Quond y fu ché moay retourny,
Et ve fi tres bain adiourny [5]
Men villain de Perrin Morea,
Predici fuz mon apea,
Pre deuont lo gronds Magistraux
De Peters, Consillers Reaux,
Et au iour pre mé assigni
I mi trouui sins seiourni,
Et concultit tot men affoire
Et quo lertet qui deuoit foire,
Lour opinion fut bain telle,
Quiquou bea Iuge de senelle [6]
Auet ben failli à men cas
Iqueu fat, i ne dormi pas,
I prinqui in iuocat lez
Do meux renommi do palez,
Qui ertet in grond moricaut
La merdi affé fin & caut
Et auet la parole en moin
Quem iquez qui vant à Soint [Moin,
Me home en pringuit in auffi

1. Tapage. — 2. Pièces. — 3. Perdre l'esprit. — 4. Dehors. — 5. Assigné. — 6. Senelle, fruit de l'églantier.

Digitized by Google

Qui me donnit bain do soucy,
Car igl parlet merdi d'audace
Et ſi fazet bonne grimace,
I dizé que son bea iaſi [1]
Fret men ban dret déguiſi
Car olé ſeuant periloux
D'intondre iquatez bea parloux,
Gle ſan acrére que le ner,
E blan que me nige dyuer: [2]
Or quond ô vainguit quo ſallet
Nou appelli en in briuet,
Queme gle ſant lo odionce
I ſi bain gronde diligeonce,
Daſſembli tot in moncea
Mé jons pre pledi mon appea,
Merdi y oguit [3] ton de poine
Qui en qudi [4] predre l'aloine
Quand y aué lin, l'autre ſallet
Et pute apré ô me ſallet,
Troui bain touſt pre la li quarre,
Iemeré meux étre in la guarre,
In autre ſé, qu'entre in faſchrie
Diquattez jons de pledoirie
Quond ô vainguit à m'appelli
Liuocat dit iſſu pre li
Qui é pretie avreſe?
Lautre inuocat tot dret ſe dreſſe,
Et dit y ſeu pre l'inthimi
Ierté à l'oure iqui premi,
Et prié le bon Dé & moiſtre
Que mon bon dret igl fiſt conétre
A iqualez jons de ioutice
Afin que ma cauſe gogniſſe:
Mon Perrin Morea ertet dret
Deuont eoux, merdi que min tret,
Et penſet bain que ſa matere,
Sret trouuie dreturere,
Mé quond mon dret ſut diſputi,
Et quiglz ſurant aſſauanti [5]
Do tort, de libus, de l'otrage
De men Perrin qui faſet rage,
Et qui dreſſet tant lé oreilles
In grond veillard bea à mreueilles,
Qui ertet aſſis au milleu,
Vainguit ſe leui de ſon leu,
I demandet, cray mé lauis,
Diquau de ly vis à vis,
O ly y grond ſecoutement [6]
Auont que ſoire iugement
Et ſeboüiſſant,[7] anſi qui pence
De libus fat in ma Soinctance,
Aprez auer bain ſacouti [8]
Ton de lin que loutre couti,
Mon grond veillard vainguit à [dire
Quiquou bea iuge auet failly
Et qui aué bain appelly,
Et ſi condonnit quand & quand,
Men Perrin Morea, in dispend,
Prauer ſoutaingu ſolemont
Iquou maigre ſot iugemont,
Quand igl oguit tou prononci
Me home deuainguit tot tronſi,
Et paſle que me in bea drappea
Dont iaué goigny men appea,
Et mé de rire & de ſauty
Dont men ſat certet ben porty,
A qui ſeu bon gré à iquaux
Noſſignours lez Preſidiaux,
Tans qui ayré nom Ion Michea
Y priray preoux le Dé do Cea,
Que treſiours iglz lez mointaine

1. Langage. — 2. Ils ſont accroire que le noir est blanc comme la neige d'hiver. — 3. J'eus. — 4. J'en crus. — 5. Instruits, éclairés. — 6. Délibération. — 7. S'étonnant. — 8. Discuté.

Digitized by Google

Et in boune ſonté le toine,
Afin quiglz faſant la réſon
A chaquin en tote ſaison,
Car ſin eoux ieué tout predu
Et fuſſe in pauure mreſondu,
I ſeu ſûr que ſiglz roinant[1]
Treiours que m'iglz ſont [mointenant,
Le trompours ſrant deboùty,
Et le jons de bain ſoupporty[2]

(*A Suivre.*)

1. Jugent. — 2. Soutenus.

COLLECTION DE VERSIONS

DE LA PARABOLE DE L'ENFANT PRODIGUE

EN DIVERS DIALECTES, PATOIS DE LA FRANCE.

— Suite. —

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois du Morvant, envoyée, en 1808, par M. DE PLANCY, préfet de la Nièvre. (M. I.)

11. Ein houme aivot deux renſans.

12. Le pu zeune das deux dié ai son pére : Mon pére, dounez-moi ce que me revent de voute ben et qu'i m'en aile : chitôt le pére en fié le partaize et ly baillé sai part.

13. Peuçot de zors aiprès, le moime de sas fiots qu'aivot aissaré tout ce qu'ol aivot s'an feu ben loin an ein pays etranzé, lai voù qu'o mezé tout en se libartinant.

14. Et aiprès qu'ol oeu tout dépancé, o vené eune grande faiméne an ce pays let, et lu coumouencé d'aivoir couéte.

15. O s'an ailé dont et o se bouté au sarvice d'ein que demeurot dret lai : stuchi l'anvié an sai mitoirie poôre y garder les coiçots.

16. Let ol airot ben vlu mezér das gos de pois qu'on baillot éz coiçots et en aivoir son sout ; mas parsoune ne l'y an dounot.

17. Quant o vié celai, o rentré an soi moime et o dié : ô comben y ait'o de valots céz mon pére qu'ont du pain

Digitized by Google

pu qu'o n'an peureint mezer, et moi ichi y creuve lai faim !

18. Y vas dont partir poôre ailer retrouer mon pére et y ly vas dire : Mon pére, y ait pécé conte le ciel et conte vous.

19. Y ne mairite pu d'eitre aipelé voute fiot : y me trouros ben contant chi vous vleint me regairder comme l'ein de vos valots.

20. O se bouté en semin et o vené vez son pére ; mas coume ol étot eucoôre ein peuçot loin de lu, son pére l'âiparsevé et ol an oeu pitié : o couré vias, o se zeté ai son cou et o l'ambraissé.

21. Et son fiot ly dié : Mon pére, y ait pécé conte le ciel et conte vous aitout, y ne mairite pû d'eitre aipelé voute fiot.

22. Auchitôt le pére dié ai sas valots : aiportez vias sai premére robbe et vitez ly, boutez ly eune baigue au det et das soulés dans sas piés.

23. Aimouniez aitout le viau gras et l'tuez : mezons et fions fricot.

24. Car mon poôre garçon étot mort et ol o redevenit en vie, o s'etot perdu et ol o retroué. Chitôt o coumouencérent tortous ai se ben régailer.

25. Mas le pu vieux das fiots etot en samps et coume o venot et qu'o s'aipresot de la maïon ol antandé las santeries et las divartissements que s'y fieint.

26. Ol aipelé l'ein das valots et ol y demaudé quoi qu'y atot que tout celai.

27. O ly répouné : y o voute frére qu'o reveni, et voute pére que l'ai revu ben portant ai fé tuer le viau gras.

28. Cetuchi se bouté en coulaire et ne vlot pas antrer ai lai maïon ; mas son pére seillé et le peurié en graice d'y venir.

29. O répondé ai son pére : Voiqui ben das rannées qu'i vous sars ; y ait tozors fé s'que vous m'ez coumandé

Digitized by Google

et jaimas vous ne m'oz douné tant soulement ein bigot poôre me regailer aivec mas raimis.

30. Ai poine voute aute fio o t'o été errivé, aiprès qu'ol aireu tout mezé ce qu'ol aivot aivec das fonnes de mauvaïe vie que voué fé tuer le viau gras poôre lu.

31. Ai celai le pére ly dié : Mon fiot, téz tous las zors aitouts moi et tout ce qu'y ait ot ai toi.

32. Mas o feillot fére fricot et se divartir, car ton frére que vchi étot mort et ol o vicant, ol étot pardu et ol o retroué.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois poitevin d'une partie de l'arrondissement de Confolens, département de la Charente, env., en 1806, par M. MEMINEAU, sous-préfet. (M. I.)

11. Un' hom' avie dou afan.

12. E le pûs jaûne dissé à son paire : Mon paire baillais m' la pâr deux bien qu'i seux dain l' cas de prétendre e l'paire lour partagé son bien.

13. Kâkais jourre apreis, quante v'agué ramassa tout ko ke li revenie, le pûs jaune s'an angué dain-t-in pay etrangiê ant-eux fricassé tout son bien en menant la vie d'un chéti sujet.

14. Quante v' agué mangea dain l' pay ant-veirre où y aguét une grande famine, a eux commencé à santire pre la premiere vé la misère.

15. Eux s'an vais e s' met en condition chà un monsieu de quél andré que l'avoyé à son logê, daint un village, pr' y garda loue gore.

16. Oh ! coum' v'aurie éta contant si v'avie p' gu amplire son vantre de quellais calofais qu'i faziant mangeat à qui goré, mais presoune ne ly en dounave.

17. A la fin, s'étant corrigea li mêime, eux dissé : Camb' y-o-ko soû lâs mans de mon paire de journaliê qu'avan deux pan mêis qu'on ne lourr en faût pandan qu'i seux ki anrajant la fan.

Digitized by Google

18. Ou faut qu'i m'an ange, yrais trouva mon paire et y li dirais : mon paire, y ais p'cha envre le ciel et envre vous.

19. Y ne m'rite pûs d'êtr' appella votr' afan : suffreis me tan quittement avec votrais valé.

20. Eux quitte, é vais trouva son paire. Malgré qu'eux fiss enkerre loin, queûx paire le recounaiguebé ! toûcha de compassion, eux courr' a li, se jett' à son cau et l'embrasse de bien bon cœur.

21. L'afan ly dissé : Mon paire, y ais p'cha envre le ciel é envre vous ; y ne m'rite pûs d'étr' app'la votr' afan.

22. Dain queux tan qui le paire dissé à soue valé : apporteiz me tout-hoûre sa pus belle chemisole é campeiz lo li sur soun echine, mettêiz li un' annay à son dait et deux soulie à souë pie.

23. Ameneiz me é tuais m' un vedais grà : fasan grand fricot et devertissan nou.

24. Car moun afan erre maur e vei ressuscita ; v'erre predu et vei retrouva. Dain queux tan qui y se mettiran à feire fricot.

25. L'ênà qu'erre pre louë chan an revanguet, coum' eux s'apprechave deux logi de son paire, v'antandi louë instruman et la dance.

26. V' app'lé eun deux vàlé de son paire ét li demandé ce que qu'oirre.

27. Le vàlé li répondi : vot' fraire est revangu, é coume veï arriba an boune santa, vot' paire o fé tua le vedais grà.

28. Bien facha de quoqui, l'ena ne vauguét pà antra, mais le paire étan sorti pre ly engagea ;

29. Eux répondi et disset à son paire : on ïo tan d'annadeis qu'i v' serre, y n' me seûx jamey écarta an ré ni pre ré de votrais coumandemans, é malgré quoqui jamey vou ne m'avais tansrement bailla un chebrêy pre m' régala avec moue ami.

30. Mais quante votr' afan qu'o mangea tou son bien

Digitized by Google

avec de chetivais f'mellais est revangu, v'avais pre li fey tua un vedais gras.

31. Le paire li dissé: Moun afan v'eiteiz trejour avec mêy é tou quo qu'i ais est pre vou.

32. Mais ou fauli bé feire fricot e se devertir, parç' que vot fraire êrre maur et q' v'aïs ressuscita, parç'que v'êrre predu é q' v'ais retrouva.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois des environs de la Valette (Charente), arrond. de Barbezieux. (M. I.)

11. Un houmé avês doûe enfans.

12. Et le pus jaûnè dau doûe dissé à soun pére: Moun pére, dounas me ce que deû me revenir de votre bé, et le pére lu partagea soü bé.

13. Peu de jiours après, kiau jieun houmé, ayant amassa tout ce qu'ioû avet resôgu, surte de la maïson, et sen engaï dins un pays fort éloigna unte ou dissipé tout son bé ein menam une vie débautchzhade.

14. Et aprés avei tout depunsa, une grande famine arrivé din kiau païi et où commincé à toumba din la necessita.

15. Ou s'en onguai et sattachzé au service d'un dau habiten du païi kiaicki l'envouyé din sa maison dau champ pre garda lous gouré.

16. Iki ou agui eta ben âise per appaisa sa fàm de se remplir de las caloffais que lou gouré mingeovent, mais presonne ne lu en baillave.

17. Enfin étant rentra en lui-même, ou se dissé: Combé y oco dans la maïson de moun pere de valei qu'on meis de pain que leur en fôs et mi y sais ki à mouri de fam!

18. Y vole surtir de ki et qu'enge trouvâ moun pere, etc.

Digitized by Google

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois de Saintes, département de la Charente-Inférieure. (M. 1.)

11. In houme avait deux fail.

12. Et le pus jéne dicit à son père : Mon père, baillez me tout mon dret de voutre benn, et le père leux partagit tout son benn.

13. Queuques jour en après, le pus jéne de tchélés deux enfans amassit tout le sen et puis i s'en allit dan in pays bin leugné, et là i mangit tout son benn en débauches.

14. Après qu'il ayit mangé tot, o seurvenit ine grand famine dans tchau paye et i coumincit à chére en nécessite.

15. I s'en allit donc se rendre valet d'in houme do lieut qui l'envoyit aux champs pre garder les goret.

16. Là il aurait bin velut remplir son ventre des gousses que les goret mangiant ; més persoune ne li en baillait.

17. A la fin i revenit à li et i dicit : qu'ol y at de valet cheux mon père qui avant méz de pain qu'o ne leuz en faut et moi je seus itchi à crever de faim.

18. Faut qu'i parte et qu'i m'en aille trouver mon père et i li dirai : Mon père, i ai péché contre le bon dieu et contre vous ;

19. I ne seux pus digne que vous me nommiez vout fail ; fasez me coume à in dez valet qui sont à vos gages.

20. I partit don et s'en fut trouver son père ; coume il était encore bin leugné, son père l'avisit ; il li fasit pitié, i courit à li, se jettit à son cou et l'embrassit.

21. Son fail li dicit : Mon père, i ai péché contre le bon dieu et contre vous, et je ne seux pus digne que vous me nommiez vout fail.

22. Méz le père dicit à ses valet : apportez bin vite la pus belle robe et mettez la sus li, mettez li ine bague dans e dét, et déz soulé dans ses pez.

23. Amenez aussi le via gras et tuez lou, mangeons et fasons boune chère ;

Digitized by Google

24. Parce que mon fail que velat était mort et il est revilé, il était perdut et il est retreuvé; i coumenciriant don à faire festin

25. Pendant tchau temps, son fail le pus vieux qui était aux champs, s'en revenit, et quand il approchit de la maison, il entendit la musique et le brut de tehelez qui dansiant.

26. Il appelit in dez valet et li demandit ce qu'ol était.

27. Le valet li répounit: Ol est que voutre frère est revenut et voutre père a tué le via gras à cause qu'il le revoit en boune santé.

28. Tcheu le mettit en colère et i ne velait pas entrer; mais son père étant saillit, coumençait à le prier d'entrer;

29. Mez li dicit à son père: Vela déjà tant d'années qu'i seux à vout' service et je vous ai trejou été obéissant en tout tcheu que vous m'avez quemandé, et pourtant vous ne m'avez jamez baillé tant-seurement un bicot pre me divertit avec mes amis;

30. Mais d'abord que vout autre fail est revenut, li qui a mangé tot son benn avec des fumelles de méchante vie, v's avez tué pre li le vias gras.

31. En tcheux temps le père li dicit: Mon fail t'ez trejout avec moué et tot tcheu qu'i ai est à té;

32. Mais o fallait bin faire festin et nous divertit à cause que ton frère que velat était mort et il est revilé, il était perdut et il est retreuvé.

Imitation libre de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois de la Rochelle, Charente-Inférieure. (M. I.)

11. In houme ayant deux cheuts d'enfant,

12. Le deré des deux dissit coume ça à son cher pére de li partager la goulée de bin de soun héritage;

13. Et aussi tot qui l'odyit son drét, le senfouiyit do de près de son pére et le s'en andgit dans uin poyis rede loin, vour qui derama son avoir en coumerçant avec des criatures.

Digitized by Google

14. Le bin de Dieu ayant pretout été aché par le fort tems, la goule coumencit à li saber fortuitement ;

15. Si bé que de la façon, étant réduit à l'indulgence (indulgence est ici pour indigence), le se gagit à uin bourgeois qui l'envoyit à uin de ses logis de campagne vour il gardait de méchantes gorailles.

16. Sa pauvre vie en thiel état était si doléreuse, qu'o li demangeait biacot souvent de se refectionner avec les gorets et l'on zaurait venté bé (sûrement) fait si o li en avait été donné d'autorité, mais parsonne ne s'en émoyait (ne s'en mettait en peine).

17. En thiele oculence, le se dissit en soun intérieur : héla ! seigneur, combin de marcenaires avont à thié tes heures de la miche mai que de raison au logis de mon pére alieur que mouai y n'ai ten seulement poit de quoi tuer le ver (manière figurée de dire manger une petite bouchée).

20. Dans ce t'aversité, le jaubit (participe de jauber, partir, s'en aller) de chez son maître set coume in escalette (squelette), et s'avisit de retourner à la résistance paternelle pra sel fin de se contritionner de son vice au vis-à-vis de son pére. L'avait bet encore à abouter avant d'être à rive, quand le boun houme le requeneussit et compassiouné à soun apparésance, andgit à li coume in boulliard de vent (expression figurée pour marquer la rapidité), et l'assarant suc sa poitraine, le jotit d'allée et de venue sans s'hontouser de le requeneutre prin des sins et amondurant par la rejouissance de le déposseder l'adman que l'avait odyut quand le se detriyit de li.

21. Ce te jeune houme, à la mode de l'autre, s'amandant d'avoir léché (laissé) un si tant brave père, li dissit pre ses raisons, les arme aux yeux : cher père y coneut bet qu'i m'ai détorsé de ma route au vis-à-vis de vous et du ciel qui m'entend ; y ne seu pus dans la grace d'être loumé voute cher fils.... Pis de brailler.

22. Mais son cher pére, qu'était in houme d'abord point

Digitized by Google

maufaisant pre le pauvre monde, li fasit entendre que le serait trejours son cher fils, et pre li acertainer dissit verbalement à ses gens d'aller li cri ses anciens vitremens aussi bé que ses joyaux.

23. Au puis après, le coumanda d'anger dans soun étable tuer le mieux gras de ses beudets et en fasit dreser in si biâ banquet,

25. Que soune aîné de fils s'en encolera si tellement,

28. Qu'il en fasit bourdonner de mouvais récis aux oreilles do pére.

31. Mais thiau thei qu'etait bon coume in ouaille, au lieur de s'en émouver, ly dissit pre mot de réponse,

32. Qu'o l'était bé dans le juste à tout le moins de se réjouir, puisque son pauvre défunt fils, qui avait mouru (dans soune entende), était au jour d'aujourd'hui grouillant coume in pibeau (anguille). Amen.

LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE PENDANT L'ANNÉE 1876.

M. Léopold Delisle, le directeur de la Bibliothèque nationale, vient d'adresser au ministre de l'instruction publique le compte-rendu annuel de son administration, pendant l'année 1876.

Le dépôt légal a amené au département des imprimés 45,300 articles. M. Delisle fait remarquer à ce propos que le dépôt légal se fait avec beaucoup d'irrégularité dans plusieurs départements.

132 ouvrages formant 210 volumes, tous publiés en Angleterre et en Espagne, sont arrivés pour le Dépôt international.

1,830 articles sont inscrits au registre des dons, comprenant 2,915 livraisons ou volumes. Parmi ces dons, nous trouvons un exemplaire choisi, de 16 volumes, des mémoires relatifs à l'histoire de Paris, recueillis sur l'initiative de la municipalité parisienne ; 30 volumes de traductions de la Bible, offerts par la Société biblique protestante de Paris ; un superbe exemplaire des tomes XVI-XXX, des œuvres de Frédéric-le-Grand, donné par le gouvernement allemand.

Le nombre des acquisitions a été de 4,565 articles.

Le dépôt légal a fourni 5,027 articles à la série musicale. Un don précieux, fait a la Bibliothèque, est le legs par Mlle Pelletan, du manuscrit autographe de l'*Alceste*, de Glück.

Le nombre des manuscrits s'est accru en proportion. 49 articles ont été donnés, 91 ont été acquis.

Niort. — Typographie de L. FAVRE.

Digitized by Google

LE LATIN A ÉTÉ UNE LANGUE VULGAIRE DANS LES GAULES, JUSQU'A CE QUE DE SA CORRUPTION S'EST FORMÉE NOTRE LANGUE ROMANCE. (1)

Les savants bénédictins de la congrégation de Saint-Maur ont établi, avec une profonde érudition, que le latin a été une langue vulguaire parmi les Gaulois et que notre langue française, alors connue sous le nom de Roman ou Romanæ, a été employée par les écrivains, avant le milieu du XIIe siècle. Nous reproduisons cette dissertation qui fait partie du volumineux recueil de l'*Histoire littéraire de la France* en 26 volumes in-4°:

Entreprendre de contester, que le Latin ait jamais été une Langue vulgaire dans nos Gaules, c'est s'exposer à nier, ou que les Romains aïent jamais parlé le Latin, comme leur langue naturelle, ou que les Gaulois aient jamais fait partie du peuple Romain. Oui, ces trois verités sont entierement connexes. Si le Latin a été la Langue naturelle des Romains, il est devenu la Langue vulgaire des Gaulois, parce que les Gaulois sont devenus Romains eux-mêmes. La vaste érudition de notre Aggresseur, jointe à sa bonne foi, ne permet pas de soupçonner, qu'il révoque en doute la premiere de ces vérités, sur laquelle tout le monde sçavant est d'accord. De même il est trop versé dans la connoissance de notre Histoire, pour soutenir que nos Gaulois n'ont pas été incorporés pendant plusieurs siècles avec les Romains, et fait ensemble un même peuple. Il n'y a que la connexion qui se trouve entre l'une et l'autre vérité, et d'où résulte la troisiéme, de laquelle il fasse difficulté de convenir. Il importe donc de la développer, et de montrer comment se sont passées les choses par rapport à

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. 7, p. VII et suivantes

Digitized by Google

cet objet. C'est ce qu'on va faire avec toute la précision possible,

Long-temps avant que nos Gaules subissent le joug des fiers Romains, cette grande étendue de Païs enclavé entre les Alpes, la Mer de Ligurie et le Rhône, qui porta dans la suite le nom de Gaules Narbonnoise, parloit déja tout communément la Langue Latine. Voici par quelles voïes elle parvint à en acquérir la connoissance, et à se trouver dans une espece d'obligation d'en faire usage. Sans remonter jusqu'aux premiers temps, que les Romains commencerent à avoir des liaisons, et entrer en commerce avec les peuples de cette vaste Province, bornons nous à datter seulement du temps de l'alliance, que Rome contracta avec Marseille, bâtie, comme on sçait environ six-cents ans avant la naissance de J. C. Bientôt ces deux fameuses Villes unies de la sorte, se communiquerent mutuellement leurs Coûtumes, leurs usages, et les Arts dont elles faisoient profession. Rome apprit de Marseille la Langue Gréque, qui y devint si commune dans la suite, qu'encore au temps de Cicéron les femmes la parloient comme leur langue maternelle. Cicéron lui-même ne plaida point en d'autre Langue pendant les premieres années qu'il brilla dans le Barreau.

Reciproquement Marseille apprit de Rome à parler la Langue Latine, qui vraisemblement eut à Marseille le même sort que la Langue Gréque à Rome. Au moïen de quoi Marseille eut à son usage trois Langues differentes : la Gréque, qui étoient celle des Phocéens ses fondateurs, la Latine que les Romains lui avoient communiquée, et la Gauloise, ou Celtique, qui étoit celle du Païs, ou Marseille se trouvoit située. C'est ce qui a porté Varron, qui selon S. Jérôme, a poussé plus loin qu'aucun autre Ecrivain les recherches de l'Antiquité, et qui a écrit beaucoup de

Digitized by Google

choses mémorables touchant les Gaulois, à qualifier Triglottes, *Trilingues*, les habitants de Marseille. Les Marseillois habitués à parler Grec, Latin et Gaulois, porterent l'usage de ces Langues à Agde, à Nice, Antibe, Olbie et Taurence, autant de Villes qu'ils bâtirent et peuplerent dans la même Province. Qu'on ait la bonté d'observer cette premiere propagation du Latin dans cette partie de nos Gaules. Au bout de quelques siècles il y fut encore tout autrement répandu.

Les Romains avides des richesses du Païs, et s'y voïant une entrée ouverte, au moïen du grand commerce qu'ils y faisoient, conçurent le dessein de le subjuguer. Aïant commencé à exécuter cet ambitieux projet dès l'année 629 de la fondation de Rome, par les armes du Consul M. Fulvius Flaccus, ils l'avancerent beaucoup par celles de C. Sextus Calvinus, et le consommerent sous la conduite de Q. Fab. Maximus Allobrogicus. Par cette conquête la Gaule Narbonnoise, qui comprenoit alors le Languedoc, la Provence et le Dauphiné, devint une Province de la République Romaine; et presqu'aussi-tôt on vit des Colonies des Romains à Arles, Narbonne, Vienne, Aix, Valence, Orange, Frejus, Avignon, Besiers, et encore ailleurs.

Il n'est pas sans doute besoin de dire, quelle Langue parloient ces Colonies. On sçait fort bien, que c'étoit le Latin. Mais faudra-t-il nous arrêter à rechercher, si elles le communiquerent dans les lieux de leur nouvelle habitation? Nous l'apprendrons de ce qui s'étoit déja passé auparavant, à l'égard des Colonies Gauloises, qui s'étoient allé habituer dans cette partie de la Grèce et de la Macédoine, qu'on nomma depuis Gallogréce, ou Galatie. Elles y porterent leur langue avec leurs mœurs; et on l'y parloit encore au quatrième siécle de l'Eglise. Il en fut de même des Colonies Romaines dans la Gaule Narbonnoise, par

Digitized by Google

rapport au Latin. Ce n'est pas encore tout. Pour avoir une juste idée du progrès que fit la Langue Latine dans les autres lieux voisins de la Narbonoise, il en faut juger par celui qui fit le Grec, que les Phocéens avoient apporté dans les Gaules. De Marseille la Langue Greque, après s'être répandue dans toute la Narbonnoise, se communiqua avec le bénéfice du temps à la Celtique, à l'Aquitaine, et même encore plus loin. Seroit-il raisonable de douter, que le Latin n'ait eu le même sort?

Les Gaulois eurent encore beaucoup plus de motifs et de raisons de parler le Latin, qu'ils n'en avoient de cultiver le Grec. Et voici comment. La Narbonoise étant devenue toute Romaine, comme on vient de le montrer, le reste des Gaules ne tarda pas fort long-temps à le devenir à son tour. César, le Belliqueux César, profitant en habile Politique et rusé Capitaine, de l'invitation des Eduens, qui avoient appelé les Romains à leur secours contre leur ennemis, passa les Alpes, vint dans les Gaules à la tête de dix Legions, et en moins de neuf ans subjuga tout ce vaste païs, qui est depuis les Pyrenées et le Rhône, jusqu'au Rhein et à l'Océan. Conquête rapide, qui réduisit toutes les Gaules à la même condition que la Narbonnoise : après quoi elles ne firent plus, comme celle-ci, qu'une seule Province des Romains.

Les Gaulois vaincus devinrent un seul et même peuple avec leurs vainqueurs; et dès-lors plusieurs d'entr'eux furent honorés du droit de Bourgeoisie Romaine, et eurent entrée dans le Senat. Déjà devenus Romains, et vivants à la Romaine, ils eurent encore d'autres engagements à parler la Langue des Romains. En effet l'Empereur Auguste, successeur de César, étant venu dans les Gaules dès la cinquième année de son Empire, y établit la Police, et l'ordre du Gouvernement suivant les Lois Romaines. Il

Digitized by Google

y créa des Préteurs, des Présidents, ou Proconsuls, et des Questeurs qui rendoient la justice en Latin. Il étoit donc tout naturel, que le peuple conquis, héritant des mœurs, des lois et autres usages du peuple conquerant, héritât aussi de son langage. C'est ce qui étoit d'autant plus facile, que ce langage étoit deja plus connu dans plusieurs de nos Provinces : soit en conséquence des liaisons qu'elles avoient depuis long-temps avec la Narbonoise, où on le parloit tout communément, comme nous l'avons fait voir : soit à raison de leur ancien commerce avec les Romains mêmes.

Que si tous ces motifs, pris du côté de la vie civile et de l'intérêt, ce que notre habile Critique sçait si bien faire valoir en un cas presqu'entierement semblable, n'avoient pas été assés puissants pour engager les Gaulois à parler Latin, n'y auroient-ils pas été obligés par autorité ? Qui ignore, depuis que S. Augustin nous l'a appris, que Rome cette Maîtresse de l'Univers, étoit attentive à imposer à ses vaincus le joug de sa langue avec celui de la servitude ? Par ce trait de politique, Rome se proposoit deux avantages importants pour la République : l'un de mieux tenir dans le devoir, et de s'unir plus étroitement les peuples de sa domination ; l'autre de répandre et d'élever en honeur la langue qu'elle parloit. Valere Maxime avoit déja marqué ce second avantage avant S. Augustin : *quo scilicet Latinæ vocis,* dit-il, *honos per omnes gentes venerabilior diffunderetur*. C'étoit dans la premiere vûe, que les Normans assujettissoient aussi les peuples de leurs conquêtes en Pouille, en Calabre et en Sicile, à suivre leurs mœurs, et à parler leur langue.

> Moribus et lingua quoscumque venire videbant,
> Informant propria, gens efficiatur ut unâ.

Le fait contesté dont nous prenons la défense, est néan-

Digitized by Google

moins si constant, que tous les Ecrivains qui ont eu occasion d'en parler, et qui nous ont passé sous les yeux, le supposent comme indubitablement vrai. Il nous seroit facile d'en donner ici une assés longue liste. Mais il faut épargner à nos Lecteurs cette ennuieuse énumération.

La belle Préface de M. du Cange à la tête de son Glossaire, est elle-même un sçavant écrit sur les révolutions de la Langue Latine. Qu'y dit cet Illustre Ecrivain sur le point précis que nous agitons ici ? Après avoir rapporté en substance les Textes de S. Augustin et de Valere Maxime, que nous venons de citer, il ajoûte, que cette entreprise des Romains en faveur du progrès de leur Langue fut si heureuse, que dans presque tous les Païs où ils étendirent leur domination, elle fit perdre l'usage de la langue naturelle. Cela est si constant, continue cet Ecrivain si consommé dans la connoissance des Langues, qu'aujourd'hui l'on recherche inutilement, qu'elle étoit la Langue maternelle de tant de Provinces, qui subirent le joug des Romains. Pasquier au premier Chapitre du huitiéme Livre de ses recherches, et Scipion Dupleix dans ses Memoires des Gaules, Livre premier, Chapitre dix-neuf ne sont pas moins décisifs.

Ici la sagacité de notre ingenieux Critique nous feroit-elle naître une difficulté, en prétendant que nos Gaules auront été exceptées de ces Provinces, et que la Langue naturelle du Païs n'y aura pas eu le même sort ? Il faudroit effectivement, que cela se fût fait ainsi, pour que son systême se pût soutenir. Comment pouvoir *croire* autrement, *que le Latin y a toujours été une Langue sçavante, et qu'en tout tems il y en a eu une autre, qui étoit la maternelle et la populaire ?*

Mais aïons encore une fois recours au profond du Cange. Il levera lui-même la difficulté. Ce fut principalement dans

Digitized by Google

les Gaules, selon lui, que se perdit l'usage de la Langue du Païs, et il en donne les raisons. C'est que les Gaules firent long-temps la plus excellente partie de l'Empire Romain, et que divers Empereurs les choisirent pour leur séjour ordinaire. *Non magnopere mirandum,* conclut-il, *si lingua nativa in defuetudinem abiit, hodieque qualis fuerit quæratur.* L'expression est-elle claire et touchante ?

Si le Latin n'avoit pas été vulgaire dans nos Gaules, de qui les Gaulois l'auroient-ils appris ; puisqu'avant eux persone ne s'étoit avisé de les réduire à de justes regles, d'en faire connoître la construction et la proprieté des termes ? Oui, les Gaulois sont les premiers qui ont enseigné aux autres Nations à parler cette Langue, non seulement correctement, mais encore avec élégance. Ils ont même la gloire d'avoir été les premiers qui l'ont professée publiquement dans la Capitale de l'Empire, et d'en avoir donné des leçons à César et à Cicéron, le Grand-Maitre de l'Eloquence Romaine. Le fait n'est ni suspect ni douteux ; puisque ce sont d'illustres Romains qui l'attestent eux-mêmes.

Rome qui mérita depuis le titre de mere des Sciences et des beaux Arts, ignoroit la nature et le prix de sa propre langue, et ne faisoit nul cas des Belles-Letres, avant que les Gaulois les lui eussent enseignées. Mais depuis que Lucius Plotius, Marc Antoine Gnyphon et Valere Caton y eurent professé, le premier la Rhétorique, et les deux autres la Grammaire, on y prit tant de goût pour les belles études, et les Letres y furent en un tel honeur, qu'en peu de temps on y vit plus de vingt Ecoles célebres, et que de Rome le même goût se communiqua bien-tôt aux Provinces. Ne passons pas une courte réflexion, qui se présente d'elle-même. Seroit-il sensé de croire, que ces Professeurs Gaulois eussent eu un succès aussi heureux dans leurs exercices Littéraires, si le Latin n'avoit pas été une

Digitized by Google

Langue vivante dans leur Païs ? Que des Espagnols, des Allemans, des Anglois s'avisent de venir enseigner à Paris la Langue Françoise : quel accueil leur fera-t-on, et quel succès auront-ils dans leur entreprise ? (*A suivre.*)

GRAMMAIRE FRANÇOISE-CELTIQUE.

De la Syntaxe des Conjonctions et des Disjonctions.

La conjonction *ha*, et, aussi bien que la disjonctive *na*, ni, se mettent devant les consonnes ; *hacg*, et *nacg* devant les voyelles... *Exemp.* Douë, hacg ar Verchès, ha Sant Pezr : *Dieu, et la Vierge, et Saint-Pierre ;* ha chouy, hacg y : *et vous et eux ;* na Sant, na Santès : *ni Saint, ni Sainte ;* na chouy, nacg y : *ni vous, ni eux, ni vous, ni elles.*

Si, étant conjonction, s'exprime par, *mar*, et fait bien au commencement d'une période... *Exp. Si nous sommes jamais heureux, et si la fortune,* ou *que la fortune se lasse de nous persécuter, nous ferons,* etc. Mar bezomp bizvyqen eürus, ha mar deu droucgfortun da zistrei divar 'n oump, ny a rayo gad sicour douë, etc. *si nous consultons les Peres de l'Eglise sur ce point, nous aprendrons que :* mar goulennomp eusul digad an tadou eveus an Illis var guemen-ze, ez clévimp gand ho penaus.

Si, étant conjonction conditionnelle, s'exprime par *ma*... *Exemp. Si j'aimois Dieu de tout mon cœur, je serois heureux :* ma carrén Douë a greiz va chaloun, ez vezén guenvidicg ; *si j'avois de l'argent, j'acheterois des livres :* ma êm béz archand, me a brénné levryou.

Quoique, encore que, s'expriment par, *petra-bennac ma*, et *peguement-bennac ma*, ou s'il y a une négation, *na*... *Exemp. Quoiqu'on sache bien que Dieu est par-tout, on n'en est cependant pas plus sage :* peguement-bennac ma ouzeur

Digitized by Google

êr-vad ez ma Douë ê pep leach, na vezeur qet consconde par fedroch evit qemen-ze ; *quoiqu'il puisse venir, il ne s'ensuit pas que :* petra-bennac ma hallé donnet, ne deo qet lavaret evit-ze, penaus.

Plûtôt que : qent evit ma ; *ou* s'il y a une négation, *na... Exemp. Plûtôt que cela arrivât, je me ferois Religieux :* qent evit ma haruffé an dra-ze, me a ayaffé da Religius ; *plûtôt que vous ne pensez :* qent eguid na songid.

Pourvû que : gand ma ; uemed ma, *ou*, s'il y a une négation, *na... Exem. Pourvû que vous veniez, je serai satisfait :* gand ma teuod, *ou*, nemed ma teuod, ez vizin countant ; *pourvû que cela n'arrive pas :* nemed na erruo qet an dra-ze, *ou*, gand na choarvezo qet qemen-ze.

De la Syntaxe des Interjections.

Ah ! Ahi ! Eh ! Oh ! Interjections qui marquent la joie, la douleur, la surprise, la colère et autres mouvements de l'âme, se mettent toujours au commencement de la phrase, comme en François... *Exemp. Ah, que cela est doux !* Ah, peguer douçz eo qemenze ! *Ahi, ahi, que je souffre !* Ahy, ahy, hag a boan, va douë ! *Eh ! Que faites-vous ?* Ah ! Petra arid-hu ? *Oh ! Vous vous mocquez de moi ?* Oh ! Me a gred ez rid goap achanoun-me, ê qüryonez ? Sellid gousgoude. (Les *h* ci-dessus ne s'aspirent pas.)

Fi, interjection qui marque le mépris ou l'horreur. Ach : foéy... *Exemp. Fi, le vilain :* foéy vil : ach iffam ; *fi, la vilaine :* foéy vilguen : ach ampoesoun ; *ah ! fi, tout cela ne vaut rien :* ach foéy, flear a so gad qemen-ze oll ; *fi fi :* fech : foéy-foéy : ach-ach : ach-amen.

Hélas ! interjection de douleur ; allas : *qui se met presque toujours le premier mot ;* goa : avec les pronoms personnels, toujours le premier mot de la phrase ; sioüaz : qui est toujours à la fin de la phrase... *Exem. Hélas ! que je suis misé-*

Digitized by Google

rable : allas ! me a so reuzeudicq, sioüaz : ah ! peguer reuzeudicq oun-me sioüaz : goame, sioüaz din !

Courage, interjection. *Courage mes enfans :* couraich, bugale : couraich eta : hay eta : içza 'ta : aze stardt : croguid stardt : hay, qen na fuo.

Víte, adverbe qui tient lieu d'interjection ; affo : prèst : buhan : prim : trum. Tous ces mots se doublent... *Exemp. Víte à moi :* affo din-me : prèst, *ou* buhan, din-me : din-me prèst : prim din-me ; *vite, qu'on le dépoüille :* e zivisqa affo : prim-prim e zivisqa ; *víte-víte :* affo-affo : prim-prim : trum-trum : prèst-prèst : buhan-buhan.

FIN.

LA GENTE POITEVIN'RIE.

III. — LE MENELOGVE DE ROBIN.

Le quo à perdu ſon procez,
Trinlat [1] *y de Gric in Francez,*
Et de Francez in bea Latin,
Et peux diqui in Poeteuin.

—

La merdé y cray apré moay
Quolez pité, & gront eſmoay
Dauer precez iquez grond Iours
Iglz faſant venlenters treiours,
A quoquin predre son precez
Quond é moay bain y ou ſcez,
Y fu bain choucyo émonde
Mé ſi le Ré me la demonde
Predingue y li repondray bain
Prené, ce fraizi tot mon bain
Et fazez les vignes vou méme,
O lé vré ouau pre me néme,
Quiquez gronds Iours fant dos [habille,
Et venan en iquette Ville,
Tot épreu à bain gronds charay
Pre foire do amonde au Ray,
Y m'etbouy[2] moay qu'igls nauant [honte.
Or y m'en vay foire le conte,
Tot apré moay in m'en allant,
Quem iqualez iointy gallant,
Do grons iours m'auant accoutry
Ien fu priqueu tot en choutri, [3]
Deſſo moay, de pour qui auy
De me ver anſi que me vy :
O léſt vray que Ion Tallebot
Men vefin, me caſſi men bot, [4]
In iour in joüant au pallet,

1. Translaté. — 2. Je m'étonne. — 3. Sali. — 4. Sabot.

Digitized by Google

Y m'auiſi quo men ſallet
In auer riparation
E mé in concultation,
A Ciuray, pre men bot caſſi
Que Dé predoint au treſpaſſi,
Ma mœnagere en plourguit tant
Qu'a len morguit, mé dea pretant,
A lauet ine feure terce
Qui ſarre ma pretie aduerſe,
Peu aprez, ô faut dire come
Y ve ſy adiourny [1] me nome,
Deuont le Iuge do village,
Qui condonnit de bon courage,
Mon jonti vea de Talebot,
In quatre deners pre men bot,
E Tallebot d'in appelli
E mé le ve foire alli,
A Pœters deuon Douynea
O quo y ouſti men chappea,
Et li dici, Monſiour, veci
Gle me caſſit men bot anſi,
Croc ſe fit igl de ſan pallet.
Et vainça vin ionti valet,
Fit Douynea à Talebot,
Tu li à donc caſſi ſan bot,
Gnon Monſiour, fit iquou maſtin,
Si as pré Monſiour Soinct Martin,
Ly ſizy de l'autre couſti,
Quond y ogui prou écouſti
Et tant de jons mauiant ſigni [2]
Que men dret ertet clair quem-
[aiue, [3]
Ha ! qui moguiſt donni din glaiue
Pre le queur dos cop, mez de cent,
O n'en ſu graiu ſorti de ſang,
Y erté que m'eſuanoüy
Pardé ô fat grond mau, ouy,
O leſt piti, & grond diluge
Qui a gongni deuon in Iuge,
L'autre detra quo lé mau fat,
Igls ſant le fat & le defat.
Or quond y logui anſi belle
Fizi moay, Monſiour y en appelle,
E dici in me rauirant
Los chapperons tourri in dirant,
Ou à me coutra quatre beux
Et ſindi, ma ſé y ou veux,
Fit Talebot de ſan couti
Et vay va vay, grond dégouti,
Li fizi, y ay bonne cauſe
Ma ſé, fit igl quemant tu cauſe,
Plœde tu pre quatre deners
O me coutra tous mé peners,
Ou ben tu nen naras pas tan
Se fit igl, o coutra contan
Do argeon grou que mine boulle
Ouy y en froay fumi la goulle,
Do Preculoux & Iduocats,
Car iceu certoin de men cas,
Qui le gogneri tot contan
Su iqueu in nou debatan,
Et in nou moinaſſant treiours,
Vecy vaingui iquez gronds iours
Qui n'apportiran roin de bain
Lo diantre lé amenit bain,
Au moins pre deaux autres & pre mé
Or iglz ſurant in grond eſmé, [4]
A Pœters prally à lointrie
Iglz furant ieque à recie, [5]
Doux houres pre delez moidy,
Y ſu pardé tot itourdy,
Do grond hinour qu'iglz faſiant

1. Assigner. — 2. Assuré. — 3. Eau.
4. Emoi. — 5. Méridienne, l'heure de la collation.

Digitized by Google

A in bain grond quiglz apeliant
Le Prelinguant ce mertauis
Iquo Prelinguant y le vis,
Igl à la face que min home,
Y penſay bain moay quo fuſt come.
Quoque chouſe de loutre monde,
Priqueu que deux leuës à la ronde:
Courguirant lour bot ſo l'eſcelle
Pre le vers aſſis sur la celle,
Iombe de cez, iombe de lez,
Le lendemoin igl fut au Palez,
Ly & ſes autres campoignons
Tretous habilly qu'me oignons,
De bea rouge, & lour habis
Sont fourry do pea de brebis,
O ſont jons de grond abilleſſe,
Iglz oiguirant [1] tretous la Mœſſe,
Qui durguit ine houre & demie,
O ly auet do challemie,[2]
Daux chantours, daux belle ro-
[gane, [3]
Daux floiollets [4] & daux yrgane,[5]
Qui faſiant rage do cloutyr;
Peut aprez ô fauguit ſorir,
Diqui, pr'ally à l'Auditoire
O ly oguit bain do affoire,
Pri antri y fu tant frappi,
Quiglz me cudirant eſtroppy
Deuont mé, mez dine dozoine
Cheuguirant jombes ribandoine,
Lez ins ſus les eoutres tretous
Su queu vainguirant tres battours,
Qui bailliant do chinfrenea [6]
Su la téte & ſur le chappea,
Et pre les œilz do bonne jons
I cré moay quo lertiant Sergeons,
Et ſur tot ine goulle torte
Qui d'ine grouſſe verge forte,
A bea tour de bra grou & lour,
Frappet la merdé quem in ſour
Et ne ſen faſet roin que rire
Le nom de Dé ne faut grain dire,
Iglz ſont goudumers de frappy
Que méſt in chain d'allé de py:
O à la fin nou intriran
Iqui dedan, & y virian,
Iqueu quiglz appellant la Cour,
Y penſez moay pre ſoire cour,
Que la Cour fuſt in courtillage,[7]
Que m'oléſt en noutre village,
Quo ly oguiſt fumer et paille
Do cheurea & de la goraille,
Do piron,[8] do bouze de vache,
Mé y ni vi roin pas qui ſache,
De tot iqueu qui vain de dire
In la Cour do gronds iours, bea ſire
Y ni vi roin lez aſlarri
Que do jons au bonnet carri,
Qui auiant de grond trippe plene,
Deſſu lour eſpalle de lene,
Peux in mreſondu do viſage
Vainguit crier in ſen longage,
Noutre cauſe en in grond rollea
Ion Talebot, & Robinea,
Quond i vi quo lertet man fat
Ve me ve ci fizi, quazi fat,
E moay dauer belle vredace [9]
Iogui in Iduocat de glace,
Qui quond o vain a quemoncé
Trimblet que min chain de mercé,
Et pre ſoire mon dret finy
Igl ſe pringuit à latiny,

1. Ils entendirent. — 2. Chalumeaux. — 3. Voix, organe. — 4. Flageolets. — 5. Orgues. — 6. Coups. — 7. Petite cour de ferme. — 8. Oisons. — 9. Peur, émotion.

Digitized by Google

Quo latinour eſt ou iqueu
A fin di ma fé i en ſeu,
Quond à quo de loutre couſti
Ne ſçai pas quigl auet gouſti,
Gle diſet predé que min Onge
O qui troüi le cas eſtronge,
Dont gle faſet ſan cas ſi cler,
Quond ô vainguit à repliquer,
Man latinour noguit [1] que dire
Et tot iquallez jons de rire,
Et mé de grincer les donts,
A iqualle houre le Prelingont,
Se leui la merdi li méme
O lertet pre demandi léme [2]
A iquallés qui ertiant aſſi
Quigls diſiant de men bot caſſi,
Quond igl oguit prou eſcouti
Igl tourni de l'autre couſti,
E peux incore igl reninguit [3]
Ma ſoai, agaré, igl pringuit,
Grond poine pre men bot caſſi,
Et la Cour in ertet auſſi,
En bain gronde intrication [4]
Su la difficultation
I cré quiglz ertiant in tricot
Si le pallet frappit man bot,
Ou man bot frappit le palet
E preu iqueu o nen fallet,
Foire la diſtingation
Durant lour diſputation
O ne faut grain dire leſmoi
De man Tallebot & de moai,
O ni a queur qui ne ſe baffe,
Le quu [5] me faſet taffe, taffe,
Sindi ma fé que min traquet
I diſſi moai en bas quaquet,
Bon ſoinct do precés ce fiſi
Fez moai goigni iquat iqui,
E i doun'ri à ton image,
La grouſſour de cire in iurage,
De man precés & de man bot
Quatre fé més que Talebot,
Quoque chouſe quiglz te premette,
Quond iqualle Oréſon fut fate,
I marreſty ſons que roin diſſe
La merdy que main porc qui piſſe
Et peut aprez ſe vainguit ſire
Le Prelinguant, & vainguit dire,
La Cour vé dit que Robinea
Amau ſouſtaingu son appea ?
Et prauer mau fat ſa demonde
Igl en poira, fit igl, l'amonde,
Et mon Tollebot de ſorty
Et moay diqui, & de mouſty,
Oncques peux igl me viſirant,
Car quoques jons me diſſirant
Qui ſerez mis en priſon lez
Pr'in Gontilhomme do Palez,
Ou pre daux jons de ſa moiſon,
Billebarry que min oyſon,
O ſon jons de belle grouſſour
Iglz ant dau Couſte de vreſour,
Anmanchy au bout d'ine latte
Iglz prenan los jons de la patte,
Ce diſant, y n'en ſeux pas ſour,
Y le vy moay, iquou Monſiour,
De vellour ner que min Corbea
Enchény qui m'in bea diablea,
Igl ſe donne garde dau Ions
Y cré moay quigl a dau argeons,
A ſe premeny au Palez.
Ia n'en faut triny le balez,

1. Ne sut. — 2. Avis. — 3. Reparla à voix basse.
4. Embarras. — 5. Cœur.

Digitized by Google

Car quond y fu hors de la préſſe
Iamez Iemen, Vache, ou Anéſſe
Ne courguit ſi redde de mouche,
Pre ſe fourry in quoque touſche
Qui mi fuiaiz à belle corſe
I ne budais grain à l'eſtorce
Mé qui goigniſſe dans lez chons
Pre me ſauuy diquou mœchon
Iamé predé tant eſbaſé [1]
Ne me trouuy quiqualle fé,
Pre men ſorty diquo Palez
Y me ſeu bain premini lez,
Ben tracaſſi, bain mreſondu,
Incore aizi tretout predu,
O ne faut croindre groin qui prede
Ne mé croindre la timpéſte,
Pre queu qui nay ne leu ne place
Ou y paour que mau me face,
Y ſceu pardé nu que min ver
Ioguiſſe meuz aimy l'yuer,
Quiquez gronds Iours qui mant [destrut.
La vré Dé ſi é tou grond brut,
De lour dret & de lour ioutice,
Et ſi ſeu eſbouy do eſpice,
Quiglz mangeant premy lour [precez
A le ſindy pas y ne ſcez
Quiglz ne rompant lour garniture,
A force doutti in nature,
Y ne veux grain lour donny blame,
Mez y ſçay ben que lé Madame,
De Pœters, ſen ſont deſſonduë :
Or aizy ma cauſe preduë,
Tretout mon ben, & man auour.
Que me chau à man latinour,
Faletou ainſi tracaſſi,
Tan ſeulemon prin bot caſſi,
O non, ô fallet ſeulement
Dire Monſiour pre mon ferment,
Iquat bon home à bonne cauſe,
Gle veſou diret ben mé igl nouſe,
Igl est de vou trop eſloigni
Donné li ſen procés goigni,
Igl prira Dé pre vou Monſiour,
Sigl oguit dit anſi, tout sour,
Iaué goigni man procés
Mé me veci dicy y en ſcez
Allan pre tiarre & pre lez chans,
Pouure labouroux, & mœchans
Qui a predu pr'ine ſointonce
Tretou man bain & ma cheuonce,
Tou mon labour do tons paſſi
Incor aizi man bot caſſi.

IV. — OLEE LA RESPONDATION.

Fate pre recriation
De Talebot le bon homea
O grond plœdour de Robinea,
Pr'in Monelogue de Rimrie
Fat foire en ine Ampprimrie,
Et recorrigy puz naguaire,
Pr'in grond Rimour qui ez Libraire,
Lequo penſant bain laccutry [2]
La viloinement enchoutry. [3]

—

Ionty Talebot de Senelle
In chaquin fat de tay nouuelle,

1. Essouflé. — 2. Accoutrer, arranger.
3. Gâter, salir.

Digitized by Google

Pr'in procez que gnauian infomble
Y ne ſçay pas moay qui gl tin [ſomble
Dan tan meni do quiſtion,
Car ô fut ta predition,
E quond maugu'e velu craire
Tu nin euſſe fat de mimoayre,
Puz qui gogni de bout in bout
Tu nan deué puz ſonni mout,
Mé te gardi pré laueni
Dan itau poine deueni,
Iquez babaillards d'Amprimours,
Y nant anſi donni le cours
E chafourri [1] tot lour papi
Pre bain meux in foire iappi,
Vre méme iquez Maglotins
Inant écri dos bons lopins,
E ſin riant à grond goullie
Apré auer fat lour ſouppie ;
Bain é vray, qu'mi y ay oüy dire,
Que ſons prepoux gne fant que [rire,
E ſe mocquant bain à lour éſe
Diqué qui cheant in maleſe
Mé ſi é tou que lé mocquours
Sr'an moqui à quoque iours,
Y ay bain veu gronds vents venti
Qui de poa se ſant bain amorti,
E tau rit aneut joliment [2]
Que demoin é in grond torment.
Mé pré reueni à men conte
Tu devré priqueu auer honte,
De foire un grond Menelogue
D'in mœchont precez de Senogue,
Qui t'a couti pre le fin fur,
D'or & d'argeon pus haut quin [mur,
E de mè qui nen poué mez
Y an fray pouure à iamez :
Y tou diſi bain, grond Sotard,
Quo nou fret mongi à tard,
Et que l'argeon quo ſi en allet
Pr'in mœchont bot & pr'in pallet,
Nou fret in ior ben neceſſoire,
Mé onque ne me vogu croire,
O tertet auis fremement
Quarez men bain interement
Pré ſousteny in faux appea
Qui ne valet pas men chappea,
Hé quond nous alliſme à Poeters
Y te ditſi ben velenters,
Robinea cray moay y ten prie,
Laiſſan iquate plœdrie,
E venan tous deux in accord,
Si ben que negeant puz diſcord,
Ou nou in allan bain & bea
Pre deuers ché Monsiour Boycea
Igl é ſage & de noutre pouys
Car quond igl nou era ouyz
E quo lé de poy quiſtion
Gle fra noutre appointation [3]
E feu bain ſur quigl ne prindra
De nou deux que ce quan voudra,
Y le congnez de longue moin
Et à le ſauer à la moin
Gle vou parle, gle ve-zou-dit,
Si ben quigl néſt aimez dedit
Igl é petit de crepulonce
Mé glé grond in toute ſcionce
Et pre tot iqueu qui ſu dire

1. Griffonner. — 2. Aujourd'hui.
3. Rapprochement, conciliation.

Digitized by Google

Tu ne ten ſaſé roin que rire,
Et me diſé que min mutin
Que tu in voilé ver la ſoin :
Or tu la veuë Dé mercy
Qui ta ben donni do ſecy,
Do couſt, & de la tabutrie [1]
Pr'ine mœchante beliſtrie,[2]
Iqué gronds iours do Prelement,
In furan in grond broillement,
Et faſiant fort do empreſſi
A loure y ſu ben degréſſi
Ma borſe y rompit ſez pendans
Pre tan butre lez moins dedans,
Lé petits Clercz, petits frians
Prenant anſi ben que lé grans,
Y cray moay quiglz auiſant ben,
Quo lertet lour derere moin,
Ma fé à ben dire vrity
O lertet mout gronde pity,
Dali plœdi pre ſi long iours,
Pre deuont iquallez Signours,
Pr'ine matere de tras doubles
Dont y preuinguit tant de troubles
Nou ſuran ben pré de quatre ans,
Net et iour trejours preſſiuan,
E y paſſi pre dux fé la Beaſſe,
Sins quoguiſſe ſoulers ne chauſſe
Y entrez ieque à la ſointure
Dedans la ſoigne[3] & dans l'ordure,
E peute au ſer lez houſtelers
Di quou pouys mettiant rudes & [fers,
Et me mettiant couchi ſu paille
Que me lour chains, & lour go- [raille,
glz n'eſtimiant lé pouures lez

Non puz que pourtours de balez,
Se ve n'aué bea veſtemons
De bea cheuaux, do ornemons
E ine grouſſe gibaſſere,
Ma fé gle vou mertrant arrere,
Gle ſant do pouures ſi poy conte
Quo le merdy ine grond honte,
Le boy ſi van mou cherement
E la ſau merueilloufement,
I ſu in tons ſans aually
De lour point qui né point ſailli,
Y ne ſazé que breuocher,
San que mongiſſe poin ne cher,
Et me coutet priqueu autant
Quem'iqué qui mongiant d'autant
E vré Dé qui mi trouui pris
Quond iontri in iquo Paris,
Y regardé deçay et delay,
Ieque y fuſſe dons le Palez,
Y ſu dons la Soincte Chappelle
Au moins anſi que lan lappelle,
Y vi gringoti [4] do Clergeons [5]
Anſi que petits lingnotons,
E do autre qui ſi buttiant
Qui à plene gorge chantiant,
Tot iqueu s'accordet beà ſire
Tan bain que lon euſt ſogu dire,
Apré qui eu bain erti lez
Y man ointri dan le Palez,
Ou y vi tan de jons inſomble
Qua l'houre iointri an in tromble,
Si tres fort qui ne pouué paz,
Panſi à parli de men cas
Lin me pouſſet, l'autre brouillet,
Lautre do code me baillet,
Et pute follet ſoire place

1. Peine, ennui. — 2. Assignation. — 3. Boue liquide.
4. Marmotter. — 5. Enfants de chœur.

Digitized by Google

Adouquins, pre lour grond audace
Y me vi prauoure in tau poine,
Que ian cudi predre la loine,
O li auet in tas d'Huffers,
Grond, bruars, mauffades & fers,
Qui de lours gronds vrege de houx
Bailliant à chaquin de gronds [coups
Quond y me vi fi fort laffi
Deuer eté tout impreffi,
Y men alli an ine Chombre
Iqui pré, auffi iane qu'Ambre
Vré Dé, qua lé bain honorie
Bain claire, bain fate & dorie,
Y crai que le Ré noutre Moiftre
Ne faret an millour leu étre
O lé tapiffi bas & haut,
Et fi ni fat ne fret ni chaud,
Y trouui auffi iqui prez
Do chombrettes fate ifprez,
O faut viri, [1] monti, diffondre,
Et peux on ne fcet ou fe rondre,
Y paffi pr'ine grond Gall'rie
Ou au bout éft la Choncell'rie,
Et peu paffi pr'in Galleteas
Où ò ly à mout de bea cas.
De bea Meffau de belle houres
Do Ribandeas [2] & do fointoures,
De bea Contoirs, do piroüettes [3]
Do efpingles, do efguillettes
Et mille autres petits bagage,
Qui dy vendre gle fasant rage
I tous me tiriant de coufty
Pre me controindre d'achety
Et peux difiant en lour jasrie [4]
Chalant, acheté y ve prie,
Y cray quiglz entant lé riuere
Puz quiglz parlant ditaut manere,
Toute fé, à tout lour verurie [5]
Ma borfe ny fut point ouurie,
Quod y fu hors diquou palez,
Vaingnit à moay tras bons vallets,
Petits frians, coupours de bourfes
Qui fauiant ben joüy do poulces,
Lin deoux me moutri de la telle [6]
Qui ertet ben dougie & belle,
L'autre auet dedan do Coton :
Do dorure de beà leton,
Et le deré qui fafet rage
Extimer fort iquo louurage ;
Gletian tots fat à la moin,
Quem' jons qui vant à Sainct [Moin,
Apré tot fat y lour diffi
Y ve prie ofti vou dicy,
Et me laiffi ally aillours
Priqueu gle me preffiant treiours,
Pr'auer de moay quoque quin- [qualle [7]
Mez iglz nurant dené ne maille,
Et le laiffi bain ioliment.
Hé vré Dé quo letounement,
Dally premy iquo Paris
O ly en a bain de marris.
Que m'ailloürs, & que n'auant [guère,
D'autre fafant bain lour affoire,
Les riches y fant ce quiglz vou- [lant,
E lez pouure ce quiglz pouuant ;
Quond y fu in petit bain loin
Dan la ville, o me prit grond foin,

1. Tourner. — 2. Rubans. — 3. Jeux d'enfants. — 4. Langage. — 5. Bagatelles. — 6, Toile. — 7. Menue monnaie.

Digitized by Google

Y acheti do poin bregez
Dé ſcet quemont y le mongez,
Cambain quigl ne fut poin ſali
Y ne laiſſi de laualli :
O me pringuit ine foin goulliarde
Don y ne pu me douni garde,
Lez ions qui jont à ſi grond foulle
Dounant apetit à la goulle :
Y trouy iqui ô intours
Coinq ou ſix viloins rouſtiſſours,
Qui auiant dix ou doze haſties,[1]
Do counis, do predrix, d'aſſie,[2]
Do gigots, & de la poüillalle,
Et dautre ſorte de maingeaille ;
Le vea y ez à millour prix
Quo nez le bu en nétre pouys,
Iamez ne vi, que mo me ſomble
Tont de ſorte de vea insomble,
Glan ſan marchi & millour & bea,
Quan nou villages do cheuréa,
Y ſeu bain ſur que pre deoux ſou
I en mingi tot man bea ſou,
O aprez métre bain ſouli,
Tot iolimont, y men alli,
Pre ver qui frez à men affolle
Ou y raincontri ine foere,
Quiglz nommant le poitit pond,
Y ne ſçay pas ſi lan y pond,
E ſolia do nic à pondre
Mez y peuſſe tot vif confondre,
Si ſointi iamez tau ordure
O lez ine mout grond ledure,
De chemini priquo daris
E quon lan y ez ma ſoay pris,
Diqualle ſoigne, ſi fort taint
Quin lontant tot le lopin vaint,
Ma robe de gris qui porty
Et man ſeyon, tot fut gaty ;
O ly auet do reuaindreſſe,
Qui s'appliant mœchonte veſſe
Va putain, ſi gli diſet ine,
Loutre gli diset, va coquine,
Veil demoutan de preſtraill'rie,
Iamez ne vi tau injurie :
Aprez y men alli de lez
Incore tot dret au Palez,
Pre regardi à man aſſoire
Y ne ſauez qui deuez ſoire ;
Et ſi erté in grond eſmoay,
Dampoichy lez ions pre ſi poay ;
A la prefin y ve troüi
In grond iaunatre regroüi,
O quo y ſi la reueronce
Et peu li conti mez deſonce,
Et que men palet & le bot
Ne ſertiant donni aucun cot,
Et que mi auez fat dimage,
Gle mécoutit de ban courage,
Et peux ſen riet bain appoint
Quont à moy ine riez point,
Car tot man bain ſi in allet,
Aprez gle me dit quo fallet,
In aſſombli deoux Iduocats,
Et lour declati nétre cas,
Pre ſauer deoux pre le menu
Si le palet en fret tenu,
O ſo fallet ſen preindre au bot,
Vié Dé, quo lyut de tricot
Y amaſſi iqualez jons
O me coutit bain do argeons,

1. Broches.
2. Bécasse.

Digitized by Google

Et peux quon iglz furant insomble,
Man Preculoux, que mo me som-
[ble.
Lour deuifit tretout men fat
Que mo lertet, & quon glu fat,
O foguit ver toute mez peffe,
E priqueu gnurant fat in peffe,
Gle s'arreftirant longuemont
Si i'auez jetti rudemont,
Man pallet, & do bot auffi,
Sigl ertet rompu & caffi,
Iamez ne vi tau difputrie,
Pr'ine mœchonte belitrie,
Lin latinet, l'autre brouillet
Peux lin fouftenet le pallet,
Lautre le bot, gle ve furan
In lour aduis tou deferan,
Lin difet qui auez bon dret,
Lautre difet quigl en doutet,
Iamé ne vi itau miftoire [1]
Demeni pre fi poay daffoire :
Tot iqueu fat iglz fignirant
In papi, ce quiglz vouguirant ;
Et peu y metti dans lour moins
Deoux bea Tefton pre le fin
[moins,
Incor glou trouuiant ben petit
Ho quo me fafet de depit,
Pr'ine matere de fi poay
De confommi man bain & moay ;
Vré Dé o nertet quem' auoure
O noguit fat tant de demoure,
Lez gronds Magitraux de Poeters,
Luffian dépoichy velenters,
Et nuft duri quine Audionce,
Ho quo lez ine grond oifonse,
Mointenant o prix quo lertet,
Y ay veu quon fe defertet,
Pr'in poy de cas de riotrie [2]
Mez le bon Dé, o quo me fie,
A aureti nétre bon Ré
Di auer mis l'ordre qui vé
Iquez fuars, iquez brouillours,
Sen trouuan bain for au ribours,
Gne fauant quemant reculi
Tout lour brouillage é aculi,
Gle fant controins ribon riboine,[3]
Daccordy pre forti de poine,
O gle fentant iquez amondes
Qui lour font fachoufes & gronde,
Peu gle fant fegu de fi prez
Quo ne fau puz alli aprez,
O Dé mercy, y fu ben éfe,
De nétre puz in iquate noife,
Mointenant qui ne plæde puz
Y vy tant aife que roin puz,
Y ne ponfe tont foulement
Qua foire man labourement,
Y fez puz éfe o do potage
E y vy de meillour courage,
Quauer tous lez bains d'icy bas ;
In precez & mœchonts debats.
O fe tu me cray Robinea,
Mointenant viura bain & bea,
Ne parle puz ditau fottrie,
E diquez folle pledoirie,
O lez vidy de bout in bout
Don me ton faut puz fonni mout;
Metz in Dé tin attontemont
Et tau efper interemont,
Eme tez vefins bain apoin
Et de precez nin aye poin ;

1. Mystère. — 2. Chicanerie.
3. Bon gré, malgré.

Digitized by Google

Poye pre tou où tu deuras
Vequi que men tu profitras,
Si tu fat quem y tou dy,
Noguiffe cty tont étourdy,
De te fourry fi fotemont,
In iquo viloin plœdemont :
Qui nou a in malour détrut,
Si bain que nauan pas le trut.

(*A Suivre.*)

COLLECTION DE VERSIONS

DE LA PARABOLE DE L'ENFANT PRODIGUE

EN DIVERS DIALECTES, PATOIS DE LA FRANCE.

— Suite. —

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois Angoumoisin d'autres communes du canton de la Valette. (M. I.)

11. Yun homme avet deux enfans.

12. Le plus jeune dicit à son père : Mon père, donnés me ma part du ben qne j' dois aver, et le père fit keû partage.

13. Quauque teins après le plus jeune de kélès deux enfans, ayant amassé tout ce qu'aû l'avait, s'an alit de la maison et s'an fit dans un pays ben elougné onte y dissipit tout son ben en se divartissant.

14. Après qu'ou l'aguit tout mangé, o venit une grande famine dans keû pays et y commencit à devenir bien pauvre.

15. S'an ulit et se metit valet chez un habitant du pays qui l'envoyit dans sa métairie pré qu'au gardisse les goret.

16. Quand où y fut y oret été ben èze de remplir son ventre de calofres que les gorets mangiant, mais présonne ne li en baillèt.

17. Enfin étant retourné en li-même y s' dicit: Ouilla force valets chez mon père qui avant mès de pain qu'ou ne leur en faû et j' sens i qui à mouri de faim !

Digitized by Google

18. Ou faû que j' me lève, que j'ale trouver mon pere, etc.

Traduction de la Parabole de l'Enfant prodigue en patois de Marennes, Charente-Inférieure, envoyée, en 1818, par M. GUILLOTIN FOUGERÉ, sous-préfet. (M. I.)

11. In houme avoit deux cheut d'enfant.

12. Don le pus jenne dicit à son père : Mon père, baillez me le benn qu'i deus avoirt pre mon lot, et i leus fasit le partage de son benn.

13. Queuque jour après le pus jenne emportit avecques li tout ce qu'il avoit, s'en engit voyager en in pays be leung où il dépensit tout son benn en débauche.

14. Après ch'il ogut tout dépensé, il avingit ine grand-famine dans chios pays là, et il chésit dans une si grande nécessité

15. Qu'o li falit se gager à iu habitan do lieut qui l'envoyit dans sa ferme pre y garder les goret.

16. Là il desiroit benn pouvère se réfectionner des ecossas que les goret mangiant, mais presoune ne ly en bailloit.

17. Enfin il songit in petit en li mesme ; il dicit : Combenn y a-t-i dans le logis de mon père daus valet chy avant dau pain à refection et moi je mourre ichy de faim.

18. O faut qu'i me leuve, que j'enge trouver mon père et qu'i li dige : Mon père, j'ai peché a contre le ciel et devant vous.

19. I ne seus pas digne d'être noumé voutre feuil ; traitez me coume in de vos valet.

20. Il se levit don et partit pre aller trouver son père ; mais alors ch'il étoit encore leung de ly, il accourit l'embrasser et le baisit.

21. Son feuil li dicit : Mon père, y ai péché contre le ciel et devant vous, i ne seus pas digne dans cheux moument d'être noumé voutre feuil.

22. Mais le père dicit à ses valet : Apportez li be vite

Digitized by Google

son promier vitement et l'en vitez, mettez li ine bague au det et dos soulez aux péds.

23. Conduzez me ichy le beudet gras et le tuez, mangeons et fasons grand-chére.

24. Parce que vlà mon feuil chi era mort et il est revingut; il étoit predut et il est retreuvé et ils fasirent grand feéte.

25. Pretant son feuil ainné chi étoit aux champs revenit, et alors ch'i fut tout prees do logis, il entendit que le chantiant, que le dansiant.

26. Il appelit in des valet pre queneutre ce qu'o n'en n'étoit.

27. O l'est sti t'il que voutre frère est vingut, et voutre père l'avisant plien de vie a fait tuer le beudet gras.

28. Cheux chi en ogit un si grand dépit qu'i ne veloit pas eutrer dans le logis, ce chi obligit son père de saillir d'ouére, et le conviit d'entrer avecques li.

29. Mais il repounit à son père: O l'iat si lontems que je vous sers sans vous avoire jamais désobéit, vous ne m'avez ja baillé tantencement in chevras pre me réjouit avéques meis camarades.

30. Et lorsqu'in feuil coume chos chi, chi a mangit tout son benn avec dos vilaines criatures est vingut, vez avez fait tuer pre li le beudet gras.

31. Son pere li dicit: Mon feuil, pre toi t'as trejou demouré avé moi et i n'ai renn chi ne t'appartins-je.

32. Mees o fallait benn faire in festin et nous réjouit, parceque ton frère chi era mort est revingut, chi era predit et il est retrouvé.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en gavache de Monségur, arrondissement de la Réole, envoyée par M. VILLEVIELHE, maire de Monségur. (M. I.)

11. Un homme avait deu gouya;

12. Dou le pu jeune dissit à son pere: Mon pere baillez

Digitized by Google

meu ce que je dioui augere de voutre bien. Et le pere les y partagit son bien.

13. Quauque tan après, le pu jeune amassit tou ce qu'il avet, se n'anguit dan un pays bien louen, onte y mangit son bien en deybauche.

14. Après qu'i l'auguit tou mangé, y veinguit une grande famine dans quiou pays et y se trouvit dan la prauveté.

15. Y se n'anguit don et se boutit au service d'un des habitan dau pay, qui l'envoyit à sa ferme per y garder ley gorrets.

16. Iqui y l'auré bien voulut sa refession des eycosses que ley gorrets mangian, mé digun ne ly en baillet.

17. Enfen eytan rentré en ly mayme, y dissit : Combien y a tou de valet dan la mayson de mon pere, qu'avan dau pen en abondance, et moué je moure ici de faing.

18. Faut que je parte et que j'ange trouver mon pere. J'ly dirrai : Mon pere, j'ay peché (le premier e est muet) contre lé ciele et contre vous.

19. Je ne seu pas digne d'eytere appelé voutre gouya, traité meu coume un dey valets que son a voutrey gages.

20. Y partissit don, et se n'anguit trouver son pere. Quan y l'eytet encore louen, son pere l'appercevit, et touché de compassion y courrit à ly, se jitit à son cou et le biquit.

21. Son gouya ly dissit : Mon pere, j'ay peché contre le ciele et contre vous, je ne seu pu digne d'eytere appelé voutre gouya.

22. A ladon le pere dissit à ses valet : porte vitement la pu belle robe et veytisse lou ; metté ly une bague au dey et dey souly ey pi.

23. Mené le vedé gras et tué lou : mangeon et feson boune chére.

24. Car mon gouya que voyci eytet more et y l'ey ressuscité, y l'eytet prdu et y l'ey trouvé. Y se metirian à faire boune chere.

Digitized by Google

25. Pertan le gouya l'ayné qu'eytait dans ley champ revenguit et quan y fit proche de la meyson, y l'entendit le concere et la danse.

26. Y sounit un dey valet à qui y demandit ce que queu eytet.

27. Queu ly dissit le valet que voutre fray sey entorne et voutre pere à fait tue le vedé gras pr ce qu'i l'a trouvé en boune santé.

28. Queu le fachit si fore qu'i ne voulit poing entre. Son pere sortit pr l'en prié.

29. Me y reponguït : Y a tan d'annayes que je vous sere, sans vous avouére jamais desobéit (le premier e est muet) en queulle chouse que ce sie, prtan vou ne m'avé jamais baillé un crabot pr me deyverti avec ms amis.

30. Mé voutr'autre gouya, qu'a mangé tout son bien aveque dey femmes deybauchaye, n'ey pas pu leu arrivé que vous avé fet tué le vedé gras pr ly.

31. Mon gouya, ly dissit son pere, vou sé toujours avé moué et tou ce que j'ay ey à vous.

32. Me falet faire fsten et nous deyvrti, parce que voutre fray eytet more et y l'ey ressuscité, y l'eytet predu et y l'ey retrouvé.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en gavache de la Motte-Landeron, arrondissement de la Réole, envoyée par M. MARTINEAU DES BARTHES, maire de la Motte-Landeron. (M. I.)

11. Un home avait deu ménages.

12. Le pu jeune d'entre s'eu dicit à son père : Mon père, dounés mé san que deut me reveni de voutre bien, et le père le s'y partagit son bien.

13. Petit de joure après, le pu jeune ménage, ayan amayné tout soun avouére, partissit pr'allé dan un payi fort allugné, onte i decipit son bien en vivan dan la débauche.

14. Quan il aguit tout fricassé, y arrivit une grand

Digitized by Google

famine dan ichou payi et la fagn ne tarsit pas de le oprinque.

15. I s'allugnit don, et se logit dans un home dou payi que l'envoyit à son mayne per gardé les porcs.

16. I peliquait d'empli son ventre dé gousse que lé porcs mangian, mai digugn guan dounait.

17. Enfin étan revingut en ly-même, i dicit: Combien gnat ou pas, dans la maison de mon père de valet qu'avan d'ou pagn mê qu'i n'an pedan mangé et moué je moure ici de fagn.

18. Je me leverê, j'erê ché mon père et je ly diraï: Mon père j'ê peché (le premier e est muet) contre le ciel et contre vou.

19. Je ne seu pu digne d'etre apelé voutre ménage. Traté mé coumme un de vou valet.

20. I se levit don, i vinguit trouvé son père. Coumme il était encore leugn, son père l'apercevit: plein de compassion, et courran ou devan de ly, i se jitit à son cou et le bicquit.

21. Et son ménage ly dicit: Mon père, j'ê peché contre le ciel et contre vou: je ne seu pu dingne d'etre apelé voutre ménage.

22. Aladon le père dicit à sé valet: Porté vite la première camisole et meté ly deçu, bouté ly une bague ou det et dé souillé ou piés.

23. Menés tabé le vedeu grâs, tués lou, mangeons et fesons boune chêre.

24. Messéque mon ménage que veyci était mort et il est reçuscité; il était perdut et il est retrouvé; et y coummenciran de se festiné.

25. Entretandis son ménage le pu vieil était cabat les champs, et à mesure qu'i venait et approchait de la maison, il entendit force monde que chantian et se rejoyissian.

26. I sounit un des valet et li demmandit san qu'ou l'était.

Digitized by Google

27. Icheste li dicit: Voutre fray est tourné, et voutre père, parce qu'il l'at revut fiére, a fait tué le vedeu grâs.

28. I n'en maugregit et ne voulait pas entré, mais son père étan sortit, coummencit de l'y engagé.

29. Li, dan sa réponce, dicit à son père: Ichi tant d'annéyes que je vous serve sans vou ayére jamais désobeït, et pertan vous m'aves jamais douné un crâbot per me déverti dan mes amits.

30. Avequ'icheu taleu que voutre ménage qu'est ichi et qu'at tout mangé dan des livertines, est arrivé, vous ly avés fait tué le vedeu gras.

31. Aladon son père ly dicit: Mon ménage, t'es tonjoure dan moué ét tout san que j'ai est à toué.

32. Mais faulait bé se festiné et se rejoyi mecéque ton fray était mort et il est reçuscité; il était perdut et il est retrouvé.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois périgourdin des communes de Gardes, Edon, Conchières, Rougnac, Diznac, Beaulieux, Choutras, Vouzon et Cers, canton de la Valette, département de la Charente. (M. I.)

11. Un omé avo dou efan.

12. Et lou pu jauoné dauou doû dissé à soun paï: Moun paï, baillame lo par daou bé qué me revé, et lou paï li partagé soun bé.

13. Paüou de jour aprés kéoü jaoün omé ayant massa tou ce qu'au avio reçu, sorté de la meishou et s'en ané dint-e-un païs for eïlougna inte auou dissipe tout soun bé en menam uno vito deïbauchado.

14. Aprés qu'au aye tout deïpensa aüou survengié uno grando famino din keou païs é aüou coumencé à senti lo dizèto.

15. Aüou prenyé doun lou parti d'intra chà un daüou habitans dauou paï per lou servi. Ke ou ki l'envouyé à sa meishou de campagno per garda loü por.

16. Eïtan ki aüou souhatavo per appeiza sa fam, de

Digitized by Google

se rempii de lâ eicorsâ que lou por muishaven, é dégu l'in dounavo.

17. A la fi eitan rantra en se mêmo aüou dissé : combé y-a-co din la maishoù de moun paï de valeï qu'on douau po en aboundanço tan que you meuré de fam ?

18. You volé surti d'eici you n'irai truba moun paï, etc.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois de la Sous-Préfecture de Nontron, département de la Dordogne. (M. I.)

11. Un homé avio doux fis.

12. Dont lou pû djouné dicé à soun pay : Maoun pay, donnês mé la part daôu bé que m'ey à révenir, et lou pay lour partadgé soun bé.

13. Quaouque djours après, lou pu djoouné de qui doux éfans ayant rassembla tout quo qu'oôu vio, sén ané vouïadgeais din tun pays fort eylougna enté oou dissipé tout soun bé en deyboootchês.

14. Apres qu'oôugue toût deypensa qu'àribe uno grando famino din queou païs laï, et oou coumencé à manquais.

15. Alors oôu se retiré de quel endré et sé meté vêlé tchais un hômé de queou pays, que l'envoyé à sa meytaderio per y gardais doôu po ts.

16. Y étant oôu, y fugué reduit a uno si grando misério, qué oôuguê desira remplir soun ventré de quo qué mendjavan lous ports, mais degu li en dounevo.

17. A la fi étant rentra en se même oou dicé : Combé y o quo de vêleys din la meydjou de moun pay qu'ant doou po en abondanço, et mé ye meuré ici de fom'.

18. Oôu faôu que de quégu pàs y ainé troubais moun pay et qué yé li disé : Moun pay, y aï petcha countré lou céou et countré vous.

19. Ye ne sai pû digné dêtre àpéla votre fis. Tratais mé coumo un de votreys veleys.

20. Oôu parte doun, et sen vegue troubais soun pay ; oôu éro éro enquéro ossez louen, que soun pay l'aperce-

Digitized by Google

gué, et d'abort qu'oôu lou vit, oôu fugué toucha de compassion, et couren à se, ôou se djiété a soun coôu et lou biqué.

21. Alors soun fis li dicé : Moun pay, y aï petcha countre lou céou et countre vous ; ye ne say pû digné d'étré appela votre fis.

22. Mais lou pay dicé à sous veleys : Pourtais vité lou pu braivé habit qu'oou y aigé din ma meidjou, et vitisses n'en moun fis ; metés li un aneou aôu dé et dô ou souliers à sous piés.

23. Menais un vedeou grais et tuais lou ; fasant bouno tchêro et deyvertissan nous.

24. Parce que moun fis que veyqui, éro mort et oôu ey ressuscita ; oou éro perdu et oou ey retrouba. Y coumenceren dounè à fayré bouno tchêro et à sé deyverti.

25. La fêto éro deydja coumençado, quand lou fis ayna aribé doou tchams et quant oôu fugué près de la meydjou et qu'oougue entendu lou soun doôu instrumens et lou bru de qui que dansavon.

26. Oôu souné aoussitôt un doôu veleys, et li damandé quo qué qu'éro.

27. Lou vêlé li reypoundé : Qu'ey votré fray qu'ey tourna ; et votré pay a tua un vedeou grais, parce quoôu et ariba en bouno santa.

28. Quo qui l'ayan tchuqua, oôu ne voulio peis entrais din la meidjou ; mai soun pay etan surti per l'en predjais ;

29. Oou li dicé : Veyqui bien de l'annadès qué yé vous servé, et djamay ne v'ay deisobaï en ré de tout quo qué vous m'avez coumanda ; cependan vous ne m'avez djamay douna un tchabreou per me deyverti avequé mous amis.

30. Mais dey qué votre aoutré fis, qu'a mindgea tout soun bé avequé de le fennais perdudais, agu tourna v'avés tua per le un vedeou grais.

31. Lou pay ly reypondé : Moun fis, tu tés toudjour coumo mé et tout quo qué y aï ey a té.

Digitized by Google

32. Mais oou foulio bé fais fètó, et nous redjoouvi perço que toun fray que veyqui, éro mort et oou ey ressuscita, oou éro perdu et oou ey retrouba.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois Sarladais, département de la Dordogne, par M. DELPY DE LA CIPIÈRE, de Sarlat. (M. I.)

11. Un homé ovio dous fils.

12. Doun lou pus tzoïné diguoit o soun païré: Moun païré, douna mé so qué deou mé révéni de vostre bé. Et lou païré lour foguet lou portatzé dé soun bé.

13. Paou dé tzours oprès, lou pus tzoïné d'oqués dous efons omossait tout se qu'ovio, et s'en onguet dins un poïs estronzier fort élouognat, oun dissipait tout soun bé en excès et en débaoutsos.

14. Oprès qu'oguait tout despensa, survenguoit uno grando fomino dins oquel poïs, et el coumensoit o toumba en nécessitat.

15. S'en onguait doun et s'estoquait ol servici d'un déous hobitans del poïs qué l'envouyoit din so moïou dé compagno per y gorda lus téchous.

16. Et oqui fués estat bien aïsé dé rompli soun ventré dé los cossos qué lus téchous mintzavoun; main dégun n'in dounavo.

17. Enfin, estan rentrat en el-même, diguoit: can io tsas moun païré dé doumestiqués o gatzès qu'on maï dé po qué lour né cal, et io mori oïci dé tolan!

18. Cal qué parti et qu'angui trouva moun païré, et qués y digui: Moun païré, aï pécat countro lou cel et countro vous.

19. Et nou sus pus digné d'estré opelat vostré fil; trota-mé coume un déous doumestiqués qué soun o vostrés gatzés.

20. Portiguoit doun et venguoit trouva soun païré. Ero enguéro bien loun, qué soun païré l'opercéguoit et fu-

Digitized by Google

guoit toucat dé compossiou, et courréguoit od el, se tzitoit o soun col et lou bicoit.

21. Soun fil i diguoit : Païré aï pécat countro lou cel et countro vous, et nou su pas digné d'estré opélat vostré fil.

22. Endoun lou païré diguoit o sus doumestiqués : Pourtas prountomen lo pus bello raoubo et vestissés-los-i, et boutas-i un onel ol det et déous souliés os pés.

23. Ménas otobé lou védel gras, et tua-lou, mintzen et fozen bouno tsiéro.

24. Persoqué moun fil qu'és oqui éro mor, et es ressuscitat, éro perdut et es trouvat. Coumencéroun doun o fa festin.

25. Cépenden soun fil oïnat, qué éro din los terros, tournait, et quan fuguoit protsé dé lo moïou, entendoit lus councers et lou brut d'oquéous qué donsavoun.

26. Opéloit doun un déous domestiqués, et i domondoit qu'éro oco.

27. Lou doumestiqué i respoundoit : Ocoï qué vostré fraïré es tournat, et vostré païré o tuat lou védel gras, persoqué lou torno véré en sontat.

28. Oco lou boutet en couléro, et nou voulio pas entra ; mais soun païré estan sooutit, coumensait o l'en préga.

29. Sus oco prenguoit lo paraoulo, et diguoit o soun païré : Oqui detza tant d'onnados que vouï servi, et nou vous aï tzomaï désooubéit en rés dé so qué m'ovias coumondat, et pourtan nou m'ovès tzomaï dounat un crobit per mé retzouï en mus omits.

30. Mais toléou qué vostré aoutré fil, qu'o mintzat soun bé en dé loï fennos perdudos, es tournat, ovès tuat per el lou védel gras.

31. Endoun lou païré i diguoit : Moun fil, ses toutzour en io, et toussoqué aï es o vous.

32. Mais collio fa festin et nus retzouï, persoqué vostré fraïré qu'es oqui éro mor et es réssuscitat, éro perdut et es trouvat.

Digitized by Google

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois Limousin d'une partie de l'arrondissement de Confolens (Charente), envoyée, en 1806, par M. MEMINEAU, sous-préfet. (M. I.)

11. Y avio u n'haumé qu'avio doûe éfan.

12 E lé pûs jouné disset à soun paîré: Moun paîré, baillà mé la porcié deue bé qu'i podé preteindré é lé paîré lourr partaget soun bé.

13. Quauquais jourr aprey, quan v'agué asseinblêt tou quo qué li revenio le pûs jouné s'ein annet dint eun pay bien louein, aint hu fricassét tou soun bé ein ménan la vito d'eun chetì et d'eun fumélié.

14. Quan v'agué tou meingêt din lé pay ainté v'airo, quo y agué uno grando famino et din queue tein qui hu coumeincét a sainti l'indigenço.

15. Hu décampé é sé metté vàlé châ eun bourgeàis dé queue pay, qué l'ainvoyét din sa campagno per garda loûë porr.

16. V'aguess'étêt forr countein dé bien eimpli sa panço dé là calofà qué loûë por meingeavan, mà nermo né li ain baillâvo.

17. Quant à la fì v'agué reintrêt ein li mêime, hu dissét: Cambé n'y o quo pâ dé vâlais châ moun paîré qu'an deue pô mais qu'i n'ein volein peindein qu'eu y einragé dé fan.

18. Quo faut qu'i bougé: y m'ein irais trouba moun paîré é y li dirais: Moun paîré, y ais fautê countré lé boun Di é countré vou.

19. Quo ne mé mérito pûs d'étrê noumé votr'efan: suffrissés tan soulablomein qu'i vous servissé avaqué votrais valais.

20. Hu boujo é vaîs trouba soun paîré. Quoiqu'hu fisso einkeira louein, v'é lrâvû per qu'eue paîre a qui hu fê pitê, lé paîré courr'à li, li souto oû caw é t'embrasso dé tou soun cœur.

21. L'efan li dissét: Moun paîré, y ais fautê countré le

Digitized by Google

boun Dî é countré vou ; quo ne mé mérito pûs d'étré noumê votr'efan.

22. Din queue tein qui lé pairé disset à soû valais: apportâ mé tout hoûré sa pûs beylo roubo é campâ lo sur li ; metteiz-li lun anneûe ou dey é deue souliés ou piés.

23. Menâ é tuâ lé vedeûe grâ : fasein bouno charo é divertissein nou.

24. Car moun efan êro morr, é v'é ressuscitê: v'airo perdu et v'é ressuscité : v'airo perdu et v'é retroubé. Y sé metétein don à fairé bounbanço.

25. L'ainê, qu'êro à la campagno, ein reveinguét; coum' hu s'apréchâvo de la méjou dé soun paîré, v'einteindé la musico et la danso.

26. V'appellé eun deue valais de soun paîré é li damandé quo qué qu'ou êro.

27. Lé valé li repoungué: Voutré fraîré é reveingu, é coum'hu l'o retroubê ein bouno santê, vautré paîré o fê tua lé vedeûe grâ.

28. Bien fachê dé quo qui, l'ainê né vougué pâ eintrâ, mâ lé paîré étan sorti per l'ein preja.

29. Hu repoungnét é dissét à soun pairé : Quo y o tan d'annâda qu'i vou servissé, y n'ais jamais manquê ein ré à voutrais coumandamion, é avaque quo vou ne m'avé jamais baillê eun quitté chabreue permé régala avaqué moue amîs.

30. Mâ tout oussi taut qué vautr'éfan qu'o tout mengê soun bé avaqué dé chetivâ fumélâ é reveingû , v'avé per li fê tua eun vedeûe gra.

31. Lé pairé li dissé : Moun éfan, vou sé toujour avaqué mé é tou quo qu'i ais é bé per vou.

32. Mâ faûllio bé fairé bounbanço, ni maîs bien s'amusa; perço qué vautré fraîré êro morr, v'é ressuscitê: perço qué v'êro perdu é v'é retroubê.

Niort. — Typographie de L. FAVRE.

Digitized by Google

LE LATIN A ÉTÉ UNE LANGUE VULGAIRE DANS LES GAULES, JUSQU'A CE QUE DE SA CORRUPTION S'EST FORMÉE NOTRE LANGUE ROMANCE. (*Suite.*)

Non-seulement nos Gaulois parloient communément Latin; mais les Romains mêmes n'avoient presque point, ou point du tout, d'avantage sur eux pour le mieux parler. S. Jerôme, qui avoit fréquenté Rome, et au moins une de nos Provinces, nous en fournit lui-même la preuve. Les Romains, il est vrai, selon ce S. Docteur, le parloient avec plus de gravité que les Gaulois; mais ceux-ci le faisoient et avec plus de fécondité et avec plus d'élegance que les Romains. S'exprimeroit-on ainsi, s'il ne s'agissoit d'une Langue vivante parmi l'une et l'autre Nation ?

Qu'il nous soit permis de demander à notre Sçavant Critique, si en contestant le fait que nous entreprenons de défendre, il a fait attention à la maxime constante, et invariable de l'Eglise Primitive, lorsqu'il étoit question du premier établissement du Christianisme ? Il ne peut ignorer par la connoissance qu'il a de son Histoire, que cette maxime étoit de faire par tout les lectures, les instructions et les prieres publiques en la Langue la plus commune du Païs. Et quelle étoit la Langue la plus commune de nos Gaules, au temps qu'y parurent les premiers ouvriers Evangeliques ? si nous consultons la Letre de notre Agresseur, il nous dira ingenieusement, que *c'étoit le Celtique, dans lequel s'étoit filtré insensiblement le langage populaire des Romains vainqueurs. Que c'étoit cette Langue, qu'on ne connut presque plus que sous le nom de Romans, et qui differoit du Latin, comme le patois de nos Villages differe du beau langage de la Cour, et des Sçavants.*

A l'égard du Latin, c'étoit selon lui une *Langue sçavante*

Digitized by Google

qui par conséquent n'étoit connue qu'à ceux qui l'étudioient. Mais y avoit-il alors beaucoup de Gaulois qui l'étudiassent ? Pour en juger sainement il faut se souvenir, qu'en ce temps là on n'avoit point encore ni établi d'Eglises, ni fondé de Monasteres dans nos Provinces, et que les Charges de Magistrature n'y étoient pas à beaucoup près multipliées au point qu'elles y sont. Il n'y avoit donc point de motif d'étudier cette Langue, pour entrer dans le Clergé, ou dans le Cloître. Seulement quelques particuliers entre la Noblesse qui aspiroient aux Charges de l'Etat, prenoient soin de l'apprendre et de la cultiver. De sorte, suivant cet ingénieux système, qu'il n'y avoit tout au plus que la milliéme partie de ce nombre innombrable d'habitants des Gaules, qui parlât Latin, tandis que la multitude parloit *le Celtique dans lequel s'étoit filtré le Langage populaire des Romains vainqueurs*. Dans ce cas que devoient faire les premiers Apôtres de notre foi ? Suivant la maxime de ces premiers siécles, ils devoient se servir de ce *patois*, de ce Latin corrompu filtré dans le Celtique pour annoncer l'Evangile, former la Liturgie, établir la Religion. Et ils l'auroient fait infailliblement, si les choses avoient été telles qu'on les suppose : d'autant plus que ce *patois* étoit la Langue maternelle de ceux même qui étudioient le Latin. Mais ils ne le firent pas ; et c'est une objection fâcheuse à faire contre le système du *Latin populaire filtré dans le Celtique*.

Au lieu de ce prétendu *patois*, les premiers Evêques qui porterent le flambeau de l'Evangile dans les Gaules, emploïerent la Langue Gréque, et plus généralement la Latine. Donnons à ceci quelque éclaircissement. Ceux qui aborderent à Lyon, y étant venus d'Asie, où l'on parloit Grec, se servirent de la Langue Gréque, pour fonder cette Eglise, parce que l'usage de cette Langue étoit tout commun à Lyon et dans le païs circonvoisin. Nous en avons donné les preuves ailleurs. C'est en Grec que sont écrits

Digitized by Google

les actes des premiers Martyrs de cette Eglise, et les instructions de saint Irenée son second Evêque, qui écrivoit principalement pour les femmes, comme il le déclare lui-même. Les autres Evêques, qui vinrent établir la foi dans nos autres Provinces, se servirent de la Langue Latine, par la raison qu'elle y étoit plus universellement commune, étant la Langue des Romains, dont les Gaulois faisoient alors partie, comme il a été prouvé. Usage auquel céda dans la suite celui de l'Eglise de Lyon, et qui a toujours perseveré dans l'Eglise Gallicane. Usage enfin, qui est une forte preuve en faveur de notre sentiment.

A ces preuves générales joignons-en de particulieres, qui descendant dans quelque détail, nous conduiront jusqu'au temps que le Latin commença à n'être plus vulgaire. Pour le premier et second siécle de l'Eglise, nous avons les témoignages du Poëte Martial et de Pline le jeune. Le premier s'applaudissoit de sçavoir, que le recueil de ses Epigrammes étoit entre les mains de tous les Citoïens de Vienne. Les femmes comme les hommes, les enfants comme les vieillards, tous les y lisoient à l'envi.

Me legit ibi senior juvenisque puerque
Et coram tetrico casta puella viro.

De même, les écrits de Pline étoient lus indistinctement de toutes sortes de personnes dans les Gaules : ce que leur Auteur regardoit comme le plus grand éloge qu'on en pouvoit faire. Le Diacre Sancte et le Martyr Attale, qui souffrirent à Lyon en 177 pour la foi de J. C. étant obligés de parler dans leurs tourments, le firent toujours en Latin.

Quant aux siécles suivants, si le Latin avoit été dans les Gaules une langue morte, les Empereurs et les Césars les auroient-ils choisies, pour y faire élever leurs enfants dans la connoissance des beautés de cette Langue ? En auroient-ils tiré les Précepteurs pour en instruire leurs

Digitized by Google

enfants? Ne sçait-on pas que ce fut à Trèves, que Crispe fils aîné de l'Empereur Constantin, et Gratien firent leurs principales études, et que ce fut à Toulouse, que les Princes Dalmace et Annibalien petit-fils de Constance Chlore, étudierent l'éloquence? Ignore-t-on, que Jules Titien, Exupere, Arbore, Ausone, tous Gaulois, furent choisis pour Précepteurs d'autant de Césars?

Tout concourt à fortifier le sentiment que nous soutenons. Si la Langue Latine n'avoit pas été aussi commune dans les Gaules, qu'elle l'étoit à Rome même, nos Gaulois auroient-ils osé se présenter dans cette capitale du monde, pour y faire les fonctions d'Avocats, d'Orateurs, de Professeurs de Grammaire? Qu'on se donne la peine de jetter les yeux sur le quatriéme siécle de notre Histoire Literaire; et l'on verra combien de ces hommes célebres dans l'éloquence Latine, nos Gaules fournirent alors à cette premiere ville de l'Empire. Tirons la même conséquence du grand nombre de Panegyristes, qu'elles donnerent à l'Empire dans le cours de ce même siécle, et du suivant. Que les Mamertins, les Eumenes, les Nazaires, les Ausones, les Drepanes, les Sidoines et tant d'autres, dont les noms sont moins connus, se montrent ici, et repoussent eux-mêmes l'injure qu'on fait à leurs compatriotes et contemporains, d'avoir ignoré une Langue, dont la connoissance acquit alors tant de gloire à leur patrie.

Mais rien ne prouve mieux, combien y étoit commun l'usage du Latin que de voir d'une part, que c'étoit en cette Langue qu'on écrivoit aux personnes du sexe le moins letré, et qu'elles écrivoient elles-mêmes : et de l'autre qu'elles lisoient les mêmes ouvrages latins que les Sçavants du premier ordre. C'est effectivement en cette langue, que saint Hilaire de Poitiers écrivoit à Albra sa fille, S. Severe Sulpice à Claudia sa sœur, et à Bassule sa belle-mere; S. Jerôme à Hedibie et Algafie, deux Dames Gauloises célebres dans l'histoire; S. Avite de

Digitized by Google

Vienne à Fuscine sa sœur. Il n'est pas moins constant, que c'est aussi en la même langue qu'écrivoient ces illustres Dames. Apollinaire Sidoine marquant les Livres, qui étoient à l'usage particulier du beau sexe de son temps, c'est-à-dire, sur la fin du cinquiéme siécle, nomme S. Augustin, Prudence, Origene de la version de Rufin, Varron, Horace et en général les écrits de piété qui avoient alors cours. On ne prétendra pas sans doute, que ces Ouvrages Latins eussent été alors traduits en ce *langage maternel et populaire*, qu'on se plaît de nommer *Romans, ou langage populaire filtré dans le Celtique.* Le milieu du XIIe siécle étoit encore trop éloigné, pour reconnoître des traductions en langue Romaine.

Le célebre Mamert Claudien nous fournit une autre preuve non équivoque, que le Latin étoit dans les Gaules une langue vivante encore à la fin du cinquiéme siecle. C'est dans sa belle letre à Sapaude, dans laquelle gémissant des desordres que causoient dans nos Provinces les inondations des Barbares, il dit qu'on avoit honte de parler Latin devant eux. Le Latin étoit donc la langue ordinaire des Gaulois ; car il s'agit ici de discours familiers, et du langage commun qu'on y emploïoit.

Au siecle suivant, nous avons de quoi établir invinciblement la même chose. Les exhortations de S. Césaire d'Arles, adressées à des Religieuses, sont en Latin. Plusieurs Poëmes entre ceux du Prêtre Fortunat, depuis Evêque de Poitiers, sont faits nommément pour des Religieuses. Outre les Livres de l'Ecriture, on lisoit encore chez elles les vies des Saints, les écrits Ascétiques, les ouvrages des Peres : saint Athanase, saint Basile, les saints Gregoires, saint Hilaire, saint Ambroise, saint Jerôme, saint Augustin, le Poëte Sedulius. Les Peres du second Concile de Tours en 566, sont-ils obligés d'écrire à sainte Radegonde ? ils le font en Latin. C'est en la même langue que cette sainte leur avoit déjà écrit, et qu'elle écrivit aussi à sainte Césarie Abbesse à Arles.

Digitized by Google

Césarie à son tour, répondant à cette pieuse Reine, se sert de la même Langue ; et nous avons encore sa réponse qui en fait foi. Bandonivie, éleve de sainte Radegonde, étant sollicitée de suppléer à l'histoire que Fortunat en avoit écrite, elle l'exécute en Latin, comme on le voit par son ouvrage.

Mais, dira-t-on, ce sont-là des Religieuses, qui étoient obligées par état de sçavoir le Latin. Il est vrai, que Bandonivie nommément paroît en avoir fait une étude particuliere ; puisqu'elle a même mieux réussi dans son entreprise que Fortunat dans la sienne. Il est vrai encore, que quelques autres pouvoient aussi s'y appliquer, soit par goût, soit pour tâcher de conserver cette langue, qui avoit déjà commencé à se corrompre considerablement, par les raisons qu'on verra dans la suite. Mais le gros des Religieuses sçavoit le Latin, tel qu'on le parloit, parce qu'il étoit le langage ordinaire du païs. Archenefrede, mere de saint Didier et de saint Rustique, l'un et l'autre successivement Evêque de Cahors, n'étoit point Religieuse. Cependant les instructions qu'elle faisoit à ses enfants en leur jeunesse, étoient en Latin. Trois letres qui nous restent de cette mere vraiment Chrétienne, attestent le fait, et ne laissent rien de raisonnable à y repliquer. Que seroit-ce, si l'on avoit été soigneux de nous conserver les monuments semblables des autres personnes de son sexe du même siécle et des suivants.

Nous en avons un autre en partie, qui est encore plus fort en faveur de notre sentiment. C'est le fragment d'une chanson faite au commencement du septiéme siécle, et dans laquelle on célebre la victoire du Roi Clotaire II sur les Saxons. Ce fragment est en Latin, et on convient même que toutes les chansons de ces siécles-là étoient en la même langue. Nous prenons acte de cet aveu, et en tirons cette consequence : Donc le Latin étoit la langue vulgaire de nos Gaulois. Il est hors de contestation d'une part, que ces chansons étoient pour le peuple ; et souvent

Digitized by Google

c'étoit lui-même qui les composoit. La platitude et barbarie de celle qu'on vient de citer, montrent assez que c'est la production d'une muse populaire. D'ailleurs il est de l'usage de tous les païs, que les chansons ont été toujours faites en la langue la plus usitée. S. Leger Evêque d'Autun après le milieu du même siécle, aïant à écrire à Sigrade sa mere sur la mort de Gairin son second fils, frere du Prélat, le fit aussi en Latin.

Ce qui s'étoit pratiqué à cet égard au cinquiéme siécle et les deux suivants, continua à se faire au huitiéme et neuviéme. Il n'y eut de différence, sinon que le Latin qu'on parloit, perdant de jour en jour quelque chose de sa nature, se corrompoit de plus en plus, à cause du langage barbare des Francs et des Bourguignons, qui s'étant venus habituer dans nos Provinces, se mêlerent et s'allierent avec les Gaulois. C'est ce qu'on developpera davantage dans la suite. Nous avons encore, au moins en partie, les pieuses instructions, que Dodane Duchesse de Septimanie au neuviéme siécle, donnoit à ses enfants dans leur bas âge. Instructions, qui étant en Latin, servent à montrer l'usage commun qu'on faisoit de cette langue.

Mais une maxime constante qui prouve invinciblement pour tous les siécles que nous venons de parcourir le point contesté, c'est de voir, que non-seulement les Loix, les Jugements, les Diplomes des Princes, les Chartes et autres actes publics étoient en Latin, mais encore que toutes les instructions les plus familieres des Evêques, et des autres Ministres de l'Eglise se faisoient en la même langue. Est-il croïable que les Princes auroient donné un code, et accordé des graces ; que les Juges auroient prononcé des Sentences d'absolution, ou de condamnation ; que les Notaires auroient passé des actes ; qu'enfin les Ecclesiastiques chargés du soin de tant de millions d'ames, auroient emploïé en toutes ces différentes occasions une langue inconnue.

Non, dit-on, le Latin n'étoit pas inconnu au peuple.

Digitized by Google

C'étoit une science de routine pour lui, et dont l'usage étoit trop commun et trop nécessaire, pour croire qu'il y eût quelqu'un qui l'ignorât absolument. Voilà bien des aveux qui ne s'accordent pas trop, mais dont nous sçaurons profiter. Si personne ne l'ignoroit absolument, tous le sçavoient donc en quelque maniere. Ils le sçavoient, et ne le sçavoient pas, aux termes de notre Censeur. *Ils le sçavoient*, parce qu'*ils l'entendoient;* mais *ils ne le sçavoient pas*, parce qu'il y *a de la différence entre entendre et sçavoir une chose.* En attendant que nous venions à discuter les conditions requises pour l'intelligence d'une langue, tenons nous-en pour le présent à l'aveu qu'on nous fait ici.

Tous les Gaulois, soit avant qu'ils devinssent, soit après qu'ils furent devenus François par la domination des Francs, entendoient le Latin, et continuerent à l'entendre jusqu'au douziéme siécle. Mais comment l'entendoient-ils, puisqu'ils ne le parloient pas dans le systême que nous refutons? l'étudioient-ils? cette multitude innombrable de peuples répandus dans nos Provinces, alloit-elle aux Ecoles? Nous avons montré, que depuis le sixiéme siécle, il étoit extrêmement rare de voir en ces temps d'ignorance des Laïcs qui sçussent lire et écrire. Ils l'entendoient néanmoins, comme on le prétend; et voici l'ingenieuse maniere dont on l'établit. C'est, dit-on, que *les Loix, les Jugements, les Actes dont dépendent les intérêts les plus intimes des hommes, leur vie et leur fortune, étant redigés en cette langue, il falloit pour connoître son droit et ses interêts, sur lesquels les hommes ne s'endorment point, en avoir une teinture plus ou moins forte, suivant l'éducation qu'on avoit reçue.* On ne peut assurément mieux marquer les puissans motifs qu'avoit le peuple Gaulois et François, d'entendre et même de parler la langue Latine. Mais on ne voit pas dans cette belle description, par quelle voïe il réussit à l'entendre. Autre chose est le motif qu'on a de sçavoir

Digitized by Google

une langue, autre chose la voïe par où l'on y parvient. Le motif est insuffisant, si la voïe ou le moïen vient à manquer. L'exemple suivant, qui ne nous tire point de la question, va mettre la chose en évidence.

Nous demandons si le peuple François du quatorziéme et quinziéme siécle n'avoit pas les mêmes motifs et le même interêt de n'ignorer pas le Latin, qu'avoient les Gaulois et les François, depuis la domination des Romains jusqu'au douziéme siécle? *Les Loix*, on le sçait, *les Jugements, les Actes dont dépendent les intérêts les plus intimes des hommes, leur vie et leur fortune étoient encore alors rédigés en cette langue.* Ajoutons de plus, pour fortifier ce raisonnement, la circonstance suivante qui est à considerer. Ce peuple assistoit tous les jours aux Messes, aux Offices divins, à l'administration des Sacrements qui se faisoient en la même langue. Néanmoins avec tous ces motifs et ces secours, ce peuple sçavoit-il, ou entendoit-il le Latin? Personne n'ignore que non. Mais on va voir comment il l'entendoit dans les premiers siécles jusqu'au douziéme, et pourquoi il ne l'entendoit pas dans les suivants. *(A suivre.)*

DE QUELQUES MODES DE PRONONCIATION USITÉS EN PATOIS NORMAND.

Les anciens monuments de la langue ne peuvent toujours nous fournir une notion parfaitement certaine de la prononciation en usage à l'époque où ils ont été écrits. L'on a plus de chances, nous semble-t-il, de trouver cette notion dans la langue, aujourd'hui seulement parlée, nous voulons dire dans celle du patois, laquelle, n'ayant point été soumise à autant de vicissitudes que la langue écrite, a dû conserver moins altérée, la phonétique des anciens dialectes, desquels elle procède.

Digitized by Google

L'étude du patois normand, en particulier, peut donc, à ce point de vue, offrir quelque intérêt.

Il est ainsi, dans ce patois, des mots d'une origine fort ancienne — ce que paraît prouver l'usage universel qui en est fait — et que l'on ne rencontre cependant dans aucun des anciens textes appartenant au dialecte normand. Mais, disons-le tout de suite, leur absence dans ces textes n'est, le plus souvent, qu'apparent : les différences que l'on constate à cet égard, constituant presque toujours de simples différences de prononciation.

Non-seulement la prononciation normande primitive se retrouve à peu près intacte dans le patois moderne (1), mais il arrive, comme nous l'avons vu antérieurement (2) et comme nous le verrons encore dans la suite de cette étude, qu'elle a laissé parfois des traces dans la langue française, aux diverses périodes de sa formation, et même dans la langue définitivement fixée.

L'étude que nous allons faire de la prononciation normande sera divisée en trois parties : elle s'appliquera d'abord aux lettres finales muettes ; puis à l'*e*, devenu lettre morte dans beaucoup de mots ; enfin à l'ancienne consonnance de *eu* et de *u*.

I. LETTRES FINALES MUETTES.

1. *Consonnes.*

Le plus souvent, en idiome normand, les consonnes *r*, *l*, *c* et *f* ne se prononcent pas à la fin des mots.

---

(1) « La prononciation normande, dit M. A. Chéruel (*Les Villes de France*, V), rappelle l'ancienne orthographe et les formes de langage du XIIe siècle, telle que l'employèrent les trouvères normands. »

(2) Voir les trois art. publiés dans la *Revue historique*, p. 169 à

Digitized by Google

Nous verrons, plus tard, que ces lettres ont aussi quelquefois un rôle négatif, comme finales de beaucoup de mots français.

Une remarque semblable peut être faite dès maintenant, à l'égard des lettres *d, g, p, s, t* et *x*, dans la prononciation reçue d'une foule de mots. Par exemple : 1° *d*, dans badaud, bavard, bord, brigand, fond, nœud, perd, sourd, etc.; 2° *g*, dans étang, sang, etc.; 3° *p*, dans drap, galop, trop, etc.; 4° *s*, dans ailleurs, amas, chènevis, discours, plus, vers, etc.; 5° *t*, dans abricot, aimant, artichaut, appoint, bruit, célibat, couvert, est, naît, mort, etc.; 6° enfin *x*, dans affreux, verbeux, crucifix, noix, prix, etc.

Arrivons maintenant à l'examen des mots normands, dans lesquels les quatre consonnes finales, indiquées plus haut, sont muettes.

R

Cette lettre est, parmi les consonnes dont on vient de parler, celle que l'on rencontre le plus fréquemment comme finale oisive.

Son omission dans la prononciation se rencontre dans des modalités diverses, que nous allons successivement examiner.

1° *Désinences en* eur. — L'on dit, en patois normand, *balieu, diseu, guérisseu, menteu, péqueu, sœu, voleu*, etc., pour balayeur, diseur, guérisseur, menteur, pêcheur, sœur, voleur. Quelques citations suffiront pour établir l'universalité de ce mode de prononciation :

179, 203 à 212 et 233 à 244. Ce dernier article termine la série de nos études sur l'*Influence du dialecte normand dans les transformations de la langue française ;* c'est par erreur, signalons-le en passant, qu'à la fin de cet article, a été mise la mention : *A suivre.*

Digitized by Google

Alixis, su grand *épluqueux* (1);
Disait, en faisant du *pleureux*...
D. FERRAND, *Muse norm.*, p. 27.

Tout biau, *tireux*, tu dépens' trop en flèques (flèches).
L. PETIT, *Muse norm.*, p. 10.

Fricacheux d'lard, *hanteux* d'gargotes,
Tu n'es, après tout, qu'un *fumleux*, (2)
Fainiant, quérouin (3), sot *bagouleux* (4).
MÉTIVIER, *Diction. franco-norm.*, p. 88.

J'nos allons aveir un *sonneux*,
L'sé même de l'élection :
I verront qu' maîte Jean n'a pas *peux*;
Yèza un fameux rigodon.
Rimes Jers., p. 228.

La forme de langage en question est, avons-nous dit, plutôt du domaine de la langue parlée que de celui de la langue écrite. Aussi n'en trouvons-nous aucune trace chez nos plus anciens écrivains. Cependant l'on comprend aisément comment il a dû arriver, alors que la langue n'était encore soumise à aucune règle fixe, qu'un mode de prononciation universellement adopté pour certains mots d'une même famille, ait fini par influer sur la manière de les écrire.

Le plus ancien exemple connu de nous, de cette déviation de l'orthographe, dans la catégorie de mots que nous étudions, remonte au XIIIe siècle :

---

(1) Eplucheur. — L'*x*, comme nous allons bientôt le voir dans la forme la plus ancienne de ce genre de désinences, n'est pas mis pour tenir la place de l'*r* ; il est là simplement pour allonger le son de la terminaison et mettre ainsi la langue écrite en rapport plus complet avec la langue parlée.

(2) Coureur de femmes ; de *fumelle*, qui se dit en pat. norm., comme dans l'ancien dialecte, pour femelle. — (3) Mauvais drôle. — (4) Bavard.

Digitized by Google

A l'une des fois que l'amiraut veoit que sa gent estoient prise, il *leu* (1) renvoioit secours.

JOINVILLE, *Vie de S. Louis*, ch. 285.

Au xve siècle, afin d'allonger le son de la désinence et de se rapprocher, par là, davantage de la prononciation alors usitée, on ajouta à cette désinence, tantôt un *s*, tantôt un *x* :

. . . Li *prieus* le va boutant ;
Un petit le cuide asener :
Ciz ciet sor le pié du piler.

Fable citée par Lacurne, V. *Assener*.

Et voulloit Bourguoigne que le royalme fust gouverné par les trois estas... et que les bons *laboureeus*, marchanz peussent vivre en paix, par bon gouvernement.

P. COCHON, *Chronique normande*, p. 373.

De nului nous n'aurons confort,
En plus que ung povre *questeux*.

Mist. du siége d'Orl., v. 13594.

Quand messieurs les *auditeux*
Leur chambre auront lembroysée.

VILLON, *Gr. Test.*, p. 68.

Au xvie siècle, la lettre phonique désinentielle est toujours l'*x* :

Comment doncques eussent peu entendre, ces vieulx *resveulx*, le texte des loix, qui jamais ne veirent bon livre de langue latine ?

RABELAIS, *Pant.*, L. II, ch. x, p. 131.

A la mode de nos *chastreux*, font mestier de couper telles [caruncules.

A. PARÉ, I, 34.

---

(1) *Leu* et *leux* sont toujours usités en patois norm. pour *leur*

Elle *leux* decerna tout c' qui *leux* convient.

Mait' Jacqu' à Rouen, p. 19.

Digitized by Google

On prend plus tost un *menteux*
Qu'un aveugle ou un boîteux.
GAB. MEURIER, *Très. des Sentences.*

Les torrents *ravageux.*
RONSARD, p. 740.

Au XVIIe siècle enfin, cette terminaison subsiste encore sous la même forme :

Cette part du récit s'adresse aux *convoiteux.*
LA FONTAINE, *Le loup et le chasseur*, VIII, 17.

Vous avez de l'obligation à Langlade ; ce n'est point un *écriveux*, mais il paraît votre ami en toute occasion.
MAD. DE SÉVIGNÉ, *Lett. du 13 mai 1672.*

La langue usuelle elle-même a admis quelques mots de patois de cette catégorie ; nous citerons, entre autres, *péteux, faucheux de murailles, cheval écouteux, râteleux, gâteux, marcheux,* etc.

Les écrivains, qui ont étudié les origines de notre langue, ne sont pas bien d'accord sur la région de la France où le patois moderne a conservé le plus fidèlement la prononciation particulière qui nous occupe.

M. Ampère *(Hist. de la form. de la langue franç.* p. 376) pense que c'est surtout dans le nord. « La finale *eur,* dit-il, devient *eu* dans les patois du nord de la France, comme dans le langage du peuple. Ce changement remonte à la prononciation du moyen âge, dans laquelle *eus* remplaçait *eur-s* et qui a subsisté dans l'usage très-aristocratique de dire un *piqueux,* un *beyeux,* pour un *piqueur*, un *beyeur.* »

D'un autre côté, l'auteur anonyme des *Curiosités philologiques, géographiques,* etc. (Paris, Paulin et Lechevalier, 1855) incline à penser, lui, que c'est plutôt dans le midi. « Dans beaucoup de cas, écrit-il p. 64 de l'ouvrage cité, les consonnes placées à la fin des mots, ne se prononçaient pas alors (dans la langue d'oïl). Il reste encore bien des

Digitized by Google

traces de ces habitudes dans le midi. On n'y fait pas plus sentir l'*r* après *courir* qu'après *marcher* ; n'est-ce pas une élégance parmi les chasseurs de dire un *piqueu* pour un *piqueur*, un *cer* pour un *cerf* ? »

Pour nous, nous disons que s'il est certain que cette prononciation est commune à beaucoup de patois, il est non moins constant qu'elle était en usage en Normandie dès le commencement du XIIIe siècle, quand les îles de la Manche se déclarèrent indépendantes ; qu'elle s'y est perpétuée jusqu'à ce jour, en dehors de toute influence de la langue générale ; qu'on la rencontre écrite dans une foule de noms de famille normands fort anciens et dont il serait difficile, croyons-nous, de trouver les similaires, au moins en aussi grand nombre, dans d'autres régions de la France (1), et qu'à notre estime l'idiome normand, considéré par nous comme l'idiome primordial de la langue d'oïl (2), l'a plutôt introduit dans les autres dialectes qu'il ne l'a reçu d'eux.

HENRI MOISY.

(*A Suivre.*)

(1) Nous pouvons citer notamment les noms *Lecacheux*, *Lepesqueux*, *Fauqueux*, *Lépargneux*, *Lebouleux*, *Bercheux*, *Lepesteux*, *Ségneux*, *Tourneux*, *Montreux*, *Buteux*, *Leplieux*, *etc.*, *etc.*

(2) Selon Diez (*Gram. des langues romanes*, I, 119), la langue d'oïl, se propageant en France, venait surtout de Normandie.

Digitized by Google

COLLECTION DE VERSIONS
DE LA PARABOLE DE L'ENFANT PRODIGUE
EN DIVERS DIALECTES, PATOIS DE LA FRANCE.
— Suite. —

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en dialecte limousin, envoyée par M. Texier Olivier, préfet du département de la Haute-Vienne. (M. I.)

11. Un haumé oguet dous droleis.

12. Lou pus jauné de ïis disset au paï : Paï, boillas mé lo part de denado qué me revet, et au partiguet su bésugno entre ïs.

13. Et pau de temps après lou pûs jauné drolé, après vei assembla sous omis, s'en onet dis lou poïs étrangers, et aqui aû minget so dénado tout en vivent en déssolu.

14. Quand aûguet tout choba, ko vinguet no grando fomino dis queû poys et queû drolé coumencet a junas.

15. Au s'en onet et se luget à d'un citoyen de queû poïs et lou renvouyet dis so meitodorio gardas sous pors.

16. Et aû aurio vougu se répatas de las colofas que lou pors minjovant, et dégu li boillavo ré.

17. Aû sé pensé en sé mêmo et disset : Las monobras qué sount chas moun paï sonbreint lou po, et io méré de fam !

18. Me vau lévas, m'en irai chas moun paï et li dirai : paï ai pécha contré leu ceu et dovant vous.

19. Ne mérité pas d'éssé péla votre drolé ; fosez me coumo a d'uno dé votras monobras.

20. Aû sé lévét et vinguet vers soun paï, aû érô denguéras loen quand soun paï lou véguet qué toucha de piéta courguet vers sé, ly sautet aû caû et lou beiget.

21. Lou drolé ly dissé : paï, ai pécha countré lou ceu et dovant vous, ne mérité pas d'éssé péla votré fils.

22. Mas lou paï disset à sous valeis : Pourta vité lou meillour hobit, billas lou, boillas li un onneu à sous deïset, dos souliers à sous pés.

Digitized by Google

23. Ménas lou védeû gras, tuas lou, minjans lou et eibotans nous.

24. Car moun drolé k'ei ki ero mort et o ei révicoula, aû sé perdio et au ei rétrouba, et ïs coummencerent à s'eibandis.

25. Mas lou pûs viei drolé ério per lous champs et coumo au veigno et se preïmavo dé chas sé'aû auviguet chantas et fanfougnias.

26. Au opèlet un daûs valeis et au ly disset: Quei a co ko?

27. Aù ly reipoundet: votré fraï eï tourna et votré paï o tua lou vedeû gras per sé réjauvis dé cé qué au eïro tourna sanchier.

28. Mas au s'eifeuniguet et ne voulio pas entra; lou paï soliguet et lou n'en preiget.

29. Mas sé emoli disset a soun paï: veiki bien daû temps qué vous servé, qué ne vous aï jomaï déoboi en ré et vous n'ovez jomaï gû lou cœur dé mé boillas un quité chobri per qué m'ébandiguez coumo mous comorodas.

30. Màs quand votré drolé qu'eï ki eï tourna après veï minja touto so dénado coumo las geusas, vous ovez tua lou védeu gras.

31. Mais lou paï ly disset: piti, tu sés toujours coumo mé tout cé qué y aï eï teû.

32. Faut beuré, minjas, t'eybandis, percé qué toun fraï qu'eiro mort eï révicoula, au eiro perdut et aû eïrétrouba.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois limousin de l'arrondissement de Saint-Yrieix, envoyée par M. GONDINET, sous-préfet. (M. I.)

11. Un omé avio doux fis.

12. Doun lou pus jauné dissé à soun paï: Dounàs mé lo part dé bé qué mé deu révénis, et lou paï lour fagué lou partagé de soun bé.

13. Paü de jours après lou pus jauné d'aquis éfans, ayant amassa tout cé qué au aviô, s'en ané vouyageas dis un pays fort élougna enté au dissipé tout soun bé en éxcés et en débauchoas.

Digitized by Google

14. Aprés que au agué tout dépensa, au aribé uno grando famino dis queu pâyis et eü coumencé à etré dis l'indigenceo.

15. Alors eu s'en ané et se bouté au servicé d'un daus abitans dau pays que l'envouyé à sa maigeau daus champs par y gardas lous gagnoux.

16. Et étant âqui eü fugué réduit a unô miséro si extrèmô qu'eue aqués souhaita ramplis soun ventré de las gaussas qué lous gagnoux mingeavent, mâs persounô ne ly en dounavô.

17. Enfin étant rentra en se mémô, au disset: cambé ly ôt-eü de servitours à gagés di lô meygeou dé moun paï qu'ant dau pô aboundanceô, et mé yaû moré de fam!

18. Au faut qué dâ queu pas yau ané troubâs moun paï et qué yau ly digeô. Moun paï, yau ai péchâ countré lou ciaü et countré vous.

19. Yau né sey pûs digné d'étré appellâ votre fis, tratâs mé coumô un daus servitours qué sount à votrés gagées.

20. Au parti et s'en vengué troubâs soun paï. Lorsqué au erô enquéro bien loin, soun paï l'apperséqué et n'en fugué toucha de coumpasseû, et courent à sé au sé gitté à soun caü et lou biqué.

21. Lou fis ly dissé: moun paï yau ai péchà countré lou ciaü et countré vous. Yau né sey pûs digné d'étré appella votre fis.

22. Alors soun paï dissé à sous servitours: Portas proumptament la pus bellô raübô qué siô dis mô maigeou et l'ou n'en révétirés et méttés ly un anéü au dé et daus souliers à soûs pés.

23. Ménas un vedeu gras et lou touas, fasans bounô cherô et réjauvissans-noûs.

24. Parcé qué moun fis que veiqui érô mort et au ey ressuscita, au érô perdu et au ey rétroubâ. Y coumencèrent doun à fâs grandô cherô et à sé réjauvis.

25. Cépendent soun fis ainâ qu'érô aus champs revengué; et lorsqu'eü fugué prôché de la maigeou, au entendé

Digitized by Google

lou soun daus instrumeins et lou brû d'aqui qué dansavent.

26. Au appellé aussitô un daus servitours et ly damandé ce qué qué quô érô.

27. Lou servitour ly répoundé : Coé qué votre frai ei révengû et qué votré paï a tuâ un védeü gras parce qué eu l'a recoubra en bouno santa.

28. Cé qué l'eyant facha au né vougué pas entra dis soû lougis : mais soun paï étant surti par lou n'en prégeâ.

29. Queuqui prengué la paraulô et ly dissé : Veiqui deja tant d'annadâs que yau vous servé et yau né vous âs jamaï désobaï en ré de cé qué vous m'avés damanda ; cépendent vous né m'avés jamaï douna un chavreü par mé divertir coumo mous amis.

30. Mas assitau que votré autré fis qué a mingea soun bé avéqué las fennas perdudas a révengu vous avés tua per sé un vedeu gras

31. Mou paï ly dissé : Moun fis, vous sés toujour coumo mé et tout cé qué yau aï ei a vous.

32. Mas aû foulio bé fa un festin et noû réjauvis, parcéqué votré fraï qué veiqui érô mor et au ei ressuscita, au éro perdu et au ei rétrouba.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois du canton de Saint-Amant Tallende, département du Puy-de-Dôme. (M. I.)

11. Ein home z'ayo dou garçon.

12. Le pu dzone digue mey son payre : Moun payre, beila me le be que me guiou revenir. Le payre partadze son bé entre y.

13. Paou de dzours après que garçon prengué tout ce que z'aio et sén né guien l'eitrandze pays, et ïau ley mandze son bé en fairé le bandi.

14. Quant z'ague tout sabô vingué guien que pays unô grandô faminô, et ïau coumeinqué de manqua de tou.

15. Et sé né ludza tsa ein home d'aque pay que lé n'yvouyé guien sa baurio garda laou çoussou.

Digitized by Google

16. Iau deigeravô se rempi le veintre de las callas que caon coutsou mandzavon. Ma narmo nien dounavô.

17. A la fi ïau rentré guien se memo, et ïau digue que y z'o de valei guien la moueisou de moun payre, que mandzon tou ce que voulan, et you maure de fan eichi.

18. Fau qu'ïau me leve, qu'ïau mein agne ve mon payre et qu'ïau l'y guidze : Mon payre, ïau zey petso contre le tchau et dovant vous.

19. Iau ne merite pas d'être noumô votre garçou ; treta me coumo ein de votrei valei.

20. Iau se levô et s'en vai vé son payre ; ma quan yau z'ero einquera liouan son payre le vegué, courrigué vé son garçou, sauto à sou couaï et le boucisé.

21. Son garçou ly digué : Mon payre, ïau z'ei petso contre le ciau et contre vous, ïau ne mérite pas d'être noumô votre garçou.

22. Alor le payre digué meï saon valei : Pourta ly vite la pu belo raubo et billa le, bouta-ly eina baguô a son de et daou saula bey au pé.

23. Pourta eichi lou vedé gras et tioua le, mandzein le et fadzein bounô tsarô.

(Le verset 24 manque.)

25. Leiné d'au garçou z'éro ve lau tsan quan ïau z'eintende la mujiquô et la danso.

26. Iau brame ein dau valei po saubre ce que quo z'erô.

27. Le vale digue : Quouec votre fraire que z'ei veingu, et votre payre z'a tua le vede gras.

28. L'einé fugue bian fatso, et ne vouliô pas eintra ; mais le payre sourté, et le predze d'eintra.

29. Iau reipondé méi son payre : Y z'ô bian de tein que iau vous serve, tzamai ïau ne vous ei deizobei, et pourtan tjamai vous ne m'avés douna souliamen ein tzabri par me deigala embei mau z'amis.

30. Et por votre garçou, que z'o mantzo toù son bé embei de las fennas de mauvaso vidô, vous avé tioua le vedé gras par le recébre.

Digitized by Google

31. Son payre li digué : Vous avés tourdzou eïta embei ïau, ïau n'eï ré que chatze votre.

32. Ma nous fouillò fayre bouno tsare et nous eicarbilla, parce que votre frayre z'ero mouo et ïau z'ei rechucheto, ïau z'ero pardu et ïau z'ei retroubo.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois d'Aurillac, département du Cantal. (M. I.)

11. Un homme ôbio dous fils.

12. Lou pu ziouve li diguet : Mon païre dounamme lo par del be que me diou reveni ; lou païre lour partexeit lou be.

13. Et paou de jiours oprès quond auguet tout osseimblat, lou pe ziouve portiguet per ona dins un poys éloignat et ly dissipet soun be ein bivein din lo debauxio.

14. Quond oguet tout ocovat une grondo famino s'élévet dins oquel poys et heil se trouvet din lo miséro.

15. Heil preinguet doun loun portit de se m'tre ol service d'un bourgis d'oquel poys que l'einbouet o so compogno per gorda leis porcs.

16. Heil aurio bougut rempli soun veintre de lai gatos que mongiavon leis porcs, et digun n'in dounao.

17. Oleros heil se diguet ein gueil mémo que de doum'stics din l'oustaou de moun païre aou aboundancio de po et iou more : aici de fom.

18. He be iou tournorai xia mon païre et ly dirai : Moun païre iou ait pecat contre le cieou et contro vous.

19. Iou ne merite plus d'estre opelat vostre fil, trotam me coum'un de vostres doum'stics.

20. Heil s'intornet xia soun païre, n'ero pas inquèros orrivat que lou païre lou v'guet, n'auguet piotat, li correguet ol col et l'eimbrosset.

21. Lou fil li diguet : Moun païre iou ai pecat contro lou cieou et contro vous. Iou ne mérite plus d'estre opelat vostre fil ; trotam-me, coum'un de vostres doum'stics.

Digitized by Google

22. Mais lou païre diguet o sous doum'stics : Pourtat biste lo pe gionto raoubo et hobiliat lou, metel-li un onel ol det et de souliés os pés.

23. Pr'net un bedel gras et tuol lou per meingia et nous regola.

24. Pertaou que moun fil ero mor et es ressuscitat ; ero perdut et es trouvat et se meteron ein festo.

25. Lou fil ainat ero ol comp dins oquel mourmein : quond taurnet et que s'aprouxiet de l'oustaou eitendeit conta et donsa.

26. Opelet un doum'stic et li demondet qu'éro oquo.

27. Oqueste li diguet : Vostre fraïre es tournat et vostre païre o fat tua un bedel gras pel plosé de lou reveire ein bouno sontat.

28. L'ainat se metet en coulero, et vouliet pas dintra : lou païre surtiguet per l'ein prega.

29. Mais heil respondet o soun païre, l'yo tontes d'onnades que iou vous seive et que n'ai ziomaï possat vostres ordres et vous ne m'ovez ziomaï dounat un cobrit per me regola omme mous omis.

30. Et quond oqueste fil qu'o dissipat tout soun be omme delei gusos es tournat ; vous ovez fa tua un bedel gras !

31. Mais lou païre li diguet : Moun fil tu es tauxiour omme iou et tout oquo mieou es tieou.

32. Mais se cauïo reziouï et fa festo ; pertaou que toun fraïre ero mor et es ressuscitat, ero perdut et es trouvat.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue en patois de Rodez, département de l'Aveyron. (M. I.)

11. Un ouome obio dous effons.

12. Dount lou pus choube diguet à son pèro : Mon pèro dounarme lou bé qua iou dube obure per mo part ; é el lour fosquèt lou partache de soun bè.

13. Qualque chours oprès lou pus choube prenguen

Digitized by Google

omb'el tout ce qu'obio, s'en ouet bouyocha dins un poys elouègnat oun despenset tout soun be en debaouchos.

14. Oprès qu'ochèt tout ocobat, subenguèt une grando fomino dins oquel poï sé el fousquet talomen desperbesit de tout.

15. Que fousquèt oublichat de s'estoca o un onome de l'endrech, qué l'embouxèt dins sa bouorio per y gorda lous pouorcs.

16. Oqui el desirabo de pouire se rossosia de los polailles que lous pourcels monchabou més dégus l'in dounabo pas.

17. O lo fi esten dintrat en el mêmes el diguèt : quontes y o dins l'oustal de moun pèro de boilets que oou de pa ma lou que lou'n cal et iou oici ogonisse.

18. Col que me lébe qu'one trouba moun pèro et que li digo : Mon pèro ai peccat countro lou cel et dobon bous.

19. Iou sou pas digne aro d'estre oppelat bounostre fil trotaz me dounc coum'un de bouostres doumestiques.

20. Se lebèt dounc et portiguet per ona trouba soun pèro mès el ers encaro luèn que soun pèro l'opperçoupet è toucat de coumpossion, correguet l'embrossa et lon poutonnecha.

21. Soun fil li diguèt : Moun pèro, ai peccat countro lou cel et debon bous, iou sou pas digne aro d'estre oppelat buostre fil.

22. Mès lou pèro, diguèt o sous doumestiques : Pourtas li bite so primiero raoubo et bestissez, loli mettèz li un onèl ol det è des souliés os pès.

23. Menas lou bedel gras et tuas lou, mouchen et fosquen grondo festo.

24. Perça que besez oici moun fil qu'erò mouort è es ressussitat ; el ero perdut è ès retroubat ; è fosquerou grondo chèro.

25. Cependen soun fil einat qu'éro os comps tournet è quont fousquet prep de soun oustal entendet que contabou è que dansabou.

Digitized by Google

26. El sounèt un des doumestiques per saoupre del qu'erò ocouo.

27. Ocouos-es diguet el que bouostre frèro ès bengut è bouostré pèro lou bechen ple de bido o fach tua lou bedel gras.

28. Oqueste d'oici fousquet ton indignat, que boulio pas dintra dins soun oustal ce que oublichèt soun pèro de sourti è de lou préga de intra omb'el.

29. Mès el respoundèt o soun pèro : Y o loung tens que bous serbisse sons bous obure chomaï désoubéit, malgre ocouo, m'obés pas chomaï dounat soulomen un cobrit per me diberti ombe mous omics.

30. E quont un effon coum oquel, qu'o monchat tout soun bè ombe de couquinos es bengut bous obes fach tua per el lou bedel gras.

31. Sou pèro li diguet : Moun fil per bous, s'ès touchour ombe iou, é iou n'ai rès que noun siasco o bous.

32. Mès colio be faire uno festo è nous rechouï porceque bouostré frèro qu'èro mouort es ressussitat, qu'èro perdut et que s'és retroubat.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois de Montauban, département de Tarn-et-Garonne. (M. I.)

11. Un ôme abio doux fils.

12. Lou pu joube d'elis digue al païre : Moun pero, dounas me la pourciou de be que me reben. Lou païre lour partagec lou be.

13. Paou de jours après, lou pu joube fil, b'ajec tout ramassat se mettec en bouyatge per un païs pla eloignat e aqui dissipec soun deque en biben din la debaoutcho.

14. Quan b'ajec tout acabat y ajec une grando famina din lou païs e coumancec à pati.

15. Anguec se louga amb'un bourges d'aquel païs que l'embouyec a sa bordo per garda lous tessous.

16. Aurio agut gran gaoutch de rempli son bentre de

Digitized by Google

las cufelas que lous porcs mautjeaboun, me digus non y en dounabo.

17. Alabetch rebenguen en el nemo diguec: Quantis de baylets din l'oustal de moun païre en de pa en aboundanço e io ayci mori de fan !

18. Men can ana trouba moun païre es ye dire : Moun pero è peccat countro lou cel e daban bous.

19. Nou soui plus dinne d'estre appelat bostre fil, trattas-me coumo un de bostres baylets.

20. D'aquel pas se met en cami per tourna chet sout païre. Ero encaro lenc quan soun païre lou bejen tourna fousquet toucat de coumpassieou e ye courrec à l'endaban ye saoutec al col e l'embrassec.

21. Lou fil ye diguec : moun pero, è peccàt countro lou cel e daban bous, nou soui plus dinne d'estre appelat bostre fils.

22. Més lou païre diguec à sous baylets : anen, bista pourtas ye lou pus poulit abillomen é bestissés lou ; mettés y un anel al det e de souliès as pes.

23. E anas querre lou bedel gras, tiases lou, mantjen lou e fasquen festo.

24. Car aqui moun fil qu'ero mort es ressussitat, ero perdut e es retroubat ; e coumencegon à fa festin.

25. Cependén lou fil aynat ero as cans, e coumo tournabo e que s'aproutchabo de l'oustal entendec de cans et de dansos.

26. Cridec un des baylets e ye demandec qu'éro aco.

27. Aqueste ye diguec : Bostre frero es tournat et bostre pero a tiat lou bedel gras coumo l'a récebut en bouno santat.

28. Aqui dessus lou despietch lou pren, e nou boulio pas dintra ; de sorto que lou païre sourtic per ye parla.

29. Més aquel, per sua respounso, diguec al païre : Aqui tan d'annados que io bous serbi me soui toujour counfourmat a bostris ordres et jamaï nou m'abes dounat un guiti crabic per lou mentjea ambe mous amitchs.

Digitized by Google

30. E aro qu'aquel bostre fil es tournat quan b'ajut tout acabat ambe de gourgandinos, fases tia lou bedel gras per lou recebre !

31. Més lou païre ye diguec : Moun fil tu es toujour ambe io e tout ço qu'é t'apparten.

32. Mès counvenio de be rojouï e fa festin de ço que toun frero qu'ero mort es ressussitât, qu'ero perdut et qu'és retroubat.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois de la ville de la Réole, département de la Gironde, envoyée par M. Soubiroux, fils. (M. I.)

11. Un homme agut dus gouyatz.

12. Lou pu jeune dissut à soun pay : Moun pay baillé mé la pourtioun de boste bien que me rében, et les y partaget soun bien.

13. Paou de joures après, aougen tout amassat, lou pu june gouyat partit tout de suite per un peïs bien louyné achiou dissipet soun bien en biben den lou libertinaghe.

14. É aprés qu'aougut tout fenit, y bengut une grande famine den aquet peïs é et commencét à manca.

15. Partit é s'en'angut se boutat aou serbice d'un home d'aquet peïs ; et l'embiét à sa meytadrie pri garda dos gourrets.

16. Aouré boulut rempli soun bénte des gousses que les porcs minghéoun é digun lez y bailléoue.

17. Rentret en et-même et dissut : Coumbien de beyletz a l'oustaou de moun pay abounden de pan et jou môri assi de ame.

18. Me leouerey e anguerey à mon pay é ly direy : Papay ey pécat contre lou céou é deban bous.

19. Ne suy pa mey capable d'este aperat boste gouyat : treté me coume un de bostez beyletz.

20. Se lioét é bengut a soun pay, coume ére encare louyn, soun pay lou bit é agut coumpassiou courrut à ét, se jitet à soun cot é ly baillét un poutoun.

Digitized by Google

21. Lou gouyat ly dissut : Papay, ey pécat countre lou céou é deban bous ; ne suy pa mey capable d'este aperat boste gouyat.

22. Lou pay dissut à sous beyletz : Pourté biste ma pu bére raoube bestissé lou é baillé ly un annet aou dit é des souliés os pès.

23. É menè lou betét gras et tuoulé lou, minghen é regalén nous.

24. Perceque moun gouyat qu'ès achiou ére mort é es ressuscita, ére perdut é es retroubat é coumencéren à se regala.

25. Mé lou gouyat l'eynat ére aou chan é coume benéoue é qu'aprouchéoue de l'oustaou entendut lous biélounz é la danse.

26. Sounét un dos beyletz é ly demandét so qu'aco ére.

27. É aqueste a ciou ly respounut : Boste fray és bengut é boste pay a eyt tuoua lou betét gras perceque l'a troubat que se pourteoue bien.

28. Mé se mit en coulére é ne bouléoue paz entra : soun pay sourtit é coumencét de lou prega.

29. Mé et den sa respounse dissut à soun pay : Bachi tant d'annades que bous serbi, jamay ne bous ey desobeït et ne m'abé jamey bail'at crabot per èze ribote dan mous amics.

30. Mé coure boste gouyat qu'es achiou, qu'a minghat tout soun dequé dan des libertines es bengut, ly abé touat lou bétet gras.

31. Mé aqueste ly dissut : Moun gouyat, tu es toujour abéque jou é tou mous biens soun à tu.

32. Mé faléoue eze ribote é se rejouï percequé toun fray qu'es achiou ere mort et és ressuscitat ; ére perdut é es retroubat.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois gascon, du département du Gers, envoyée par M. CAZEAUX, Secrétaire général de la Préfecture. (M. I.)

11. Un home qu'aougouc dus hils.

Digitized by Google

12. Lou caddet qu'eou digouc : Pay baillats me la pourtioun qui'em rebencq s'eou ben : é lou pay eous partagec lou ben.

13. Quaouques jours aprés, é aprés aoüe ramassat tout soun deque, aquet maynat que partiscouc, é s'enangouc louylouy, deguens un païs oun s'aougouc leou tout couhounut en bioue dins lou deréglomen t.

14. Quand n'aougouc pas mes arre, üo gran' famino que se boutec en acquet païs, é lou maynat que coumencec à senti lou besouy.

15. Que s'en anec, é s'estaquec a un home d'aquet païs : aqueste que l'enbouyec à sa maysoun de campagno ouyata lous porcs.

16. Que s'aoure plëat lou bente dambe gran gay de las telos é peladuros que lous porcs minjaoüon é degun n'eou ne daüo.

17. Que rentrec en et-madich, é que digouc : Quantis journaliés n'an pas ets pan a-raguero deguens la maysoun de mon pay, é jou que mourichi aci de hame.

18. Qu'em lëouerey, qu'anirey enta moun pay, é qu'eou direy : Pay, qu'ey peccat cost'oou ceou é daounant bous.

19. Nou souy pas mes digne deou noum de boste hil : Traittas me coum'un d'eous bostes journaliés.

20. Que se lëouec, é que bengouc enta soun pay. Soun pay que l'apercebouc de louy, qu'en aougouc piatat, qu'eou courrouc aou daouant, que caijouc entre sous brassis, é que l'embrassec.

21. É soun hil qu'eouc digouc : Moun pay, qu'ey peccat cost'oou ceou é daouant bous : nou souy pas mes digne deou noum de boste hil.

22. Lou pay que digouc a sous baylets : Biste, biste, pourtat sa pruméro raoubo é boutats l'oc ; boutats lou la bago aou dit, é caoussats lou.

23. Amiats lou bedet gras, é tuats lou : minjen é hascan uo gran' hesto.

Digitized by Google

24. Pramou que moun hil ey tournat de mort en bito, que s'ero esgarat é que l'ey tournat trouba é la hesto que coumencec.

25. Sur aquet demey, lou hil aynat, qui ero aou camp, que s'en tournaoïio à l'oustaou, é quand n'estec proche, é entenouc lou brut d'eous instruments é de las dansos.

26. É apperec un baylet, el qu'eou demandec ço qu'ero que tout aco.

27. Aquet baylet qu'eou digouc : Boste fray qu'ey tournat, é de plaze de l'aoüe counserbat, boste pay qu'a heyt tua lou bedet gras.

28. L'aynat indignat nou boulëo pas entra, lou pay dounc que sourtiscouc, el se boutec aou prega.

29. Mes et digouc a soun pay : Que bous serbichi dempuch tant d'annados ; qu'ey toutjour heyt en tout bosto boulentat, et james nou m'aouëts dat un crabot ent'aou minja dampe mous amics.

30. É que tuats lou bedet gras à l'arribado de boste hil qui benc de se fricassa tou ço qu'aouëo dambe las putos.

31. Moun hil, s'aou digouc lou pay, tu qu'es toutjour dambe jou, é tou ço-de-men qu'ey ço de toun.

32. Mes be caléoüo hé hésto et s'arregaougi quand toun fray ey tournat de mort en bito, é s'ey tournat trouba aprés s'este esgarat.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois de Pamiers, département de l'Ariège. (M. I.)

11. Un ome abio dous fils.

12. É le pus jouen d'entre'elles diguec al paire : Moun paire dounamme la pourciou de be que m'apparte é yous dibisec le be.

13. Dins paouc de jouns, le fill le pus jouen, aprex abe ramassat tout ço qu'abio, se metec en bouyatge é partic per un païs fort eloignat é i dlssipec soun be en biben luxuriousoment.

Digitized by Google

14. É aprex qu'ajec tout acabat, surbenguec une grando famino dins aquel païs, é el coumenceq de manqua del necessari.

15. É s'en anec é s'estaquec à un citouyen d'aquel païs é aqueste l'embouyec à sa bordo per garda's porcs.

16. É boulio s'emplena l'bentre de las clescos que les pors manjabon é dégu nou in dounabo.

17. Més rintrat in soi mémo diguec : Quant de mercenaris dins l'oustal de moun paire an de pa en aboundanço, é jou aci mori de fam.

18. Jou me lebaré é m'en aniré bers moun paire e i diré : Moun paire é peccat countr' ol cel é daban bous.

19. Nou soun pos pus digne d'estr' apelat bostre fill : trattamme coum'un de bostris bailets.

20. É en se leban s'en anec bers soun paire é coumo ero encaro lenen, soun paire le bejec é fousquet toucat de compassiou, é en courren i toumbec sul col é l'embrassec.

21. E le fill i diguec : Moun paire é peccat countr' ol cel é daban bous, nou soun pos pus digne d'estre apelat bostre fill.

22. Més le paire diguec à sous bailets : Pourtax bite la pu bello raoubo é cargax lo-i, mettex une bago à sa ma é de souliés à sous pés.

23. É menax un bedel gras é tuax le é mangen le é régalen nous.

24. Par ce qu'aqueste miou fill éro mort é qu'es ressussitat s'éro perdut é s'es troubat é coumenseguen de se regala.

25. É sou fill ainat éro pes camps ; é quand benguéc é que s'approuchec de l'oustal entendec uno simphounio é un cor.

26. É cridec uu des bailets é i demandec qu'éro co.

27. É aqueste i diguec : Bostre fraire es bengut é bostre paire a tuat un bedel gras, par ce que l'a rebist en santat.

Digitized by Google

28. El al countrari ne fousquec fachat é nou boulio pos dintra, soun paire sortic dounc é coumencet de l'inbita.

29. Més el en respounden diguec à soun paire : Garax aqui, que i a tant d'annados que bous serbissi, que james né nanquat d'executa bostris ordres é que jamés nou m'abex dounat un crabit per me regala ambe mous amix.

30. Tandis qu'aprex qu'aquel bostre fill qu'a debourat soun be ambe de debauchados es bengut, abex tuat per el un bedel gras.

31. Més el i diguec : Moun fill tu es tout joun ambe jou ; é tout ço qu'es miou es tiou.

32. Més be calio se regala é se rejoui dés qu'aqueste tiou fraire éro mort é qu'es ressussitat ; que s'ero perdut é que s'es troubat.

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois de Saint Girons, département de l'Ariége. (M. I.)

11. Un home aüec dus hils.

12. El més jouès d'aquéris disec à sou pay : Papay ! baillai m'éra pourtiou de be que m'atoco et sou pay l'y ac baillec.

13. Et poc de dios ensuito, aquech hilh més jouès aprés aüe tout plegach se mettec en bouïatge per un païs fort louen, et aqui dissipec tout sou be, en biuen luxuriousement.

14. Et quant aüec tout despensach, arrivec io forto famino en aquech pays, et eich coumensec de manca de nourrituro.

15. Et s'en anec et se louguec à un des habitans d'aquech pays ; et aquestè l'enbouyec en io bordo per guarda es porcs.

16. Et déziraouo de rempli son bente, de tecos qu'ez porcs mingeaüon, més digue nou l'yn daüo.

17. Or rentrach en soy disec : Qüant de baillets y a en a maisou de mou pay qu'aboundon de pa et jou aci mori de hame !

18. Me leüarè et m'en aniré bers mou pay, et ly diré : Mou pay jou è peccach contro l'ceu et deuant bous.

Digitized by Google

19. Nou soun pas mès dinne d'este aperach boste hill, traittai me coumo un de bostis baillets.

20. Et se leüan s'en ba bers sou pay ; or coumo éro encaro louein, sou pay le bezec et huch toucat de compassiou et tout en couren bers ech anec caje à son coch et le baizec.

21. Et son hill ly dizec : Mou pay ! jou é peccach contro l'ceu et deüant bous; jou nou soun pas més dinnes d'este aperach boste hill.

22. Mez el pay dizec à sous baillets : Pourtach bite era prumero raubo, couvrichets l'en, metets yo bago à sa ma et caussuros à sous pez.

23. Et menax, ech bedech gras et tuaï-le et mingem et hem festin.

24. Car aqueste mieu hill ero mort et qu'é ressuscitach ; éro perduch et qui s'é trouvach et coumenceren el festin.

25. Or sou hill ainat ero en es camps ; et coumo se retiraüo et s'aprouchaüo d'era maizou, entenec instrumens et cant.

26. Et quirdec un des baillets et demandec qu'eron aqueros causos.

27. Et aceste ly respounec : Boste fray e benguch et coumo l'a recouvrach en bon estach, boste pay a tuach ech bedech gras.

28. Or l'ainat se fachèc et nou boulio pas entra ; sou pay donc en esten sourtich se mettec à l'inbita.

29. Mes en respounen aquech hil disec à sou pay : Bezets que jou bous servichi despus tant d'ans ; et jamés nou è transgressach boste coumandoment ; et jamés nou m'aüets dach un cravot per esteja dam mous amics.

30. Mes quant aquech boste hill qu'a devourach sou be dam eras baurienos é benguch, bous aüets tuach ech bedech gras en sa favou.

31. Mès ech pay ly dizec : Mou hill ! tu es toustem dam jou et tout ço qu'è mieü è tieü.

32. Calio donc hè festin et se rejoui, qûsqu'aqueste tou fray ero mort et qu'é ressussitach ; ero perduch et s'é trouvach.

Niort. — Typographie de L. FAVRE.

Digitized by Google

LES CHANSONS DE GESTE SONT LA PEINTURE DES MŒURS ET DU CARACTÈRE DES TEMPS QUI LES ONT PRODUITES.

Nombre de poëmes représentent la féodalité sauvage, la chevalerie redoutable, livrée à ses pires instincts. La chanson des Loherains (XIIe siècle), celle de Raoul de Cambrai (XIIIe siècle), d'Auberi le Bourgoing (XIIIe siècle), des quatre fils Aymon (XIIIe siècle) (1), n'offrent qu'une série de combats, de trahisons et de réparations. Le crime est la spoliation de l'orphelin ; la vertu, la fidélité du serviteur, le dévouement à son maître. C'est à peine si la religion a quelque pouvoir sur ces âmes dominées par leur humeur féroce. Seule l'amitié y éclate parfois en touchants épisodes.

Les poëtes qui racontaient à leurs contemporains ces épouvantables récits prétendaient faire une véritable histoire, *sans fausseté*. Les jongleurs disent avec eux :

> Seigneurs n'a point de fable en la nostre chanson,
> Mais pure vérité et saintisme sermon.

S'il faut prendre ces mots au pied de la lettre, ils sont faux ; il n'y a dans ces narrations qu'un amas de contes absurdes ou de traditions défigurées.

Ni les temps, ni les lieux n'y sont marqués avec la précision de l'histoire. Le prodige s'y montre avec la hardiesse d'un fait ordinaire. C'est un chaos où tout est mêlé et brouillé. Mais ce qu'il y a de vrai dans ces poëmes, ce sont les mœurs.

Voyons l'idée qu'on se faisait, au Xe, au XIe, au XIIe et au XIIIe siècle, des qualités corporelles et physiques d'un chevalier. Voici Thibault du Plessis, il a le corps grand, très-développé, bien membré ; il est large d'épaules, la

(1) Ces indications désignent la date probable de la version qu nous est parvenue.

Digitized by Google

poitrine bien en chair, les bras longs et les poings bien carrés, la jambe droite, le pied bien tourné, la face blanche, le teint coloré, les yeux brillants comme ceux du faucon, la chevelure blonde et frisée.

Les femmes n'ont point d'effroi à la vue d'hommes ainsi taillés. Au contraire. Orable, princesse sarrasine, se laisse fasciner par le fier visage de Guillaume, par ses gros poings, par sa merveilleuse *brasse* qui lui donne son nom de Guillaume Fièrebrasse. Elle trahit les siens, elle abandonne son époux, elle se fait baptiser par l'évêque de Nîmes pour épouser ce cavalier énorme. (*Prise d'Orange.*)

La force, voilà le premier mérite du seigneur féodal. « Bien tenir marche, » porter une lourde armure, soutenir le choc de ses rivaux, soulever des fardeaux qui feraient ployer des épaules ordinaires : voilà la gloire. L'histoire de Renaud de Montauban nous le montre à Cologne, s'adressant au maître qui bâtit la cathédrale et lui proposant de porter une énorme pierre que quatre maçons ne pouvaient parvenir à soulever. (*Les quatre fils Aimon. Renaud de Montauban.*)

Ces dons naturels, véritable attribut de la race, sont cultivés de bonne heure par une éducation pleine de rudes labeurs. Quand l'enfant a grandi, c'est à peine si on le met « aux lettres ». Il apprend l'art d'écrire, « d'enbriever le latin ou le roman, » le cours des astres, la cause du croissant et du décroissant de la lune. Tous n'en savent pas autant. (*Hervis de Metz.*)

D'autres études sont plus en honneur. Les exercices des hommes d'armes priment tous les autres. Le jeune homme apprend le jeu de tables et d'échecs ; il dresse des chevaux, il s'escrime de la lance ; il sait bientôt gouverner un cheval et tenir son écu bouclé, avec une grâce merveilleuse ; il chasse en bois et en rivière ; il se tire avec adresse d'une lutte au bâton. Il entend dans les festins les récits des chanteurs : il se façonne au goût des

Digitized by Google

prouesses; il prend dans les fêtes un air de hauteur et de magnificence, et, dans les entretiens de la famille, les haines héréditaires, qu'il doit couver en son cœur jusqu'au jour où il pourra exercer sa vengeance. Le sang qui coule dans ses veines, par un privilége de la race, le tient éloigné de toute bassesse ou vilainie. Fût-il jeté, encore au berceau, dans la boutique d'un marchand, jamais il ne se pliera à l'esprit de trafic, à l'économie dans la dépense. (*Hervis de Metz.*)

Après maints exploits signalés, le jeune homme est armé chevalier. Il prend un bain, il passe la nuit qui précède la cérémonie dans une église, il se soumet à quelques prescriptions pieuses; on l'habille de robes traînantes, puis il vient recevoir, des mains de son père ou de quelque autre seigneur de renom, les pièces de l'adoubement. On lui met d'abord des « chausses de fer blanches comme flor de prés »; on lui attache les éperons d'or; on le revêt du haubert dont les mailles sont tantôt d'acier brillant, tantôt d'argent et d'or. Reste à prendre l'épée. Cette cérémonie est singulière. Le parrain la tient dans sa main droite, il la hausse, et, du plat, il en donne au récipiendaire un coup vigoureux au-dessous de la nuque. C'est ce que les hommes de ce temps appelaient la *paumée*.

Au XIe et même au XIIe siècle, cette paumée avait quelque chose de brutal, elle était appliquée assez rudement pour faire trébucher le nouveau chevalier. Les jeunes nobles faits de longue main à ces cérémonies acceptaient avec une soumission pieuse cette consécration bizarre. S'il arrivait qu'un vilain s'élevât à la dignité de chevalier, il ne s'accommodait qu'à grand'peine de ce coup imprévu et trop peu ménagé. Ainsi l'on voit un certain Rigaut, à peu près renversé par ce coup, s'abandonner à un sentiment impétueux de colère, mettre la main à son épée, la tirer à peu près un grand pied et demi pour en férir le bon vassal qui le reçoit chevalier. « Que veux-tu faire,

Digitized by Google

enragé? lui dit-on. C'est la coutume et on le fait ainsi. — Au diable la coutume, maudit soit celui qui le premier l'introduisit! » (*Garin le Loherain.*)

Dans la cérémonie, le chevalier reçoit les conseils d'une excellente morale : « Que Jésus de gloire, qui a tant de puissance, te donne prouesse, et honneur et bonté; chevalier sois désormais appelé, sois preudoms et plein de loyauté. »

Voici d'autres conseils donnés par un père à son fils : « Ne joue pas, lui dit-il, aux tables et aux échecs; il y a peu d'honneur à s'y faire remarquer, et bien jouer y engendre de méchantes querelles. N'aime point la femme d'autrui, quand même elle ferait toutes les avances; mange bien, mais ne bois pas trop de vin. Porte respect aux prud'hommes; lève-toi devant les hommes âgés; ne raille jamais les gens pour leur pauvreté ou l'humilité de leur costume. »

Ainsi pourvu d'armes et de bons principes, le chevalier se met en quête d'aventures. Il a moins besoin de gloire et de réputation que de mouvement et de fiefs. Pour satisfaire son humeur inquiète et conquérir des terres, il va offrir ses *soudées* aux princes qui font la guerre. Un bras solide, armé d'une épée, ne se refuse nulle part. Un homme généreux rougirait de vieillir dans les services oisifs du palais. Mettre les plats sur table, remplir la coupe du roi, ces fonctions peuvent plaire à des seigneurs jaloux de conserver l'oreille du maître et d'en obtenir, à force de flatteries, les riches récompenses; mais une âme indépendante et fière demande terre ou seigneurie par les services plus nobles et plus dangereux qu'on rend dans les batailles.

Le chevalier ne s'y épargne point : pour la gloire de son maître et l'avancement de ses propres affaires, il n'est point de péril qu'il n'affronte : cent fois il brave la mort. Mais il veut son salaire. Il le réclame du suzerain avec hauteur, et, si cela ne suffit pas, il y ajoute l'inso-

Digitized by Google

lence et les menaces. Rien de moins discipliné que cette féodalité guerroyante. Le vassal peut bien se soumettre à son prince : il se réserve pourtant de s'en faire respecter.

Il a deux moyens en son pouvoir : les armes et la trahison. Ecoutez Guillaume au Court-nez en présence de Charlemagne : « Dieu, dit-il, qui fut élevé en croix, sauve le roi et son noble baronnage ! Mais il en est ici auxquels il a prodigué ses faveurs, et dont on ne vit jamais l'écu percé ni la lance brisée ! Pour moi, j'en conviens, ô roi ! je ne vous ai jamais tastonné la nuit ; on ne m'a jamais vu vous gratter les jambes ou refaire votre lit ; mais je vous ai servi de mon épée ; j'ai, pour vous défendre, tranché plus d'une tête ; et, quand viendra le jour du jugement dernier, je risquerai, pour tous les meurtres commis à votre profit, d'en perdre le paradis. Comment en suis-je récompensé dans ce monde ? Vous m'avez seul oublié dans la distribution des bénéfices. »

Représentez-vous cette scène, et vous avez toute l'histoire de cette suzeraineté précaire du roi sur la grande féodalité. Guillaume est appuyé sur son arc ; sa colère grandit à mesure que les paroles s'échappent de sa bouche ; elle éclate : « Ah ! mauvais roi, s'écrie-t-il, Dieu te puisse maudire ! Tu te souviens mal du grand combat que j'eus à soutenir sous Aspremont contre Corsout ! J'y perdis une partie de mon visage, et le surnom de Court-nez m'en est resté. » Il énumère toutes les batailles où il a porté les armes pour le roi, les défis qu'il a relevés pour maintenir l'honneur de Charlemagne, les chefs sarrasins qu'il lui a rendus pieds et poings liés, les monceaux d'or que les califes, faits prisonniers par son courage, ont payés à l'empereur pour le rachat de leur liberté. » Vous avez reçu les trésors et vous n'en avez rien donné à celui qui vous les avait procurés. Un temps fut où l'on m'appelait votre ami. On disait que j'étais nourri, vêtu, entretenu de vos deniers ; mais jamais il n'en fut rien. Tout ce que j'eus jamais, je le dus à mon

Digitized by Google

épée. Aujourd'hui je ne sais plus sous quel toit reposer ma tête. Mais par l'apôtre qu'on va prier à Rome, je quitterai votre cour, et les Français verront s'il est aisé de se passer de mon appui. »

Ce n'est là qu'une scène de poëme, mais où trouver dans aucun annaliste une peinture plus vive de ce temps?

Que peut faire le roi devant cet orgueilleux vassal? D'abord il s'emporte. « Qu'il parte, qu'il s'éloigne, plus de soixante de ses pairs resteront aux côtés de Charlemagne et le consoleront de l'absence de Guillaume ! » Pourtant il sent trop le prix de ce guerrier pour le laisser partir. Il fléchit son courroux, il humilie son propre orgueil, il propose des terres à son farouche serviteur : « Prends l'héritage du preux comte de Doon, il est de trois cents chevaliers ; prends la terre du comte de Bérenger, elle est de quatre cents chevaliers. »

Rendons ici justice à Guillaume au Court-nez, Charlemagne lui abandonne, pour l'apaiser, l'héritage d'un orphelin ; le chevalier le refuse. Il ne veut point de la terre de Bérenger parce que celui-ci est mort en sauvant la vie au roi Louis, devant Laon. Un jeune enfant reste seul ; convient-il de dépouiller le fils d'un tel homme? « Par saint Pierre ! s'il y avait un Français capable d'accepter le don de la terre, dit Guillaume, il ne mourrait que de ma main. » Cela ne manque ni de grandeur ni de noblesse. Le vassal qui ne veut pas accepter les terres d'un orphelin donne à son roi, qui les lui abandonne sans scrupules, une belle leçon d'honnêteté.

Charlemagne, désespéré, lui propose le quart de la *doulce France*, le quart des abbayes, le quart des vignes, des terres, des femmes et des jeunes filles.

« Au diable un tel fief ! » Et pour ne devoir rien qu'à

> Quart meu de mon vin prendreis en mon cellier,
> Quart meu de blé prendreis en mon grenier,
> Lou quart bacon prendreis en mon lardier,
> De mon avoir prendreis lou quart denier.
> Dex, dit Guillaumes, maldahés tel fiés !

Digitized by Google

son épée, il demande l'investiture des Marches d'Espagne, d'Orange, de Nîmes et de toute l'Aquitaine. Ces terres sont au pouvoir des Sarrasins, le roi n'y peut rien. Guillaume maintient sa demande, en y mettant pour condition le droit d'exiger de la France, une fois en sept années, un secours de gens de guerre. (*Le Charroi de Nismes.*)

Ce désir effréné de conquérir honneur et richesse les pousse aux tournois. Les tournois n'étaient pas alors ce qu'ils ont été plus tard, des passes d'armes courtoises, des fêtes galantes et magnifiques. Point du tout. « C'était un engagement sérieux de guerriers d'une province contre ceux d'une autre province... On y gagnait, comme sur un vrai champ de bataille, des coursiers et des armes; on y faisait des prisonniers dont on fixait arbitrairement la rançon. Ce qui les distinguait de la véritable guerre, c'était la différence des armes. Les chevaliers n'y paraissaient qu'armés de lances, remplacées à mesure qu'on les brisait. » (*Hervis de Metz.*)

Ces habitudes ajoutent encore à la férocité naturelle de ces hommes de fer. Dans les guerres continuelles qu'ils se font, leur cruauté s'exalte et s'exaspère. Leur vengeance est atroce, leur triomphe odieux.

(A suivre). CHARLES GIDEL,

Professeur de Rhétorique au Lycée Fontanes.

LE LATIN A ÉTÉ UNE LANGUE VULGAIRE DANS LES GAULES, JUSQU'A CE QUE DE SA CORRUPTION S'EST FORMÉE NOTRE LANGUE ROMANCE. (*Suite.*)

(Extrait de l'*Histoire littéraire de la France*, par les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur).

Pour proceder avec plus de méthode, et mettre les choses dans le plus grand jour, posons des principes avoués de part et d'autre: ou au moins si solidement établis, qu'on ne puisse raisonnablement s'y refuser. Ce

Digitized by Google

seront autant de vérités fondamentales, d'où nous tirerons les consequences qui en resultent naturellement.

Premier principe, le Latin étoit entendu de tous les Gaulois et François, depuis la domination des Romains jusqu'au douziéme siécle. Seulement il s'agit en consequence de ce principe, de sçavoir par quelle voïe ils parvinrent à l'entendre. Il nous paroît que l'intelligence d'une langue exige préalablement une des quatre conditions suivantes. Il faut ou la parler, ou l'avoir étudiée, ou en sçavoir une autre avec laquelle elle ait un rapport essentiel, ou enfin avoir demeuré un temps suffisant avec un certain monde qui la parle dans le familier, et les autres usages ordinaires de la vie. Nous n'y voïons point de milieu : à moins qu'on n'ait recours au don surnaturel des langues, qui n'a pas lieu ici.

L'on a montré que le peuple des Gaules n'avoit point étudié le Latin. Ainsi ce n'est point par cette voïe, qu'il en avoit acquis l'intelligence ; et nous n'appercevons point, qu'il puisse y avoir de difficulté sur ce point.

Ce peuple ne pouvoit pas non plus entendre le Latin par la connoissance d'une autre langue, avec laquelle il auroit eu un rapport essentiel : c'est-à-dire, un rapport pris de la nature de l'une et l'autre langue. Tel est le rapport qu'il y a entre l'Italien et le Provençal, entre le Limousin et l'Italien : ensorte que quiconque sçait l'une de ces trois langues, entend quelque peu les deux autres. La raison en est qu'elles sont toutes trois sorties du Latin, et qu'elles ne sont presque qu'un Latin corrompu. Les Gaulois n'avoient pas un pareil secours pour entendre le Latin. On a vû qu'anciennement ils parloient la langue Celtique et la Gréque. Plusieurs purent même apprendre le Tudesque après que les Francs se furent habitués dans nos Provinces. Mais qui oseroit dire que la connoissance de ces langues les ait conduits à celle du Latin ? Il y a trop de différence entre leur nature et leur analogie.

Peut-être dira-t-on qu'ils réussirent à l'acquerir au

Digitized by Google

moïen de cette *langue maternelle et populaire,* qui a été en tout temps dans les Gaules, et dans laquelle se filtra insensiblement la langue populaire des Romains. Mais nous ne craignons pas d'assurer, que cela n'a pû se faire; et la raison en est peremptoire. C'est que cette langue prétendue ancienne est chimérique, on n'en trouve aucun vestige dans toute l'antiquité : elle n'est point le Roman. Qu'elle ne soit pas le Roman, rien n'est moins équivoque. On la suppose en premier lieu existante dès les premiers temps de la domination des Romains; et notre Rôman ne se forma, et ne fut connu en qualité de langue différente du Latin, tout au plutôt que vers la fin du huitiéme siécle. On prétend d'ailleurs, que *le Celtique faisoit le fonds de cette langue imaginaire;* et c'est le Latin qui a fait le fonds de notre Roman.

La quatriéme voïe marquée plus haut, qui auroit pû conduire le peuple Gaulois à l'intelligence du Latin, seroit d'avoir demeuré avec un certain monde, qui l'auroit parlé dans le familier et les usages de la vie. Cela supposeroit, que ce monde auroit été nombreux, et répandu par toutes nos Provinces, et ne détruiroit point notre sentiment. Il seroit arrivé dans ce cas, que la plûpart du peuple auroit appris à le parler. Ainsi il seroit toujours vrai de dire, que le Latin auroit été vulgaire dans nos Gaules. Il en est de même de notre langue Françoise en nos jours. On la parle dans toutes nos Provinces, ou elle a différents dialectes. Il y a cependant quelques gents de la campagne qui ne l'entendent pas encore, et un plus grand nombre qui l'entend et ne la parle point. Elle n'en est pas moins pour cela la langue vulgaire du Roïaume. Mais la veritable voïe par laquelle le peuple Gaulois réussit à entendre le Latin, c'est qu'il le parloit, et en avoit fait sa langue vulgaire. On en a déja des preuves décisives; et on en aura encore d'autres.

Second principe. Le Latin depuis la domination des Romains dans les Gaules, jusqu'à celle des Francs et des

Digitized by Google

Bourguignons au cinquiéme siécle, y fut la langue la plus commune. C'est ce qui a été constaté, et par la pratique des premiers ouvriers Evangeliques qui y porterent le Flambeau de la Foi, et par tout ce qui a été dit de l'état alors brillant de cette langue dans nos Provinces. Notre habile Critique n'est pas éloigné de convenir de ce principe; puisqu'il avoue, que l'usage du Latin y étoit trop commun et trop nécessaire, pour qu'on puisse croire qu'il y eût quelqu'un qui l'ignorât absolument; et l'on a montré ce qu'il falloit pour ne le pas ignorer absolument, c'est-à-dire, pour l'entendre.

Autant il étoit commun sous la domination des Romains: autant il le fut depuis, jusqu'à ce que le Roman prit sa place. C'est ce qui est aisé à démontrer. D'abord il est incontestable, que les motifs de ne pas ignorer le Latin étoient les mêmes, par les raisons qu'on a rapportées plus haut. D'ailleurs les Francs et les Bourguignons, qui vinrent s'habituer dans les Gaules, après en avoir chassé les autres barbares, qui s'y étoient jettés pour peu de temps, s'incorporerent avec les Gaulois, naturels du païs; et bien loin de les obliger à parler leur langue Tudesque, ils s'accoutumerent à parler celle qui étoit à l'usage des Gaulois, c'est-à-dire, la Latine. Nous avons pour garant de ce fait un célebre Historien du dixiéme siécle. Luitprand d'abord Diacre de l'Eglise de Pavie, puis Evêque de Cremone. Outre cette autorité, nous avons d'autres preuves du même fait dans les évenements qui se passerent alors. Nous sçavons effectivement, que Clovis I accommoda la Loi Salique, qui est le premier Code bien connu de la Nation des Francs, au langage des Gaulois ses nouveaux sujets. On sçait encore, qu'on ne changea point alors la langue de la Liturgie; et cela n'étoit pas nécessaire, par la raison que les vainqueurs n'étoient qu'une poignée de gents, en comparaison de ces peuples sans nombre répandus dans nos Provinces. Tout le changement qu'apporta la nouvelle domination

Digitized by Google

au langage du païs, qui étoit un Latin passable, quoique mêlé de quelques termes Grecs et Celtiques, fut de le faire dégenerer en un Latin barbare et corrompu. Et ce fut-là l'origine primitive de notre Roman ; mais procedons avec ordre, et n'anticipons rien.

Si le Latin, quel qu'on l'ait parlé, a été la langue la plus commune dans les Gaules pendant tous ces tems-là, il y a donc été la plus usité. Y a-t-il quelque différence entre ces deux qualifications? et s'il y a été la plus usitée, n'y a-t-il pas été la vulgaire, qui est à l'usage des gents non letrés, comme des autres ?

Que pourroit-on opposer de raisonnable à la preuve suivante, qui subsiste encore aujourd'hui, malgré toutes les diverses révolutions arrivées dans le cours de douze siécles entiers ? Elle est prise cette preuve du jargon de plusieurs peuples des Provinces méridionales du Roïaume, telles que sont le Querci, le Limousin, l'Auvergne, le Bugei, et peut-être encore quelques autres, sans parler de la Provence et du Languedoc, qui pourront venir ailleurs sur les rangs. Chose surprenante et singuliere, mais néanmoins vraie. Ces peuples qui ont été beaucoup moins, ou presque point, mêlés avec les Francs, et dont quelques-uns ont retenu jusqu'ici l'habit et d'autres façons de vivre des anciens Gaulois, parlent encore en nos jours un langage qui est presque tout Latin, aux inflexions et terminaisons près, et à quelques mots Grecs, Celtiques et François, qui s'y sont glissés, mais fort peu de François. Les Sçavants auroient peine à nous en croire sur notre parole, si nous n'en apportions des exemples en nombre suffisant. Demandons auparavant grace à nos Lecteurs. Après tout si nous exerçons un peu leur patience, ils n'en perdront pas entierement le fruit. Ils apprendront au moins que l'attention qu'on donne à la nature des termes d'une langue, quelque grossiere qu'elle paroisse, y fait découvrir une étymologie avantageuse.

Digitized by Google

On feroit un Dictionnaire entier des façons de parler de ces peuples, qui sont à notre sujet. Mais nous serons sobres sur l'article. Ils disent *cor* pour cœur ; *pax* pour paix ; *croux*, pour croix ; *noux*, pour noix ; *pouls*, pour puls, de la bouillie : tous termes purement Latins. On sçait en effet à l'égard des trois derniers, que le *crux*, le *nux* et le *puls*, se prononçoient autrefois comme les prononcent encore ces peuples. Les Etrangers qui parlent Latin, leur donnent aussi le même son, parce que l'*u* dans cette langue étoit originairement comme le *chourec* des Hebreux, et sonnoit en *ou*. C'est ce que nous autres François retenons encore, lorsqu'il est suivi d'un *m*, comme dans ces monossyllabes : *num*, *tum*, *cum*. Il est encore à remarquer que les noms feminins terminés en *a* dans le Latin, se terminent de même dans le jargon Auvergnat. On dit *Barba*, *Anna*, *Maria*, *Joana*, *Margarita*, *Catharina*, *Francesa*, *Braya*, *Santa*, pour Sainte, *una Lega*, pour une lieue. Revenons à nôtre liste.

Les peuples dont il s'agit, disent aussi *vimes* pour des osiers de *vimen ; nore* pour bru, ou belle-fille, de *nurus ; cera* pour de la cire ; *correja*, pour courroïe, de *corrigia ; pera* pour pierre, de *petra*, dont on n'a fait que retrancher le *t ; houra* pour heure, de *hora*, où l'on n'a fait qu'ajouter un *u ; conche* pour un bassin, ou grande jatte, de *concha ; oule* pour un grand pot, ou marmite, d'*olla*, *olleta* pour un petit pot ; touaille pour nappe, de *tobalea ; penne* pour un ballai à chasser la poussiere, de *penna ;* clau pour clef, de *clavis ; nau* pour batteau, de *navis ;* haste pour la broche à rôtir, de *hasta ; escudelle* pour une écuelle, de *scutella ; vie* pour un sentier entre deux haïes, et quelquefois pour rue, de *via ; vida* pour vie, de *vita ; roda* pour roue, de *rota ; Negre* pour noir, de *niger ; secur*, ou *segur*, pour assuré, de *securus ; liech* pour lit, de *lectum ; man* pour main, de *manus ; Faure* pour Forgeron, ou Taillandier, de *faber ; mar* pour mer, de *mare ; pecca* pour peché, de *peccatum ; peccadour* pour pécheur,

Digitized by Google

de *peccator; Peitour* pour Boulanger, de *pistor; nas* pour le nez, de *nasus; moneda* pour monnoïe, de *moneta; veichade* pour de la glu, de *viscus; embouli*, ou *embounil* pour le nombril, d'*umbilicus; chandelabre* pour chandelier, de *candelabrum; bonta*, *carita* pour bonté et charité; *pé* au lieu de pied; *mustiala* une belette, de *mustela; verme* pour un ver, de *vermis*, *vermenous* qui a des vers; *hort* pour jardin, de *hortus*.

Ce n'est pas seulement dans les noms substantifs et adjectifs, que ces peuples ont retenu une infinité de mots tous Latins, comme on voit. Ils ont fait la même chose dans les verbes et les adverbes, et conjuguent les verbes comme les Latins. Ainsi ils disent *defore* pour dehors; de *foras;* ben, ou simplement bé pour bien, de *bene;* maig en mouillant le *g* et faisant sonner l'*a* pour plus, davantage, de *magis;* antan l'année derniere, d'*ante annum; hujam* pour jusqu'ici, de *huc jam; escendre* pour rompre, déchirer, d'*excindere; escoudre* pour battre le bled, d'*excutere*; *fugir* pour fuir, de *fugere; dio* pour j'entends, lorsqu'on répond à une personne qui nous parle, d'*audio:* où l'on voit le génie Gaulois, qui aimoit à s'exprimer brievement. Ils disent encore *se cremar* pour se brûler, de *cremare; se recordare* pour se ressouvenir, de *recordari; sequé* pour suivre, de *sequi; i l'ai secut; i l'ai secute*, pour je l'ai suivi, je l'ai suivie; *ent eras tu*, pour où étois-tu : *ent erant-ils* pour où étoient-ils? on voit dans ces deux expressions barbares deux mots bien Latins qui y sont enchâssés, *eras*, *erant*. *Ama mé*, aime moi; *ajuda mé*, aide moi; *venias à mé*, venez à moi.

Nous ne finirions point, si nous voulions entrer dans un entier détail. Donnons cependant encore quelques exemples pour plus grande conviction. On dit dans quelques-uns de ces païs *se maritar*, ou *maridar* pour se marier, et *maritade*, ou *maridade* pour la mariée, *maritat*, ou *maridad* pour le marié, de *maritare; i li dissi*

Digitized by Google

pour je lui dis, *ego illi dixi*, où l'on voit qu'ils prononcent l'*x* comme deux *ss*, ainsi que dans les autres mots où il se trouve. Rien n'est plus commun parmi ces peuples, sur-tout aux meres à l'égard de leurs petits enfants, que de leur dire en les appellant à elles : *veni*, *veni*, en prononçant même la premiere syllabe breve, telle qu'elle est de sa nature. Ils disent encore *i émavant* pour ils aimoient, et *amariou* pour j'aimerois, de *amabant* et *amarent*. Il est clair, que le premier mot *émavant* est tout Latin à l'inflexion près de la premiere syllabe, et à l'*u* qui est mis pour un *b*, ce qui est très-ordinaire dans le langage de ce païs-là. Il en est de même d'*amariou*, qui est Latin à la terminaison près, et d'*ajudavo*, dont on se sert pour dire il aidoit.

Mais ce qui merite plus de consideration, parce qu'il appuie encore mieux ce que nous établissons ici, c'est de voir que ces peuples retiennent même des constructions et des phrases toutes Latines. Outre les exemples qu'on en vient de lire, en voici encore des plus frappants. Ils disent des *rantelles* pour des toiles d'araignées, d'*aranearum telœ*, dont ils ont formé le terme vulgaire *déranteler* pour ôter les araignées ; *Dilan*, *Dimar*, *Dimecre*, *Dijov*. pour Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, de *dies lunæ*, *dies Martis*, *dies Mercurii*, *dies Jovis*. On apperçoit encore dans ces expressions le génie Gaulois, qui tend à abreger les mots. Les Païsans d'Auvergne voisins du lieu, où étoit bâtie l'ancienne et fameuse Gergovie, y montrent un endroit qu'ils nomment encore *la vie de Jove*, c'est-à-dire, la rue de Jupiter, *via Jovis*. Il y a aussi tout près de Limoges une montagne, qu'on nomme *le mont Jove*, la montagne de Jupiter, parce peut-être que cette fausse Divinité y étoit adorée.

Avant que de passer aux phrases entieres, il importe de faire observer, que le *hoc* Latin est d'un très-grand usage, sur-tout dans le jargon Limousin. Mais on le prononce *coh*, en transposant la premiere et derniere letre ;

Digitized by Google

et l'on dit *qui est coh*, qu'est cela, *quid est hoc ? coh n'est ré*, ce n'est rien, ou ce n'est chose réelle, *hoc non est res. Coh est coh*, c'est cela même, *hoc est hoc ; vise coh*, et au pluriel, *visas coh*, voïés cela ; *I vole bé coh*, je veux bien cela, où l'on peut remarquer le *volo* des Latins, au lieu du je veux des François ; *Quodhinchi*, que l'on prononce comme ne faisant qu'un senl mot, mais où l'on en discerne trois, qui sont bien Latins, *quod*, *hinc*, *hîc*, ce que voici ; *I volont se recondre*, ils veulent se cacher ; *I volont ligir un libre*, ils veulent lire un livre ; *Anta las vendenias n'erant pas bonnas*, l'année derniere les vendanges n'étoient pas bonnes ; *Planta tas vinias et samena tas granas, quand la luna zet plena*, plante tes vignes et seme tes grains, lorsque la lune est au plain ; *le cor me dô*, le cœur me fait mal, *cor mihi dolet ; venias me quarre*, venez me chercher, *venias me quærere*.

Enfin car nous ne produirons plus que cet exemple, on dit d'une personne qui ne cesse de parler, ou ne déparle point : *Garitotadie*, que l'on prononce comme un seul mot, quoiqu'il soit composé de trois Dictions fort Latines, *garrit tota die*.

Tel est le fonds du langage que parlent ces peuples, nonobstant le commerce et les liaisons, qu'ils sont obligés d'avoir depuis plusieurs siécles avec la Noblesse du Païs, et les autres peuples leurs voisins, qui se servent d'une autre Langue. Quiconque sçait le Latin et refuseroit de reconnoître ici le fonds de cette Langue, passeroit pour ne sçavoir, ou ne vouloit pas faire usage de sa raison. Mais si ce langage est tel aujourd'hui, que n'étoit-il pas, il y a douze, treize, quatorze et quinze cents ans ? S. Jérôme entreprenant de montrer, que les Grecs avoient pénétré jusqu'en Espagne, et y avoient communiqué la connoissance de leur langue, apporte en preuves quelques indices pris des noms de Villes, et demande en conséquence : *nonne Græci sermonis indicia demonstrant ?* A combien plus forte raison pouvons nous tirer

Digitized by Google

des listes précédentes la même conclusion, en faveur de l'usage de la Langue Latine dans nos Gaules? Eh! de grace d'où seroient venues à ces peuples tant d'expressions Latines, s'il n'avoient pas autrefois parlé Latin?

Un respectable Ecclésiastique, homme d'esprit et de sçavoir, né dans un Païs où l'on parle aussi purement François qu'en toute autre Province du Roïaume, et que la providence a transplanté en Limousin, nous a assurés qu'il n'a réussi à entendre un peu le jargon du Païs, qu'au moïen de la connoissance qu'il a de la langue Latine. Il a même éprouvé, qu'il y a un rapport essentiel et palpable entre ce jargon et l'Italien, qui n'est, comme persone ne l'ignore, qu'un Latin corrompu.

Après avoir montré avec autant de solidité et d'étendue, que nous avons fait jusqu'ici, que les Gaulois ont tous communément parlé Latin, nous devrions être dispensés de prouver, que s'il a été parmi eux une Langue sçavante, ce n'a point été à l'égard du gros de la Nation, mais seulement par rapport à ceux qui l'étudioient. Nous voulons bien cependant entrer encore dans cette discussion ; et nous esperons faire voir, que c'est en ce seul sens que le Latin a été une Langue sçavante, soit dans les Gaules, soit ailleurs.

Troisiéme principe. Une Langue sçavante est une Langue morte fixe et déterminée, qui ne subsiste que dans les Auteurs, et qu'on n'apprend que par les regles de la Grammaire. De sorte qu'on ne la parle au besoin que telle qu'on la trouve écrite, et qu'on la lit dans les livres. Tels sont parmi nous depuis plusieurs siécles le Latin, le Grec, l'Hebreu ; l'Arabe et les autres Langues Orientales. Ces sortes de Langues, demeurant toûjours sçavantes, ne sont sujettes ni à l'alteration, ni à la corruption. La raison en est toute naturelle. C'est que leurs termes, leurs infléxions, leurs terminaisons, leurs constructions sont toûjours les mêmes, se trouvant fixées, constantes et invariables.

Digitized by Google

Si le Latin avoit toûjours été une Langue sçavante, comme on le prétend, il n'auroit jamais été sujet à l'altération ni à la corruption. Ceux qui auroient été obligés de s'en servir, l'auroient parlé tel qu'ils l'auroient appris par les regles de la Grammaire, ou dans les Auteurs. Mais en quel temps vivons nous, et quelle est la partie du monde que nous habitons, pour qu'il faille demander, si le Latin a eu ses révolutions, et souffert des changements, même très-considérables ? Qu'on apporte le Glossaire Latin de du Cange, et qu'on lise seulement quelques endroits de la Préface. Il n'en faudra pas davantage pour décider la question, sans qu'il soit plus besoin d'y revenir. Et dans quelles contrées de tout l'Occident le Latin a-t-il essuié les plus fatales révolutions ? N'est-ce pas dans les Gaules ? Ouvrons les livres de S. Hilaire de Poitiers, et ceux de S. Severe Sulpice. Delà passons aux écrits de S. Apollinaire Sidoine, puis à ceux de S. Gregoire de Tours, et enfin à la Chronique de Fredegaire, et aux Formules de Marculfe. Quel prodigieux changement, quel étonnante corruption de langage dans l'espace de trois siécles entre ces divers Ecrivains Gaulois ! En trouveroit-on de pareils exemples entre les Auteurs des autres Païs, et des mêmes temps ? Et l'on voudra nous persuader, que le *Latin a toûjours été une Langue sçavante* sur tout dans les Gaules !

Il ne suffit pas de le prétendre, et de le dire. Il faudroit l'établir par de bonnes preuves ; et en voila d'accablantes qui établissent le contraire. Si donc le Latin n'a pu parvenir dans les Gaules à ce dégré de corruption en qualité de Langue sçavante, il faut nécessairement qu'il y ait été une Langue vivante et Vulgaire. C'est ce que nous avons déja demontré, et que la corruption à laquelle il est arrivé, suffiroit seule pour prouver invinciblement.

Il ne s'agit pas ici de déterminer, quel étoit le Latin que parloient les Gaulois, au temps que les Francs et les Bourguignons vinrent établir leur domination dans nos

Digitized by Google

Provinces. Il y a toute apparence, qu'il n'étoit ni pur ni poli. Nous avons même supposé, qu'il étoit mêlé de Grec et de Celtique. Mais cela n'empêchoit pas, qu'il ne fût Latin pour le fonds, et qu'il n'en portât la dénomination. Le langage de Marculfe n'est pas assurément le même que celui de S. Severe Sulpice. On ne laisse pas néanmoins de dire que l'un et l'autre a écrit en Latin. Le François de nos Provinciaux n'a pas à beaucoup près la pureté et la politesse de celui de la Cour et de nos habiles Ecrivains. Il n'en porte pas moins pour cela le nom de Langue Françoise. Quel donc qu'ait été le Latin vulgaire des Gaulois sous la domination des Romains, il étoit tout naturel, qu'au changement de Maîtres il dégenerât, et vînt au point de corruption qu'on le vit. Voici par quelles voïes il y arriva.

Les Gaulois pour se faire entendre des Francs et des Bourguignons leurs vainqueurs, usoient de termes pris de leur jargon populaire, et ausquels ils donnoient des infléxions et terminaisons Latines. Les nouveaux habitans de leur côté, qui par les raisons qu'on a vûes plus haut, avoient un intérêt particulier d'entendre le Latin, et de se faire entendre (1) de leurs sujets, emploïoient en leur parlant des expressions qu'ils tâchoient de Latiniser pour qu'elles fussent à leur portée. C'est par ces voïes et ces dégrés, qne le Latin dégenera si prodigieusement en France, et que de sa corruption se forma peu à peu notre Langue Romance.

Quatriéme principe. Une Langue qui fait le principal fonds d'une autre Langue qu'on parle en quelque Païs que ce soit, a principalement contribué à sa formation ; et par conséquent la nouvelle Langue s'en est principa-

(1) Papire le Masson au premier Livre de ses Annales, p. 48. assure même, que les Francs établis dans les Gaules, se deshabituerent peu à peu de leur langage barbare pour se faire à celui des Gaulois. Luitprand soutient la même chose.

Digitized by Google

lement formée. Ce principe porte avec lui une évidence qui pare à toutes les atteintes qu'on s'éfforceroit de lui donner. Or le Latin est ce qui fait le principal fonds de la Langue Romance, d'où est venue celle que nous parlons aujourd'hui. Ou c'est le Latin qui en fait le principal fonds, ou c'est le Celtique, le Grec, ou enfin le Tudesque. Nous ne connoissons point d'autre Langue, qui ait été en usage dans les Gaules. On ne peut pas dire que ce soit le Celtique. Quoique cette ancienne Langue ne subsiste plus telle qu'elle étoit, nous en avons cependant un dialecte dans le jargon des Bas-Bretons, qui l'aïant apporté de la Grande-Bretagne, dont les habitans au rapport de Tacite, la parloient anciennement, à peu près comme les Celtes, le conservent encore depuis tant de siécles, sans presque aucun mêlange. Il y a à la verité beaucoup de mots Celtiques dans notre Romance; mais assurément son fonds principal n'est point pris de cette ancienne Langue. De même il s'y est joint plusieurs mots Grecs; mais ce n'est point non plus ce qui en fait le principal fonds. Dira-t-on que c'est le Tudesque? Mais il est visible que non ; quoique la Romance en ait emprunté les verbes auxiliaires, et tiré quelques autres secours.

A quoi bon après tout entrer dans cette énumeration, pour établir un fait dont tous les Sçavants conviennent, et qu'aucun ne s'est avisé de revoquer en doute? Oui tous les Ecrivains de quelque nom, dont nous avons connoissance, et qui ont eu occasion de toucher ce fait, supposent comme une chose constante, que notre Roman doit son origine, et s'est formé principalement de la Langue Latine sa mere. Tels sont entre plusieurs autres Dudon Historien des Normands, Barthius, Mezerai, du Cange, MM. Arnault, Fleuri, Salvini, Menage, Galland, Dom Liron, Dom Vaissete. *An ignoras* dit le célébre Jules César Scaliger, *Linguam Gallicam, Italicam et Hispanicam Linguæ Latinæ abortum esse?*

La Langue Provençale, la Languedociene et la Gascone

Digitized by Google

en partie, nous fournissent une autre preuve peremtoire de notre sentiment. Dom Vaissete dans sa belle histoire de Languedoc a établi que ces Langues ne sont autres que l'ancienne Romaine, ou Romance, qui s'est mieux conservée dans ces Provinces que dans les autres du Roïaume. Qu'il nous soit permis en conséquence, d'interpeller tous ceux qui possedent ces Langues avec la Latine, et de les prier de déclarer, s'ils y trouvent un *Celtique dans lequel les Romains auroient filtré leur langage populaire*; et si au contraire ils n'y reconnoissent pas un fonds perpetuel de Latin corrompu ? L'illustre M. du Cange, si profond dans la connoissance des Langues, l'a déja declaré, mettant de pair en ceci le Provençal avec l'Italien et l'Espagnol : *Tametsi Hispanica et Italica Lingua, perinde ac Provincialis Latinœ origines suas debeat.* (*A suivre.*)

DE QUELQUES MODES DE PRONONCIATION
USITÉS EN PATOIS NORMAND.

(Suite.)

2° *Désinences en* ir. — Dans ces terminaisons, l'*r* final est toujours muet, aussi bien à l'infinitif des verbes de la deuxième conjugaison : *finir*, *sentir*, *mourir*, etc., que dans les substantifs ayant cette même désinence : *souvenir*, *plaisir*, *repentir*, etc.

Nous sommes porté à croire qu'il devait en être de même dans l'ancienne langue.

Si, depuis son origine, la langue écrite a subi de nombreuses transformations, la langue seulement parlée, c'est-à-dire celle des patois, est demeurée à peu près complétement stationnaire. Les divers modes de prononciation qui s'y rencontrent, sont donc, selon nous, les indices les plus sûrs de la prononciation primitive.

Digitized by Google

Subissant accidentellement l'influence de la langue parlée, la langue écrite nous fournit quelquefois une notion certaine de l'ancienne prononciation. C'est ainsi, par exemple, que l'on trouve *plaisiz* pour *plaisir*, dans le *Mist. du siége d'Orl.*

Et en ferez à vostre *plaisiz*.
V. 1824.

Les formes de langage dont il est question, abondent en patois normand. Nous allons nous borner à quatre citations; deux pour les substantifs, et autant pour les verbes:

V'là qui t' fit si grand *plâisi*.
Rimes guern., p. 68.

Affin qu'à *l'aveni*, dans ten vivre pu sage...
L. PETIT, *Muse norm.*, p. 11.

J'aime à *senti* l' fumet de ma fouaie.
Rimes guern., p. 127.

Car le pré de John Bull est rempli de gros rats,
Qui mordent les moutons et qui les font *maigri* ;
Nou z'y verrait bétôt vouos moutons s' *rabougri*.
Rimes jers., p. 121.

3° R *final oisif dans les monosyllabes*. — En patois normand, l'*r* n'est jamais sonore dans *par*, *pour*, *jour*, *dur*, *sur*, *súr*, *mer*, etc.

Dans la *Chans. de Rol.*, l'on trouve *pa* substitué à *par*, et *suz* à *sur*. C'est, pensons-nous, toujours sous l'influence de la langue parlée, que ces formes se sont glissées dans la langue écrite et ont perdu l'*r* de leurs radicaux latins, *per*, *super*.

Dist Blancandrins : *Pa* ceste meie destre,
E par la barbe ki al piz me ventelet,
L'ost des Franceis verrez sempres desfere.
p. 6.

Cil sunt par els, en un val, *suz* un tertre.
p. 255.

Digitized by Google

De même, on rencontre *mé* pour *mer*, dans Wace :

Encuntre vent fait mal nagier ;
Laie est la *mé*, li tems creimons.
Rom. de Rou, v. 14965.

Ces formes et d'autres similaires, sont des plus fréquentes en patois normand :

Il est à tei, *pa* sainct Fiacre.
L. PETIT, *Muse norm.*, p. 29.

I passirent *sus* un pont.
Rimes jers., p. 40.

Quand i revint d' la *mé*.
Ib. p. 45.

.....Un chertain oignement
Pou les plais, *pou* la tous et *pou* le mal de hanques.
D. FERRAND, *Muse norm.*, p. 50.

Ch'est d'aveir travailli trop *du*.
Rimes jers., p. 107.

Et tou lers *jous* dan ste penseye...
L. PETIT, *Muse norm.*, p. 29.

Et sen *cuit* a pu de blancheur
Que mate (1), neige ou blanche chire.
Id. *ib.*, p. 17.

Y yen aira pour tous les goûts :
Yeza du *sû*, yeza du doux.
Rimes jers., p. 229.

On a pu remarquer que, parmi les mots que nous venons d'indiquer, il ne se rencontrait aucun verbe. Les verbes monosyllabiques sont en effet assez rares. Il y en a un cependant auquel peut s'appliquer l'observation que nous venons de faire, c'est le verbe *voir*, en dialecte nor-

(1) Lait caillé.

Digitized by Google

mand *veir*. Dans ce dialecte, l'*r* final ne se prononce pas :

Quant je partys de mon village,
Pour l'aller *vais* (1),
J'estois vestu de pied en cappe,
Comme un Englais.

Anc. chans. norm., donnée par M. Dubois, à la suite de son éd. des Vaux-de-Vire, de Basselin, p. 232.

Au pi des murailles d'chu noble et vier châté,
Que, d'pis tant d'années, la mé vient bagné,
Et d'ioù qu' nou peut *vaie*, sus les côtes de France,
Des maisons, des moulins et l' cliochi d' Coutance.

Rimes jers., p. 21.

Il devait en être de même, quant à l'ancienne prononciation du verbe *voir*, lequel, sous l'influence de la langue parlée, s'est écrit *vois* ou *veois* :

Ainsi que vous le povez *vois*.

Mist. du siége d'Orl., v. 7118.

Les princes sont qui nous attendent,
Qui sont fort joyeux de nous *veois*.

Ib., v. 757.

4° *Désinences en* er. — La prononciation actuelle de cette désinence, à l'infinitif des verbes de la première conjugaison, est-elle l'ancienne prononciation ?

L'on a prétendu que, dans la vieille langue, l'*r* final de ces terminaisons devait se faire sentir et que l'on prononçait *aimère, dansère, chantère,* etc., et non *aimé, dansé, chanté,* comme on le fait aujourd'hui.

Pour justifier cette opinion, l'on a invoqué les anciennes poésies, dans lesquelles on rencontre bon nombre de ver-

(1) L'*s* ici ne remplace pas, à proprement parler, l'*r* ; elle est mise là, comme lettre simplement phonique, dans le but unique de noter la prononciation allongée du mot, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer précédemment, à propos des désinences en *eur*. V. p. 304, note 1.

Digitized by Google

bes de cette conjugaison, rimant à l'infinitif avec *mer, clair, fier, cher, hiver, fer, chair,* etc. Il est constant en effet que ces rimes n'y sont pas rares :

Ovrent lor vent, laisent corre par *mer;*
Dreit à Tarson, espeiret *ariver.*
Alexis, str. 39.

Bels fut li vespres e li soleiz fu *cler.*
Les dis mulez fait Charles *establer.*
Chans. de Rol., p. 15.

Mais primes voleit *essaier*
Laquel d'eles l'aveit plus *chier.*
WACE, *Rom. de Brut*, v. 1719.

Au XVIe siècle, l'on rencontre des rimes semblables :

Je suys tout seul au travail à *ramer,*
Dessus le dos d'une terrible *mer.*
J. VITEL, *Disc. à mess. d'Avranches,* p. 64.

Vous sentez, irondelles,
S'esloigner la chaleur et le froid *arriver...*
Laissez dormir en paix la nuict de mon *hyver.*
D'AUBIGNÉ, *L'Hiver.*

Les uns les portent d'or, et les autres de *fer*
Mais, n'en déplaise aux vieux, ni leur *philosopher....*
MATHURIN REGNIER, *Les servitudes de la vie.*

Le XVIIe siècle en fournit aussi des exemples. On trouve dans Racine :

Sur les pas d'un banni, craignez-vous de *marcher?*
— Hélas ! qu'un tel exil, seigneur, me serait *cher !*

Et dans Molière :

Dont ces deux combattans s'efforçaient d'*arracher*
Le peu que sur les os les ans laissent de *chair.*

L'adjectif *fier* se rencontre, de même, rimant avec *ro-*

Digitized by Google

cher, aventurier, laurier, et ce aussi bien dans l'ancien dialecte normand qu'en patois moderne :

Qu' od les wages, qu' od le *rocher,*
Qu' od le peril qu' iloc est *fier.*
BÉNOIT, *Chron. de Norm.*, v. 41069.

Et oncq' aucun, tant fust-il brave et *fier,*
Ne surmonta son cœur *advanturier.*
JEAN VITEL, *Disc. à mess. d'Avranches*, p. 58.

Au son, quand tu entrais en danse,
Ou qu' « A mon beau *laurier* »,
Tu faisais le pot à deux anses,
Oh ! qui sait coumm' j'étais *fier.*
Rimes guerns., p. 68.

De l'existence des anciennes rimes qui viennent d'être citées, nous tirons, quant à nous, une conséquence tout-à-fait opposée à celle qui en a été déduite. Et nous disons que la terminaison *er* de l'infinitif des verbes de la première conjugaison a toujours donné le son de l'*e* fermé : *arrivé, ramé, philosophé, arraché, établé*, etc., et non celui de l'*e* ouvert : *arrivère, ramère,* etc. ; et ce précisément par le motif que tous ces verbes se rencontrent dans l'ancienne langue, rimant avec *mer, hiver, fer, chair, cler* (dit pour clair), etc., mots dont la prononciation primitive était *mé, hivé, fé, chai, clai.*

Nous retrouvons en effet une tradition certaine de cette ancienne prononciation, pour tous les mots qu'on vient d'indiquer, dans la langue aujourd'hui parlée par nos paysans, laquelle a conservé inaltérées les formes de langage, usitées par les trouvères normands :

Dans le fin fond d' la *mé*...
Rimes jers., p. 22.

Eté, *hivé*, en tout's saisons,
Ou portait de rouog's cotillons.
Ib. p. 235.

Digitized by Google

I faut qu' tu aies une tête de *fé*.
Ib., p. 85.

Ch' est anieu le Jeudi Angot :
Qui n'a d' la *chai*, tue sen co.
Vieux dict. norm., cité par M. Le Héricher,

Rev. de la Norm., VI, 589.
Pour qu' i paraisse *cliai* à tous...
Rimes jers., p. 101.

(A suivre) HENRI MOISY.

LA GENTE POETVIN'RIE

V. — LA VRITABLE PREGNOSTICATION DO LABOUROUX, COMPOUSIE TOUT DE NOUUEA IN BEA LINGAGE POETEUIN.

O lé aſſauer, quo la Eſty in home bain veil appelli le grond barbe, dretturé & layau, ilg deuint à la prefin malade, & auet ſan viſage treiours dreſſi aux Cioux, auquo Dé montrit pre l'Onge Gabriau ſa vretu, & gronds mreueilles, tout épreu quigl le reueliſt à tou le monde. Et quond igl fut ſoin, igl loiſſit tout hinours mondoins, tout ſen n'auer, gle deuoint mout grond clerc in iquate prenoſticqu'rie, & diſet la vrity dos tons, igl ny faillet que me guére Tou lé bonne jons di qui intour alliant à ly. E lo diſet la forme do tons pre toute la ſemoine, anſi quo lauaindret que mo lé dict cy deſſo, & premeremont.

Le Dimoinche.

Quond le iour de l'Onneau vin au Dimoinche la fredure ſra paſſable, & le toms bea & cler. Le toms renouuea ventoux. Liſté ſra chaut & ſec, & ara do gronds tonnaires, & le toms mout voin in auquins leux gronds pleues, larrere ſaiſon ſra mœte. Le brebial à bon marchy, & y en aura beacot.

Le Loindy.

Lonie que ſanuré intra le Loindy la fredure ſra premy la chalour, & y ara autant d'in que d'autre, ô roignra de

Digitized by Google

beacot de forte de maux premy lé jons de bain, gronds Soignours, & force jons D'eglefe mourrant.

Le Merdy.

Si le premé iour de l'On vint au Merdy, fra in yuer vantoux & ner, & mout gronde fredure. Le tons renouuea fra fec & pluuioux. Lifté poudroux et mouilly. Les femmes mourrant. Les maliniers arant mauuaife fretune, larrere faifon ora un ton eftronge, tantouft deçay, tantoust delay, & feffluerant de grond noites, & tabus entre le qu'min peple.

Le Mœcredy.

Quond le premé iour de l'On vint au Mœcredy l'yuer fra bain chaut, & in poy aprè, & fret, le renouuea fra manuais, l'ifté affé bea, lez frus frant de bonne fauour & à marchy, lez ieunes jons mourrant, larrere fefon fra frede & moillie, iqualle onie fra in poy fachoufe à paffi, pre le moyen dez guarres qui frant aintre plufiours gronds Seignours.

Le Iedy.

In l'onnée que le premé iour de Ianuré vaindra au Iedy, l'yuer fra bon & vantoux, in poy moüilly & force neue, le renouuea fra ventoux & pleuaffoux, le toms chaut fra affi bon, ô ly ara de grondes pleues, qui frant de gronds aiues, in auquines contries, le renouuea fra moüilly, & bon, le bain de la tiarre fe dourant tant ô ly en ara, le vin & froment fra aimy, & y ara do guiarres predo quins indretz.

Le Voindredy.

Si le premer iour de lonie raincontre au Voindredy, la fredure fra trefiours dine forte auecque force neues, le renouuea fra bon, l'ifté gratioux, lé œil frant mau ; Larrere fefon ne fra guiare bonne, ô fra charty do bain in auquins leux : E do guarres intre mœdy & Souleil couchant, lé ienes jons mourant.

Le Semoidy.

Au toms que le premer iour de l'onie intra au Semoidy,

Digitized by Google

l'iuer ſra qu'me ner ouecque fredure in poy forte. Le nouuea ſra bon, & bain attrempi. L'iſté ſra chalouroux & voin, larrere ſeſon ſra bain bonne & amenra do vinage, lé veille jons & intas de grouſſes mouches mourront pre ſoute de ſanti. Me nemmy tu dé ponſi que ſi lon le toms que ſra lé doze iour qui ſenſiurant, que me auſſi ſe trouuant de méme lé doze mez de l'onie. Que men ſaut intendre le toms do doze mez de l'onie priqué doze iour, in prenant chaquin iour pr'in mez.

Le iour de Nau,	Ianuré.
Le iour Soinct Etaine,	Feuré.
Le iour Soinct Ion,	Mars.
Le iour dos Innocons,	Aureil.
Le iour Soinct Thomas,	May.
Le iour Soinct David Ré,	Iin.
Le iour Soinct Sauueſtre,	Iouillet.
Le premer iour de l'on,	Ouſt.
Letaue de Soinct Eténe,	Setombre.
Letaue de Soinct Ion,	Outobre.
Letaue des Innocons,	Nouombre.
La Vegile dos Rez,	Decombre.

De la mortalliti, guarre & charly.

Si le iour de la Soinct Pou dyuer,
Se trouue bea & dicouuert,
Lon ara iqualle ſeſon,
Do blé, & do vain pre reſon.
E ſi quo iour ſat vent ſur tiarre,
O nou denonce d'auer guiarre,
Mè ſo pleut, ſo neue, ou ſo giure,
O ſra pre le ſeur cher viure.
So neue ou quo face broillars,
Que me recitant lez veillards
O lè pre tout ſur arreſty,
Quo ſra gronde mortality.

Do Vin.

Pran bain garde au iour Soinct Vincont
Car ſi quo iour tu vois & ſont,

Digitized by Google

Que le Soleil ſet cler & bea,
Nou aran do vin à plain tonnea. *Setombre.*

De la cherti do Fremont.

Pre connétre combain vaudra
Boicea de blè, ô te ſaudra
Tiri in grain germy de tiarre
Et peux conti ſin peus tinquarre,
Combain de racine igl ara,
Car autont de dozoins vaudra.

Aintondez.

So pleut à Paſques drettement,
Lé fru craitrant bain pouurement.

Do Mœtiues.

In Iouin, le iour Soinct Mœdard,
Le Labourour ara igard,
So pleut toute iqualle iournie,
Car iqueu pre vré ſenefie.
Que tronte iours au durra,
Et que ſagement ô pleuura,
Me ſo fat bea tu é certoin,
Quo ſra beacot de grain.

Do toms de pluē.

Quond en incontre ire ſe nué vant
De la tiarre en leuant,
Ou bain quond la tiarre é moüillie,
Vré le matin de la rouzie,
Dy pre certoin quo moüillera,
Et que poy ou prou ô pleura.

FOIN.

Digitized by Google

COLLECTION DE VERSIONS
DE LA PARABOLE DE L'ENFANT PRODIGUE
EN DIVERS DIALECTES, PATOIS DE LA FRANCE.
— Suite. —

Traduction de la Parabole de l'Enfant Prodigue, en patois du département de la Haute-Garonne, envoyée en 1807, par M. DEMOUSSEAUX, préfet. (M. I.)

11. Un homè abio dous fils.

12. Lè pus jouèné diguèc à soun payré : Moun payré, dounats mè soquè me diou rèbèni de bostrè bè, et lè payrè lour fèc lèpartatgè de soun bè.

13. Paouc dè jours aprèp, aquèl jouèn homè èn abèn amassat tout so què abio sèn anguèc dins un pays èstrangé fort éloignat ount èl dissipèc tout soun bè èn fan excés et èn dèbauchos.

14. Aprèp qu'ajec tout dèspènsat surbenguèc uno grando famino dins aquèl pays et èl coumensèc à toumba dins la nècèssitat.

15. El s'èn anguèc dounc et sè mèttèc al sèrbici d'un dès habitans dèl pays, què l'èmbouyèc à soun oustal de campagno per y garda lès porcs.

16. Et aquy èl serio èstat pla charmat de rampli soun béntré de las culèfos què lès porcs manjaboun, mais digus nou n'in dounabo.

17. Anfin dintrèc èn èl mêmo et diguèc : Y' a pla dè domesticos dins l'oustal dè moun payrè qu'an may dè pa què nou lour cal et yèou soun ayci à mouri dè fam.

18. Cal què yeou mè lèbè et què angoy trouba moun payrè et què ly digo : Moun payrè, yeou èy pècat countro lè cèl et countro bous.

19. Et yeou nou soun pas dignè d'estrè appèlat bostré fils : tratats mè coumo un dès bostrés serbitous que soun a bostrés gatgés.

20. El se lèbèc doun et s'èn bènguèc trouba soun payrè ; et encaro èro pla lèn, soun payré l'appersèbéc et ne fousquèc toncat de coumpassiqu et galoupèc à èl, se jettèc à soun col et lè bayzèc.

21. Et soun fil ly diguèc : Moun payré yeou pecca

Digitized by Google

countro le le cèl et countro bous et yeou nou soun pus dignè d'èstrè apèlat bostré fil.

22. Alabèts lè payrè diguèc a sous domèsticos : Pourtats prouptomèn sa prumièro raoubo et mettets lo'y, et mettets y un anèl al dit et dè souliès as pés.

23. Mènats tabés un bèdèl gras, tuats lè et fascan bouno chèro :

24. Perçoquè moun fil qu'ès aquy èro mort et ès ressuscitat, èro pèrdut et ès troubat ; èlis coumencéoun dounc à fa un fèstin.

25. Cepandant soun fil aynat, qu'èro dins lès camps rebènguèc et quand fousquèc prochè de l'oustal èntèndèc què cantaboun et què dansaboun.

26. El appèlèc un dès serbitous et ly démandèc so qu'aco èro.

27. Lè serbitou ly rèspoundèc : Aco ès què bostré frayrè ès tournat et bostré payrè a tuat un bedèl gras perço qu'èl la rècèpiut en santat.

28. Aco le mettèc èn coulero, èl nou boulguèc pas dintra dins lè loutgis, mais soun payrè sourtisquèc per lè nè préga.

29. El y fasquèc aquèsto rèspounso : Garats aquy dèja tant d'aunados què yeou bous serbici, et yeou nou bous èy jamay désoubeit èn rès de so què m'abets coumandat, et cépandan bous nous m'abets jamay dounat un crabit per mè rèjoui ambe mous amics.

30. Mais talèou qu'aquèl aoutré fil, qu'a mangeat soun bè ambè de fènnos proustituados ès rèbèngut bous abèts tuat le bèdèl gras.

31. Alabèts le payrè ly diguèc : Moun fil, bous èts toutchoun ambè yeou et tout so què poussèdi ès bostré.

32. Mais caillo fa un festin et nous réjoui perço què bostré frayrè ero mort et èl ès ressuscitat, èl èro perdut et ès estat retroubat.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Séance du 16 novembre 1877.

Présidence de M. F. Ravaisson.

M. Gaston Paris commence la lecture d'une note intitulée : *Sur la date d'une chanson de geste relative au pèlerinage de Char-*

Digitized by Google

lemagne en Orient. Nous attendrons que la lecture soit terminée pour donner un résumé complet de ce morceau remarquable écouté avec la plus vive attention.

M. WALLON, au nom des éditeurs, MM. Firmin Didot, fait hommage des *Nouveaux mélanges d'archéologie d'histoire et de littérature sur le moyen-âge*, par les PP. Ch. Cahier et Arth. Martin. Le volume contient entre autres choses une dissertation où l'on examine la question de savoir si, comme on l'a prétendu à tort, le christianisme a nui aux sciences, une histoire des bibliothèques au moyen-âge, comprenant tout ce qui est relatif à la copie, à l'acquisition, à la réunion et à la conservation des monuments, à la collation savante des textes, à la calligraphie, à la miniature et à la reliure. Il faut aussi signaler un appendice considérable, formant environ un tiers du volume, consacré à un sujet neuf, c'est-à-dire à l'histoire des bibliothèques espagnoles du haut moyen-âge. L'auteur est M. Jules Tailhan.

M. MICHEL BRÉAL fait hommage :

1° De deux brochures, dont il est l'auteur, sur le déchiffrement des inscriptions chypriotes et sur la signification du mot *nerf (dieux* ou *officiers ?)* en ombrien ;

2° D'un travail de M. L. Noiré sur les origines du langage. L'auteur, après avoir signalé toutes les solutions proposées du problème, depuis Platon jusqu'à M. de Humboldt, insiste sur le système de M. Lazare Geiger, qu'il finit par adopter. On peut ne pas admettre les conclusions de l'auteur, mais on reconnaîtra qu'il a mis en avant des aperçus ingénieux et qui invitent à la réflexion.

3° M. Bréal fait encore hommage d'un volume qu'il vient de publier et qui a pour titre : *Mélanges de mythologie et de linguistique.*

On y trouvera une étude développée sur le mythe d'Hercule et de Cacus. Avec une merveilleuse sagacité, servie par un immense savoir philologique, M. Michel Bréal a pu reconstituer l'histoire de cette légende dont des traces subsistent chez presque toutes les races indo-européennes, grecs, latins, scandinaves, hindous, perses, mèdes ; il en a fait ressortir la signification primitive, les développements, les altérations depuis son origine, où elle servait de symbole aux phénomènes de la pluie et de l'orage jusqu'à la forme modèle sous laquelle Virgile nous l'a transmise. Signalons encore, dans le même volume et dans le même ordre d'idées, un travail sur le mythe d'Œdipe ; enfin, des études remarquables sur les idées latentes du langage, les racines indo-européennes et l'enseignement de la langue française.

Niort. — Typographie de L. Favre

Digitized by Google

LES CHANSONS DE GESTE SONT LA PEINTURE DES MŒURS ET DU CARACTÈRE DES TEMPS QUI LES ONT PRODUITES.

(Suite.)

Girbert surprend un des meurtriers de Garin, il lui tranche la tête, jette ses entrailles à la rivière et disperse sur la route ses membres coupés en morceaux. Bégon de Bélin, pour justifier son frère d'une accusation fausse, combat en champ clos, sous les murs de Paris, avec Isoré de Boulogne, il le renverse, le met à mort, se jette sur le cadavre, l'entr'ouvre, prend le cœur dans ses deux mains et en frappe le visage de Guillaume de Monclin : « Tenez, vassal, voici le cœur de votre cousin, vous pouvez maintenant et le saler et le rôtir. » Font-ils des prisonniers, ils ne peuvent assouvir leur haine par des moyens ordinaires : la prison ne leur suffit pas s'ils n'y jettent le captif sur des épines et des églantiers qui « li destraignent les jambes et les piés ». Le temps n'affaiblit pas leur haine, la mort de l'ennemi ne les satisfait pas, la paix conclue et jurée ne les désarme pas. Girbert, invité par Fromondin aux fêtes de la Pentecôte, demande à voir le tombeau du vieux Fromont, l'un des ennemis de sa race. Comme on exhumait le corps, il jette les yeux sur le crâne et ordonne à son écuyer Monvoisin de le dérober. Qu'en veut-il faire? Une coupe « qu'on servira devant lui au manger. » De retour dans la ville d'Aix, Monvoisin tire de son giron le crâne qu'il a volé, Girbert le prend et *s'en a jeté un ris.* On fait venir un orfèvre, l'artiste pare le crâne, il le décore de belles fleurs de lis, il l'enrichit de tant de pierres qu'on ne saurait les compter. Voilà Girbert heureux, « il pourra savourer le vin et le piment dans le crâne de son ennemi. » Ce n'est pas encore assez : il lui faut un autre plaisir. Il invite ses vassaux à la prochaine grande fête. Fromondin, le

Digitized by Google

fils de Fromont, accourt des premiers. Les tables se garnissent, et Girbert, appelant Monvoisin l'écuyer :

> Amis, dit-il, allez de maintenant,
> Si m'aportés ma coupe d'or luisant,
> S'en servira Fromondins de piment...

Fromondin obéit. Le lendemain, il emplit encore la coupe et boit lui-même à la prospérité des Lorrains. « Mais au moment de prendre congé, il est informé de tout par un varlet, qui lui dit que la coupe d'or renferme le hanepier (crâne) de son père, et que Girbert n'a convoqué tous ses amis que pour voir Fromondin lui verser le vin et le piment dans cette coupe. » (*Girbert de Metz.*)

Après les plaisirs de l'avarice il n'y a rien qui leur soit plus cher que ceux de la vengeance. Ce même Fromondin, vaincu, dépouillé de son fief par Hernaut, n'a d'autre asile qu'un cloître ; il semble disposé à se faire moine. Mais la santé lui revient, ses forces lui reviennent avec la santé, et bientôt il n'a plus qu'une pensée : se venger de ses ennemis. Aussi, quand le prieur se présente devant lui armé de ciseaux et d'un manteau noir : « Comment diable, s'écrie Fromondin, me prend-il pour berger? Croit-il que je sois fait pour sonner les cloches ? Si j'étais hébergé avec les anges, que je visse enfer desveroillé, certes de paradis je sortirais, je m'en irais habiter en enfer avec diables et damnés, plutôt que de laisser mon fief dans les mains d'Hernaut. » Ce ne sont pas là les sentiments d'un novice décidé à se faire profès. Aussi l'abbé s'empresse-t-il d'ouvrir à cet hôte redoutable les portes de son couvent, et il le remet en liberté.

L'Eglise n'a point encore d'influence sur ces *fervestus*. Leurs âmes sont aussi dures que l'acier de leur *branc*. Nul respect des lieux sacrés. Hernaut, poursuivi par Fromondin, s'est réfugié dans une église consacrée à saint Martin. A défaut de son épée brisée, il saisit un crucifix et le place devant sa poitrine. Fromondin ne s'en émeut

Digitized by Google

pas. Il lui faut sa victime. Il fait apporter des fascines; on y met le feu, les poutres s'allument, l'église est embrasée, et la fumée gagne le réduit où se trouve Hernaut. En vain Hernaut invoque saint Martin; Fromondin excite « sa gent », et, s'adressant à ses archers : « Tirez, archers, qui me voulez servir; qui tuera mon mortel ennemi, tout mon avoir je le mettrai à sa disposition. »

N'oublions pas de dire pourtant que ce même Hernaut, épargné par les flammes, fait grâce de la vie à Fromondin vaincu et suppliant au nom de Jésus, qui, sur la croix, pardonna à Longin, dont la lance lui avait percé le flanc. (*Girbert de Metz.*)

C'est un fait particulier qui ne change rien aux mœurs générales de ces temps. Les chevaliers craignent le diable, ils ont foi aux reliques, aux miracles : ils n'en sont pour cela ni plus soumis aux prêtres, ni plus respectueux pour les églises. Les croisés sortent d'Antioche pour combattre une armée trois fois plus nombreuse que la leur. Ils sont exténués de faim et de misère. Si jamais ils ont eu besoin de l'assistance du ciel, c'est en ce jour. L'évêque du Puy, monté sur un échafaud, répand l'eau bénite sur chacun des chefs au moment de leur passage. Cette cérémonie sainte n'est pas du goût d'Enguerhand qui lui crie : « Sire, laissez votre eau, gardez de mouiller mon casque, je veux le montrer aux Sarrasins dans tout son éclat. » (*Chanson d'Antioche.*)

« Voilà, dit M. P. Pâris, des choses qu'il serait inutile de chercher dans les récits des clercs et des chapelains : elles peignent cependant les véritables mœurs du temps, et ce mélange de foi robuste dans les dogmes et de défiance réfléchie à l'égard des ministres d'un dieu auquel chacun faisait sans hésiter le sacrifice de sa vie. »

Même observation sur le passage suivant. Avant une bataille, l'évêque du Puy fait d'inutiles efforts pour engager les chefs à porter eux-mêmes la sainte lance dans la

Digitized by Google

mêlée, gage assuré de la victoire. Tous refusent à l'envi, et le refus de chacun est l'objet d'un couplet séparé. Huet de Maine, frère du roi de France, apostrophe ainsi l'évêque : « Sire, vous avez grand tort, quand vous nous requérez de porter la lance ; ce n'est point notre affaire, mais la vôtre qui êtes clerc et évêque ordonné. Nous sommes chevaliers, c'est par nous que commence la bataille et qu'elle se termine ; prenez la lance, allez au premier rang, nous vous ferons la voie avec nos épées acérées ; malheur à qui se trouvera devant nous. » L'évêque ne peut que répondre : « Seigneurs, qu'il en soit fait selon votre volonté. » (*Chanson d'Antioche.*)

Raoul de Cambrai traverse le Vermandois en mettant le feu dans les granges, en dévastant les maisons ; il envoie une partie de son armée devant Origny l'Abbaye, avec l'ordre de placer sa tente au milieu de l'église, de faire du porche l'écurie de ses chevaux, de dresser ses éperviers sur les croix d'or et de préparer son lit devant l'autel. « Les chevaliers se disposent à obéir ; mais ils entendent la cloche du moutier, la crainte les saisit ; ils se contentent de camper au milieu du pré. »

« Quand Raoul arrive, son premier mouvement est de les accuser de faiblesse ; mais enfin il se rend aux instances de son oncle Gérin, et l'abbesse obtient, de son côté, que ses religieuses seront épargnées. » Mais ce n'est qu'un moment de répit.

Le feu est mis au bourg et au monastère. C'est une scène épouvantable : les planchers s'effondrent, les vins du cellier se répandent, les jambons flambent, la graisse rend le feu plus dévorant, les nonnains grillent dans ce vaste brasier. Raoul n'en est point attendri ; à la lueur de ces flammes, il commande dans sa tente un magnifique dîner. Force paons rôtis, bons cygnes empoivrés, gibiers de toute espèce ; il faut que le dernier soldat soit servi à son gré. « En l'entendant parler ainsi, le sénéchal fait le signe de la croix : Au nom de Dieu ! à quoi pensez-

Digitized by Google

vous? Vous reniez sainte chrétienté, nous sommes en carême; il est temps de jeûner. . et après toutes les fautes que nous venons de commettre, les nonnes brulées, le monastère violé, nous n'avons que trop à redouter le Seigneur, si sa miséricorde n'est pas au-dessus de notre cruauté. — Sénéchal, dit Raoul, pourquoi parler de cela? Pourquoi m'ont-ils manqué? N'avaient-ils pas mérité ce châtiment? Mais j'avais oublié le carême. » Il renonce donc à faire bombance et demande son échiquier. Excellent trait de vérité! Il met à sac tout un pays, mais il craindrait de manger gras en carême! (*Raoul de Cambrai.*)

Charles Martel envoie près d'Hervis de Metz pour réclamer son secours. Ses députés sont l'évêque d'Orléans, les abbés de Saint-Denis et de Saint-Germain. Au cours de la conversation, l'évêque répond au terrible Hervis qu'ils ne savent guerroyer. « Une fois entrés dans nos moutiers, nous chantons matines, nous prions pour nos amis, c'est là tout l'ouvrage que nous sachions faire. — Ah! ah! dit Hervis; vous vivez à votre aise. Mais si vous étiez en ma terre, je ne le saurais souffrir. Eh quoi! pour avoir endossé le froc ou la gonelle, pour vous êtes rasé le haut de la tête, vous serez exempts à tout jamais d'entrer dans la mêlée des batailles, vous ne veillerez pas la nuit, vous ne jeûnerez pas le jour! Par saint Etienne, que je dois prier, il vous faudra chanter d'autre manière! Si vous me menez en France pour faire la guerre, je prierai Charles Martel, roi de Paris, qu'il me fasse délivrer les gros moines, les chanoines, les prêtres et les abbés, avec moi ils viendront à la bataille. Je les y ferai mettre au premier rang. — Sire, dit l'évêque, ce n'est point la coutume. » On se met à table; mais ni l'évêque, ni les abbés n'ont guère faim, ils pensent aux formidables propos de ce duc forcené. Ils se hâtent de sortir, oubliant de chanter prime, complies et matines; une seule chose occupe leur esprit, la menace d'Hervis de les conduire à la bataille. (*Hervis de Metz.*)

Digitized by Google

Si Charles Martel ne songe point, comme Hervis, à embrigader les abbés et les moines, il se repent de leur avoir abandonné ses rentes, ses terres et ses moulins. Il manque d'armes, de chevaux et de vivres ; il demande des subsides au clergé. Le pape exhorte les gens d'église, à contribuer aux frais de la guerre : « Vous êtes riches, leur dit-il, vous pouvez le faire. » Mais l'archevêque de Reims s'y oppose. Le pape s'en indigne : « Beau-fils, dit-il en s'adressant à Charles, je vous accorde le noir et le gris, et les chevaux palefrois et rouliers, l'or et l'argent dont les clerc sont saisis. » Charles Martel ne se le fait pas dire deux fois, il s'écrie après le discours du pape : « Or, aux églises, aux chevaux, aux roussins ! »

Quand ces durs soldats ont vieilli sur les champs de bataille, qu'ils ont abusé en cent façons diverses de la force et du droit de la victoire, quand ils ont employé le poison, la perfidie, le guet-apens, les déguisements et les fraudes (car ils ne se retranchent rien de tout cela), il arrive parfois que le remords abat ces cœurs indomptés ; ils tremblent à la pensée du jugement dernier. Que font-ils alors ? Ils prennent la croix, ils partent pour le saint sépulcre, ils se font ermites, ils se jettent dans un couvent. On n'a pas de peine à concevoir que ces expiations ne leur rendent point leur innocence première. Il ne faut qu'une occasion pour réveiller en eux les vieux instincts. Sous la croix, sous le froc, le chevalier se retrouve toujours.

Dans les chansons de geste qui nous occupent, la femme n'est rien. Les héros de ces poëmes ont peu d'estime pour elle. Ils ne se piquent ni de galanterie, ni même de bienveillance. Pour eux, la femme est un être inférieur, vain, léger, dont le cœur inconstant tourne comme l'épervier. Avant François Ier, l'un d'eux avait dit en propres termes : « Bien fol est qui s'y fie. » « C'est par elle qu'est entré le premier péché dans le monde, c'est par elle que la race humaine vit dans la peine et

Digitized by Google

dans le travail. » Ainsi parle Bérenger à Belle-Aye, duchesse d'Avignon. (*La geste d'Aye d'Avignon.*)

En général, ces chevaliers n'ont pour les femmes qu'une froideur méprisante ; une sorte de chasteté sauvage et farouche leur fait repousser leurs avances. Peu s'en faut qu'ils ne voient en elles une incarnation dangereuse du diable. Ils savent qu'une femme a fait périr Samson le fort, ils se mettent en garde contre leurs artifices, on pourrait dire leurs maléfices.

On vante à Girbert la fille d'Anséis :

> Gent ot le cor et coloré le vis (visage),
> Blanche la char comme la flor de lis.
> Et dict Gérins : « Regar, Girbert, Cousin,
> Sainte Marie ! come bele dame a ci ! »

Et Girbert, insensible à ces louanges, indifférent à ces charmes, ne pense qu'à son coursier, son bon cheval Fleuri qu'il a gagné au siége de Cologne.

> Diex, dist Girbers, quel cheval est Flori !

Gérin insiste : « Dieu, dit-il, qu'elle est belle ; quels yeux étincelants ! Quel bel éclat de fraicheur ! Moult est vilain qui d'amors ne l'appelle ! » Et Girbert, poursuivant sa pensée : « Vrai, il n'est sur terre coursier pareil à Fleury, le destrier de Castille. » (*Girbert de Metz.*)

Ces hommes d'armes pourtant se marient ! Quelquefois par amour, le plus souvent par avarice, par politique, ou par nécessité de continuer leur race. Un mariage achève une querelle, donne un riche apanage, fait de puissantes alliances. Une fois devenues les épouses de ces grands batailleurs, les femmes n'ont plus qu'un rôle de compagne timide, de conseillère souvent importune et presque toujours rebutée.

Beuve, le féroce, invite Girard de Roussillon à reprendre la guerre. La duchesse voit avec chagrin les dispositions de son mari. « Elle va le trouver, lui rappelle en pleurant tous les malheurs que la guerre a déjà plus

Digitized by Google

d'une fois attirés sur ses frères et sur lui. » Beuve repousse ses conseils : « Dame, allez vous ombroier dans vos ch mbres, allez vous parer ; occupez-vous d'instruire et de reprendre vos filles ; tordez la soie, c'est votre métier. Le mien est de manier l'épée et de jouter contre un chevalier. Malheur au prince qui va dans une chambre se conseiller auprès des dames ! »

Une mère n'a nulle influence sur l'âme de son fils. Alaïs essaye de détourner Raoul de recevoir le don du Vermandois qui peut lui devenir fatal ; l'impétueux seigneur, plus brutal encore que Beuve, s'écrie : « Je tiens pour lanier, c'est-à-dire pour boucher, le gentilhomme qui s'en va se conseiller aux dames ! Allez dans votre chambre, buvez, mangez, engraissez-vous ; d'autre chose vous ne devez jamais avoir souci. » (*Renaud de Montauban.*)

Pépin va commettre une mauvaise action ; il délaisse le droit par cupidité et par avarice ; la reine Blanchefleur en a l'âme attristée ; n'osant s'adresser au roi, elle reproche à l'auteur du conseil sa coupable intervention. Le roi l'entend, la colère l'emporte, il hausse le gant, il frappe sa femme sur le nez, si fort que quatre gouttes de sang en jaillissent : « Que vous importe, lui dit-il, que mes barons viennent parler à moi ! — Pardonnez-moi, dit Blanchefleur ; quand il vous plaira, vous pourrez me frapper encore ; je suis à vous, je ne peux m'en départir. » (*Garin le Loherain.*)

Et cependant ces femmes ont du dévouement pour leurs rudes époux. Eremborg n'hésite point à partager la prison de Renier. Elle s'expose de bon cœur aux cruels traitements d'un geôlier rigoureux pour adoucir les ennuis d'une trop dure captivité. (*Jourdain de Blaives.*)

La femme de Gérard de Roussillon, fille de l'empereur de Constantinople, partage dans la forêt des Ardennes le triste sort de son mari, vaincu, ruiné et maudit de tous les peuples. Tandis que Gérard s'établit dans une ville où,

Digitized by Google

des forêts voisines, il apporte des sacs de charbon à vendre, Berte s'y fait couturière.

« Berte, dit Fauriel, est le plus parfait modèle de l'épouse chrétienne. Mais dans ce caractère même il y a quelque chose du temps, quelque chose de fort et d'austère qui se mêle à l'expression de l'amour, qui en contient pour ainsi dire au fond de l'âme les accents les plus tendres : c'est par des conseils, par des exhortations pieuses, par de courageuses résolutions, plutôt que par de douces paroles que Berte manifeste à son époux son dévouement et son amour. » (*Gérard de Roussillon.*)

Il est une vertu qui domine dans ces rudes âmes, c'est la fidélité au suzerain. S'il est juste à leur égard, il n'y a point de sacrifices qu'ils ne soient disposés à lui faire, point de services qu'ils ne soient prêts à lui rendre ; leurs jours lui appartiennent. Le vieux Aimon, pour rester fidèle à Charlemagne, fait la guerre à ses quatre fils. « Maudit le roi, s'écrie-t-il, qui m'a fait promettre d'aller contre mon fils qui m'est si cher ! » Mais son attendrissement dure peu : le devoir prend vite le dessus.

Si ses fils viennent dans son château pour y chercher un asile : « Sortez hors de ma salle, leur dit-il d'une voix sévère ; videz-moi ce donjon ! » Mais aussitôt il quitte lui-même la salle, en invitant tout bas la duchesse à les bien recevoir, à leur donner or, argent, armes, chevaux et vêtements, de façon pourtant qu'il ne puisse être accusé d'y avoir consenti :

> Je m'en irai là fors, ce est la vérité,
> Ne vueil que leur afaire soit par moi esguardés.
> Que je sois vers Karle de noient parjurés.

Eremborg et Renier poussent plus loin la fidélité au suzerain. Tous les deux livrent au meurtrier Fromont leur propre fils pour sauver la vie de Jourdain, le fils de Gérard, leur seigneur ; c'est le triomphe de la féodalité.

Olivier et Rolland nous offrent l'image touchante de

Digitized by Google

l'amitié dans les armes. Amis et Amile ont donné lieu au trouvère qui chanta leurs aventures de montrer, à l'honneur de ces *fervestus*, que leur âme conservait encore quelque chose d'humain. Pour arracher Amis à la lèpre qui le dévore, Amile égorge ses enfants. Du sang de ces chères victimes il court laver le corps d'Amis, qui recouvre aussitôt fraîcheur et santé. Heureusement le ciel récompense par un miracle cet héroïsme de l'amitié. Il rend la vie aux deux enfants qu'on trouve *gisants sous la velée*.

> Une pome orent qui d'or estoit ouvrée,
> Dont se jouoient par bone destinée.
> (Amis et Amile.)

Les détails qui précèdent appartiennent tous à des œuvres empreintes de l'esprit germanique, et toutes représentent les mœurs de la grande féodalité militaire. Voici les titres de quelques-unes de ces chansons de geste avec la date probable de la plus ancienne version qui en est parvenue jusqu'à nous. C'est encore à M. Léon Gautier que nous empruntons ces indications : *Amis et Amile*, XIIIe siècle, avec des couplets qui remontent au XIIe ; la *Chanson d'Antioche*, XIIe siècle ; la première rédaction remontait au commencement du XIIe siècle et était due à Richard le Pèlerin, témoin oculaire de la croisade ; Graindor de Douai en fit, sous Philippe-Auguste, le remaniement que nous possédons aujourd'hui ; *les Chétifs*, fin du XIIe siècle ; *Doon de Mayence*, XIIIe siècle ; *Enfances Vivien*, XIIe siècle ; *Garin le Loherain*, XIIe siècle, auteur Jean de Flagy ; *Girard de Roussillon*, Provençal, XIIe siècle ; *Girbert de Metz*, XIIe siècle ; *Voyage de Charlemagne à Jérusalem*, XIIe siècle ; *Hervis de Metz*, fin du XIIe siècle ; selon une autre opinion, du milieu du XIIIe siècle ; *les Lohérains*, XIIe siècle ; Jean de Flagy, auteur de *Garin ; Moniage Guillaume*, XIIIe siècle ; *Moniage Rainoart*, XIIIe siècle ; Renaud de Montauban (*Quatre fils Aimon*), XIIIe siècle ; *Raoul de Cambrai*, XIIIe siècle, avec quelques restes de

Digitized by Google

versions antérieures, auteur Bertolais (?) ; *Aye d'Avignon*, XIIIe siècle ; *Bataille Loquifer*, XIIIe siècle, auteur Jendeus de Brie ? *Enfances Guillaume*, XIIIe siècle ; *Girard de Roussillon*, Français, XIVe siècle (vers 1315.)

(A suivre). CHARLES GIDEL,

Professeur de rhétorique au lycée Fontanes.

INSTITUT DE FRANCE.

LA CHANSON DU PÈLERINAGE DE CHARLEMAGNE.

Nous reproduisons, d'après le *Journal officiel*, l'étude lue par M. Gaston Paris, dans la séance publique annuelle du 7 décembre 1877, à l'académie des inscriptions et belles-lettres, et qui a pour titre : *La chanson du pèlerinage de Charlemagne.*

Messieurs,

Parmi les chansons de geste (c'est-à-dire les poëmes épiques) que nous a laissées le moyen âge, la plus courte et la plus singulière est celle qui raconte le pèlerinage de Charlemagne en Orient. Un seul manuscrit, écrit en Angleterre au treizième siècle, par un copiste qui savait à peine le français et qui a cruellement maltraité son texte, nous l'a conservée ; mais elle a eu, comme beaucoup d'autres productions de notre vieille épopée, un grand succès à l'étranger, et nous en possédons deux traductions anciennes, faites toutes deux au treizième siècle, l'une en Norvége, l'autre dans le pays de Galles. En France, elle a été *renouvelée* à la même époque, comme il arriva à toutes les vieilles chansons qu'on ne voulait pas laisser perdre, et elle a formé le début d'un long poëme aujourd'hui perdu, au moins sous sa première forme, car on en fit, au quatorzième siècle, deux versions en prose qui nous sont arrivées en manuscrit ; l'une d'elles a même été imprimée à la fin du quinzième siècle, sous le titre de *Galien le réthoré*, et aujourd'hui encore les presses populaires en tirent à des milliers

Digitized by Google

d'exemplaires un texte devenu inintelligible à force de fautes d'impression.

Voici le sujet de cette curieuse composition, dont je veux essayer de déterminer le caractère, la date et la patrie :

Un jour, Charlemagne est à l'abbaye de Saint-Denis ; il a mis sa couronne sur sa tête, son épée à son côté ; il se promène devant ses barons. « Dame, s'écrie-t-il en s'arrêtant devant la reine qui le regarde, croyez-vous qu'il y ait un homme sous le ciel qui sache mieux porter couronne et glaive ? » La reine répond imprudemment : « Il ne faut pas se vanter trop, empereur. Je connais un roi plus imposant encore et plus gracieux. » A ces mots, Charles est rempli de honte et de colère ; il oblige sa femme à lui nommer ce rival prétendu et jure qu'il ira le visiter avec ses bons chevaliers : si la reine a dit vrai, c'est bien ; si elle a menti, il lui fera trancher la tête au retour. Elle a beau se défendre, il lui faut nommer le roi Hugon, empereur de Grèce et de Constantinople. — Charles convoque tous ses barons et leur annonce qu'il veut aller à Jérusalem adorer le saint sépulcre et en même temps voir un roi dont on lui a parlé. — Les douze pairs déclarent qu'ils le suivront ; quatre-vingt mille hommes se joignent à eux. Ils prennent l'écharpe, — c'est-à-dire la besace, — et le bourdon à l'abbaye de Saint-Denis, et se mettent en marche. Après avoir traversé la Bourgogne, la Loraine, la Bavière, toute l'Italie et la Grèce, ils arrivent à Jérusalem. Le patriarche les reçoit à merveille et leur donne, au départ, des reliques admirables, entre autres la couronne d'épines, un des saints clous, le saint suaire, la chemise de la Vierge, et le bras sur lequel le saint vieillard Siméon porta l'enfant Jésus. — Après avoir été cueillir à Jéricho les palmes qu'ils rapporteront en France, les Français se remettent en marche et, traversant la Syrie et l'Asie Mineure, arrivent à Constantinople. Le roi Hugon les accueille avec

Digitized by Google

un faste vraiment digne de l'Orient et les émerveille par les splendeurs fantastiques de son palais. Après un souper magnifique où on mange de tous les mets les plus délicieux — des cerfs, des sangliers, des grues, des oies sauvages et des paons roulés dans le poivre, — où on boit du vin du *claré* pendant que les jongleurs font retentir la *vielle* et la *rote*, Hugon mène Charlemagne et les douze pairs dans la Chambre qui leur est destinée : douze lits sont rangés tout autour d'un treizième, plus riche que tous les autres. — Les Français se couchent ; ils sont joyeux, ils ont bu des vins ; Charlemagne leur propose de *gaber* avant de s'endormir. *Gaber*, c'est se livrer à des gasconnades où l'on cherche à dépasser l'autre. La proposition est acceptée, et les hôtes de Hugon s'en donnent à qui mieux mieux. Malheureusement le roi grec, méfiant et *sage*, a fait cacher un espion dans le gros pilier qui soutient la voûte de la salle ; cet espion écoute les *gabs*, et il prend au sérieux toutes les terribles choses que les Français se vantent de faire. « Qu'on m'amène, dit Charlemagne, le meilleur chevalier du roi Hugon, qu'il ait deux hauberts sur le corps, deux heaumes sur la tête, qu'il monte sur un fort cheval ; je prendrai une épée et je lui assénerai un tel coup sur la tête que je fendrai les heaumes, les hauberts, le chevalier, la selle et le cheval, et la lame entrera en terre plus d'un pied. — Que le roi Hugon me prête son cor, dit Roland ; je sortirai de la ville et je soufflerai d'une telle haleine que toutes les portes de la cité en perdront leurs gonds ; si le roi se montre, je le ferai tourner si fort, qu'il en perdra son manteau d'hermine et que ses moustaches en seront brûlées. — Vous voyez, dit Oger de Danemark, ce pilier qui soutient tout le palais ? Demain au matin, je l'étreindrai et le secouerai si rudement que le palais s'écroulera. Gare à ceux qui n'en seront pas sortis à temps ! — J'ai un chapeau merveilleux, dit Aïmer, fait de la peau d'un poisson marin, qui rend invisible ; je le mettrai sur ma tête, et

Digitized by Google

demain, quand le roi sera à son dîner, je mangerai son poisson et boirai son vin, et je lui heurterai la tête sur la table ; il s'en prendra à ses hommes, et on verra de belles querelles. » Les autres pairs assurent aussi qu'ils feront des choses extraordinaires ; le *gab* d'Olivier, qui s'est épris d'un subit amour pour la fille du roi Hugon, ne saurait être rapporté. Quand les comtes ont fini de *gaber*, ils s'endorment. L'espion court au roi et lui rapporte en toute épouvante les effrayantes vanteries des Français. Hugon entre en une grande fureur ; au matin, quand Charles et les pairs arrivent à l'église, il les apostrophe avec véhémence : « Vous vous êtes moqués de moi, leur dit-il, vous m'avez outragé et menacé. Eh bien, si vous n'accomplissez pas vos *gabs* comme vous l'avez dit, je vous trancherai la tête. » L'empereur et les pairs sont interdits. « Sire, dit Charlemagne, c'est l'usage des Français de *gaber* avant de dormir ; vous nous aviez donné hier de forts vins à boire ; si nous avons dit des folies, nous n'en sommes guère responsables. Laissez-moi me conseiller avec mes barons. » — Les pairs se rassemblent autour de lui dans une chapelle. « Il paraît, dit l'empereur, que nous avions bu hier trop de vin et de *claré*, et que nous avons dit des choses qu'il aurait mieux valu ne pas dire. Prions Dieu de nous tirer de peine. » Il fait apporter les reliques que lui a données le patriarche ; tous se mettent à genoux et prient avec ardeur. Soudain paraît un ange envoyé par Dieu : « Ne crains rien, Charles. Vous avez eu tort, toi et les pairs, de *gaber* hier comme vous l'avez fait ; n'y revenez plus. Mais va, fait commencer quand on voudra ; tous les *gabs* seront accomplis. » Les Français se relèvent joyeux et vont trouver le roi Hugon dans son palais. « Sire, dit Charlemagne, vous vous êtes conduit avec nous d'une manière qu'en plus d'un pays on taxerait de trahison. Vous nous avez fait épier dans la chambre où vous nous hébergiez, et vous avez entendu les *gabs* que nous avons

Digitized by Google

faits. Nous étions quelque peu ivres, et nous ne savons plus ce que nous avons dit; mais allez, choisissez ceux que vous voudrez: nous sommes prêts à les accomplir. » Le roi choisit d'abord, on ne peut plus singulièrement, le *gab* d'Olivier, et il est stupéfait, le lendemain, d'apprendre qu'il a été exécuté. On passe ensuite à Guillaume d'Orange, qui s'était vanté de prendre une boule énorme et de la lancer contre le mur du palais de façon à en abattre plus de quarante toises: il défuble ses peaux de *bièvre* brun, prend d'une main cette boule que trente hommes ordinaires n'auraient pu remuer; il la laisse aller et renverse, en effet, plus de quarante toises du mur. « Par foi! s'écrie le roi Hugon, ces gens sont des enchanteurs; mais voyons les autres. Bernard de Brusbant s'est vanté qu'il ferait sortir de son lit le grand fleuve qu'on entend d'ici bruire dans la vallée, qu'il le ferait entrer dans la ville et tout inonder, que moi-même je m'enfuirais sur ma plus haute tour et n'en pourrait descendre qu'à son commandement. Qu'il le fasse. » Bernard court au fleuve, le signe, et l'eau sort aussitôt de son lit, remplit les champs, inonde la ville; tous s'enfuient, Hugon monte en sa plus haute tour; il se lamente; il promet à Charlemagne, s'il le délivre, de lui faire hommage et de lui donner tout son trésor. Charles prie Jésus, et l'eau sort de la cité et rentre dans son canal. Le roi Hugon descend de sa tour et s'incline devant Charlemagne. « Eh bien! lui dit l'empereur, en voulez-vous encore des *gabs?* — J'en ai assez, répond Hugon. Je reconnais que Dieu vous aime; je veux être votre vassal, et mon grand trésor est à vous; je le ferai conduire en France. — Je n'en veux pas un denier, dit Charles; mais j'ai une chose à vous demander. Faisons aujourd'hui une grande fête, et portons l'un et l'autre nos couronnes d'or. — Volontiers, dit Hugon; nous ferons une procession solennelle. » Charlemagne et Hugon marchent côte à côte, leurs grandes couronnes d'or sur la tête; Charles

Digitized by Google

est plus grand d'un pied et de quatre pouces. Les Français les regardent, et tous disent : « Madame la reine a dit folie ; nul ne peut se comparer à Charlemagne ; en quelque pays que nous venions, nous aurons toujours l'avantage. » Après un dîner somptueux, Charles prend congé. Ils traversent les pays étrangers et arrivent à Paris. L'empereur va à Saint-Denis, et dépose sur l'autel le clou et la couronne d'épines. La reine l'attendait là : elle tombe à ses pieds en lui demandant pardon ; il la relève et lui pardonne pour l'amour du saint sépulcre, qu'il a eu la joie d'adorer.

Les critiques modernes ont été frappés de l'étrange disparate qui existe entre les diverses parties de ce poëme ; elle ne se fait nulle part mieux sentir que dans les traits dont le poëte a peint Charlemagne. Ils sont en partie conformes à la plus noble et à la plus ancienne tradition, en partie, au moins suivant notre manière de voir. Le pas qui sépare le sublime du ridicule n'existe point pour le Charlemagne du *Pèlerinage :* il a un pied dans l'un et un pied dans l'autre. Notre vieille poésie héroïque n'a rien trouvé de plus beau, pour représenter la majesté presque sainte de Charles et de ses pairs, que la scène de l'église de Jérusalem, où ils prennent la place de Jésus et de ses douze apôtres ; rien ne symbolise avec autant de grandeur et de naïveté le rôle prêté par l'admiration populaire à celui qui devait plus tard être appelé saint Charlemagne.

Charles est entouré du respect et de l'admiration des siens ; le seul roi du monde auquel on ose le comparer se trouve, à l'épreuve, inférieur à lui en tous points ; non moins pieux que puissant, courageux et sage, il construit à Jérusalem une église pour les Latins, rapporte en France des reliques inappréciables et reçoit des messages de Dieu même, qui fait des miracles en sa faveur. Mais d'autres traits font avec ceux-là un contraste qui nous paraît choquant. Au début du poëme, nous voyons

Digitized by Google

le grand empereur se pavaner devant toute sa cour avec sa couronne sur la tête et solliciter l'admiration de sa femme ; comme elle déclare connaître un roi auquel sa couronne sied mieux encore, il part pour aller se mesurer avec ce concurrent, jurant que si la reine n'a pas dit vrai il lui tranchera la tête au retour. Les merveilles du palais de Constantinople n'ébahissent pas moins l'empereur que ses compagnons ; quand la grande salle se met à tourner au souffle du vent, il tombe par terre comme les autres, se cache le visage de son manteau et dit au roi Hugon : « Sire, cela va-t-il durer longtemps ? » Enfin, le soir, au souper, il boit aussi largement que les douze pairs, leur donne ensuite l'exemple des *gabs*, et n'éprouve le lendemain aucune honte à alléguer l'ivresse pour excuse.

Ces traits, peu conformes à la gravité épique, ont fait regarder notre poëme comme une parodie et même comme une satire des chansons de geste ; on a été jusqu'à l'attribuer à un clerc qui aurait voulu jeter du ridicule sur la poésie vulgaire. Cette opinion n'est pas soutenable en présence de l'allure toute populaire du style et du récit. Le poëme n'est pas non plus une parodie : les parties sévères et nobles qu'on y remarque excluent cette hypothèse. La disparate tient simplement aux deux sources différentes auxquelles l'auteur a puisé : le voyage à Constantinople et la scène des *gabs* sont un vieux conte fort plaisant, dont nous retrouvons plusieurs traits dans l'ancienne poésie germanique aussi bien que dans la littérature orientale ; l'idée d'un pèlerinage de Charlemagne en Terre-Sainte était courante sous diverses formes dès le dixième siècle ; enfin la tradition grandiose du Charlemagne épique s'était de bonne heure constituée et exprimée dans des œuvres comme la chanson de Roland.

Notre poëte ne s'est pas soucié de l'opposition intime qui existait entre ces diverses matières ; même dans la partie comique de son poëme, il n'a pas eu l'intention de

Digitized by Google

bafouer le grand empereur et de discréditer l'épopée nationale. Il ne lui semblait pas aussi ridicule qu'à nous que Charlemagne eût la prétention d'être le plus gracieux porte-couronne de son temps, ni qu'il voulût couper le cou à sa femme parce qu'elle avait révoqué en doute cette supériorité ; il ne trouvait nullement dégradant pour l'empereur de s'enivrer à la table de son hôte et de « gaber » à cœur joie avant de s'endormir : l'essentiel, pour l'honneur de la France et de son chef, c'était que le roi de Paris fût vraiment plus majestueux et plus puissant que le roi de Constantinople, et que, par la protection divine, les « gabs » les plus aventureux fussent accomplis. Il en est, dans ce poëme, de l'admiration pour Charlemagne comme du sentiment religieux, si différent de celui que nous concevons. Le dénoûment miraculeux de l'aventure, l'intervention de la puissance divine dans l'exécution de certains *gabs*, ont paru, au point de vue chrétien, justement révoltants. Mais ni le poëte, ni ses contemporains, ni ceux qui ont plus tard ou traduit ou imité son spirituel ouvrage, n'ont pris les choses tellement au sérieux : Dieu aime tant Charlemagne et les Français, qu'il les tire même des embarras les plus mérités et les moins édifiants ; voilà ce qui réjouissait nos pères et ce dont l'équivalent flatterait encore l'amour-propre national. Il faut cependant reconnaître que l'attribution à Charlemagne de semblables gaietés indique un milieu différent de celui où s'est développée la grande poésie épique : l'auteur du *Roland* aurait secoué la tête à ces badinages hardis. Nous verrons, en effet, que la chanson du *Pèlerinage* s'adresse à un public autre que celui des grands poëmes nationaux ; au lieu de s'appuyer sur une tradition héroïque antérieure, elle n'est qu'une création de la fantaisie d'un poëte qui a réuni des éléments disparates et qui s'est proposé de faire rire autant que d'intéresser et même d'édifier. Seulement, et c'est là ce qu'il faut bien retenir, il a voulu faire rire, non aux

Digitized by Google

dépens de Charlemagne ou de la poésie épique, mais bien aux dépens du roi Hugon, c'est-à-dire, en général, de ceux qui prétendraient être plus puissants, plus magnifiques ou plus malins que les Français. Par l'esprit qui l'anime, mélange de bonhomie et de fanfaronnade; par la malice naïve de son style; par plus d'un trait de détail, le *Pèlerinage* rappelle, à quatre siècles de distance, le charmant roman de *Jean de Paris*.

Pour rechercher la date du Poëme, nous avons surtout à examiner les rapports qu'on peut y découvrir avec les Croisades. S'il leur est postérieur, il sera bien invraisemblable qu'il n'ait pas gardé quelque trace de l'immense impression que firent ces grands événements. Après l'enthousiasme, unique dans les annales de l'humanité, qui arracha de l'Occident plus d'un million d'hommns pour les jeter, à travers mille dangers, jusque sur les rives du Jourdain; après les sanglantes batailles livrées aux Turcs et aux Arabes; après le siége d'Antioche et la prise de Jérusalem, il devint impossible à l'imagination de se représenter Charlemagne, dans son expédition en Terre-Sainte, autrement que comme on avait vu Godefroi de Bouillon. Or, on ne trouve rien de pareil dans notre poëme; Charles et ses pairs ne sont pas des croisés, mais de simples pèlerins. Ils ne portent pas de croix sur leurs vêtements: ce signe, devenu indispensable depuis 1096, est encore inconnu au poëte. Mais ce qui est le plus frappant, c'est le caractère absolument pacifique de leur expédition. Le poëte nous dit expressément, en nous décrivant l'équipement de l'empereur et des Français: « Ils n'ont ni écus, ni lances, ni tranchantes épées, mais des bâtons de frêne ferrés et des besaces pendues au cou. » C'est parce que les douze pairs sont désarmés, qu'ils se trouvent si penauds devant les menaces du roi Hugon: on pense bien qu'il n'y aurait pas besoin de miracle pour défendre Charlemagne, Oger, Olivier et Roland, s'ils avaient à leur côté Joyeuse, Courtain, Hau-

Digitized by Google

teclère et Durandal. Ce ne sont pas seulement les armes qui manquent à ces guerriers devenus pèlerins: ils ont changé leurs destriers de guerre contre de paisibles mulets. Or nous trouvons dans cet équipement la représentation fidèle de ce qu'étaient les pèlerinages en Terre-Sainte avant les Croisades. L'Eglise regardait ces voyages comme absolument pacifiques, et, avant le concile de Clermont, il était expressément interdit aux pèlerins de porter aucune arme. L'humilité devait aussi présider à ces pieux voyages, ordonnés le plus souvent comme pénitence; on permettait aux plus grands seigneurs le mulet comme monture; mais la plupart des pèlerins se contentaient du bâton ferré, auquel ils donnaient, par plaisanterie, le nom de « bourdon », qui signifie proprement « mulet. » L'idée de disputer par les armes aux infidèles le tombeau du Seigneur est encore si peu entrée dans les esprits, à l'époque de notre poëme, que, le patriarche de Jérusalem invitant Charlemagne à combattre les Sarrasins, celui-ci lui promet d'aller les attaquer... en Espagne, — ce qu'il fit plus tard comme il l'avait dit, ajoute le poëte.

Les pèlerinages en Terre-Sainte, qui préparèrent et amenèrent les Croisades, mais qui en sont profondément distincts, furent, au onzième siècle, extrêmement importants et nombreux. Sans parler des voyageurs isolés, des troupes de plusieurs centaines, de plusieurs milliers d'hommes, quittaient la France, l'Angleterre ou l'Allemagne pour aller adorer le saint sépulcre. Ce sont leurs récits qui ont propagé en Europe la croyance à un pèlerinage de Charlemagne: n'étaient-ils pas reçus à Jérusalem, dans l'hospice qu'il avait fondé pour eux, près de l'église Sainte-Marie-Latine, construite par lui? Il fallait donc qu'il fût venu dans la ville sainte, et, sur ce thème accepté, on broda des variations très diverses.

L'auteur de notre poëme s'est certainement inspiré de ces récits des pèlerins; c'est sur le modèle de leurs expé-

Digitized by Google

ditions qu'il a représenté celle de Charlemagne, et c'est d'après eux qu'il a inséré dans son poëme les curieux renseignements qu'il contient sur Constantinople, sur Jérusalem, et sur l'itinéraire suivi pour se rendre de France à la seconde de ces villes et de la seconde à la première.

Notre poëte a peint Constantinople telle que la concevait l'imagination populaire enflammée par les récits des voyageurs. De loin, on voit resplendir les clochers, les dômes, les aigles d'or de la ville; à plus d'une lieue, elle est environnée de jardins plantés de pins et de lauriers, où peuvent s'asseoir et se divertir sur les gazons fleuris vingt mille chevaliers et leurs belles « amies », tous magnifiquement vêtus. Au milieu d'eux, le roi Hugon, assis sur un siége d'or merveilleusement garni et porté par des mulets, dirige dans le champ les bœufs qui traînent sa charrue d'or. Dans le palais, tous les meubles sont en or; les murs, encadrés d'azur, sont recouverts de peintures qui représentent toutes les bêtes de la terre, tous les oiseaux du ciel, tous les poissons et les reptiles des eaux. La voûte est supportée par un pilier d'argent niellé; tout autour se dressent cent colonnes de marbre niellé d'or; devant chacune d'elles sont deux enfants de bronze qui semblent vivre et se regardent en souriant; dans leur bouche ils tiennent un cor d'ivoire: quand la brise s'élève de la mer, la salle se met à tourner sur elle-même; les cors d'ivoire sonnent doucement, l'un haut et l'autre clair »; en les entendant on croit ouïr la voix des anges en paradis. Ces récits, qui paraissent fantastiques, sont presque au-dessous des magnificences qui s'étalaient réellement aux yeux des *Francs* stupéfaits, dans le palais impérial de Byzance. Qu'on se rappelle les descriptions laissées par les historiens de la salle d'or ou *Chrysotriclimum :* « C'était, dit M. de Lasteyrie, une grande salle octogone, à huit absides, où l'or ruisselait de toutes parts... Dans le fond s'élevait une grande croix ornée de

Digitized by Google

pierreries et, tout à l'entour, des arbres d'or, sous le feuillage desquels s'abritait une foule d'oiseaux émaillés et décorés de pierre fine, qui, par un ingénieux mécanisme, voltigeaient de branche en branche *et chantaient au naturel*..... En même temps se faisaient entendre les orgues placées à l'autre extrémité de la salle. » Ces oiseaux qui chantent sur des arbres d'or, ces orgues où le vent des soufflets fait passer de suaves accords, n'ont-ils pas visiblement servi de thème à la description de notre poëte? Ces merveilles puérilles furent exécutées au IXe siècle; elles durent subsister jusqu'à la prise de Constantinople par les Français. Mais il serait singulier qu'un poëme fait après les Croisades ne contînt pas sur, et plus particulièrement contre les Grecs, quelque trait plus spécial et plus méprisant. Depuis les difficultés qu'amenèrent naturellement ces expéditions, il y eut entre les Grecs et les Francs une méfiance et une haine à peu près constantes, qui se font jour dans un grand nombre de productions littéraires du XIIe siècle et qui aboutirent finalement à la catastrophe de 1204. Ici, rien de pareil. Le poëte admire naïvement les splendeurs byzantines; toutefois, il a soin de donner finalement le beau rôle aux Français.

Depuis l'époque où l'empire d'Occident, restauré par Charlemagne, et l'empire d'Orient entrèrent en relations, les deux peuples se complurent à inviter ou à modifier des récits dans lesquels ils s'attribuaient respectivement la supériorité l'un sur l'autre. C'est ainsi que le moine de Saint-Gall, à la fin du neuvième siècle, en répétant un conte assez piquant rapporté de Byzance en France par un ambassadeur de Charlemagne, y attribue le principal rôle à cet ambassadeur lui-même, et ajoute avec complaisance: « Voilà comment ce Franc subtil triompha de la Grèce orgueilleuse. » Nous avons, dans notre poëme, quelque chose d'analogue. Au milieu des splendeurs pacifiques de la cour de Constantinople, Charles et ses

Digitized by Google

pairs semblent un peu grossiers : leur ébahissement à la vue des merveilles de la salle tournante amuse les Byzantins ; ils s'enivrent au souper royal et se livrent, le soir, à des gaietés assez déplacées ; mais, grâce à la protection divine, ils jettent à leur tour leurs hôtes dans la stupeur par les prodiges qu'ils accomplissent, et quand les deux rois se promènent côte à côte,

Charlemaines fut graindre plein pied et quatre polz.

C'est la revanche que prennent sur le faste et la science des Grecs la force, l'adresse des Francs, et surtout l'amitié toute particulière que Dieu a pour eux. Les sentiments et les descriptions de cette partie du poëme peuvent, on le voit, parfaitement convenir au onzième siècle.

Il en est de même, si je ne me trompe, des notions qu'on y trouve sur Jérusalem. Ces notions paraissent trop vagues et trop incohérentes pour appartenir à l'époque où Jérusalem, devenue ville française, fut assez exactement connue ; d'autre part, elles contiennent des renseignements singulièrement précis, que l'auteur a dû puiser dans les récits de quelque pèlerin de ses amis, mais qu'il a bizarrement mêlés l'un avec l'autre. C'est peut-être de l'église du Saint-Sépulcre qu'il a voulu parler en appelant simplement le « moutier » l'église qu'il fait admirer à Charlemagne : « L'empereur se réjouit de cette grandeur et de cette beauté ; il contemple le moutier, couvert de peintures aux riches couleurs, de martyrs, de vierges, de la sainte majesté du Très-Haut : il y voit les phases de la lune, les dates des fêtes annuelles et les fonts baptismaux, où est représentée la mer peuplée de poissons. » On reconnaît là l'impression produite par une riche église byzantine, ornée de peintures et de mosaïques : au fond, le Père Eternel ; sur les deux côtés, de longues processions de saints et de saintes. Mais le poëte y a rapporté deux souvenirs qui appartiennent à de tout autres lieux. « Là, dit-il, il y a un autel de Sainte-Patenôtre. »

C'était une église située hors de la ville, sur le mont

Digitized by Google

des Oliviers, qui s'appelait Sainte-Patenôtre, comme nous l'apprend, entre autres textes, la précieuse description de Jérusalem écrite en français du douzième siècle : « Sur le tor de cele voie, a main destre, avoit un mostier c'on apeloit Sainte Paternostre : la dist on que Jesucris fist la paternostre et l'ensegna a ses apostres. » L'attribution et l'église existaient avant les Croisades, comme le prouvent d'autres documents. Le lieu ainsi désigné était celui où une tradition plus ancienne voulait que Jésus, dans la nuit de son arrestation, eût prié et enseigné ses disciples ; ce lieu devint plus tard, par une confusion fort explicable, celui où il avait appris à ses disciples l'oraison dominicale : les mots *locus orationis dominicæ, locus ubi Dominus discipulos docuit*, suggéraient pour ainsi dire d'eux-mêmes cette méprise.

Notre poëte ne s'en tient pas là : dans cette même église, où a été pour la première fois prononcée la prière par excellence, « Dieu », suivant lui, « a chanté la messe et les apôtres aussi ; leurs douze chaires y sont toutes encore ; au milieu, la treizième, bien scellée et close. » Ce souvenir se rapporte évidemment à l'église appelée *Sainte-Sion*, que l'on considéra de bonne heure comme occupant la place du Cénacle, où Jésus, en partageant le pain et le vin, avait institué le sacrement de l'Eucharistie. Pour le poëte populaire, la Cène devient tout naturellement la première messe, célébrée par Dieu lui-même ; en ce qui regarde les apôtres, un pèlerin du sixième siècle, saint Antonin de Plaisance, va déjà presque aussi loin que lui ; parmi les reliques merveilleuses qu'il vit dans cette même église du Cénacle, il cite le calice « avec lequel, après la résurrection du Seigneur, les apôtres célébrèrent la messe. » Une peinture, qui existait au moins depuis le commencement du douzième siècle et qui était sans doute antérieure, représentait dans l'abside le Seigneur assis au milieu des douze apôtres. C'est là probablement le point de départ de la description de notre poëme.

Digitized by Google

L'auteur a su tirer de ces souvenirs à la fois précis et confus un merveilleux parti, que lui suggérait le rapprochement qui s'offrait à son esprit, comme à beaucoup d'autres alors, entre Charlemagne entouré de ses douze pairs et Jésus-Christ entouré de ses douze apôtres. « Charles, dit-il, entra dans l'église le cœur rempli de joie ; dès qu'il vit la *chaire* du Seigneur, il marcha droit vers elle. Il s'y assit et se reposa quelque temps ; à ses côtés, autour de lui, les douze pairs : avant eux, aucun homme n'avait osé s'asseoir sur ces siéges, aucun ne s'y est assis depuis. Charles admirait la splendeur de l'église ; il avait levé son fier visage. Un juif, qui l'avait suivi de loin, entra dans l'église ; il vit l'empereur et se prit à trembler ; le regard de Charles était si imposant, qu'il ne put le soutenir ; il faillit tomber à la renverse, et, s'enfuyant vers le palais du patriarche, il en monta d'un élan tous les degrés de marbre : « Seigneur, dit-il, allez à l'église, préparez les fonts ; je veux me faire baptiser aujourd'hui même. Je viens de voir entrer dans ce moutier douze comtes, avec eux le treizième ; jamais je ne vis leurs pareils. Je vous le dis, c'est Dieu lui-même, lui et les douze Apôtres ; ils viennent vous visiter. »

Bien reçu par le patriarche, l'empereur séjourne quatre mois à Jérusalem et y laisse des marques de sa munificence : « Le roi mène grand train avec les douze pairs, la chère compagnie ; il est riche, il n'épargne rien. Il bâtit une église en l'honneur de sainte Marie ; on l'appelle, dans le pays, *Latinie*, parce que de toute la ville y viennent les gens parlant les langues les plus diverses. C'est là qu'ils vendent leurs étoffes, leurs toiles, leurs soieries, le *costus*, la cannelle, le poivre, les riches épices et les herbes salutaires ; mais Dieu est au ciel qui un jour en tirera vengeance. » L'exactitude de ce curieux passage est frappante, » Aujourd'hui encore, c'est près de l'emplacement où s'élevaient l'église et l'hospice de Charlemagne que se tient le marché où, comme alors,

Digitized by Google

on vend les épices et les riches soieries. Il en était ainsi dès le neuvième siècle, au rapport de Bernard le Pélerin ; il en était ainsi bien avant. « Dans l'immuable Orient, où rien ne change, dit M. de Vogüé, les mêmes emplacements conservent les mêmes destinations... Le marché du neuvième siècle, comme l'*agora* du temps de Constantin, comme le *change* et les *eschoppes* des Croisades, était à l'endroit où se trouve maintenant le bazar ; l'hôpital latin du neuvième siècle était donc probablement sur l'emplacement où nous trouvons plus tard l'église Sainte-Marie-Latine. » — On voit avec quelle précision notre poëte avait retenu certains détails du récit que lui avait fait quelque *paumier* de ses amis. Mais il tombe en même temps dans une singulière confusion. Il semble croire que le marché en question occupe la place même de l'église bâtie par Charlemagne, et, s'indignant de cette profanation, il s'écrie : « Dieu est au ciel qui en tirera vengeance quelque jour. » Ce vers est extrêmement précieux, parce que c'est le seul où le poëte, quittant le ton du récit, parle en son propre nom et exprime ses sentiments sur un état de choses contemporain. Il est clair que cette menace s'adresse à ceux qui occupaient Jérusalem au temps de l'auteur, c'est-à-dire aux musulmans ; elle n'aurait eu aucun sens à une époque où la ville sainte aurait appartenu aux chrétiens, et d'ailleurs le poëte n'aurait pu alors puiser dans des récits mal compris l'erreur que je viens de signaler et la colère qu'elle lui inspire. Le marché attenant à l'hospice et à l'église de Sainte-Marie-Latine était si peu une profanation de la fondation de Charlemagne, que l'hospice, au neuvième siècle, touchait un droit de ceux qui y exposaient leurs marchandises. Ce droit, octroyé sans doute à Charlemagne par la gracieuseté de Haroun-al-Raschid, avait certainement cessé d'être perçu au onzième siècle ; les maitres de l'hospice s'en plaignaient sans doute, les pèlerins pâtissaient de la diminution des revenus de

Digitized by Google

l'hospice, et nous trouvons dans le vers en question un écho de leurs récriminations mal comprises.

Nous remarquons le même mélange d'exactitude singulière, d'incohérence et de confusion dans l'itinéraire que le poëte fait suivre à ses héros ; mais, ici, les difficultés sont rendues inextricables par l'évidente altération du texte. J'ai dû, pour présenter dans mon analyse quelque chose de suivi, restituer, à l'aide des versions étrangères, des rédactions en prose et de conjectures, un itinéraire possible. Je me borne à remarquer que, dans ce vague (peu explicable après les grandes expéditions qui commencèrent à la fin du onzième siècle) où le poëte laisse la route suivie par les pèlerins, on démêle quelques mentions fort précises, comme celle de *Lalice*, c'est-à-dire de Laodicée, ou des *puis d'Abilant*, c'est-à-dire de la gorge profonde, dominée par de hautes montagnes, où la route romaine passait devant les ruines déjà désertes de la vieille ville d'Abila. Ces noms proviennent sûrement, comme les traits que j'ai signalés plus haut, du récit d'un pèlerin ; ils ne sauraient nous empêcher de reporter la composition de notre poëme au onzième siècle, où tant d'autres indices nous engagent à le faire remonter.

L'un des plus sûrs parmi ces indices nous est fourni par l'étude philologique à laquelle le poëme a récemment été soumis. On a reconnu qu'il ne présentait aucun phénomène linguistique sensiblement postérieur à ceux que nous offre la chanson de Roland, dont on s'accorde aujourd'hui à attribuer au onzième siècle la plus ancienne rédaction conservée. L'étude des mœurs, des usages, des rares allusions historiques conduit au même résultat, ainsi que celle du style, en entendant par là, dans le sens le plus large du mot, la manière de comprendre les caractères, de poser les personnages, de concevoir et d'exprimer les sentiments. Pris au sens purement littéraire, le style du *Pèlerinage* est, de tous les arguments que j'ai

Digitized by Google

réunis, le plus convaincant. Il frappe irrésistiblement par son caractère archaïque tout lecteur habitué à notre ancienne langue ; il offre au plus haut degré cette élégance concise, même elliptique, cette allure saccadée, cette absence de transitions, et en même temps cette extrême précision de termes et ce réalisme dans le détail qui donnent tant de grâce et d'originalité aux monuments les plus antiques de notre poésie nationale. Il présente des obscurités qui ne tiennent pas toutes à l'altération du texte ou à notre connaissance imparfaite de l'ancienne langue ; elles appartiennent souvent à la manière du poëte, et on peut les lui reprocher, ainsi que les manques de proportion de sa composition ; mais, si j'ose le dire, elles ne nuisent pas à l'effet produit par ce conte étrange et fantastique, où les accents de la plus noble poésie épique se mêlent aux éclats de rire le plus abandonné, où la dévotion et l'espièglerie, la bouffonnerie et le patriotisme font vibrer tour à tour et sans transition les cordes de l'instrument capricieux où le poëte semble se plaire à étourdir, à dérouter ses auditeurs en les faisant passer par les sensations les plus soudainement diverses, comme le roi Hugon s'amuse à fasciner ses hôtes en faisant tournoyer, au son des cors de bronze et des *tabours*, la salle grandiose de son palais.

J'ai dit plus haut que la différence de ton qui se fait si vivement sentir entre notre poëme et quelques anciennes c purement épiques, comme le *Roland*, tenait en grande partie à ce qu'il n'était pas destiné au même public. Notre vieille épopée est primitivement la poésie des hommes d'armes, des *barons* ou des *vassaux fervêtus* : les *jongleurs* chantaient leurs vers soit dans les châteaux, soit en accompagnant les expéditions guerrières ou même en engageant le combat. Mais bientôt ils cherchèrent naturellement un public plus nombreux et plus varié, et profitèrent des assemblées qu'attiraient les pèlerinages ou les foires pour y faire entendre leurs

Digitized by Google

chansons. Celles qu'ils composèrent en vue de ce nouvel auditoire, naturellement très mêlé, durent avoir un autre caractère que les anciennes, tout en leur empruntant leur cadre, leurs personnages, leur forme et une partie de leur inspiration. Les poëtes de cette nouvelle école ne s'appuient que très légèrement sur la tradition ; ils cherchent le succès dans leur invention personnelle et mêlent sans scrupule le comique au sérieux; au lieu de chanter, comme leurs prédécesseurs, ce qu'ils croient vrai, ils *trouvent* ce qu'ils jugent amusant; placés en dehors de leur sujet, ils le façonnent avec toute la liberté de l'artiste, tandis que les pères de l'épopée étaient dominés par la « matière » traditionnelle et ne s'attachaient qu'à exprimer aussi fidèlement qu'ils en étaient capables l'inspiration qu'elle leur fournissait.

Notre poëme est le meilleur type de cette série de chansons épiques, en même temps qu'il en est pour nous le plus ancien. Nous pouvons, en effet, dire avec certitude en vue de quel auditoire il a été composé. Depuis le milieu du onzième siècle, l'abbaye de Saint-Denis possédait des reliques de la passion du Christ, entre autres la couronne d'épines et un des saints clous. Ces reliques étaient exposées à la vénération publique du 11 au 14 juin, et cette exposition était en même temps l'occasion d'une foire très importante, qu'on appelait l'*Endit* (*Indictum*), d'où plus tard on fit, par corruption le *Landit*. L'*Endit* réunissait un grand concours de gens, attirés les uns par l'exhibition des reliques, les autres par les marchandises mises en vente, tous cherchant des distractions une fois qu'ils avaient terminé leurs dévotions et leurs affaires. Les *jongleurs* arrivaient donc en grand nombre et s'efforçaient de captiver les auditeurs ; rien de plus naturel que de leur chanter l'expédition d'où Charlemagne avait rapporté le clou et la couronne qu'ils venaient de vénérer. Tel est, en effet, le vrai sujet de notre poëme. L'opinion générale attribuait à Charlema-

Digitized by Google

gne, comme nous l'avons vu, un voyage à Jérusalem et à Constantinople; une légende latine, écrite à Saint-Denis vers 1070, racontait qu'il en avait rapporté les reliques en question et qu'il les avait déposées à sa chapelle d'Aix, d'où plus tard Charles le Chauve les avait tirées pour les offrir à l'abbaye française. Dans le peuple, naturellement on supprimait cet intermédiaire, et on croyait que le grand Charles avait rapporté directement les reliques à Saint-Denis. Trois poëmes au moins, dont le *Pèlerinage* seul nous est arrivé dans sa forme primitive, furent composés sur cette donnée ; ils doivent être tous trois à peu près contemporains de la légende latine et de la première exhibition des reliques, c'est-à-dire qu'ils appartiennent encore au onzième siècle. Notre poëte nous dit expressément que le patriarche donna à Charlemagne la sainte couronne, le saint clou et maintes belles reliques encore, que l'empereur, à son retour, déposa sur l'autel de Saint-Denis ; d'autres furent données à d'autres églises voisines. La place que tient dans le récit l'énumération de ces pieux trésors, la mention de Saint-Denis au début et à la fin du poëme, tout nous montre que le but direct et le noyau intime de la chanson sont bien ceux que nous venons d'indiquer.

Ces observations nous amènent encore à constater un autre fait, qui donne à la chanson héroï-comique du *Pèlerinage* une valeur toute particulière : c'est que nous avons le droit de la regarder comme le plus ancien produit de l'esprit parisien qui soit arrivé jusqu'à nous. Le poëte était sûrement de l'Ile-de-France et sans doute de Paris. Il ne mentionne, outre Paris, que deux villes, toutes deux voisines, Chartres et Châteaudun ; il est probable que dans un passage aujourd'hui perdu, il nommait aussi Compiègne. Mais, après Saint-Denis, c'est à Paris qu'il accorde le principal intérêt. D'Aix-la-Chapelle, séjour de Charlemagne dans l'histoire et l'épopée primitive, de Laon, sa capitale dans les poëmes nés sous les

Digitized by Google

derniers Carlovingiens, il n'est plus question ici, et le poëte se représente Charlemagne tenant sa cour « à la salle à Paris », comme il le voyait faire au roi Philippe ; c'est à Paris que l'empereur arrive tout droit en revenant d'Orient ; la reine indique, pour théâtre de l'épreuve judiciaire qu'elle offre de subir, « la plus haute tour de Paris la cité. » Il est malheureux qu'elle n'ait pas désigné plus précisément la tour qu'elle avait en vue ; nous aurions là un précieux renseignement archéologique.

J'ai déjà fait remarquer que l'esprit de notre petit poëme est éminemment parisien et se retrouve dans le roman bien postérieur de *Jean de Paris*. La capitale de la France jouit au onzième siècle, sous le gouvernement sage et pacifique des premiers Capétiens, d'une longue période de tranquillité, qui dut être aussi une période de prospérité. Il s'y forma, au-dessous du monde brillant qui avait pour centre le palais de la Cité, une riche bourgeoisie, très convaincue de la supériorité que le séjour du roi donnait à Paris sur les autres villes du royaume, et sans doute déjà positive, spirituelle et quelque peu frondeuse. L'épopée nationale, née loin des villes et toute pénétrée de l'inspiration âpre et belliqueuse de la féodalité, devait subir une réfraction toute particulière en pénétrant dans un milieu aussi différent C'est probablement dans les hautes sphères de ce monde parisien, sous l'influence directe de la royauté, que la chanson de *Roncevaux* a pris la forme qui nous est parvenue ; en face de cette poésie chevaleresque, le *Pèlerinage de Charlemagne* me paraît représenter la poésie bourgeoise ; le premier de ces poëmes a dû plaire, comme on aurait dit bien plus tard, à la cour, le second surtout à la ville. Je me figure le plaisir que durent éprouver à l'entendre pour la première fois, chanté sans doute par son auteur avec accompagnement de *vielle*, les Parisiens qui, il y a environ huit siècles, assistaient à la foire de l'*Endit*. Tout se réunissait pour les charmer dans ce conte vif et singu-

Digitized by Google

lier, où ils apprenaient l'origine des reliques qu'ils venaient de vénérer à Saint-Denis, où ils voyaient le roi de Paris triompher si merveilleusement de celui de Constantinople, où le bel Olivier gagnait si vite et traitait si légèrement l'amour de la princesse byzantine, où étaient racontés tant de beaux miracles et d'aventures imprévues, le tout à la plus grande gloire des Français. Ils se sentirent remplis de vénération à l'aspect de Charles entouré de ses pairs, assis aux places de Jésus et de ses apotres ; ils soupirèrent à la pensée des saints lieux que les héros du poëme avaient eu le bonheur d'adorer ; mais ils rirent de bon cœur avec leurs femmes des *gabs* des douze pairs et de la piteuse mine du roi Hugon, et surtout ils restèrent plus fermement convaincus que jamais que nulle nation ne pouvait se comparer aux *Français de France*. « En quelque pays que nous venions, répétaient-ils avec le poëte, nous aurons toujours l'avantage » :

Ja ne vendrons en terre nostre ne seit li loz.

EMPRUNT DE LA LANGUE FRANÇAISE AUX IDIOMES ORIENTAUX.

Un philologue parisien a calculé que plus de sept cents mots de la langue française ont été empruntés à l'arabe, au turc, au persan, à l'hébreu, aux idiomes de l'archipel indien. Outre les mots appartenant au langage spécial des sciences et du commerce, à la terminologie de la médecine, de la chimie, de l'astronomie, de l'histoire naturelle, il s'en trouve un certain nombre d'autres qui ont franchement pénétré dans la langue courante et auxquels bien des lecteurs seraient loin de soupçonner une origine aussi exotique. Tels sont *arsenal, assassin, mesquin, chiffon, carquois, fardeau, romaine (balance), magasin, chagrin (peau), matelas, nuque, rame, avanie, jupe, chiffre*, etc., etc. M. Marcel Devie vient de donner, dans son *Dictionnaire étymologique des mots français d'origine orientale*, l'énumération de ces termes, écrits en caractères originaux avec traduction française en regard. Ce travail, sorti des presses de notre imprimerie nationale, est aussi curieux qu'instructif.

Niort. — Typographie de L. Favre

Digitized by Google

TABLE DE LA REVUE HISTORIQUE

POUR L'ANNÉE 1877.

Formation de la langue française ; — idiome de la Gaule ; — origine indo-européenne des langues celtiques ; — opinions de Prichard, Pott, Pictet, E. Burnouf, de Belloguet, sur la parenté du celtique et du sanscrit, par L. Favre..... Page 4
Etroite parenté du Gallois et de l'Irlandais, par L. Favre.. Page 9
Petit nombre de mots gaulois entrés dans la langue française ; — classement des mots gaulois ; — persistance de la langue gauloise ; — unité de la langue celtique, par L. Favre..... Page 38
Les racines des langues indo-européennes, par M. Bréal, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; mémoire lu à la séance publique des cinq Académies, le 25 octobre 1876..... Page 10
L'Estillement au vilain, poësie du XIIIe siècle, avec note historique et glossaire ..... Pages 18 et 62
Quielay se trompant qui trechant benaise en mariage, chanson poitevine en patois..... Page 31
Ancien domaine de la langue française, d'après les recherches de MM. Paul Meyer, Kiépert, Léon Gautier, de Tourtoulon et O. Bringuier ..... Page 36
Etudes sur les origines de la langue française, par M. Littré. P. 42
Les patois français ; — le patois jurassien, chansons en patois. P. 46
Les origines de la langue française, par M. Chevallet.... Page 52
Société gaëlique de Londres ..... Page 67
Cours ouverts à Paris se rattachant à l'étude des langues. Page 68
Origine latine de la langue française, par C. Hippeau..... Page 69
Origine des phares au XIVe siècle..... Page 81
Une chanson de Pierre li borgnes de Lille, poësie du XIIIe siécle, avec notes..... Page 82
Des XXIII Manières de vilains, pièces satires du XIIIe siècle, prose et poësie avec glossaire ..... Page 84
Collection de versions de la parabole de l'Enfant Prodigue en divers dialectes des patois de France, page 91 ; — en patois Auvergnat, page 94 ; — de Liége, page 96 ; — en wallon des environs de Malmedy, page 118 ; — de Namur, page 120 ; — en wallon du

Digitized by Google

Hainaut, page 121 ; — en dialecte de Cambrai, page 123 ; — d'Arras, page 124 ; — de Béthune, page 126 ; — de Saint-Omer, page 128 ; — de Bouillon, page 130 ; — de Gorze (Moselle), page 148 ; — en dialecte Lorrain, page 150 ; — de Vaudemont (Meurthe), page 152 ; — de Géradmer (Vosges), page 154 ; — d'Alkirch (Vosges), page 155 ; — de Giromagny (Alsace), page 188 ; — de Champagny (Haute-Saône), page 190 ; — de Vauvilliers (Haute-Saône), page 192 ; — de Vesoul (Haute-Saône), page 193 ; — de Gray, page 224 ; — de Besançon, page 226 ; — du Morvan, page 252 ; — de Confolens, page 254 : — de Barbezieux, page 256 ; — de Saintes, page 257 ; — de la Rochelle, page 258 ; — de la Valette (Angoumois), page 280 ; — de Marennes, page 281 ; — de Monségur, page 282 ; — en Périgourdin, page 286 ; — de Nontron, page 287 ; — de Sarlat, page 289 ; — en Limousin, pages 291, 308, 309 ; — de Saint-Amant (Puy-de-Dome), page 311 ; — d'Aurillac, page 313 ; — de Rodez, page 314 ; — de Montauban, page 316 ; — de la Réole, page 318 ; — du Gers, page 319 ; — de Pamiers, page 321 ; — de Saint-Girons, page 323 ; — de la Haute-Garonne, page 354.

La notice de M. Delisle sur vingt manuscrits du Vatican. Page 99

Altérations subies par la langue latine parlée dans les Gaules, par C. Hippeau..... Page 101

Questions étymologiques, par H. Moisy..... Page 107

Grammaire françoise-celtique du XVIIIe siècle, par Grégoire de Rostrenen ; — syntaxe bretonne ; — de la concordance ou de la syntaxe des articles, page 114 ; — de la concordance ou de la syntaxe des noms, page 140 ; — de la syntaxe d'un substantif avec un adjectif, page 141 ; — de la syntaxe des pronoms, page 179 ; — de la syntaxe du verbe, page 212 ; — de la syntaxe des participes, page 216 : — de la syntaxe des adverbes, page 244 ; — de la syntaxe des conjonctions, page 268 ; — de la syntaxe des interjections, page 269.

Anciens monuments de la langue française ; — la cantilène de Sainte-Eulalie, par C. Hippeau..... Page 133

Introduction dans la langue du solécisme des adjectifs possessifs féminins *mon*, *ton*, *son*, devant les voyelles, par H. Moisy. P. 140

Sermon du XIIIe siècle, manuscrit de la bibliothèque de Rouen, avec glossaire..... Page 340

La Gent' poitevin'rie, poësies patoises avec glossaire, pages 157, 247, 270, 350.

Permutation des lettres qui ont donné à la langue latine la forme romane ; — dialectes des différentes provinces de l'ancienne France, par C. Hippeau..... Page 169

De l'influence du dialecte normand dans la transformation de la langue française, par H. Moisy..... Page 169

Digitized by Google

Formation de la grammaire dans la langue romane, par C. Hippeau. . . . . Page 197
Influence du dialecte normand dans la langue écrite, par H. Moisy . . . . . Page 203
Influence du dialecte normand dans la langue parlée, par Henri Moisy.. . . . . Page 233
Le latin a été une langue vulgaire dans les Gaules jusqu'à ce que, de la corruption, s'est formée la langue romane; étude par les bénédictins de Saint-Maur . . . . . Pages 261, 293, 331
De quelques modes de prononciation usitées en patois normand, par H. Moisy. . . . . Pages 301, 344
Les chansons de geste sont la peinture des mœurs et du caractère des temps qui les ont produites, par Ch. Gidel. . Pages 325, 357
La chanson du pèlerinage de Charlemagne, par M. G. Paris. P. 367
Emprunt de la langue française aux idiomes orientaux. . Page 388

Niort. — Typographie de L. Favre.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

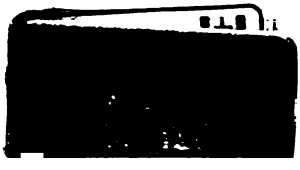

Digitized by Google

TY OF ILLINOIS-URBANA
2 005602930

ÉDITEUR

S DE RABELAIS

sur les Textes revus par l'Auteur

RQUES HISTORIQUES ET CRITIQUES

DUCHAT et LE MOTTEUX

AVRE, membre de la Société des Archives
historiques du Poitou

VOLUMES IN-8°.

RES DE RABELAIS

L'ÉDITION DE 1741

la reproduction, avec une fidélité parfaite,
admirables planches de l'édition de 1741.
es d'un texte explicatif. — Prix : 20 fr.;
gravure sera envoyée comme spécimen).

NIORT. — Typographie de L. FAVRE.

Digitized by Google

EUR

AIS

ar

QUES

Archives

IS

parfaite,
de 1741.
: 20 fr.;
écimen).

FAVRE.

Digitized by Google

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 005602930

F ÉDITEUR

ŒUVRES DE RABELAIS

Collationnées sur les Textes revus par l'Auteur

AVEC DES REMARQUES HISTORIQUES ET CRITIQUES

De LE DUCHAT et LE MOTTEUX

Publiées par Paul FAVRE, membre de la Société des Archives historiques du Poitou

5 VOLUMES IN-8°.

GRAVURES DE RABELAIS

DE L'ÉDITION DE 1741

Ces 17 gravures sont la reproduction, avec une fidélité parfaite, par l'héliogravure, des admirables planches de l'édition de 1741. Elles sont accompagnées d'un texte explicatif. — Prix : 20 fr.; sur Chine, 30 fr. (Une gravure sera envoyée comme spécimen).

NIORT. — Typographie de L. FAVRE.

Digitized by Google